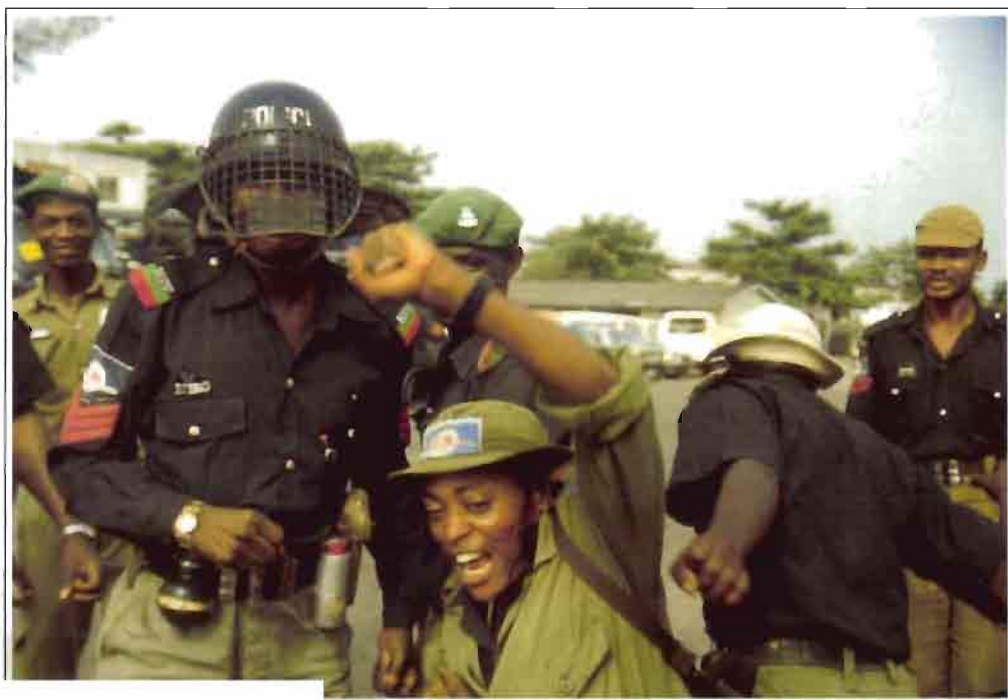

Marc-Antoine Pérouse de Montclos

Villes et violence en Afrique noire



VILLES ET VIOLENCE EN AFRIQUE NOIRE

Collection « Hommes et Sociétés »

Conseil scientifique : Jean-François BAYART (CERI-CNRS)

Jean-Pierre CHRÉTIEN (CRA-CNRS)

Jean COPANS (Université Paris-V)

Georges COURADE (IRD)

Alain DUBRESSON (Université Paris-X)

Henry TOURNEUX (CNRS)

Directeur : Jean COPANS

KARTHALA sur internet : <http://www.karthala.com>

Paiement sécurisé

Couverture : La police anti-émeutes à Lagos, Nigeria.

Photo M.A. Pérouse de Montclos. © IRD (ex-Orstom)

© IRD Éditions et KARTHALA, 2002

ISBN (IRD) : 2-7099-1479-4

ISBN (KARTHALA) : 2-84586-168-0

Marc-Antoine Pérouse de Montclos

**Villes et violence
en
Afrique noire**

**IRD Éditions
213, rue La Fayette
75010 PARIS**

**KARTHALA
22-24 bd Arago
75013 PARIS**

Introduction

L'auteur de cet ouvrage n'a pas l'intention d'effectuer une descente aux enfers dans quelque Bronx tropical. Plutôt que de « visiter » des ghettos à l'américaine, il entreprend de partir à la rencontre d'une humanité vivante pour y découvrir une solidarité recentrée sur la communauté proche. Il entend surtout rendre compte de la montée de la peur dans les cités d'Afrique noire. En effet, l'explosion de la violence urbaine préoccupe de plus en plus et va de pair avec une crise majeure du développement des villes, qui est de moins en moins contrôlé par l'État. L'un ne va pas sans l'autre et un des objectifs de cet essai est justement de souligner la corrélation existant entre les deux termes de cette équation. La question n'a d'ailleurs pas manqué d'être abordée pendant la conférence d'Habitat II à Istanbul en 1996. Les décideurs s'étonnent à juste titre : ces agglomérations sont pour la plupart assez récentes et étaient paisibles il y a encore peu de temps. Le phénomène est relativement nouveau et de ce fait insuffisamment étudié sur un continent où les analyses de la violence collective ont longtemps privilégié la jacquerie paysanne au détriment du banditisme urbain.

La difficulté en la matière est que l'investigation est brouillée par de nombreux signaux divergents, parmi lesquels le caractère multiforme de la violence, la confusion des domaines politique et criminel, la prégnance des discours ethniques, les interdépendances de la ville africaine avec la campagne, l'illusion d'un « complot permanent » qui présiderait au déclenchement des troubles, etc. Lié à des croyances en des forces occultes et invisibles, ce dernier trait est significatif car il nie la réalité des dynamiques locales de la violence urbaine. Celle-ci est mise sur le compte des effets pervers de la mondialisation en général et des politiques d'ajustement structurel du Fonds monétaire international en particulier, voire de l'exploitation impérialiste des grandes puissances occidentales. Les affrontements devraient beaucoup aux luttes pour le pouvoir d'une

bourgeoisie *compradore* au service du capital mondial. Sur les barricades, le « petit peuple » serait largement manipulé par les manœuvres politiciennes des élites.

Bien entendu, une telle vision des problèmes cache des pans entiers de la violence urbaine : des processus complexes et difficiles à appréhender, tels que les relations de voisinage, les réseaux de patronage ou la dissolution de l'encadrement social. La fabrique urbaine nécessite en fait une analyse pointue au niveau du quartier, de la rue et même de l'unité d'habitation. Elle requiert notamment une étude approfondie de ces zones informelles que, par facilité de langage, on appellera des bidonvilles sans y mettre là une connotation péjorative.

Quatre cercles permettent de cerner la question en ayant à l'esprit une optique comparatiste eu égard aux précédents européen et nord-américain. Le premier remet en perspective la place de la ville par rapport aux conflits qui agitent un pays à l'échelle nationale. Le second s'attache à souligner les spécificités de l'urbanisation en Afrique subsaharienne. Inspiré de l'école des sociologues de Chicago, le troisième explicite la relation de l'homme à l'espace dans la cité, à commencer par la formation du ghetto. Un quatrième cercle, enfin, prend en compte les particularités propres à chaque agglomération, ce qui permet d'affiner le concept d'une violence produite par la ville et pas simplement importée dans des espaces urbains.

Le démultiplicateur de la violence dépend en effet pour partie de la taille des agglomérations. Une ville de 100 000 habitants constitue, semble-t-il, le seuil minimal en dessous duquel la violence urbaine « typique » ne peut pas se développer. Bien sûr, la ville provinciale ou frontalière a ses délinquants. Mais seule la grande ville sert de champ de bataille aux foules en colère, seules les véritables métropoles comme Lagos ou Johannesburg produisent des émeutes « dignes » de ce nom. A cet égard, Port Harcourt, où tout se prête pourtant à une explosion sociale, reste relativement épargnée par de telles formes de violence à cause de son échelle : c'est la plus petite des trois villes que nous étudions.

De la sinistre réputation dont sont affublées les mégalofoles du Nigeria, il faut certes faire la part entre fantasme et réalité. L'état de délabrement de Mogadiscio ou de Monrovia n'est évidemment pas comparable. Kinshasa, Nairobi ou Abidjan sont aussi en passe de rejoindre le peloton des villes les plus criminelles au sud du Sahara. Les taux d'homicides des townships d'Afrique du Sud, eux, rivalisent avec les records mondiaux de la Colombie. De ce point de vue, les agglomérations du Nigeria, les plus grosses d'Afrique subsaharienne, retiennent en fait l'attention à cause de l'ampleur inégalée de leurs problèmes urbains.

Trois sites ont été étudiés : Port Harcourt, Lagos et Kano. Leur situation géographique respecte les grands équilibres de la fédération nigérienne tels qu'ils ont été posés pendant la colonisation, respectivement dans l'Est à dominante ibo, l'Ouest à dominante yorouba et le Nord à dominante

haoussa. Elle permet d'envisager les variables qui affectent la violence urbaine et couvre les différents aspects du phénomène : un *no man's land* social à Port Harcourt, « cité-jardin » (c'est le slogan de la municipalité) ravagée par la guerre du Biafra, repeuplée avec la ruée sur l'or noir et où la tension vient de l'absence de convivialité ; une démesure « lagosienne », record toute catégorie en matière de population (six millions d'habitants, plus que dans la république voisine du Bénin) et de désordre (du banditisme armé aux embouteillages) ; une crispation ethno-confessionnelle à Kano, terrain de bataille des factions politico-religieuses. Il est à noter qu'aucune de ces agglomérations n'a été le chef-lieu des trois régions découpées par le colonisateur (Enugu pour l'Est, Ibadan pour l'Ouest et Kaduna pour le Nord), sans doute parce que les Britanniques se défiaient qui du port, qui de la capitale fédérale, qui de la vieille cité haoussa rebelle, et poursuivaient la logique bien anglo-saxonne d'une ville administrative à l'écart des subversions (à l'époque, même Ibadan ne présentait pas de danger, tandis qu'Enugu et Kaduna sont encore aujourd'hui relativement « calmes »).

Ces monographies font ressortir des agglomérations où les facteurs urbains de la violence dominant – Lagos, Kano – et d'autres où les facteurs régionaux l'emportent – Port Harcourt. Notre objectif est en effet de centrer l'analyse sur les causes proprement urbaines de la violence. Il s'agit d'en démontrer les rouages plus que de décrire des phénomènes comme la délinquance juvénile, l'émeute ou les conflits communautaires de ghettos, déjà étudiés par ailleurs. Autrement dit, cet ouvrage s'intéresse moins aux manifestations de la violence qu'à sa genèse urbaine.

PREMIÈRE PARTIE

**LES CAUSES DE LA VIOLENCE :
LA VILLE, L'AFRIQUE, LE MONDE ET L'ÉTAT**

Plusieurs facteurs contribuent à la violence en Afrique et il est difficile d'en appréhender la complexité car ils font intervenir pêle-mêle des questions de classes, d'ethnies, de religions et/ou de races (Olivier, 1992 : 4-8). Vendettas, rivalités claniques, luttes pour le pouvoir, disputes à propos de femmes et litiges fonciers, par exemple, enflamment traditionnellement le pays zoulou en Afrique du Sud (Minnaar, 1991 : 31). Robert Melson, lui, retient dix variables pour expliquer l'explosion de la violence au Nigeria : forte compétition, sentiment d'insécurité et d'impuissance à se défendre, déshumanisation et dislocation des relations sociales, lenteur de l'information, toute-puissance de la rumeur, absence d'autorité et inefficacité des institutions, facilité à obtenir des armes (1971 : 674).

Quand on s'interroge plus particulièrement sur le rôle de la ville dans la fabrication de la violence, deux visions s'affrontent. La première envisage la ville comme un facteur de déstructuration sociale, de désordre et de désarroi (chapitre 1). Dans cette optique, la violence est d'essence urbaine. C'est la concentration de population qui l'amplifie ou la crée, ainsi que des éléments matériels tels que la surpopulation, la chaleur, le bruit, la pollution, la promiscuité sexuelle, l'environnement architectural ou la hauteur des immeubles (Bartol, 1986 ; Newman, 1972). Autant que la forte densité de population, l'anonymat et la remise en cause de l'autorité traditionnelle confrontée à la modernité contribuent à la hausse de la criminalité. Bien que la cellule familiale devienne plus étroite en ville, les liens conjugaux s'affaiblissent et suscitent le relâchement de l'éducation des enfants, voire la délinquance juvénile.

La violence accompagne alors le développement urbain. La corrélation est troublante. Bien que n'étant pas en guerre, l'Afrique du Sud et le Nigeria comptent parmi les pays les plus urbanisés du continent africain et les plus « dangereux ». Entre le chaos nigérian et l'ordre sud-africain, une comparaison par les extrêmes a d'ailleurs fait l'objet d'un précédent ouvrage qui essayait de cerner un peu mieux la « gamme » des violences urbaines (Montclos, 1997).

En affinant l'analyse, on peut pourtant se demander si la violence est fondamentalement urbaine, ou bien si elle est associée au paysage urbain pour la simple raison que la ville a de plus en plus d'emprise sur le monde moderne. A défaut d'industrialisation, la ville africaine est cet indispensable « laboratoire du changement » étudié dès les années 50 par

Georges Balandier (1985 : ix & xiii). Les villes exportent leur modèle dans les campagnes à travers les migrants de retour au village. L'urbanisation n'est pas qu'un fait physique, c'est aussi un processus social au cours duquel s'acquièrent des modèles de perception, de communication et d'action qui sont caractéristiques de la ville (Little, 1974). D'un point de vue culturel, soutient David Coplan, les « processus qui prennent place dans un contexte urbain n'y ont pas nécessairement leur origine. L'urbanisation n'est pas la même chose que l'occidentalisation, l'acculturation » (1992 : 351).

Le monde rural a sa part dans la violence. Si l'agressivité du citoyen nigérian est pénible, la rage meurtrière du paysan rwandais, dans un des pays les moins urbanisés du continent, est insupportable. L'opposition des mondes urbain et rural est utile quand elle révèle une propension plus forte au soulèvement chez l'un ou l'autre. L'aspect amorphe des masses paysannes n'est pas évident lorsqu'on pense à la révolte Mau Mau, aux jacqueries européennes ou à la revanche khmère rouge des campagnes illettrées sur les villes « parasites et corruptrices ». En brousse, on tue visiblement avec autant de facilité à la machette ou au bâton qu'à la kalachnikov en ville.

Une autre école insiste du coup sur le caractère intrinsèque de la violence en Afrique noire (chapitre 2). Elle met en avant des processus de mobilisation ethniques. Un tel discours a des relents raciaux et envisage la violence comme un phénomène tribal importé de la campagne par les migrants ruraux venus peupler des villes naissantes. Alors le facteur urbain s'efface devant les explications ancestrales ou économiques. La brutalité de certaines coutumes entretient l'image d'un continent barbare par nature.

Pourtant, Jean-François Bayart « constate que les grandes boucheries du xx^e siècle ont été d'origine européenne [...] ou asiatiques. La guerre en Afrique, par comparaison, tue relativement peu » (*Libération* 11/5/1992 : 5). C'est la France qui, entre 1816 et 1980, détient le record mondial du temps passé en guerre, près de quatre mois par an, et du nombre de conflits, 22 recensés (Tilly, 1986 : 529-31). La plupart des taux de criminalité en Afrique restent comparables à ceux d'Europe ou d'autres sociétés dites primitives. Ils sont bien inférieurs à ceux des Noirs américains, remarque Paul Bohannan, qui se basait surtout, il est vrai, sur l'étude d'un monde rural et traditionnel (1960 : 237). Les statistiques d'Interpol font aussi apparaître des indices de criminalité inférieurs à ceux des pays développés (Brillon, 1980 : 175).

Certes il faut se défier de telles conclusions car les chiffres sont sous-évalués et la définition des délits n'est pas la même. La mauvaise couverture statistique de l'appareil policier et judiciaire réduit d'autant les taux de criminalité. Si l'Afrique francophone apparaît souvent comme moins « délinquante » que l'Afrique anglophone, c'est en partie parce

qu'elle compte moins de tribunaux et que le système d'administration directe n'y a pas incorporé des cours de justice coutumière. De ce point de vue, l'évaluation chiffrée de la criminalité suit l'emprise de l'État. En Côte d'Ivoire, observe par exemple Pierre Kipré, la délinquance en ville « se précise [...] lorsque la fin des résistances armées amène la mise en place d'une administration civile et donc, la répression des actes jugés "a-sociaux" plus que celle des actes relevant de la situation de guerre » (1985 : II, 201). L'ensemble du monde colonial connaît cette tendance à la hausse et l'Afrique n'est pas le seul continent à voir la criminalité augmenter plus vite que sa population (López-Rey, 1970).

A cet égard, d'aucuns soulignent les responsabilités historiques des puissances impérialistes dans ce domaine. Plutôt que d'alimenter des poncifs racistes sur une cruauté intrinsèque du Noir, il paraît plus juste de préciser le rôle de la colonisation, qui a bouleversé l'ordre traditionnel et précipité les sociétés africaines dans une modernité violente et oppressive. Aujourd'hui, les théoriciens de la dépendance mettent désormais les violences urbaines sur le compte de la mondialisation et d'un libéralisme qui triomphe à coups d'ajustements structurels (chapitre 3).

Dans cette logique, on peut finalement s'interroger sur la violence inhérente à tout pouvoir. « Bien que le monopole de la coercition et de l'usage légitime de la force physique soit un des attributs classiques de l'État, le thème de la violence a été l'un des plus maltraités des études africaines », remarque Achille Mbembe (1990 : 18). Les conflits contemporains de l'Afrique n'ont que peu à voir avec une tradition diluée dans la modernité urbaine postcoloniale. Le rappel de cultes guerriers, comme celui du roi zoulou Chaka ou d'Ousman dan Fodio, le chef de la djihad peule, sont des références historiques qui servent d'instrument de mobilisation, mais ne prouvent pas la récurrence d'une tradition de violence. Nous ne pouvons pas nous satisfaire, écrit Patrick Chabal, de cette « incompréhension ancestrale du continent "noir", continent qui de tout temps aurait été sujet à violence et barbarie congénitales [...] à l'exception de l'interlude colonial pendant lequel l'ordre européen aurait instauré et entretenu une ère de paix » (1991 : 52).

Le débat sur l'origine de la violence s'enrichit ainsi d'un « quatrième » coupable, un pouvoir d'essence coercitive, qui en fait reprend les argumentations précédentes selon qu'on l'envisage en termes urbains ou ethniques (chapitre 4). La réflexion sur l'État en Afrique dénonce le néopatrimonialisme (Médard, 1982 & 1990 ; Zolberg, 1966 ; Gellar, 1973), la personnalisation du pouvoir (Roth, 1968 ; Jackson et Rosberg, 1982), le clientélisme politique (Schmidt *et al.*, 1977 ; Eisenstadt et Lemarchand, 1981) et la « politique du ventre » (Bayart, 1989). Le problème n'est en tous cas pas de savoir qui, de l'opposition ou de l'autorité, a commencé le cycle de la violence. La discussion devient ludique, stérile même si on sépare de façon trop tranchée État et société dite « civile » (Chazan, 1992 & 1993).

Pour en revenir à la ville, les déboires de politiques urbanistiques volontaristes illustrent à leur manière ces relations entre le pouvoir et ses administrés. Faute d'appareil d'État pouvant mettre en œuvre les décisions prises par le haut, les gouvernements africains s'avèrent dépassés par l'ampleur de l'expansion urbaine. Hormis l'Afrique du Sud, ils n'ont par exemple jamais réussi à instituer de *propiska* soviétique, le permis de résidence en ville toujours en vigueur dans la Russie eltsinienne et héritier du *mir* tsariste, qui pouvait contraindre le paysan-citadin au retour à la glèbe en lui retirant son passeport (*Le Monde* 16/10/1993 : 8). Le contrôle de la croissance urbaine, qui était déjà un échec patent du colonisateur, révèle nettement la faiblesse de l'État africain et d'un aménagement du territoire censé faciliter l'intégration nationale.

Pour autant, il n'est pas question d'extrapoler et de dire qu'à État faible correspond société forte et vice versa... Joel Migdal, qui développe cette thèse à partir du cas d'Israël, pousse l'argumentation jusqu'à affirmer que la condition nécessaire d'un appareil étatique fort dans les pays du Tiers monde passe par la dislocation totale de la société traditionnelle à coups de famine ou de guerre civile (1988) ! En dehors d'un lien de causalité très discutable parce que l'Afrique est peut-être l'exemple d'un État faible et d'une société faible tout à la fois, ce raisonnement n'est pertinent et ne nous intéresse que si l'expansion urbaine prouve effectivement la puissance des populations citadines ou, au contraire, l'empreinte et l'influence du pouvoir en ville.

1

La ville

L'étude de la violence urbaine nécessite une remise en situation. La ville ne peut être dissociée de son contexte social, politique, économique et historique, pas plus qu'elle ne peut s'analyser sans prendre en compte son environnement rural. Pour être plus précis, il faut même replacer le problème dans une perspective comparative, notamment vis-à-vis du modèle urbain du colonisateur.

Criminalité urbaine et délinquance juvénile

La violence urbaine n'est évidemment pas spécifique à l'Afrique. A Paris, aux XVIII^e et XIX^e siècles par exemple, les observateurs déplorent la « dégénérescence » des mœurs prolétaires, l'alcoolisme, la prostitution, les querelles de couples, les abandons d'enfants, la recrudescence des vols, la brutalité des bouchers, les combats d'animaux organisés à la barrière du Combat, l'exaspération des rivalités entre cochers et maçons, entre Auvergnats et Limousins (Farge, 1979 & 1986 ; Chevalier, 1958 : 538-53)... L'anonymat urbain et la dureté des conditions de vie finissent par avoir raison des règles et des croyances qui encadraient les rituels affrontements entre bandes de compagnons. « La violence nerveuse de gens mal nourris et trop adonnés aux boissons fortes [remplace] la violence musculaire de ces robustes compagnons, accoutumés à la marche, au travail de la terre, ou à l'effort physique des chantiers, explique

Louis Chevalier. La violence collective, réglementée, codifiée, qui préside aux grandes rencontres compagnonniques et qui se déchaîne dans le grand air des champs ou au-delà des barrières, [cède la place aux] règlements de comptes individuels, à la sortie de l'atelier, au coin d'une rue, dans un bal » (1958 : 539).

C'est une forme de violence moderne qui apparaît en ville, distinguant le sans-culotte du paysan, la délinquance juvénile du banditisme de grand chemin, la révolution de 1789 du soulèvement de croquants au XVII^e siècle, l'émeute urbaine de la jacquerie de « va-nu-pieds » normands, les communards de 1870 des camisards calvinistes du Languedoc en 1702, la grève ouvrière des protestations fiscales contre la gabelle et la taille – les impôts sur le sel et la terre (Cobb, 1975 : 15 ; Braudel, 1966 : 75-90)...

La très grande majorité de la population vivant désormais en ville, les statistiques de la criminalité opposent aujourd'hui une France « calme » et plutôt rurale à une France « agitée » et urbaine où les régions Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes et Provence-Côte-d'Azur comptabilisent 55 % des délits alors que moins de 42 % de la population y habite (Inciyan et Plenel, 1992 ; Camilleri et Lazerges, 1992). La banlieue parisienne, le département du Rhône et le pourtour méditerranéen se signalent par des actes de déprédation pendant que la « France profonde » connaît une criminalité plus astucieuse. Commandité à propos de la violence des banlieues, le rapport Julien Dray de 1992 met précisément le doigt sur 80 quartiers décrits comme des « poches de misère sociale où le chômage est devenu la norme et où les jeunes sont touchés par un syndrome d'abandonnite » (*Le Monde* 4/7/1992 : 10).

L'importance de l'habitat urbain dans le développement de la délinquance est aussi mise en avant dans le rapport gouvernemental du British Crime Survey de 1984, qui établit une classification en 38 modèles, dite ACORN : A Classification Of Residential Neighbourhoods. Le taux de cambriolage des logements sociaux les moins attrayants, du type « tours » et « grands ensembles », s'avère trois fois plus élevé que celui des logements sociaux pavillonnaires. L'architecture concentrationnaire émousse en effet les responsabilités des locataires et détruit leur sens communautaire (Herzhaft, 1989 : 155).

De fait, une thèse classique établit un lien étroit entre le crime, la maladie et la surpopulation urbaine, calculée au nombre de mètres carrés par personne et par logement (Chombard de Lauwe, 1959). Pour ce qui est de l'Afrique, la littérature coloniale et postcoloniale abonde en ce sens (Fadayomi *et al.*, 1993 : 64). On peut y ajouter la question de l'insécurité de la tenure foncière. La plupart des agglomérations africaines sont des villes de locataires, 95 % des habitants d'Abidjan par exemple. Au milieu des années 80 en Afrique du Sud, les partisans de l'apartheid ont ainsi fini par admettre la nécessité de laisser à certains Noirs un plein accès à la

propriété dans les zones urbaines qui leur étaient réservées, et ce avec l'espoir que l'émergence d'une classe moyenne inciterait les forces populaires à ne plus détruire le quartier en participant à des émeutes insurrectionnelles.

Dans les pays en voie de développement, cependant, l'habitat est peut-être moins un problème que la proportion de jeunes, qui ne cesse d'augmenter (López-Rey, 1970 : 182). La délinquance juvénile est un point saillant de la violence urbaine. Traditionnellement, le brigandage recrute beaucoup parmi les jeunes entre la puberté et le mariage, dans une phase d'indépendance et de rébellion, quand l'absence de responsabilités familiales donne la liberté d'action nécessaire à la rapine (Hobsbawm, 1972 : 25). Or les villes africaines sont jeunes : selon les estimations, entre 62 % et 90 % de la population de Kinshasa a moins de vingt ans (Pain, 1984 : 91). A l'échelle de l'Afrique noire, 47 % de la population a moins de quinze ans. On compte en moyenne 7 enfants par famille contre 3,4 à l'échelle mondiale (Fottorino, 1992 : 164). La polygamie, le remariage rapide des divorcés, le lévirat, la considération attachée à la famille élargie, l'abandon de l'abstinence au long terme, la diminution des périodes d'allaitement, la lutte contre la stérilité et le recul de la mortalité infantile contribuent à multiplier les naissances. Les progrès de l'éducation des femmes et le retard de l'âge au mariage ne jouent pas encore à plein, même si l'Afrique aborde lentement sa transition démographique.

Le déracinement urbain a certes sa part dans la délinquance juvénile. Il exacerbe les conflits de générations, disloque la structure familiale, favorise la déperdition scolaire, destitue l'Africain, encourage l'alcoolisme, le divorce et la négligence des enfants (Houchon, 1967). Les mariages ne sont plus arrangés comme à la campagne. Les femmes se mettent à travailler. « En dépit de la persistance du contrôle familial sur la vie des individus qui en font partie, une crise affecte aujourd'hui les modèles familiaux traditionnels, explique Achille Mbembe. Les unions libres se multiplient, tandis que la polygamie recule » (1985 : 22-4). « L'absence d'institutions pour canaliser les besoins des jeunes [...] favorise les comportements déviants », ajoute S. Kirson Weinberg (1964 : 480).

La délinquance juvénile en ville commence à gêner les autorités coloniales dès la deuxième moitié du XIX^e siècle, si l'on en juge d'après la date d'établissement des premières maisons de correction. Le Sénégal en témoigne de façon précoce du fait de l'implantation ancienne de comptoirs français sur la côte (Thioub, 1999). En 1848, l'abolition de l'esclavage affranchit des mineurs laissés à eux-mêmes. L'année suivante, les mairies de Dakar et Saint-Louis instituent en conséquence des conseils de tutelle. En 1888, les pouvoirs publics doivent se résoudre à financer une école pénitentiaire dont la gestion est confiée aux pères blancs de Thiès. La fermeture de l'établissement en 1903 oblige à enfermer les déviants dans les orphelinats de Richard-Toll puis Makhana sur le fleuve Sénégal.

La situation devient vite intolérable et le gouvernement finit par créer un pénitencier agricole à Bambey, en 1916, puis un centre de rééducation en Casamance, à Carabane, en 1927.

Le problème prend aussi de l'ampleur dans les territoires colonisés plus tardivement. En Côte d'Ivoire, au sortir de la première guerre mondiale, 10 % des arrestations opérées en milieu urbain concernent des mineurs (Kipré, 1985 : II, 208). Naturellement, l'Afrique britannique n'est pas plus épargnée. Les autorités y suivent en l'occurrence le modèle du Borstal, village expérimental du Kent où étaient rééduqués les jeunes délinquants londoniens et qui donna son nom aux autres tentatives du genre. Une école correctionnelle est fondée au Kenya en 1909 et un fonctionnaire est nommé en Rhodésie du Sud en 1936, d'abord pour traiter des adolescents européens, puis des jeunes délinquants africains. En Sierra Leone, un service social est fondé à cet effet en 1941, expérience suivie à Accra par un secrétariat créé en mai 1943. Après la seconde guerre mondiale, les Britanniques mettent en place une véritable politique d'assistance dans ce domaine, initiée par l'œuvre d'un Donald Faulkner au Nigeria et introduite au Kenya en 1944, en Rhodésie du Nord en 1945, sur la Gold Coast en 1946 et en Ouganda au début des années 50 (Faulkner, 1949).

Il en est de même dans les colonies françaises, où des responsables éclairés affichent leur intention de réhabiliter les jeunes de la rue en leur évitant la prison, discours que tient par exemple l'Association voltaïque pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence lors de sa création en 1958. Ces initiatives sont souvent d'inspiration catholique, comme à Ouagadougou avec la maison de redressement d'Orodara, que les pouvoirs publics récupèrent en 1959, et la garderie de Boulbi, une institution de pères blancs sur les bords du barrage de Tanghin au nord de la capitale. Les autorités croient aux vertus thérapeutiques du travail et autorisent en ce sens un régime de liberté surveillée. Ainsi le Sénégal est-il doté en 1953 d'un établissement du genre à Nianing, une centaine de kilomètres au sud de la capitale, puis, en 1957, d'un centre d'accueil et d'observation pour mineurs inadaptés dans le quartier de Liberté VI à Dakar. Malgré le manque de moyens, des programmes de rééducation sont ensuite poursuivis à Sébikhotane et à Dakar, en l'occurrence dans le quartier de Hann avec la prison de Fort B...

La criminalité juvénile se durcit cependant après les indépendances. En ville, les déviances se font plus courantes, sous l'influence des adultes et au contact de la prison. Elles ne touchent plus seulement les migrants sans travail ou les cultivateurs qui ont fui le milieu familial mais aussi les jeunes citadins mal intégrés. Les adolescents isolés sont les plus susceptibles de faire de la prison parce que personne ne va payer une amende ou négocier un arrangement pour les en sortir (Brillon, avril 1980). Avec l'âge, les récidivistes s'organisent en véritables bandes. Les gangs

qui s'étaient d'abord formés en vue de s'entraider, avec des leaders généralement instruits et nés en ville, se mettent à attaquer les personnes et ne se contentent plus de convoiter leurs biens. Du chapardage on passe au vol avec effraction et violence. Les analyses d'autrefois sont dépassées, qui décrivaient par exemple à Lagos une délinquance relativement bénigne par rapport aux villes américaines (Oloruntimehin, 1973 : 168).

Sans famille, sans toit ni loi, exclu du système scolaire, le gosse des rues ne vit désormais que de ses larcins. L'élève coranique, le *garibou* qui quêtait près des mosquées, cède la place au pickpocket professionnel, le *faax man* de Dakar, « celui qui arrache » en wolof, ou les *douane-bi* de Ouagadougou, les « enfants-douaniers » qui prélèvent. A Harare, les jeunes *mutibumba* « qui dorment sous les arbres » perdent leurs attaches rurales et deviennent des « chapardeurs » *charasirira* ou des chefs de bande *monya* (Bourdillon, 1994). La rue est leur patrie, leur berceau et leur tombeau. Toutes les villes du continent finissent plus ou moins par être touchées. Même à Lomé, où la délinquance est limitée et où il n'existe pas de bandes organisées, les jeunes de la rue, d'origine citadine, deviennent des vauriens, *dzokopis* en argot évé, et sont suspectés d'être des rebelles (Marguerat, 1984 & 1992 ; Bayart, 1992 : 132). Des sondages montrent que 10 % des habitants de Kampala en 1968 et 30 % de ceux d'Abidjan en 1975 disent avoir été attaqués d'une manière ou d'une autre ; l'insécurité affecte leur vie quotidienne (Clinard et Abbott, 1973 : 21 ; Brillon, 1980 : 309).

Une littérature académique assez fournie s'empare bientôt du sujet (Guth, 1961 ; Pierre *et al.*, 1962 ; Ortiqes, 1965 ; Satgé, 1968 : 337-8 ; Kirson Weinberg, 1965 ; Middendorf, 1960 : 20 ; Kibuka, 1979 ; Hake, 1977 : 205-14 ; Holloway, 1970 ; Chemain, 1981). A Ouagadougou, ville par ailleurs plutôt paisible, Jean Hochet observe que les bandes de jeunes délinquants, toutes ethnies mélangées, ne comprennent pas plus de cinq membres et aucune femme (1968 : 84-5). En 1963, les trois quarts des délits commis par ces adolescents sont des vols. Dix ans plus tard, la composition et les objectifs des 25 bandes que recense Elliott Skinner n'ont pas changé (1974 : 351ss & 386). Les chefs de gangs, dont certains reviennent de Côte d'Ivoire, se font appeler « Docteur en droit » à cause de leur expérience citadine : ils parlent français, ont été à l'école et font respecter la discipline interne au groupe, notamment à l'égard de la police. Il y a même une ébauche de coopération entre les différents gangs, chacun respectant le territoire de l'autre.

A Léopoldville, au début des années 60, les jeunes au chômage vont jusqu'à attaquer tout « étranger » qui se rend sur leur « territoire » sans laissez-passer. Leur « gouvernement de quartier », ainsi qu'ils l'appellent, impose un couvre-feu informel et se compose de ministres, de militaires et d'un président. Pour en faire partie, il faut prêter serment d'allégeance et subir un test d'admission qui consiste le plus souvent à fumer un joint. Paul Raymaekers assiste à un glissement vers la délinquance, que ce soit

pour assurer sa subsistance, acheter du chanvre ou se disputer les filles des *flamingos*, les maisons de passe (1962 & 1964 : 104-8). Les heurts entre bandes rivales dégénèrent en batailles rangées.

A Nairobi, où le nombre d'enfants de la rue passe de 16 000 en 1989 à 25 000 en 1993 et à 60 000 en 1998, on note le même processus d'enracinement territorial. Les gangs *maskans* tels que la Mafia, les Black Muslims, le FBI ou Billy Alamo rebaptisent le quartier de Pumwani avec des noms de code qui témoignent de leur rébellion ; Sophiatown fait référence à une township démolie par la politique d'apartheid en Afrique du Sud ; Biafra et Katanga, à deux sécessions (Hake, 1977 : 205). Dans le centre-ville, les *parking boys* qui gardent les voitures et fouillent les poubelles s'organisent aussi en bandes. Le gang Serena, par exemple, tire son nom d'un hôtel près de l'avenue Kenyatta (Rodriguez-Torres, 1996).

Le regroupement ethnique de ces bandes n'est pas toujours la règle, bien au contraire. Certes en Afrique du Sud, les Russiens et les Japonaises de Johannesburg sont sotho, les Ninevites du Natal sont zoulous et au Cap, le Globe est constitué d'Indiens. Dans des États multinationaux, ce n'est guère étonnant et l'Afrique ne fait pas exception, ainsi qu'en témoignent les diverses mafias de Moscou, les Tatars de Kazan qui se seraient spécialisés dans le racket, les groupes originaires du Daghestan qui donneraient dans le grand banditisme, les Azéris qui auraient la mainmise des arrivages de fruits et légumes, les Géorgiens qui voleraient les voitures, les gangs slaves de banlieue qui tiendraient la prostitution et le trafic de devises, les Tchétchènes qui auraient contrôlé les marchés de la drogue et des armes (Fralon, 1993)...

Mais la ville brasse les populations. A la différence des voyous *deydey* en pays isaaq et des « têtes brûlées » *jirri* en pays mijertein, respectivement dans le nord-ouest et le nord-est de la Somalie rurale, la question clanique ne joue pas chez les jeunes pillards de Mogadiscio. Le gang de Faduma Ali opère dans la banlieue de Medina ; celui de la « Lame de Rasoir », dans le district d'El Gaab ; les « Sniffers de colle », dans le quartier de Wardhiglej, où l'armée n'entraît déjà plus qu'avec des blindés du temps de la dictature Siad Barre (Farah, 2000 : 22). Ces *mooryaan*, comme on les appelle, se regroupent en bandes par affinités et vivent avec des femmes « de mauvaise vie » qui ne sont pas du même clan qu'eux (Marchal, 1997). Garçons et filles portent des bijoux, des boucles d'oreilles ou des chaînes en or et leur accoutrement fantaisiste n'est pas sans rappeler celui des *boys* de Charles Taylor au Liberia, qui se déguisent avec des perruques roses, voire des guérilleros simba du Zaïre, dont l'habillement est composé de haillons, de peaux de léopard et de dépouilles de l'adversaire : emblèmes de l'ONU, vêtements sacerdotaux, tenues de militaires.

La guerre et l'émeute exacerbent évidemment la crise de la jeunesse urbaine. Privés d'école et de jouets, des enfants tuent leur temps à tuer ou à se faire tuer. Beaucoup sont enrôlés par les guérillas. Au Mozambique, on évaluait à 10 000 les adolescents de moins de quinze ans entraînés par

la Renamo et forcés à assassiner leur prochain¹. De même dans le nord de l'Ouganda, l'Armée de Résistance du Seigneur, ou LRA, kidnappe des jeunes pour recruter des combattants. D'après les autorités, plus de 6 000 enfants ont ainsi été enlevés dans le seul district de Kitgum. Au total, plus de 10 000 mineurs auraient été capturés par la LRA depuis 1986. Les jeunes filles, en particulier, servent au repos du guerrier et 85 % de celles qui parviennent à revenir sur la ville de Gulu ont contracté des maladies sexuelles lors de leur captivité.

Cependant, si l'on ne s'intéresse qu'à la ville et non à la guerre, force est d'admettre que l'enfance en Afrique ne connaît encore ni une prostitution à la thaïe, ni une criminalité à l'américaine, ni une dérive à la brésilienne. A Los Angeles, les gangs sont si présents qu'à l'école, les élèves n'ont même plus le droit de s'habiller en rouge ou en bleu, couleurs des deux principales factions en lice. A Rio, les bandes de voyous, les *galeras* de *pivetes*, ont aussi bien envahi les plages chics de Copacabana, au sud, que les banlieues pauvres comme Baixada Fluminense, au nord. Les journalistes décrivent des existences partagées entre « coït et Colt, guerre gratuite et amour payant ; balles et belles, petite mort et grande mort » (Zeghidour, 1992 ; Sévilla, 1992). Au Brésil, il y aurait trente millions de jeunes en difficulté, que les escadrons de la mort, créés par des policiers en 1968, liquident d'une rafale de mitraillette ou que les centres de la Fondation de l'État pour le bien-être du mineur traitent à grand renfort d'hormones femelles, histoire d'en faire des femmelettes. Toutes proportions gardées, aucun pays d'Afrique ne doit faire face à une situation d'une telle ampleur. Dans le fond, la délinquance y pose peut-être moins de problèmes que la jeunesse de la pyramide des âges et l'exceptionnelle explosion démographique des populations urbaines.

La ville au centre des contestations

Au sein de la jeunesse, les étudiants, eux, constituent un milieu particulier, essentiellement de nature urbaine. En fait de délinquance, ils sont souvent à l'avant-garde des contestations. La demande de décolonisation a ainsi pu prendre les allures d'une révolte des jeunes à une époque où la Fédération des étudiants d'Afrique noire francophone était accusée d'être manipulée par le communisme international (Mbembe, 1985 : 78). Les étudiants ont parfois accompagné la chute de gouvernements, comme à Khartoum en 1964, à Tananarive en 1972 ou à Addis-Abeba en 1974.

1. *Institute for Research Development's Bulletin* (Pretoria) vol. 2, n° 2, mars 1990, p. 1.

Mais ils ont ensuite été dépossédés de leur lutte. Dès 1968 en Ouganda, les troubles de l'université Makerere ont été suivis d'une répression contre les étudiants baganda. En Angola, la jeunesse urbaine qui avait permis aux indépendantistes du MPLA de gagner la bataille de Luanda en 1975 a vite été mise à l'écart (Birmingham, 1992). En Éthiopie, les étudiants qui s'étaient opposés à la monarchie de Haïlé Sellassié ont été éliminés par la campagne de terreur rouge du nouveau régime marxiste en 1977 (Ottaway, 1978 : 99-148 ; Lefort, 1981 : 241-79). Sur le campus de Kinshasa, les forces de sécurité ont éliminé les étudiants qui pourchassaient les espions affiliés au parti unique. En mai 1990, à Lubumbashi, les syndicalistes étudiants de Solidarité qui protestaient contre la dégradation des conditions de vie ont été massacrés sans pitié (Willame, 1992 : 195 ; Gbabendu Engunduka, 1991 : I, 81-7). En Côte d'Ivoire, le mécontentement des universités a commencé à se manifester au début des années 70, a pris une connotation ethnique contre les intellectuels bété en février 1982 puis avril 1983 et a culminé avec la transition démocratique de la décennie suivante (Cohen, 1974 : 77-81). En dépit des pressions du syndicat enseignant SYNARES et de son homologue étudiant dissous, le FESCI, le gouvernement a refusé de sanctionner les militaires responsables d'une expédition punitive dans la nuit du 17 au 18 mai 1991 à la cité universitaire de Yopougon, dans la banlieue d'Abidjan.

En effet, les autorités envisagent l'Université comme un lieu d'encadrement social bien plus que comme un espace de liberté et de créativité. Elles ont en général réussi à soumettre les étudiants. Malgré l'augmentation régulière de leur nombre, qui est passé de 142 000 en 1960 à 1 169 000 en 1980, ceux-ci ne jouent plus un rôle déterminant dans la violence politique. Pour Achille Mbembe, leurs contestations « sont jugées par référence aux expériences de leurs aînés et perçues comme des agitations puérides qui disparaissent une fois qu'ils sont au pouvoir [...] Quant aux couches sociales n'ayant jamais pu accéder à l'école ou tôt exclues de celle-ci, elles nourrissent à l'égard des étudiants une méfiance généralisée » (1985 : 50). Elles ne croient plus au mirage de l'instruction et perçoivent juste le diplômé comme un privilégié parce qu'il a plus de chances d'obtenir une situation, un emploi, une réputation, un statut social. Somme toute, les écoliers sont peut-être plus radicaux que les étudiants. Leur jeune âge ne les protège pas de la répression policière, ainsi qu'en a témoigné le massacre des écoliers de Bangui en 1979 pour une simple question d'uniformes qui déplaisait à Bokassa.

Étudiants ou écoliers, cependant, ne sont jamais qu'une minorité active. Leur rôle est souvent surévalué parce que la ville capitalise toutes les formes d'opposition (Montclos, 1999 a). La cité, en particulier la capitale, constitue à cet égard un enjeu formidable. Concentration de pouvoirs et de richesses, elle attire autant le militant que le délinquant. Ceci n'est évidemment pas sans conséquences sur le plan politique. D'un côté, les

contestations citadines contribuent à décentraliser le pouvoir lorsqu'elles réclament une redistribution plus juste des ressources (Fainstein, 1974 : 54). D'un autre côté, elles sont subordonnées au système politique qui les gouverne (Castells, 1973). Les groupements qui se forment pour contrer l'État en empruntent les linéaments : concentration de la protestation dans un système centralisé, dispersion dans un cadre fédéral (Bigo, 1992).

La manifestation urbaine et coercitive du pouvoir en sa capitale prend aussi une toute autre forme suivant qu'on l'interprète en termes de puissance économique ou de relations politiques. Ces divergences d'analyse se retrouvent bien dans l'opposition entre ville haute et ville basse, par exemple Yaoundé et Douala au Cameroun. Pour les tenants d'une approche institutionnelle comme le géographe Michel-Jean Bertrand et le politologue Jean-François Médard, « le rôle gouvernemental est prépondérant : la rivalité entre le port de Douala et Yaoundé favorise cette dernière... Beaucoup plus que dans les pays développés, l'Administration crée la ville, surtout si une décision coloniale a déterminé le site du chef lieu national » (Bertrand, 1974 : 134-5). Mais pour les partisans d'un point de vue par le bas, il s'agit d'accorder « une plus grande attention aux modes populaires d'action politique ». Tandis qu'un Jean-François Médard « habitait Yaoundé, la capitale politique, où la pathologie administrative est la plus évidente », un Jean-François Bayart travaillait « depuis Douala, le principal centre économique du pays, où le bouillonnement de la société civile est plus aisé à percevoir » (Bayart, 1992 : 31).

Dans ce domaine, le cas du Cameroun est typique des tensions qui peuvent exister entre une capitale administrative et une métropole commerciale de tailles assez comparables. Reliée par le chemin de fer en 1927, Yaoundé n'a jamais rattrapé Douala, qui a failli devenir capitale en 1914, 1921 et 1940. Autopromu colonel pour la circonstance, Leclerc avait besoin de bonnes liaisons avec l'extérieur lorsqu'il a débarqué en pirogue pour rallier les autorités coloniales à la France libre et empêcher l'Allemagne victorieuse de s'appropriier le Cameroun. Son gouvernement s'est établi à Douala. Mais à la Libération, la capitale est revenue à Yaoundé pour n'en plus repartir. Des notables de la région, tel le Premier ministre André-Marie Mbida en 1957-1958, ont confirmé son statut grâce à leur influence dans le Mouvement républicain populaire au pouvoir pendant la IV^e République française. Les autorités n'ont cessé de se défier de Douala, berceau du mouvement nationaliste lors des émeutes anti-coloniales de 1945 et fief de l'opposition d'où est partie « l'opération villes mortes » contre le président Paul Biya en 1992.

D'une manière générale, les dirigeants se méfient souvent des ports, foyers de contestation et bastions d'un prolétariat revendicatif. Ainsi au Kenya, les Britanniques ont toujours eu l'impression que Mombassa, vieille ville arabe, était moins facilement contrôlable que Nairobi. Le passeport intérieur imposé aux Noirs, le *kipande*, y était plus laxiste que

dans la capitale. Le ratio entre hommes et femmes y a toujours été raisonnable. A la différence de Nairobi, Mombassa était une vraie ville africaine où l'on vivait autant que l'on travaillait (Cooper, 1987 : 71 & 177). Quand c'était possible, les autorités coloniales puis post-indépendance ont d'ailleurs préféré installer leur appareil administratif sur des sites neufs, comme à Abuja en plein centre du Nigeria.

A dire vrai, le choix inverse a aussi bien répondu à des questions de sécurité. Le positionnement de la capitale dans la plus grande ville du pays, au cœur des voies de communications, traduit pareillement la volonté hégémonique de l'État africain. « La finalité, dit Yves Marguerat, est bien d'appesantir la tutelle de la structure socio-spatiale du pouvoir sur la société toute entière. Héritier des administrations coloniales – mais avec la différence que celles-ci, très légères, se déplaçaient facilement –, l'État d'après les indépendances n'entend pas, dans la plupart des cas, laisser grande place aux contre-pouvoirs potentiels de la société civile, en particulier urbaine » (1991).

La modernisation urbaine et l'inadaptation

Au-delà de son rôle catalyseur en matière de contestation politique, l'agglomération urbaine présente une composante sociale et économique qui détermine en grande partie les manifestations de sa violence. La tendance générale à la modernité dont les élites citadines sont porteuses place la ville au centre des accusations des théoriciens de la dépendance. Ceux-ci considèrent que la violence du capitalisme marchand est importée de l'Occident par le biais d'une bourgeoisie *compradore* et urbaine qui vit du commerce international et exploite le pays profond. Le « fordisme périphérique », qui sous-traite dans le Tiers monde, crée des besoins nouveaux. Le transfert de technologie reflèterait alors un « impérialisme néo-colonial » (Diakité, 1985). La rationalité tayloriste du technocrate pollue, détruit la nature et asservit l'homme à l'automatisme de la machine. De là à dire que l'Occident est entièrement responsable des maux du Sud, il n'y a qu'un pas... que nous nous garderons bien de franchir alors que le nouvel ordre économique international prêché par les (in)dépendantistes est censé garantir la paix et la sécurité entre les États mais n'exclut pas de recourir à la violence pour parvenir à un développement autocentré.

Les pays du Tiers monde sont certes soumis à d'intenses processus de transformation. Pauvres, ils ont pour la plupart subi la colonisation, ce que les théoriciens de la dépendance ne manquent pas de souligner (Soedjatmoko, 1987 : 290). Sur un continent africain qui, pour grossir le trait, est passé en un siècle de l'âge du fer à l'âge du jet, le bouleversement

colonial a eu d'énormes répercussions. Il a introduit une nouvelle préoccupation, l'ascension sociale individuelle, et il a dénaturisé l'homme traditionnel, considéré comme arriéré. La traite des esclaves, le découpage du continent, l'assimilation française ou l'association britannique ont créé de nouvelles classes dirigeantes et imposé des rapports marchands aux économies de subsistance traditionnelles. Rétrospectivement, les « sanglots de l'homme blanc » sur les séquelles de la colonisation montrent combien la mise en dépendance du continent noir a amplifié sa violence.

Dans un monde désormais entré de plein pied dans la modernité, la violence s'est étendue, s'est universalisée et s'est diversifiée. Bien que contenue dans des « poches » spécifiques à l'intérieur de territoires où la sécurité physique des personnes est somme toute mieux assurée qu'autrefois, elle a pris de nouvelles tournures du fait de l'industrialisation de la guerre et de l'inquiétude que suscite tout système trop sophistiqué. Dans le monde traditionnel, le risque venait plus de la méchanceté personnelle, celle du seigneur de guerre ou du brigand, ainsi que de la menace de la nature et de la disgrâce religieuse, qui traduisait la peur des pratiques magiques (Giddens, 1990 : 29ss & 103-7 ; Balandier, 1988 : 149ss & 199 ; Delumeau, 1989). La violence était une fatalité que les institutions traditionnelles avaient pour fonction de transformer et de réguler. Des procédés d'inversion sociale comme le carnaval servaient d'exutoire pendant une courte période. La catharsis contribuait au renforcement de l'ordre et permettait de se prémunir contre la subversion.

Aujourd'hui, les méfaits de la modernité urbaine sont bien différents et se lisent aussi en termes d'échec. L'Afrique noire a raté son entrée dans l'économie de marché. Son secteur monétarisé et salarié reste marginal en termes d'effectifs. La formation de la classe ouvrière est inachevée. En ville, le brassage des ethnies n'est pas évident si l'on affine l'analyse au niveau des quartiers. On s'aperçoit alors que les affiliations lignagères résistent au melting pot, ainsi qu'en témoigne une référence courante au « tribalisme national » des nouvelles bourgeoisies d'État. Les élites urbaines fabriquées par la colonisation n'ont jamais complètement rompu avec leurs racines, ne serait-ce que pour des raisons de clientélisme politique. Face à l'homme blanc, elles revendiquent une africanité qui s'inspire de la négritude de Senghor, parfois de la culture créole du Brésil et du discours d'un Dubois aux États-Unis. M. Peil considère au mieux que les résistances à la modernisation au Nigeria ne viennent pas d'une incompréhension mais d'une volonté d'accommoder le changement à petites doses (1976 : 189ss). Le Nigeria serait une société syncrétique plus qu'une société plurielle : une tentative de synthèse entre tradition et modernité (Kuper, 1969).

La violence, « résultat de la contradiction entre innovation et marginalisation », s'inscrit ainsi dans une certaine dynamique politique, sociale, économique et culturelle (Apter, 1988 : 19 & 24). La moderni-

sation, l'urbanisation et l'industrialisation produisent de nouveaux styles de vie pour les « évolués » occidentalisés et les couches supérieures de la classe ouvrière. Elles soulèvent un problème de redistribution des richesses et provoquent des crises d'identité, de légitimité, de participation et d'intégration (Pye, 1966 ; Lerner, 1964). Les opportunités économiques ne suivent pas les progrès de l'alphabétisation, ce qui suscite des troubles (Huntington, 1968 : 47-8 ; Callaway, 1962). La violence collective, reconnaît le Colombien Jorge Bula, n'est cependant pas qu'une réponse à la modernisation en cours (1990 : 19). Elle peut aussi être une quête révolutionnaire ou, s'il n'y a pas de projet politique alternatif, une réaction à l'absence de progrès, sous forme de criminalité. Elle peut enfin provenir du blocage de régimes autoritaires opposés au changement. C'est en effet le changement, et non la modernité en tant que telle, qui induit des réactions violentes (Eisenstadt, 1966 ; Olson, 1967).

L'importance du contexte rural

De par sa fonction modernisatrice, la ville est donc accusée de bien des maux. Pour Louis Chevalier qui étudie les classes dangereuses à Paris au début du XIX^e siècle, le crime n'est pas « une conséquence accidentelle et exceptionnelle de l'existence collective, mais l'un des résultats les plus importants de l'expansion urbaine » (1958 : viii & xxviii). Historiquement pourtant, cela n'est pas toujours évident, comme l'observe Eric Hobsbawm : « Dans la Russie tsariste, par exemple, le brigandage, qui avait existé presque partout dans le pays à l'état endémique ou épidémique jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, avait disparu à la fin du siècle du voisinage immédiat des villes » (1972 : 10).

En outre, les statistiques sont faussées par l'implantation inégale des organes de détection du crime. Les tribunaux et les forces de sécurité sont concentrés en ville car le monde colonial a développé un véritable partage des tâches dans ce domaine, attribuant aux polices professionnelles la charge de réprimer les crimes sérieux en milieu urbain et laissant aux milices indigènes le soin de traiter les affaires mineures en milieu rural. Avec une mission de garde champêtre bien plutôt que de gendarmerie, ces dernières étaient généralement illettrées, ne suivaient aucune formation digne de ce nom, n'avaient quasiment aucuns moyens et avaient très peu de chances de recenser correctement la fréquence des délits.

Un tel biais explique qu'au Kenya, dès 1950, Nairobi enregistre 40 % des crimes du pays alors que la ville n'abrite que 5 % des habitants du pays. Vingt ans plus tard, la situation n'a pas beaucoup changé : 43 % des crimes recensés se produisent en zone urbaine alors que 90 % de la

population vit toujours dans les campagnes. Nairobi détient un record national, suivie de la Rift Valley, où sont établis un plus grand nombre de bourgs marchands et de commissariats que dans les autres provinces (Throup, 1992 : 133 ; Muga, 1975 : 9 & 34). De même en Ouganda à la fin des années 60, le quart des crimes connus sont commis à Kampala, qui compte moins de 4 % de la population du pays (Clinard, 1973 : 77-107). Au Liberia, où l'arrière-pays est longtemps ignoré par un pouvoir côtier, 75 % de la criminalité en 1967 est recensée à Monrovia (Zarr, 1969 : 194). En 1971-1972, la proportion est de 34 % à Abidjan, de 44 % à Dakar et de 66 % dans les grandes villes du Sénégal, en l'occurrence la capitale, Kaolack, Thiès, Saint-Louis, Ziguinchor et Diourbel (Brillon, 1980 : 176). Au Ghana, Accra, Sekondi-Takoradi et Koumassi connaissent aussi des taux de délinquance supérieurs au reste du pays (Riby-Williams, 1954 ; Nortey, 1977). En Éthiopie, Addis-Abeba recense 18 % des crimes en 1985 et 30 % des délinquants juvéniles en 1988 mais compte 4 % de la population du pays (Tsfaye, 1992 & 1986).

Les statistiques ne permettent finalement pas de mesurer le rôle de la ville dans la violence. Si l'on en juge par le nombre d'arrestations répertoriées sur les registres d'écrou, certes, la délinquance en Côte d'Ivoire augmente plus vite dans les villes de la côte que dans l'arrière-pays rural (Kipré, 1985 : II, 206). En 1963, la Côte d'Ivoire ne compte que 20 % de citadins et les villes accaparent 84 % de la criminalité. Mais en 1970, les proportions passent respectivement à 28 % et 66 % parce que la police est devenue moins efficace en ville tandis que la gendarmerie a étendu son quadrillage en province. Cela ne signifie pas que la criminalité a augmenté en brousse et diminué dans les centres urbains. Entre 1967 et 1975, le rapport entre le nombre de policiers et de citadins a simplement baissé ; la population urbaine a augmenté de 93 % et le personnel de la Sûreté nationale de 75 % (Brillon, 1980 : 193). Or la criminalité connue diminue à mesure que s'amenuise le rapport numérique des effectifs de la police relativement à la population civile (Tanner, 1970).

La campagne africaine n'est en réalité pas épargnée par les effets pervers de la modernisation, quand bien même celle-ci toucherait d'abord le milieu urbain (Iliffe, 1987 : 161ss). En Afrique du Sud, le camp de Sada, au nord-est du Ciskei rural, est connu pour sa désintégration sociale ; les maris boivent beaucoup et battent femmes et enfants. Dans le sud-ouest du Nigeria, une étude menée à partir d'un échantillon en milieu rural conclut que les troubles psychiques des patients reflètent la désintégration sociale et culturelle des Yorouba ; les lettrés présentent des symptômes différents de ceux des analphabètes, et les femmes de ceux des hommes (Leighton, 1963). A Kano, le fait que la majorité des malades mentaux viennent de l'agglomération tient sans doute à ce que leur asile est situé dans l'enceinte de la vieille ville. Plus de la moitié sont illettrés. Le principal diagnostic est la schizophrénie, qui se traduit par des

hallucinations et un comportement agressif à l'égard de son entourage. C'est la guerre du Biafra qui a fait doubler le nombre de patients en 1969, et non le déracinement urbain (Ilyasu, 1991).

Yves Brillon argue carrément que la criminalité rurale est « plus musculaire et plus violente » qu'en ville (1980 : 244). Toutes proportions gardées pour ce qui est de la Côte d'Ivoire, on commet plus d'homicides en brousse. La ville apparaît comme la place de toutes les « magouilles », la campagne comme le lieu de la brutalité nue. En Ouganda, le monde paysan des Gisu, pourtant à l'écart des affrontements politiques et de la guerre, connaît un taux d'homicides de 32 meurtres pour 100 000 habitants supérieur à celui de Mexico ou des villes de Colombie (Heald, 1989 : 32). Malgré un taux d'urbanisation très faible, 3 % en 1959 contre 25 % dans le monde et 13 % en moyenne sur le reste du continent, l'Ouganda est affecté d'une criminalité endémique de très loin supérieure à celle de ses voisins plus urbanisés, avec 874 crimes pour 100 000 habitants en 1968. A Kampala, 83 % des délinquants et 90 % des victimes appartiennent à des populations venues de la campagne (Clinard, 1973 : 16-7, 91 & 164). De même dans la capitale du Kenya, seulement 22 % des jeunes délinquants de la maison de redressement de Kabete sont originaires de Nairobi (Hake, 1977 : 162).

Au Nigeria aujourd'hui, des sondages montrent également que sur un millier d'*aera boys* recensés à Lagos Island, les trois quarts ne sont pas nés en ville (Momoh, 2001). A Mogadiscio, encore, les pillards *mooryaan* viennent le plus souvent du milieu pastoral. Certes, la capitale somalienne a pu générer ses marginaux : avant la guerre, ceux-ci avaient été regroupés en banlieue, à Afgoi, dans un centre de rééducation qui accueillait quelque 1 200 jeunes au début des années 70. Les *mooryaan*, eux, sont apparus fin 1990, au moment de la chute du régime de Siad Barre (Marchal, 1997). Le terme est nouveau et fait référence à un petit parasite qui ravage les cultures pendant la saison des pluies. Chez les Habr Gedir de la région nord de Mogadiscio, il désigne plus particulièrement le vagabond qui dort près des enclos à bétail pour chercher un peu de chaleur et de protection la nuit. Aux yeux des Abgal, habitants traditionnels de Mogadiscio, le pillard *mooryaan* a donc une connotation clanique qui vise clairement leurs ennemis Habr Gedir de la campagne. Mais l'opposition a aussi une dimension urbaine, qui transcrit l'invasion de la ville par des paysans analphabètes.

D'une manière générale, les troubles du monde rural alimentent indéniablement la violence urbaine, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles, de rébellions ou de guerres. A Port Harcourt, cas d'étude qui illustre le dernier chapitre de ce livre, les affrontements de décembre 1993 proviennent par exemple de l'enjeu des champs pétrolifères dans la campagne environnante. D'autres précédents au Nigeria montrent tout autant l'importance du milieu rural sur la violence des villes. Les émeutes de septembre 1960 puis février 1964, si considérables qu'on a parlé à leur sujet de « première guerre civile », sont d'abord parties de la

campagne et ont fini par toucher les centres administratifs de la région (Dent, 1966). En pays yorouba, les troubles d'Ibadan en 1958 ont pareillement commencé par des meurtres et des incendies dans les villages alentours avant de s'étendre ensuite en ville (Post, 1973 : 9 & 439). De même, dix ans plus tard, les groupements urbains tels que « l'association des pauvres en colère », Egbe Mekunnu Taku, ou « l'union des pauvres », Mekunnu Parapo, ont pris le relais d'une jacquerie fiscale et rurale sur laquelle les partis politiques n'avaient pas prise (Labinjoh, 1991 : 180-2). En septembre 1968, les paysans *agbekoya* n'ont pas hésité à monter à l'assaut d'Ibadan pour libérer leurs camarades détenus dans la prison d'Agodi.

La capacité de nuisance du milieu rural n'a ainsi rien à envier aux maux urbains, ce qui relativise de beaucoup les propos tenus sur le mythe champêtre et l'âge d'or d'une tradition rurale face aux abominations de la ville. La capacité de survie et de résistance du monde agricole apparaît même supérieure à celle du monde urbain. Là, les dynamiques conflictuelles peuvent être complètement déconnectées de celles de la ville. L'inverse n'est pas possible et une insurrection urbaine ne peut pas durer longtemps sans le soutien des campagnes (Oppenheimer, 1973). De ce point de vue, cependant, les citadins n'ont pas l'autonomie des paysans et sont donc plus sensibles aux crises économiques. Toutes proportions gardées, ils ont certainement été plus touchés par les politiques d'ajustement structurel de ces dernières années. Leur frustration est d'autant plus grande, et donc leur potentiel d'agressivité. Parmi les fléaux repérés, le banditisme et la révolte ont sublimé les malaises de la ville. On peut alors se demander ce qui distingue plus particulièrement l'Afrique dans ce domaine.

2

L'Afrique

Conflits et criminalité révèlent certaines similitudes d'un continent à l'autre (Von der Mehden, 1973 : 113-4). Leur interprétation oppose les « universalistes » convaincus de l'existence d'un modèle mondial, tels les économistes ou les théoriciens de la dépendance, et les « culturalistes » persuadés de la profonde spécificité de certaines sociétés, notamment africaines. La thèse d'une violence intrinsèque à l'Afrique subsaharienne tire sa force de la misère d'un continent toujours au bord de l'explosion. Cet « afro-pessimisme » est d'ailleurs partagé par les Africains eux-mêmes, à l'instar de ce paysan dogon déclarant que « l'eau est dure, la terre est dure, la nourriture est dure : c'est pour cela que nous sommes durs » (Lefevre, 1972).

La rareté des ressources et le sous-développement expliquent en grande partie l'âpreté de la compétition. Une analyse classique insiste en conséquence sur les antagonismes d'un continent où les anthropologues et les linguistes recensent jusqu'à 6 000 tribus (Murdock, 1959) ! Plus ou moins organisés, les lobbies ethniques ne se contentent pas d'œuvrer sur un plan social ou culturel. Ils peuvent aussi s'exprimer sous la forme du vote, de la pétition et de l'opposition, voire de la prise du pouvoir ou de la violence (Glazer, 1975 : 1-26 ; Shack, 1973 : 73). En l'occurrence, la théorie ethnique met en avant la faiblesse des identités de classes dans des sociétés où la définition traditionnelle du statut et des liens personnels reste forte.

Dans cette optique, la religion, le lieu de naissance, l'origine des ancêtres, le clan, la famille élargie, la région, la langue et la race sont des paramètres qui l'emportent sur le critère du revenu et de la position sociale. Tout en

reconnaissant les insuffisances de l'approche, Sheldon Gellar définit le tribalisme à partir de trois composantes : la résistance d'un groupe ethnique, linguistique et culturel à l'incorporation dans une société plus large ; sa réticence à accepter la légitimité, l'autorité et l'hégémonie d'un gouvernement national ; et son penchant à entrer en conflit avec des groupes sub-nationaux rivaux (1973 : 386).

Le tribalisme sur la sellette

L'ethnie repose sur une culture propre, une histoire, un territoire, une organisation sociale, une coutume, une langue et, souvent, un mythe fondateur. A un niveau inférieur, la tribu, le clan et la famille élargie, eux, constituent un ensemble totalitaire et sacré, exogame ou endogame. Les individus qui le composent tiennent leurs droits de leur appartenance au groupe. Leur personnalité est diffuse parce qu'elle n'est pas séparée du reste de la communauté et se soumet à sa conscience collective. De ce point de vue, l'homme tribal apparaît parfois comme un être passif jusqu'à la servilité, soit par crainte de l'opinion publique, soit par peur des châtements surnaturels, soit par instinct grégaire. La fameuse étude de Malinowski nuance certes un tel jugement (1970). « Les droits des individus existent, explicite Norbert Rouland, mais sont modulés par ceux des groupes » (1990 : 26). Ils résultent de rapports réciproques d'obligations et n'émanent pas d'une autorité personnelle ou étatique.

Les sociétés acéphaliques autrefois qualifiées de « primitives » ne développent en effet pas de normes juridiques (Diamond, 1935 ; Mair, 1964). Elles n'ont pas d'organes législatif, exécutif et juridictionnel. Elles n'ont ni pouvoir politique supérieur, ni hiérarchie sociale, ni tribunaux. Le chef est un *leader* et non un *ruler*. Il bénéficie d'un prestige et non d'une autorité. Il ne peut contraindre à l'obéissance personnelle et punir. Il n'y a pas de différenciation entre gouvernants et gouvernés, pas de pouvoir d'État.

Mais il ne s'agit pas d'anarchie. « Les sociétés humaines produisent toutes du politique », écrit ainsi Georges Balandier, et elles ne peuvent exister sans lois (1969 : 2). Quel que soit leur niveau de développement, les communautés traditionnelles ont des règles de conduite et des interdits. Elles connaissent la famille conjugale, le contrat, la propriété privée et la peine, à charge pour elles de gérer le territoire d'un groupement fondé sur les liens de parenté. Certaines n'attendent d'ailleurs pas l'arrivée du colonisateur pour évoluer d'un gouvernement par relations personnelles à un gouvernement par simple contiguïté géographique, les États primaires ou de fondation résultant d'un processus de formation interne, les États secondaires ou dérivés subissant l'influence de facteurs extérieurs (Gonidec, 1984 : 39).

L'Afrique ne connaît certes pas la longue gestation d'un État-nation qui, en Europe avant la Révolution industrielle, a d'abord été marqué par le passage d'un État de justice au Moyen Âge à un État administratif aux XV^e et XVI^e siècles. La colonisation a seulement formalisé les pratiques proto-étatiques du continent en les élargissant à ce que Michel Foucault appelle la « gouvernementalité », à savoir « les institutions, les procédures, analyses et réflexions, les calculs et les tactiques qui permettent d'exercer cette forme bien spécifique [...] de pouvoir, qui a pour cible principale la population, pour forme majeure de savoir l'économie politique, pour instrument technique essentiel les dispositifs de sécurité » (1989 : 102).

Depuis, on continue de parler d'ethnies parce que les cultures africaines restent fragmentées politiquement. Aujourd'hui, affirment certains, « les véritables nations d'Afrique [ne sont pas] le Nigeria, l'Ouganda ou la Tanzanie, mais plutôt les Ibo, les Kikuyu ou les Baganda » (Van Den Berghe, 1975 : xviii). Pour Paul Lubeck, les Haoussa ne sont ainsi pas une tribu mais une nation. Il suffit de parler la *lingua franca* haoussa, de professer l'islam et d'agir comme un Haoussa pour être intégré en une génération (1977 : 283). La différence est-elle donc si tangible pour que la nation ait le droit à l'autodétermination et pas l'ethnie ? Si le tribalisme se juge au refus d'être intégré dans un ensemble plus vaste, pourquoi alors ne pas parler en termes ethniques du rejet danois du traité de Maastricht ou, plus facile, de la partition yougoslave ? L'Europe regorge d'États multinationaux, à commencer par le Royaume-Uni...

En guise de régionalisme, l'accusation de tribalisme portée à l'encontre de l'Afrique noire est d'autant plus discutabile qu'elle repose sur des notions floues. On a en effet pu dire des ethnies qu'elles étaient plus des vues de l'esprit que de véritables organisations sociales (Roberts, 1976 : 65). Comment parler à ce titre des Kikuyu du Kenya par exemple ? Il existe bien une légende qui divise les Kikuyu en dix clans *mihiriga* issus des neuf filles des ancêtres fondateurs Gikuyu et Muumbi (Cavicchi, 1977 : 15). Mais en pratique, les Kikuyu constituaient tout au plus un agrégat sur la base d'affinités linguistiques : les Gaki de Nyeri, les Karura et les Kabete de Kiambu, les Metume de Fort Hall ainsi que les Gichugu, les Ndia, les Muthara, les Kienjai, les Mbere, les Thaïcho, les Tharaka, les Munithu, les Igoji, les Mwimbi et les Chuka (Lonsdale, 1992 : 341, 348 & 354 ; Lambert, 1956 : 1). Encore ce regroupement n'inclut-il pas les Embu et les Meru, qui sont pourtant « kikuyuphones ». Avant l'arrivée du colonisateur, l'unité sociale que représentaient la famille élargie, dite *mbari*, et son domaine foncier, appelé *itura*, avait sans doute beaucoup plus de signification que la tribu *muhiriga*. L'autorité spirituelle du *mugwe* ne correspondait pas à la fonction politique d'un chef ou d'un roi. Et c'est surtout la Bible qui a précipité un sentiment d'appartenance commune sous la protection du dieu kikuyu Ngai, désormais assimilé au Christ.

Les identités ethniques sont en grande partie artificielles, voire créées de toutes pièces par le colonisateur, qui a unifié les uns, par exemple les Ibo du Nigeria, ou séparé les autres, tels les Haoussa à la frontière du Niger, quand il ne les a pas tout simplement chassés dans des réserves comme en Afrique du Sud (Amselle, 1985 & 1990 ; Ranger, 1983 ; Lonsdale, 1977). Les Européens avaient besoin d'interlocuteurs viables dans leurs colonies. Il leur déplaisait de traiter avec des petites tribus dépourvues de chefs.

Pour reprendre le cas du Kenya, la nécessité se fit vite sentir de regrouper les Luo et les Luhya, dont les plus grosses tribus, respectivement les Alego et les Bukusu, ne devaient pas dépasser les 20 000 âmes au moment de la colonisation. Les Luhya étaient dispersés entre les Bukusu, les Dakho, les Kabras, les Khayo, les Kisa, les Marachi, les Maragoli, les Marama, les Nyala, les Nyole, les Samia, les Tachoni, les Tiriki, les Tsotso et les Wanga ! Malgré la légende d'un ancêtre fondateur appelé Ramogi, l'organisation des Luo, elle, reposait sur des structures tout aussi éclatées, en l'occurrence des cir-concriptions *ogendini* commandées par des conseils *buch piny* à la tête de vagues assemblées de villages *doho*. Les conseils *prorosiek* des Nandi, les assemblées *nzama* des Kamba ou les chefs *laibon* des Maasaï, issus du clan Engidongo, ne convenaient pas plus aux Britanniques du Kenya car ils n'avaient pas l'autorité politique souhaitée dans le cadre d'un État moderne.

En conséquence de quoi, beaucoup de chefs traditionnels ont été des fabrications coloniales. Certains ont été des opportunistes promus à la faveur de conquêtes militaires ; d'autres, des manipulateurs à l'image de Wangrin, ce héros du roman de Hampaté Bâ qui se jouait des mondes moderne et traditionnel aussi aisément qu'il se ralliait à toutes les religions du moment sans jamais en renier une (1992). Dans le sud-est du Nigeria, les Britanniques ont dû nommer des « chefs par décrets », les *warrant chiefs*, qui n'ont guère réussi à asseoir leur autorité. Dans le nord de l'Ouganda, les Acholi, eux, ont préféré choisir leurs propres représentants, les *rwodi*, en concurrence avec les « chefs de papier » surnommés *kalam omia* et installés par le colonisateur après l'écrasement de la rébellion Lamoghi en 1913 (Afigbo, 1972 ; Girling, 1960).

Ces hommes au service de l'administration étaient d'autant moins légitimes qu'ils avaient profité de leur position d'intermédiaires pour s'enrichir et étendre leurs compétences. Le régime de colonat s'est appuyé sur eux pour recruter une main-d'œuvre rurale (Lonsdale, 1979). Aux yeux des marxistes, le tribalisme reflète ainsi la tentative des dominants de mystifier l'exploitation en divisant pour mieux régner. Dans le même ordre d'idées, l'approche défendue par les « dépendantistes » a déconstruit l'ethnie en niant l'autonomie des sociétés africaines pour mieux enfoncer un Occident accusé de capitalisme à tout va. Jorge Bula prétend par exemple que la sécession du Katanga n'a pas été une guerre tribale mais un conflit d'intérêts au sein de la bourgeoisie nationaliste, suite aux brassages migratoires que l'attraction régionale du complexe minier avait suscités (1990 : 99).

Incontestablement, l'explication des conflits par le tribalisme n'est pas satisfaisante. Elle a notamment pour défaut de minimiser les conflits internes aux communautés. Si au niveau national se mettent en place des alliances entre les représentants de régions à caractère ethnique, au niveau local la compétition pour le pouvoir se fait entre membres d'un même groupe socioculturel. Aucune communauté n'est homogène. Les oppositions intestines peuvent être tranchées, comme le montrent les Basaá du Cameroun, sans même parler de la minorité bakoko, ou Elog Mpoou ainsi qu'elle préfère se faire appeler. La géographie traditionnelle des Basaá, explique Achille Mbembe, distingue deux parties : le *nó nlón*, c'est-à-dire la tête du chemin, ou le Nord, et le *nwèl nlón* ou *likol*, c'est-à-dire la queue du chemin, ou le Sud. Les gens du *likol*, en particulier l'enclave *babimbi*, se sont massivement engagés en faveur de l'indépendance. En réaction, le « haut pays » *bikók* a joué « ostensiblement la carte des ressources nouvelles induites par la colonisation : scolarisation, christianisation, urbanisation ». Il a collaboré avec les Français, donnant la plupart de ses leaders à l'Évolution sociale camerounaise, un mouvement opposé aux rebelles qui combattaient pour l'indépendance (Bayart *et al.*, 1992 : 207-10).

La thèse du tribalisme a aussi pour inconvénient de nier la dimension politique des luttes africaines et d'occulter les capacités de réconciliation inter-ethniques (Rotchild, 1970 : 602 ; Harris, 1965 : 30-1). Ce qu'illustre assez bien la façon dont a été « digéré » le traumatisme biafrais au Nigeria : auparavant, les sécessionnistes ibo n'avaient jamais été en guerre contre des Yorouba ou des Haoussa. Dans le même ordre d'idées, les tueries du Burundi « n'entretiennent qu'un rapport lointain avec les hostilités tribales ancestrales qui auraient opposé Hutus et Tutsis. L'histoire pré-coloniale est pratiquement muette sur cette prétendue opposition. Non que les inégalités y furent inconnues. Celles-ci, toutefois, se manifestaient à travers des liens de dépendance personnels qui rendaient solidaires, plus qu'ils n'opposaient, le riche et le pauvre, le cultivateur et le pasteur, le chef et ses sujets, et cela indépendamment des critères ethniques. Sans doute la tutelle belge a-t-elle contribué à accréditer l'illusion d'un clivage ethnique enraciné dans les vieux poncifs de la "thèse hamite" (les Hamites, venus du nord, imposant leur hégémonie sur les autochtones bantous). Les enjeux politiques nés de l'indépendance en 1962 sont l'élément moteur de cette recomposition du prisme identitaire Hutus-Tutsis » (Lemarchand, 1992).

L'influence religieuse

De fait, la question ethnique ou régionale fait sans doute moins violence que la personnalisation de l'État, la concentration des pouvoirs et la

monopolisation du trésor public par la famille élargie d'un président. Les conflits africains ne reposent pas que sur un principe clanique. Ils sont aussi traversés par des clivages religieux, des rivalités de personnes, des lignes de classes et/ou des confrontations raciales. La composante religieuse est importante parce qu'elle met en évidence certains traits spécifiques aux communautés africaines, y compris en ville. A cet égard, le rôle social de la chrétienté a bien autant d'influence sur la violence qu'un islam souvent perçu comme offensif, d'une part, et des croyances dénotant souvent un fort penchant vers la sorcellerie, d'autre part.

La portée politique des troubles d'ordre religieux n'est certes pas évidente. « L'islam en tant que tel, écrit René Otayek, n'est nulle part le porte-drapeau des manifestants de Libreville, Abidjan ou Lubumbashi et l'on peut difficilement évaluer l'impact des "lettres des évêques" qui circulent de plus en plus abondamment » (1990 : 118). Mais les prophètes, sorciers et prêcheurs de toutes sortes ont souvent plus de poids que les idées socialistes qui pénètrent la petite minorité des travailleurs du secteur industriel moderne.

L'évangélisation de l'Afrique est déjà en soi un acte politique, qui va de pair avec la conquête militaire du continent. La croix accompagne le fusil. Cas extrême des rivalités entre protestants et catholiques, une véritable guerre de religions ensanglante l'Ouganda dans la deuxième moitié des années 1880 ; selon certaines estimations, la population baganda serait passée de quatre à un million d'âmes entre 1860 et 1898 (Johnston, 1902 : 640). Le christianisme sert ensuite à soumettre les populations. Les protestants justifient par ce biais l'apartheid en Afrique du Sud et leur rigueur n'est pas sans rappeler celle des Britanniques à Belfast au XVII^e siècle, où tous les citoyens devaient assister au service religieux sous peine d'amende (Kinghorn, 1994). Les catholiques, eux, sont très marqués par leur présence aux côtés du pouvoir, notamment dans les territoires belges où ils ont le monopole de l'éducation. Là, remarque René de Maximy, les missions sont établies avec les camps militaires dans les zones tampons entre ville blanche et ville noire. Le parvis ouvert de leurs églises suggère d'une certaine manière que la morale est une discipline accueillante... et tout aussi contraignante que l'ordre public (1984 : 60ss).

Comptant parmi les rares facteurs de promotion sociale pour les Africains, la scolarisation entreprise par les missionnaires provoque par ailleurs de graves tensions. Au Kenya entre 1928 et 1930, la controverse sur la clitoridectomie, qui dégénère en affrontements autour des écoles de missions, oppose ainsi les convertis de la Church of Scotland Mission aux tenants des valeurs traditionnelles, en l'occurrence la Kikuyu Central Association, ou KCA (Lonsdale, 1992 : 388-9, 392-4 & 397-8). Pour les premiers, la clitoridectomie est contraire aux enseignements de la Bible, comporte des risques d'un point de vue médical et favorise les viols, dont elle ne laisse pas trace. Pour les seconds, elle marque au contraire le passage

aux responsabilités de l'âge adulte, prévient la stérilité en coupant le membre « masculin » du sexe féminin et est garante d'une certaine vertu. Autrement, les filles seraient des prostituées en puissance, des dévoyées prêtes à vendre leur fertilité à des étrangers.

Paradoxalement, les chefs traditionnels se rangent plutôt du côté des missionnaires parce qu'ils craignent la jeune génération montante de la KCA. Alors que le gouvernement ferme les écoles dites indépendantes et interdit la KCA en 1940, on assiste à une prolifération de sectes telles que *Watu wa mungu*, « les hommes de dieu », ou *Dini ya Yesu Kristo*, « la religion de Jésus Christ ». Les prophètes *arathi*, illuminés *aroti* et autres possédés *akurinu* portent des armes pour combattre le diable ou se défendre en brousse lors de leurs pèlerinages. Trois d'entre eux sont tués par la police en 1934. Ils ne sont pas très menaçants mais les autorités coloniales les considèrent rétrospectivement comme des précurseurs de l'insurrection Mau Mau des années 50, mouvement qui est rabaissé par les Britanniques au rang de secte parce qu'il repose sur des serments secrets et lance une chasse aux sorcières contre les « collaborateurs »¹.

Le christianisme noir témoigne en effet d'un certain refus de la colonisation (Graybill, 1995 ; Dolbeau, 1999 ; Pretorius, 1997 ; Schoffeleers, 1991 ; Walshe, 1995). Il constitue une forme de résistance culturelle face à l'œuvre éducatrice des missionnaires. Les protestants, en particulier, sont souvent considérés comme des agents de la subversion nationaliste parce que leur clergé est plus africanisé. Quant aux religions africaines, elles peuvent s'engager sur la voie de la violence. Il en est ainsi en 1928 de la rébellion des Gbaya du Cameroun, qui est conduite par un prophète du nom de Karnou et qui est le plus important soulèvement de l'Afrique équatoriale française pendant l'entre-deux-guerres.

Au Congo belge, le kimbanguisme mobilise pareillement les autorités. Après une rafle de la police en juillet 1921, les rues de Léopoldville sont garnies de mitrailleuses dans la crainte d'une marche des fanatiques sur la capitale (Buell, 1928 : 604). Le mouvement est mené par Simon Kimbangu, un ancien catéchiste protestant basé à Kamba. L'arrestation de celui-ci et sa condamnation à mort, commuée en trente ans de prison, ne font pas taire les prophètes *ngunza*, loin de là, et certaines sectes, comme la Mission des Noirs de Simon Mpadi en 1939 ou la société secrète Kitawala, affichent une franche hostilité à l'égard des Blancs (Coquery-Vidrovitch, 1987).

A Brazzaville, l'Amicale Balali, fondée en 1926, tient un discours proche du kimbanguisme (Balandier, 1985). Elle prêche un messianisme bakongo qui rallie les Ba-soundi mais exclut les autres ethnies. Son président, André Matswa Grenart, dénonce le statut inférieur des Noirs, réclame le droit de vote, annonce la libération de l'Afrique par les Allemands et entame une

1. De même, le gouvernement Moi interdira-t-il l'Église Tent of the Living God en 1990 parce qu'il y voit de fâcheuses résonances mau mau.

campagne de résistance passive contre l'administration coloniale. L'arrestation de Matswa en décembre 1929 provoque des bagarres et des manifestations. Blessé et réformé pendant la seconde guerre mondiale, il meurt à Paris en janvier 1942. Au Congo, on ne croit pas à la réalité de sa mort et il devient un martyr.

Né chez les Bakongo angolais de Léopoldville, le « tokoïsme » apparaît plus tardivement à Luanda, vers 1950. En dépit d'une influence réduite, ses quelques adeptes sont perçus par les autorités comme des nationalistes, ce qui leur vaut d'être assignés à résidence. Ils inquiètent car les citadins qui ont dépassé les barrières traditionnelles sont en de plus en plus nombreux à se tourner vers les églises plutôt que vers les syndicats. A Luanda, il n'y a pas d'expérience du travail migrant à l'étranger et de l'organisation ouvrière comme à Bissau. En ville, les églises sont donc les seules susceptibles de relayer des revendications politiques (Messiant, 1989).

De fait, les nombreux mouvements syncrétiques qui « braconnent » entre animisme et chrétienté sont symptomatiques du cosmopolitisme urbain et on les assimile parfois à une forme de protestation sociale car « il n'est pas rare de voir des sectes s'aligner selon des lignes de classe » (Sandbrook, 1982 : 90). En période de crise économique, le message rédempteur des intégristes chrétiens séduit particulièrement les exclus de la croissance et il s'est aussi bien développé chez les « ressuscités » du Nigeria, les *born again*, que chez les « sauvés » d'Ouganda, les *balokole*. Aujourd'hui plus que jamais, constate Jean-François Bayart, « les Églises indépendantes foisonnent et se préparent peut-être à un rôle politique ultérieur... D'autres forces, en revanche, ont subi un déclin, à commencer par l'Église catholique » (1992 : 96).

En effet, les chrétiens d'Afrique obéissant encore à une tutelle occidentale ne prétendent pas gérer le pouvoir politique. Il leur faut rendre à César ce qui est à César (Ibrahim, 1989 : 73). Historiquement, les rigueurs du père blanc n'ont d'ailleurs pas mené à de sanglantes croisades contre le païen ou le mahométan, et la notion de guerre sainte n'est plus un élément porteur du dogme catholique depuis l'Inquisition. La *Summa contra Gentiles* (1258-1264) de saint Thomas d'Aquin a limité le rôle des missionnaires en terre d'islam. De même, au XVI^e siècle, le dominicain Bartolomé de Las Casas s'est indigné du sort réservé aux Indiens d'Amérique latine par les Espagnols. Son discours « anti-colonialiste », basé sur l'autonomie du pouvoir temporel, a repris à son compte l'idée de saint Thomas d'Aquin selon laquelle « le droit divin, qui [venait] de la grâce, ne [détruisait] pas le droit naturel qui [relevait] de la nature rationnelle » (Mahn-Lot, 1991 : 48). Ce droit naturel, que le péché n'avait pas détruit, faisait des princes païens les possesseurs légitimes de leurs royaumes, au contraire de la théorie qui voulait que la terre entière, au temporel comme au spirituel, appartînt au Christ et à son vicaire, le pape, ce qui justifiait tous les abus coloniaux.

Par contraste, l'islam apparaît comme une religion autrement plus conquérante et structurante, qui encourage le prosélytisme et condamne à mort l'apostasie. Un musulman peut se marier à une non-musulmane et, mieux encore, la convertir. Mais une musulmane ne peut pas se marier à un fidèle des religions du Livre, un *dhimmi* juif ou chrétien. En terre d'islam, ceux-ci sont tout juste tolérés et doivent payer une taxe spéciale, appelée *jizya* et généralement exorbitante. A la différence du christianisme à ses débuts, la montée de l'islam à partir du VII^e siècle correspond à un mouvement de conquête territoriale (Lewis, 1985). A la période tolérante du prophète Mohamed prêchant à La Mecque succède ainsi le temps de l'exil à Médine et du combat contre les forces impies (Taha, 1987). Le verset 91 de la quatrième sourate du Coran donne tout pouvoir sur les infidèles, ordonnant de les saisir et de les tuer. Quatre versets plus loin, on lit aussi que « Dieu préfère les combattants aux non-combattants et il leur réserve une récompense sans limites ».

En même temps, le meurtre du croyant est sévèrement réprimé et réglementé. S'il s'agit d'une « erreur », le verset 92 de la quatrième sourate prévoit des compensations basées sur le prix du sang. Le verset 33 de la cinquième sourate propose également toute une gamme de sanctions contre le vilain, du bannissement à la crucifixion en passant par l'amputation de la main droite et du pied gauche. Cinq versets plus loin tombe le couperet : « Tranchez les mains du voleur et de la voleuse ». Le pardon, indique le verset 17 de la quatrième sourate, n'est accordé qu'à ceux « qui font le mal par ignorance et qui s'en repentent, sitôt après ». Les fondamentalistes, notamment, sont convaincus des mérites de la *sharia*, le droit islamique, et prétendent que celle-ci joue un rôle dissuasif en matière criminelle.

L'affirmation est des plus douteuses mais la charité musulmane, en revanche, est certainement un élément modérateur de la délinquance (Poitou, 1978 : 176). Tandis que le christianisme pardonne le vol du miséreux, l'islam pourvoie aux besoins du mendiant. Le cas de l'Amérique du Sud catholique, qui bat des records de criminalité, invite à la réflexion (Dogan, 1988 : II, 20). Serait-ce parce que l'islam prémunit mieux les déviances ? L'influence religieuse n'est pas négligeable, ainsi que le montre l'exemple de Kano dans le chapitre douze de ce livre. Les villes bouddhistes ou hindouistes de l'Asie connaissent aussi des taux de criminalité moindres alors que leurs densités de population comptent parmi les plus élevées du monde. Certes, le fossé entre les riches et les pauvres est plus grand en Amérique latine. Mais assurément, le contrôle de l'islam africain sur ses fidèles n'est pas pour rien dans la régulation des problèmes sociaux du développement urbain.

Il en va différemment sur le plan politique. Les pays musulmans ne sont pas épargnés par les conflits de pouvoir. Lors des pogroms anti-maures d'avril et mai 1989, l'islam a été incapable de réconcilier ses fidèles de part et d'autre du fleuve Sénégal, pas plus qu'il n'a pu imposer la paix en

Somalie à partir de 1991. De même, lors des émeutes électorales de mars 1988 au Sénégal, les jeunes ont rejeté l'autorité des confréries soufies, compromises avec le parti au pouvoir (Cruise O'Brien, 1992 : 18). Pire encore, l'islam a parfois précipité des violences extrémistes, non sans paradoxes. Il est en effet porteur d'un projet révolutionnaire tout en étant souvent perçu comme une religion conservatrice et opposée au changement. L'islam, résume Jean-François Bayart, « témoigne d'une indéniable plasticité et s'avère capable d'assumer aussi bien des processus d'accumulation et de construction de l'État "intégral" que des processus de résistance et de contestation populaire, y compris ouvrière » (1992 : 95).

D'un côté, le millénarisme mahdiste du Soudan et l'islam austère des Peuls du Fouta-Djalon ont pris la tête de mouvements réformistes contre l'hédonisme et le matérialisme des villes. De l'autre, les élites musulmanes ont rallié le pouvoir colonial qui les avait défaits militairement. Au Sénégal, l'administration indirecte à la française d'un Paul Marty s'est appuyé sur les confréries soufies et leurs marabouts. Dans le nord du Nigeria, l'*indirect rule* britannique d'un Frederick Lugard a pareillement privilégié le califat de Sokoto. De ce fait, les élites musulmanes n'ont pas été à l'avant-garde des mouvements de décolonisation. Elles ont plutôt cherché à sauver une alliance avec les Européens qui perpétuait leur pouvoir féodal. Au Nigeria ou au Tchad, le nationalisme est né dans le Sud, dans des régions animistes où l'enthousiasme pour une éducation moderne avait été plus grand et où la résistance à la colonisation avait en revanche été moindre (Lanne, 1984 : 761). De même au Ghana, où les chefs animistes de la côte avaient plus bénéficié des faveurs du colonisateur (Hiskett, 1984 : 276).

Pour autant, les pouvoirs post-indépendance issus des élites christianisées n'ont pas forcément été plus laïcs que les républiques islamiques en Mauritanie ou au Soudan. Le modèle, qu'il soit militaire ou civil, a pu dériver vers un semblant de théocratie tant les références à Dieu étaient omniprésentes. En témoigne la déification chrétienne de patriarches à la tête de dictatures comme le Zaïre.

Tour à tour porte-parole de Mobutu puis de son successeur Kabila (!), Sakombi Inongo incarne à sa manière la figure de ces « Raspoutines africains » qui ont hanté la présidence d'un Kérékou au Bénin ou d'un Chissano au Mozambique. Idéologue de l'authenticité zaïroise, Inongo s'exprime dans un journal « fondé par Jésus Christ » et distribué gratuitement par la compagnie Congo Airlines² ! D'après lui, Dieu l'aurait « prévenu qu'Il avait choisi Kabila comme Son instrument, afin de libérer [le] pays des liens de servitude, des liens sataniques, des liens démoniaques, des liens d'envoûtement mobutien ». Le président Mobutu aurait vendu le pays à Satan « par le biais des eaux du fleuve Congo, du drapeau national, de la

2. *La Voie de Dieu* (Kinshasa) n° 70, 1998 : pp.2-11.

monnaie nationale, de l'hymne national et du nom du pays [...] Derrière tous ces attributs de notre souveraineté, il y avait eu l'action de Lucifer ». Peu importe que Mobutu ait pu en son temps être « l' élu de Dieu ». Aujourd'hui, c'est le peuple congolais tout entier qui est un peuple élu : « Tout ce que Dieu n'a pas fait avec le peuple juif, il le fera avec le peuple congolais » !

La sorcellerie

A de tels discours s'ajoute une grande part de mysticisme, qui imprègne tant l'islam que les christianismes africains. La sorcellerie et les rites de possession affectent tous les pays d'Afrique au sud du Sahara. Délit passible de poursuites judiciaires du temps de la colonisation, les pratiques de magie noire n'ont pas disparu des villes et restent très virulentes dans les campagnes. Ces croyances incitent à la violence, voire la provoquent directement quand elles excitent les ardeurs guerrières ou conduisent à des chasses aux sorcières afin d'expurger le mal. Les tensions urbaines, en dépit de leur modernité, n'échappent pas à de telles influences, pas plus, évidemment, que les conflits en milieu rural.

Il y a là une certaine continuité. Au Kivu fin 1996, les Maï Maï qui combattent avec la rébellion de Laurent Kabila avant d'être reniés par leurs alliés sont les mêmes que ceux des révoltes du début des années 60. Les combattants Simba de l'Armée populaire de libération en 1964 étaient pareillement baptisés et aspergés d'eau *mayi* par des féticheurs. Le coup de fusil à blanc qu'on leur tirait dessus servait à prouver leur immunité et leur courage à la guerre. Les gris-gris liés à leurs bras déviaient les balles et ils étaient incisés avec une mixture où les organes sexuels de l'ennemi étaient très recherchés et qui contenait du chanvre.

Dans le Kwilu, les partisans de Mulele, eux, allaient au combat torse nu et le corps enduit de terre rouge pour se protéger des balles de l'ennemi. Leurs amulettes étaient faites d'ongles humains et leur baptême consistait à prendre des bains de purification à l'eau chaude. Sous peine de perdre leur immunité magique, ils ne devaient pas se laver et se couper les cheveux jusqu'à la victoire finale, ne se permettaient pas de toucher le sang des cadavres et des blessés, s'écartaient des objets ayant appartenu à des Européens, ne pouvaient manger que la nourriture préparée par des jeunes filles impubères, les *malaya*, et s'interdisaient de prononcer le nom de leur chef, goût du secret qui trahissait la fonction militaire et disciplinaire d'un tel code de conduite.

Dans la région d'Uvira et de Fuzi, les troupes de la guérilla de Soumialot étaient aussi attachées à des médecins-féticheurs qui les faisaient obéir à

des règles similaires, interdisant par exemple la présence de femmes dans leurs rangs et l'acte sexuel avant de partir à l'assaut. Malgré un équipement dérisoire fait d'armes traditionnelles et de vieux fusils ornés d'un bouquet de branches, l'encadrement magique stimulait la bravoure des guerriers. Entourés d'une rumeur d'invulnérabilité, ceux-ci attaquaient les soldats gouvernementaux dans le plus grand mépris des règles de combat. Leurs chefs avaient la réputation de pouvoir se transformer en animal et se rendre invisible. L'effet psychologique était tel que les commandants de la guérilla allaient jusqu'à communiquer à l'armée congolaise la date et le lieu de leurs attaques afin que les troupes gouvernementales puissent préparer d'avance leur retraite ! Les premiers échecs sérieux sur le terrain ébranlèrent cependant la confiance des guérilleros et entraînèrent une véritable chasse aux sorcières contre les féticheurs qui n'avaient pas été efficaces, la magie se retournant contre ses instigateurs (Verhaegen, 1966 : I, 125-7 & 328 ; 1969 : II, 344 & 548-98 ; Coquery-Vidrovitch, 1987 : I, 105).

Encore aujourd'hui, bien des mouvements de lutte armée sont imprégnés de telles croyances. L'Ouganda est particulièrement symptomatique du genre. Dans le sud, le récent massacre de l'Église de la restauration des dix commandements de Dieu, qui a fait plus de mille morts, est venu rappeler au début de l'an 2 000 l'influence morbide de ces sectes millénaristes qui s'étaient trop compromises à prédire l'apocalypse. Le nord du pays, lui, est ravagé depuis une quinzaine d'années par une mystérieuse rébellion d'intégristes chrétiens, l'Armée de Résistance du Seigneur, ou LRA. Menée par un évangéliste du nom de Joseph Kony, celle-ci a surtout pris pied en territoire acholi et a pareillement revendiqué l'application intégrale des dix commandements. Appelées Condum, Stockry et Gilver, les trois divisions de la LRA observent la trinité du Père, du Fils et du Saint Esprit : *won*, *wod* et *tipu maleng*. Kony, qui n'en est pas à une contradiction près, condamne l'idolâtrie des Acholi et tient un discours religieux très syncrétique. A un moment, on a même parlé de sa conversion à l'islam à cause du soutien qu'il recevait de la junte islamiste au pouvoir à Khartoum. Mélangeant allègrement les interdits du judaïsme sur le sabbat et de l'islam sur les viandes impures, Kony aurait menacé de tuer les éleveurs de porcs et d'amputer les adultes travaillant le vendredi !

Ancêtre de la LRA, le mouvement du Saint Esprit s'était d'ailleurs développé sur un registre assez similaire. Ses combattants se comparaient au peuple élu des Juifs, s'appuyaient sur les textes de la Bible comme du Coran et invoquaient Jésus en même temps que des esprits arabes du nom de Kassim, Miriam, Ali Shila, Medina, Mohammed et Ali Shaban. Tous ces esprits avaient chacun une fonction militaire ; Kassim fut brièvement commandant en chef tandis que Miriam, une femme, fut son adjointe et qu'Ali Shila était responsable des grenades de pierres... De son côté, Kony communique également avec une multitude d'esprits lorsqu'il entre en transes. Juma Oris, le Soudanais, est ainsi une sorte de chef d'état-major qui

porte le nom d'un musulman d'ethnie Madi, un ancien ministre d'Amin Dada aujourd'hui à la tête d'une guérilla dissidente. La Soudanaise Silly Silindi et l'Américaine Major Bianca, elles, sont respectivement responsables des combattantes de la LRA et de la logistique à l'arrière du front. Parmi les Chinois, Holding Chu et El Wel Best sont à la tête des commandos de reconnaissance. Le Zaïrois Silver Coin détourne les balles de l'ennemi tandis que l'Américain King Bruce transforme les pierres en grenades. Le Dr Salam ou Salim, vraisemblablement un Arabe, s'occupe des affaires médicales. Quant à Jim Brickey, c'est un Noir américain, parfois appelé Who are you ? Il s'occupait d'espionnage mais a depuis été arrêté pour trahison !

Ces diverses croyances, au-delà de leurs aspects les plus fantaisistes, doivent beaucoup à la prégnance de la sorcellerie *kiroga* dans la région (Beattie, 1963 : 29). Les Acholi vénèrent des dieux *jogi* et se soumettent aux injonctions de leurs médiums *ajwaka*, pour qui sont érigés des autels *kac* ou *abila*. Les villages sont hantés par les esprits des ancêtres *tipu* et des mauvais morts *cen*. Alors que le sida ravage la région, les maladies sont perçues comme le résultat de puissances surnaturelles ou de vengeances personnelles, ce qui attise les suspicions et les chasses aux sorciers. Pour percer le secret de la LRA, il faut donc tenter un voyage dans l'irrationnel et remonter plus précisément en 1986 lorsque démarra un mouvement précurseur, celui d'une prophétesse illettrée répondant au nom d'Alice Lakwena.

Officiellement, celle-ci a nié tout lien avec Kony, qui disait être son cousin. Malgré une implantation commune en milieu acholi et la mobilisation des mêmes sortes d'esprits, son mouvement n'a mené aucune action concertée avec Kony. Il recrutait d'ailleurs dans le district de Kitgum alors que la LRA a plutôt ses racines dans celui de Gulu. Les divergences tenaient aussi aux façons de procéder. Lakwena était une combattante dont la source d'inspiration était d'émanation « divine ». Kony, lui, ne traite que d'affaires spirituelles. Il ne prend pas directement part aux opérations militaires et n'hésite pas à faire enlever ou tuer des civils. Autre différence notable, Lakwena était beaucoup plus stricte avec ses troupes, leur interdisant de mentir, de fumer, de boire, d'avoir des activités sexuelles, de voler les paysans et d'assassiner les innocents. Elle a culpabilisé les Acholi en leur disant qu'ils étaient la tribu la plus pécheresse d'Ouganda, ce qui en faisait paradoxalement les élus du Dieu *jok* pour entreprendre la rédemption du pays.

Rencontrée dans un camp de réfugiés au Kenya, Alice Lakwena nous a raconté la révélation qui fut à l'origine de son combat : « Je suis catholique et j'ai vu le Saint Esprit. Jésus Christ m'a donné le pouvoir de guérir. Il est mon cheval. Même le sida je peux le guérir : en quarante jours, c'est très facile. Le sida est une punition de Dieu, ce n'est pas une maladie. Dieu veut un homme - une femme. Il ne faut pas aimer la femme ou le mari d'un autre.

Il ne faut pas tuer, pas piller. Mais les gens ne craignent plus Dieu et croient à des sorciers qui leur racontent des mensonges. D'autres maladies viendront, des vomissements et des diarrhées. Cela durera trois jours et seuls les meilleurs en sortiront vivants. Les millionnaires perdront tout et les pauvres entreront dans le royaume de Dieu. Le temps de la Révolution est venu ».

Au moment de son apogée, Lakwena prétend avoir mobilisé jusqu'à 20 000 hommes. D'après des observateurs, quatre compagnies réunissaient les troupes dans des sections comprenant entre 50 et 80 combattants. Comme dans la LRA, des esprits pourvoyaient aux besoins militaires : un certain Rankie, ou Wrong Element, s'occupait d'espionnage ; Ching Poh, un Coréen, fournissait les armes et les véhicules ; Mzee Franco ravitaillait les soldats en nourriture et uniformes ; Nyaker, « la femme du chef », soignait les blessés (Behrend, 1998 : 111 & 1992 : 106 ; Allen, 1991)...

« Il n'y avait pas de hiérarchie militaire, précise Lakwena. Tout le monde m'appelait Mama. Mais nous avions des uniformes et des parades. Mes "boys" étaient bien entraînés car un bon nombre avaient déjà une formation militaire. Certains venaient même de l'armée gouvernementale, des prisonniers que nous avions épargnés et qui nous avaient ralliés. Nous avions pris beaucoup d'armes et de véhicules à nos ennemis. La population, elle, nous aidait en nous donnant de la nourriture. Nous n'avons jamais tué de civils et je ne me cachais pas en brousse. Nous occupions les écoles et nous consommions jusqu'à cinquante têtes de bétail par jour.

« Moi-même, j'étais le leader du mouvement. J'allais sur le front, je ne restais pas à l'arrière. J'avais sur moi des grenades. Mon rôle était de préparer les attaques avec l'aide du Saint Esprit. Je suis Lakwena [« la prophétesse »]. Avant de partir à l'assaut, il fallait laver et purifier les combattants. J'envoyais alors 250 hommes chacun séparés d'une distance de cinq mètres pour que les balles passent à travers et soient plus facile à dévier. C'est en lisant les eaux que je pouvais faire ça, même pour les bombes et le vent : renvoyer les balles sur l'ennemi, contrôler leur trajectoire. Un don de vision ».

Les éléments de la nature étaient en effet mis à contribution. Les abeilles attaquaient l'ennemi ; leur miel servait à soigner les blessures ; les serpents punissaient les pécheurs ; l'eau sacrée rendait invisible ; les esprits des rochers facilitaient un passage discret dans les montagnes et, au contraire, il ne fallait pas se cacher derrière des termitières ou des arbres, perçus comme maléfiques (Behrend, 1997 : 107-9). Avec les premiers revers militaires, le mouvement du Saint Esprit a cependant fini par manquer de soutien populaire et Alice Lakwena a dû fuir au Kenya en décembre 1987.

Replié sur Kitgum, son père, Severino Lukoya, a ensuite essayé de prendre le relais dans une optique plus décentralisée. Catéchiste de la Church of Uganda, il avait eu une vision similaire en 1958 et semble avoir eu une grande influence sur Lakwena. Signe d'une certaine continuité, sa

Lord's Army invoqua les mêmes esprits, auxquels s'ajoutèrent ceux de Bernhard, du Dr Ambrosoli, d'Oyite Ojok et d'Ojukwu, qui avaient respectivement été un frère américain au séminaire d'Alokulum, un médecin italien à l'hôpital Kalongo, un militaire lango du gouvernement Obote au début des années 80 et, enfin, un ancien d'Amin Dada ayant combattu Museveni et pris le surnom du leader de la sécession biafraise. Capturé en 1989 par des hommes de Kony puis emprisonné par le gouvernement, Severino renonça vite au combat. Libéré en 1992, il devait revenir à Gulu en 1995 se consacrer à sa vocation de guérisseur et fonder une église.

La tradition barbare

Rapportées à propos des sécessionnistes biafrais, des rebelles libériens ou des combattants zoulous en Afrique du Sud, les pratiques magiques des guérillas s'avèrent être un élément de mobilisation essentiel lorsqu'il s'agit de recourir à la violence. Mais au-delà des aspects particuliers à la sorcellerie, les thèses culturalistes, qui insistent sur la spécificité des conflits en Afrique noire, font surtout la part belle au rôle de la tradition fondatrice du groupe, qui repose sur un acte violent, de l'initiation à la transgression. La violence rituelle des temps anciens, expliquent les historiens et les anthropologues, était indispensable à la sécurité et au commerce. Pendant les interrègnes, les règles étaient suspendues et la communauté sombrait dans l'anarchie. Les marchés étaient saccagés et pillés, les femmes du roi s'entre-tuaient, les criminels restaient impunis. La paix et l'ordre n'étaient rétablis qu'à l'intronisation d'un nouveau souverain (Bozeman, 1976 : 180-200 ; Brillon, 1980 : 78-9). Soulignant une unité essentielle, la retranscription de ces thèmes dans des cérémonies symboliques ne touchait d'ailleurs pas que l'Afrique subsaharienne (Girard, 1972).

En effet, la violence primitive est inhérente à toute existence collective et son éradication n'est jamais totale (Balandier, 1988 : 199). Plus que d'autres régions du globe, l'Afrique noire n'en a pas moins la réputation d'être particulièrement affligée par une tradition accusée d'inciter à la violence dès le plus jeune âge. Chez les Kabiyè du Togo, remarque par exemple Comi Toulabor, « les cérémonies du "Kamou-hiling" mettent aux prises tous les trois ans des garçons de neuf à dix ans qui doivent s'affronter à coups de fouet. De même, les luttes au corps à corps des "Evala" doivent déterminer les plus forts du village », habitude qui aurait une origine guerrière (1986 : 185).

Dans ce contexte, la délinquance juvénile est mise sur le compte de l'éducation traditionnelle et d'un mauvais encadrement parental (Oloruntimehin, 1973). Achille Mbembe explique :

« Dans la plupart des familles, le père prétend à l'exercice de la domination tant sur la femme que sur les enfants. Cette domination peut aller jusqu'à l'utilisation de formes physiques ou morales de violence [...] De ces situations naissent des formes de résistances reproduites par la haine, la frustration, le désir de vengeance et d'agression. Le vol et le mensonge sont utilisés ici comme des formes de défense pour éviter les punitions [...] La famille apparaît ainsi aujourd'hui dans l'expérience quotidienne de milliers de jeunes Africains comme un lieu de violence [...] Les jeunes retrouvent la sécurité dans de petits groupes de leur choix, lesquels tentent de pallier aux carences affectives et sécuritaires engendrées par la réduction, à niveau familial, des modèles d'autorité et de domination présents dans la société politique » (1985 : 22-4).

Bien entendu, l'enfant des villes n'échappe pas aux schémas de ce type. En tant que cadet social, il est exploité par ses aînés. C'est un tâcheron ou un colporteur qui effectue les tâches domestiques les plus déconsidérées, gagne son argent de poche en rendant de menus services, fait son apprentissage chez un artisan, vend des journaux ou des bricoles à la sauvette, apprend à mendier si nécessaire. Le travail des enfants est courant, parfois même admis par les autorités coloniales dans les mines de la Gold Coast, sur les docks de Lourenço Marques ou dans les marchés de Dakar...

Ceci sans parler de la tradition qui prêtait aux jumeaux des pouvoirs divins et qui incitait à se débarrasser des enfants difformes ou anormaux. En Côte d'Ivoire par exemple, les Attié, les Abouré et les Agni éliminaient le neuvième enfant parce qu'il était censé porter malheur. Chez les Baoulé, il s'agissait du dixième, ou parfois du troisième si le garçon était né après deux filles (Brillon, 1980 : 92).

Le désaccord est d'abord d'essence culturelle. Ainsi de cette Africaine qui, pour la première fois en France, a été condamnée à un an de prison ferme pour avoir fait exciser ses filles (*Le Monde* 9/1/1993). Ou de cette autre, arrêtée à Londres pour avoir entaillé au rasoir le visage de ses deux enfants après leur puberté (Korbin, 1980). En Occident, le système judiciaire ne laisse pas de place aux violences rituelles et a mêlé sans beaucoup de subtilité l'infanticide avec l'illégitimité et les abandons d'enfants (Chevalier, 1958 : xii). En Afrique au contraire, « la coutume autorise et justifie certains actes qui sont par ailleurs réprouvés et sanctionnés par le Code pénal » (Poitou, 1978 : 140). Le vol de bétail, notamment, était une entreprise louable pour les populations pastorales. Les Nuer, les Salamat et les Himat du Soudan le considéraient comme un moyen d'affirmer son courage, de prouver sa virilité et de séduire les femmes. Les Bara de Madagascar, eux, l'envisageaient comme une sorte de sport que le législateur, en l'occurrence, a puni par des travaux forcés, voire la peine de mort (Guth, 1960).

Pour autant, le recours à des violences de type traditionnel ne répondait pas qu'à l'appât du gain et était encadré par une réglementation minutieuse. Les procédures de vengeance, qui paraissaient dominer, étaient limitées à

l'intérieur du groupe par des combats rituels, des sacrifices et des conciliations. En cas de querelles entre groupes distincts, un principe de distance sociale visait quant à lui à éviter les débordements et les vendettas infinies (Verdier, 1981-1984). La justice coutumière privilégiait les compensations et non la punition. Si une fille non mariée tombait enceinte, le fauteur devait par exemple apporter un présent au père. Et si un membre du clan était responsable d'un meurtre, il devait s'acquitter d'un prix du sang en accord avec la famille de la victime.

Yves Brillon soutient :

« Malgré des aspects qui ont scandalisé [...] les premiers colons, la justice coutumière africaine était très éloignée, dans sa philosophie pénale, de la seule idée de rétribution. On n'insistera jamais assez sur ce point car les stéréotypes, véhiculés par le colonisateur, sur la cruauté de la justice indigène, n'étaient pas tous exempts d'arrière-pensée. Au nom du progrès et de la civilisation, ils voulaient imposer leurs propres législations. Par la suite, les gouvernements africains eux-mêmes se sont servis des mêmes arguments bien plus pour détribaliser le droit que pour "vraiment" l'humaniser » (1980 : 135).

Le colonisateur n'a ainsi rien voulu savoir de l'éloge du bon sauvage dans l'essai de Montaigne sur l'état de nature. Les pratiques d'esclavage, les crimes rituels à la mort du roi, les sacrifices humains, les trafics d'organes liés à la sorcellerie, le cannibalisme et les infanticides d'enfants naturels ou adultérins ont été rapportés comme les preuves d'une barbarie intrinsèque. A l'instar d'un darwinisme social qui défendait la thèse d'une pauvreté héréditaire, le racisme scientifique a soutenu l'idée d'une spécificité africaine quant à la violence (Iliffe, 1987 : 237).

Une certaine ethnologie a contribué à ce type de préjugés en se réservant l'étude des sociétés exotiques et en laissant celle des sociétés occidentales aux sociologues. Elle a collé des étiquettes collectives qui ont permis au colonisateur de cibler des groupes « absolument insupportables, voleurs, pillards, toujours le couteau à la main, [...] source intarissable d'incidents »³. Des populations entières ont été décriées comme de véritables gibets de correctionnelle parce qu'elles auraient été plus violentes, plus joueuses, plus bagarreuses ou plus vagabondes que d'autres. Dans son essai d'ethnocriminologie sur la Côte d'Ivoire, Yves Brillon rappelle que les Krou, les Guéré, les Bété, les Wobé, les Yacouba et les Dan étaient réputés pour la brutalité de leurs mœurs. L'explication classique de la criminalité sur un axe est-ouest le long duquel les disparités ethniques auraient été à l'origine des déviances sociales est allée de pair avec une division entre un Nord traditionnel, où la pression du clan aurait préservé de la délinquance, et un Sud urbanisé et plus riche (1980 : 184 & 1973).

3. L'administrateur de Ziguinchor, J. de Coppet, à propos des Mancagne en 1910. Cité in Trincaz, 1984 : 214.

Dans l'arrière-pays désertique de l'actuelle Namibie, qui fut longtemps sous mandat sud-africain, les chasseurs san ou masarwa ont de leur côté été désignés sous un terme, *bushman*, qui les assimilait à des voleurs de bétail. Pour ces derniers, les razzias étaient en effet un « juste retour des choses » après la sanglante répression de la révolte herero en 1904 et la confiscation des terres et des points d'eau par les colons allemands (Drechsler, 1980). La ferme de Hayas, par exemple, était régulièrement attaquée, tout simplement parce que son patron, un certain Pleitz, ne payait pas du tout ses employés africains (Gordon, 1986 : 180-1). A partir de 1906, le plus connu des gangs de Bushmen a été celui de Hans, qui tuait sur place le bétail volé afin d'en emporter la viande sans laisser de traces derrière soi. Hans a été tué en octobre 1916 mais les raids de ce genre ont continué à cause de la famine. En s'enfuyant dans le désert du Kalahari, les Bushmen bénéficiaient d'une impunité de fait car la police n'osait pas les suivre. Ceux qui se sont finalement mis au service des agriculteurs blancs sont restés près de leurs terrains de chasse traditionnels et ont souvent déserté les champs sans pour autant aller chercher du travail en ville, où ils constituaient à peine plus de 3 % de la population urbaine du pays. Aussi la loi de 1922 contre le vagabondage a-t-elle été encore plus sévère qu'en Afrique du Sud. Elle visait moins à réprimer les migrations illégales vers les villes blanches que l'extrême mobilité des Bushmen, à qui on interdit de porter un arc. Les autorités ont fini par parquer les récalcitrants dans une réserve en 1959, contribuant à les enfermer dans un label ethnique qui n'est pas sans rappeler celui des castes criminelles en Inde.

Les partisans de l'apartheid, cependant, ne sont pas les seuls à avoir confiné les indigènes dans de telles catégories spatiales, professionnelles et identitaires. Il en va ainsi de la considération du gouverneur Lugard pour l'aristocratie peule et les facultés « guerrières » haoussa au Nigeria, ou de la thèse d'Afrique orientale selon laquelle il existait « une corrélation positive entre l'appartenance au groupe hamite et le degré d'évolution politique » (Ogot, 1964 : 284). Réputées à tort ou à raison pour leur aptitude au combat, les populations nilotiques du nord de l'Ouganda ont été recrutées dans l'armée alors que leur choix en faveur d'une carrière militaire reflétait d'abord la faiblesse du niveau d'instruction dans une région périphérique. Il n'est d'ailleurs pas évident que les Nilotiques aient dominé la troupe, où ils étaient 13 000 pour une population de 777 000 personnes en 1946, contre respectivement 20 000 et 1 075 000 pour les Bantous du sud de l'Ouganda (Omara-Otunno, 1987 : 44 ; Hansen, 1977 ; Behrend, 1997 : 47). De même au Malawi, les Yao se sont en fait engagés dans l'armée parce que leur économie agricole avait été ruinée par les taxes coloniales et qu'ils étaient les soldats les moins chers d'Afrique de l'Est au vu des niveaux de vie existant dans la région.

Les volte-face du colonisateur en la matière sont significatifs du caractère assez artificiel de ce genre de classement martial. Au Nyasaland, actuel

Malawi, la sélection militaire des Britanniques, par exemple, s'est développée en trois temps (McCracken, 1992). Se méfiant d'abord des autochtones, Londres a conquis le pays avec des troupes indiennes appuyées par des mercenaires swahili de Zanzibar et makua du Mozambique. Appliquant le fameux adage qui consistait à diviser pour mieux régner, les autorités coloniales ont ensuite formé un embryon d'armée en recrutant des Tonga qui craignaient la poussée des Ngoni du sud. Une fois stabilisée, l'administration « s'éprit » alors des Yao, qui fournirent la moitié des effectifs militaires du pays à l'approche de la première guerre mondiale. Dans une liste datant de 1922, un manuel officiel leur accordait ainsi la palme guerrière des tribus du Nyasaland tandis qu'un gouverneur recommandait pour les troupes des quotas de 50 % pour les Yao et de 25 % chacun pour les Tonga et les Ngoni ! A l'échelle de l'Empire, les Nyasa devinrent le fer de lance de la colonisation, réprimant la révolte ashanti du Ghana en 1900, la guerre sainte du « mollah fou » au Somaliland en 1901, une insurrection en Gambie en 1902, etc. Si la population du Nyasaland représentait moins d'un tiers de celle du Kenya ou de l'Ouganda, ses éminents soldats constituaient la moitié des King's African Rifles pendant la première guerre mondiale ; ils furent ensuite postés au Tanganyika, au Somaliland et jusqu'en Malaisie, où ils combattirent les guérillas communistes aussi tard que dans les années 50.

Aujourd'hui, ce genre de catégorisation ethnique continue de « coller à la peau », en particulier pour ce qui est des populations nomades. Encore maintenant, la rébellion touarègue dans le Sahel est assimilée aux razzias d'autrefois (Claudot-Hawad, 1992). Les Touaregs sont vus comme des pillards anachroniques, retardés et nostalgiques de l'esclavage. En Somalie, les observateurs insistent également sur une certaine tradition de la rapine, oubliant que l'éthique militaire s'était beaucoup dégradée depuis la guerre d'Ogaden et que la milice de la dictature Siad Barre était devenue un ramassis de délinquants en uniformes.

De fait, le culte de l'ethnocratie n'a pas seulement été inculqué par le colonisateur. Après les indépendances, il a pu façonner les identités politiques en entretenant une mystique masculine de la violence et, parfois, du célibat. Ainsi en Ouganda, Amin Dada était un Kakwa et il a éliminé les Acholi de l'armée, s'inspirant en cela d'un « modèle nilo-nubien, hautain, allogène, militaire, musulman, anti-occidental, prédateur, courageux et illettré » (Prunier, 1984 : 460). Dans cette optique, la guerre a été envisagée comme un sport noble ; les affrontements de tribus, comme une rencontre internationale à des jeux olympiques !

Une telle brutalité du pouvoir politique en Afrique devrait beaucoup à un autoritarisme récurrent dans les sociétés traditionnelles, théorie dite du *grassroots authoritarianism* (Wiredu, 1980). Avec des attributs fondateurs tels que le culte du chef, une idéologie monolithique, des forces de sécurité omniprésentes, un parti unique et le centralisme dit démocratique, l'État

n'est pas qu'un despote éclairé et garant du progrès. Il se veut aussi détenteur de « l'authenticité » et de la culture ancestrale. Son appareil coercitif – armée, police, prisons, services de renseignement – est pourtant étranger à la tradition précoloniale.

A cet égard, il ne faut pas confondre tradition et histoire. « L'État-rhizome », s'il reprend souvent à son compte les réseaux traditionnels, ne peut être comparé à ces royaumes qui se demandaient comment perpétuer leur domination sans en ruiner les assises (Terray, 1988 : 724).

Jean-François Bayart précise :

« Avancer les catégories d'aînés et de cadets sociaux, ne consiste pas à réduire les positions sociales anciennes (à dire par exemple que les ministres ou les entrepreneurs des années soixante-dix sont les simples héritiers des "aristocraties anciennes" et poursuivent les mêmes buts au moyen des mêmes stratégies), mais à éclairer les processus historiques de la reproduction élargie, partielle, contradictoire des lignes anciennes de l'inégalité et de la domination » (1992 : 55).

Achille Mbembe incite donc à traiter les Africains comme des protagonistes sérieux et s'insurge contre des perspectives qui font la part trop belle à une pathologie du coup d'État, des guerres internes et des affrontements ethniques en faisant référence à de « prétendues cultures ancestrales rebelles à la modernité, aux actes de liberté individuelle et de pluralisme politique » (1990 : 9). De son côté, Patrick Chabal souligne « la faillite d'une analyse qui cherche à expliquer l'Afrique uniquement en fonction de sa singularité ».

« Le pouvoir contient la violence. [Aussi] la question de savoir si l'Afrique est plus violente que l'Europe, ou plus violente que l'Europe à une certaine époque est [...] une fausse question qui nous détourne de l'analyse politique, à savoir l'étude du pouvoir. Plus le pouvoir est légitimé, plus la violence est implicite, invisible. Ce n'est que lorsque la légitimité d'un ordre politique donné est peu ou mal faite, lorsqu'elle se défait ou se refait, que la violence (ré)apparaît, et que le pouvoir se défend par la force ouverte [...] Une comptabilité de la violence en Afrique contemporaine n'apporterait que bien peu à son analyse politique » (1991 : 53 & 56).

Pour Jean-Pierre Chrétien aussi, « la question n'est [...] pas de savoir si le sang versé dans l'Afrique [post-indépendance] est une séquelle du passé ou un déséquilibre de la modernité, mais d'essayer de situer l'expérience actuelle dans une perspective historique globale susceptible de rendre compte des spécificités de notre époque » (1991 : 18).

3

Le monde

L'Afrique ne s'inscrit pas en dehors du temps et elle n'est pas isolée. Les « universalistes » cherchent donc à expliquer sa violence en la replaçant dans une dimension mondiale. D'après eux, bien des causalités se retrouveraient dans tous les pays en développement et les facteurs internationaux seraient déterminants. A en croire certains, les véritables coupables seraient plutôt les marchands de canons, les multinationales, les puissances impérialistes, les services secrets et même les journalistes, qui jouent un rôle catalyseur dans la propagation de l'information. En effet, les médias amplifient et banalisent la violence, un danger tout aussi présent dans sa version américaine, à l'affût de sensationnalisme, que dans sa version soviétique, sous forme de propagande se souciant moins de la vérité que du respect de la loi, quitte à favoriser les rumeurs les plus extrêmes.

Le rôle des médias et des moyens de communication

Incontestablement, les médias mettent de l'huile sur le feu en diffusant de fausses nouvelles, en déformant les faits et en ne les rapportant pas à leur juste mesure. Ils véhiculent également des stéréotypes qui entravent les échanges culturels, ceci sans même parler des diatribes haineuses d'organes comme la radio télévision des milles collines pendant le génocide au Rwanda (Chalk, 1999). Les titres des journaux peuvent simplement renforcer les tensions déjà existantes, comme en Afrique du Sud à propos des

foyers de travailleurs zoulous, qualifiés de forteresses de la peur, d'usines de la mort, d'*hostels* de la haine ou de dortoirs de l'enfer (Minnaar, 1993 : 67).

Au Nigeria lors de la crise de 1966, par exemple, la radio reprend à son compte des rumeurs sur les massacres de Nordistes dans le Sud, ce qui précipite les violences anti-ibo. Dans la région Nord, qui comprend à l'époque deux millions d'Ibo, les pogroms font 200 morts. Mais à l'Est, Ojukwu, futur leader de sécession biafraise, en « revendique » 50 000 (Dudley, 1973 : 165-70). Pendant les émeutes religieuses de l'État de Kaduna en mars 1987, les médias du Nord – le *New Nigerian* et la radio fédérale à Kaduna – insistent pareillement sur les massacres de musulmans tandis que ceux du Sud – le *Guardian*, le *Standard* et le *Punch* – se rangent du côté des chrétiens à l'exception du *Concord* (Ibrahim, 1989 : 68).

A la même époque, l'affolement que soulève l'affaire du bandit Anini dans l'État du Bendel est très largement fabriqué par la presse nigériane, poussée par le besoin d'être toujours la première sur l'événement (Marenin, 1987). Les autorités, il est vrai, ne sont pas plus habiles en la matière. Sur les marchés de Lagos où s'étaient multipliés les lynchages contre des sorciers suspectés de voler le sexe des passants, l'appel au calme lancé en 1990 à la radio par le gouverneur de la ville, qui promet de punir tout magicien pris sur le fait est pour le moins maladroit ! Les responsabilités sont partagées dans ce domaine, confirmant l'hypothèse selon laquelle les paniques sont fréquemment le résultat de médias supervisés par les autorités (Hall, 1978).

D'une manière générale, les moyens de communication sont un enjeu indéniable, dont Karl Deutsch a souligné le rôle crucial dans la construction d'un État-nation (1969). De façon significative, la radio, la télévision et l'aéroport sont les objectifs prioritaires des auteurs de coups d'État en Afrique. En effet, les médias sont utilisés à des fins de propagande gouvernementale et de contrôle policier. Au Nigeria, les journaux se complaisent à publier des photos des trafiquants de drogue afin d'exciter le ressentiment du public contre les « nouveaux riches » et de détourner l'attention du petit peuple quant aux responsabilités des dirigeants dans la crise économique (Odekunle, 1991 : 182-3). En Afrique du Sud, la télévision SABC et la radio, elles, servent à diffuser les avis de recherche de la police et criminalisent la drogue en dénonçant les hippies et la dégénérescence de la culture occidentale (Albertyn, 1985).

Les autorités ne reprochent pas moins aux médias de pervertir la jeunesse en accordant trop d'importance aux modes importées. Le sapeur congolais copie le conformisme occidental, le rasta a ses *dreadlocks* jamaïcaines et le punk se coiffe à l'iroquoise, les musiciens camerounais des Têtes brûlées mélangeant le tout. La provocation vestimentaire et la bravade ne sont certes pas spécifiques à la jeunesse africaine¹. Mais de tels phénomènes sont désormais en prise directe avec les modes mondiales.

1. « Dans l'ancienne Chine, raconte par exemple Eric Hobsbawm, le fier-à-bras du village avait la natte faite à la diable, et en enroulait l'extrémité autour de sa tête et de son cou ; il

Ainsi, les gangsters s'identifient fréquemment aux héros maudits des films d'action et de karaté, qui glorifient la violence. A Kano, un chef de bande qui avait vu un film chinois prend par exemple le nom de Change, déformation de Chang Kai-chek (Dan-Asabe, 1991 : 102). A Mogadiscio, les *mooryaan* s'affublent de surnoms à la Rambo et le gang de la Lame de rasoir évoque le modèle d'une bande de jeunes Israéliens d'origine marocaine (Farah, 2000 : 22). A Soweto, le nom du gang Zebra Force vient quant à lui d'une série télévisée et un bandit fameux, Tebogo Buchibo, se fait appeler Morambula à cause de son admiration pour Rambo (Mokoena, 1991 : 11). Les gangs métis, eux, regardent des vidéos de *gangsta rap* américain (*Libération* 10/1/1996 : 36-7). A Durban, les vigiles AmaSignora tirent leur nom d'un groupe de cow-boys dans un western de Terence Hill, bien que l'appellation ait d'abord été péjorative, donnée par les partisans de l'African National Congress en référence aux « femmelettes » qui refusaient de se joindre à la lutte contre l'apartheid (Reed, 1994 : 133).

Les gangs sud-africains sont très précoces dans ce domaine. Dès les années 40, ils imitent l'ethos du cinéma américain : « Vivre à toute allure, mourir jeune et faire un beau cadavre » (Coplan, 1992 : 250). Le voyou *tsotsi* copie le film *Stormy Weather*, où l'on voit un Africain élégant avec une montre clinquante et un pantalon bouffant (Freed, 1963 : 73). Au Cap en particulier, les vilains du grand écran servent de modèle aux gangsters². La bande des Mongrels s'inspire d'un film sur les Mongols, *The Moguls* (Pinnock, 1987 : 427). En pleine guerre froide, les Russiens et les Américains de Johannesburg prennent de leur côté des noms à la mode. Les Vultures sont dirigés par un Métis, Don Mattera, qui a baptisé son gang à partir du film *Where No Vultures Fly*. Les Spoilers de Pimville à Soweto tirent également leur nom d'un film policier. Sur bien des plans, le gangstérisme des townships sud-africains rappelle finalement celui des ghettos noirs américains à cause des discriminations raciales que connaissent aussi les États-Unis et d'une influence culturelle certaine en matière de cinéma, d'habillement et de musique. Dans les années 50, la fusion de la chanson populaire *marabi*, de la pratique du flûteau *kwela* et du negro-spiritual américain donne naissance à un jazz africain appelé *msakazo*, c'est-à-dire « radiodiffuser » en zoulou, ou *mbaqanga*, du nom d'un pain de maïs...

portait délibérément des chaussures éculées et laissait ses jambières ouvertes pour en faire voir la doublure luxueuse. Le costume du *vaquero*, c'est-à-dire du vacher mexicain, qui est devenu dans les westerns le costume classique du cow-boy, et les styles plus ou moins équivalents des *gauchos* et des *ilaneros* dans les plaines d'Amérique du Sud, des *bétyars* dans la putza hongroise, des *majos* et des *flamencos* en Espagne, sont, dans le monde occidental, des symboles analogues d'insoumission. Ce symbolisme a peut-être connu sa forme la plus recherchée avec le costume festonné d'or et d'acier du *haidouc* ou du *clephte* des Balkans » (1972 : 28).

2. Le juge J.E. de Villiers, cité in *Cape Times* 5/5/1948 et repris par Saunders, 1984 : III, 160. Voir aussi Slabbert, 1985 & Midgley, 1975 : 36-8.

Le discours des gouvernants sur le rôle négatif des médias audiovisuels ne doit cependant pas tromper. Ces derniers ne touchent qu'une infime partie de la population en Afrique subsaharienne, y compris dans un pays comme le Nigeria, qui compte une cinquantaine de chaînes et où la télévision a été introduite dès 1959 (Owens-Ibie, 1994). En Afrique du Sud, la télévision n'a fait son apparition qu'en 1976 car les conservateurs s'étaient longtemps opposés à un outil que le leader de l'extrême droite parlementaire, A. Hertzog, appelait « petit cinéma » : *klein bioskoop*. De ce point de vue, l'Africain est relativement isolé, avec une majorité paysanne en brousse. On a fait grand cas du rôle meurtrier de la radio télévision des milles collines pendant le génocide au Rwanda. Mais les statistiques disponibles montrent qu'à l'époque, moins de 7 % des habitants disposaient d'un transistor (Uvin, 1999 : 71) ! Contrairement à la diffusion d'une TV Globo brésilienne, la télévision, en particulier, a une audience très faible et est réservée à des privilégiés. La retransmission des événements d'Europe de l'Est en 1989 n'a certainement pas pu avoir une influence déterminante sur les contestations en Afrique, pas plus que l'image en direct de l'Intifada n'a pris l'importance qu'elle a eue en Algérie.

Face à une radio très contrôlée et à une télévision balbutiante, c'est surtout la presse qui est accusée d'inciter à la rébellion, de gonfler l'événement contestataire, de produire, selon la formule de Patrick Champagne, des « manifestations de papier » (1984). Pour autant, il est tout à fait improbable qu'elle crée l'action collective. Tout au plus peut-elle la soutenir (Switzer, 1997).

Au-delà d'une presse satirique parfois très puissante comme au Nigeria, les groupes contestataires disposent en fait d'un vaste répertoire dans ce domaine. Les jeux de mots de « radio-trottoir », par exemple, ont tourné en dérision les grands de ce monde en se moquant des chansons à la gloire de régimes autoritaires. De leur côté, les fonctionnaires ivoiriens ont utilisé le fax pour divulguer certains documents confidentiels. En Afrique du Sud, le parti de Mandela s'est affiché par voie de posters ou de T-shirts et a très bien su vendre son image à l'étranger, contrairement à l'Inkatha de Buthelezi à l'intérieur même de ses fiefs. Au Togo, les opposants ont passé clandestinement des tracts dans des paquets d'Omo et les pratiques blasphématoires des « conjoncturés » de Lomé ont fini par devenir des mots d'ordre pour descendre dans la rue (Martin, 1989 : 593-602 ; Bayart, 1992 : 109-30). Un universitaire de Kano raconte quant à lui que, pour ne pas se faire attraper par la police, un groupuscule gauchiste sur le campus plaçait discrètement ses tracts à la sortie des cinémas la nuit ; les gens les prenaient sans les lire et s'en servaient pour envelopper les brochettes de viande *suya* vendues dans la rue, ce qui donnait l'occasion au consommateur, lui, de prendre connaissance du contenu des pamphlets !

En son temps, le train a aussi pu jouer un rôle important. La révolte des mineurs blancs du Rand en 1922 se propage jusqu'à Johannesburg le long

du chemin de fer (Herd, 1966). De même, au Nigeria, la grève générale de 1945, qui part de Lagos et qui est menée par le syndicaliste Michael Imoudu, se répand dans les villes du chemin de fer. Anecdote : une tentative de désinformation du gouvernement, qui veut faire croire que la grève est finie, échoue grâce au délégué de la région Est qui, pour se rendre compte sur place, monte à Lagos en vélo car les trains ne circulent plus ! Quand le mouvement cesse effectivement, les autorités envoient, par avion cette fois, les représentants des grévistes annoncer la nouvelle à Port Harcourt, Enugu, Kaduna, Zaria, Kano et Jos. A Zaria, Imoudu doit se déplacer en personne car les grévistes, incrédules, refusent de reprendre le travail (Oyemakinde, 1975 : 703). En Afrique du Sud, les Noirs utilisent pareillement le train pour protester contre la hausse du tarif des bus. La répression est féroce ; en 1983 à Mdantsane dans la banlieue d'East London en territoire du Ciskei, les forces de l'ordre bloquent l'entrée des gares de Mount Ruth et Edgeton, tirant sur la foule et faisant quinze morts (McCarthy, 1985 : 245).

Autres moyens de communication, autres tam-tams modernes : dans les townships du Rand, on prévient de l'arrivée de la police en tapant sur les réverbères (*Rand Daily Mail* 2/5/1950). Lorsqu'une guerre de clans reprend dans le KwaZulu, les femmes du district rural de Msinga, elles, envoient des télégrammes pour rameuter leurs maris qui travaillent en ville. Lapidaire, le texte de ces missives est presque toujours le même : « Décès dans la famille. Reviens » (Malan, 1991 : 343). La rumeur participe à la campagne d'intoxication. Les bruits selon lesquels des militants de l'ANC préparent une attaque sont à l'origine des mobilisations préventives de guerriers zoulous dans les foyers de travailleurs pro-Inkatha (Segal, 1991 ; Sebulela, 1993 : 251). Dans les trains de banlieue à Johannesburg, le cri « Inkatha » ou « Zoulou » suffit à provoquer la panique ; les passagers se jettent par la fenêtre ou essaient de passer d'un wagon à l'autre au risque de tomber sur la voie (Goldstone, 1992 : 9). De ce point de vue, les foyers de travailleurs zoulous dans le Transvaal focalisent l'affrontement politique... et donc ethnique.

Véritables « traînées de poudre », les transferts d'armements sont également dans la ligne de mire (Chaigneau, 1984 ; Bienen, 1985). En général, il existe en effet une corrélation très forte entre la violence et le nombre d'armes à feu dans un pays. A l'instar de l'Afrique du Sud, les États-Unis constituent un cas d'école dans ce domaine, avec 70 à 90 millions d'Américains possédant officiellement des armes à feu, souvent plus d'une à la fois. Dans ces deux pays, les armes sont en vente libre. Recensant 54 meurtres pour 100 000 habitants en 1994, l'Afrique du Sud a ainsi connu des taux d'homicides proches du record mondial, qui revient à la Colombie.

De même, les États-Unis caracolent en tête des taux de criminalité du monde occidental. Les statisticiens y font désormais figurer le meurtre au rang des épidémies. Son coût social s'élève à 2,5 milliards de dollars chaque année, un montant égal à celui des revenus de l'industrie locale des armes à feu. Sur 24 700 meurtres enregistrés en 1991, 16 400 ont été commis avec

des armes à feu, dont 13 100 avec des armes de poing. Le milieu scolaire est particulièrement ravagé. Au Federal Bureau of Investigation (FBI), le Center for Disease Control calcule que, chaque matin, un enfant sur cinq pénètre en classe avec un couteau ou une arme à feu dissimulé dans la poche de son blouson ou dans son sac à dos ! En 1987, le taux de morts violentes parmi les jeunes de 15 à 24 ans était de 21 pour 100 000, contre 1,7 en France. D'après le ministère de la Justice, 83 % des Américains seront victimes d'un crime violent au moins une fois dans leur vie...

La théorie des dominos

La particularité de l'Afrique, à cet égard, est d'être très perméable aux trafics d'armes. De ce point de vue, la dimension internationale des réseaux de contrebande souligne combien la diffusion de la violence se joue des cadres étatiques. Les flux commerciaux et la circulation de l'information, qui se sont énormément développés, ne sont pas pour rien dans les similitudes que l'on observe d'un pays à l'autre et qui font croire à l'existence d'un « village planétaire ». La démocratisation de l'Afrique et les « conférences nationales » du début des années 90, en particulier, ont ceci de remarquable que les populations ne se sont pas seulement mobilisées à cause des griefs accumulés, mais aussi en faisant un parallèle explicite avec l'effondrement des régimes du bloc soviétique (Bigo, 1992 : 20).

Le continent n'échappe pas plus aux phénomènes de contagion régionale. La théorie des dominos, énoncée par les Américains en Corée puis en Indochine pendant la guerre froide, a fait des émules chez les Blancs d'Afrique du Sud à propos de la Namibie ou de l'Angola. Malgré leurs antagonismes, le régime de l'apartheid et les pays de la ligne de front, essentiellement l'Angola, le Zimbabwe et le Mozambique, ont constitué un indéniable ensemble d'interdépendances économiques, politiques et militaires (Hanlon, 1986). Ali Mazrui décrit quant à lui un modèle de « violence contiguë » dans lequel les processus d'imitation ont varié en fonction du degré d'intégration transnationale des États. Il en donne pour exemple le coup d'État égyptien de Nasser en 1952, qui a régionalisé la violence du Soudan à l'Ouganda le long de la vallée du Nil. Excluant le Nil Bleu éthiopien, ce « pan-nilotisme » a démontré des mécanismes de transmission et d'interpénétration opératoires, bien plutôt que la formation d'un système politique régional (1969 : 94 ; 1975 : 113-18 & 125).

Certaines coïncidences sont effectivement troublantes : interactions entre la révolution de janvier 1964 à Zanzibar et les mutineries dans l'armée au Tanganyika et en Ouganda ; succession impressionnante de coups d'État en Afrique francophone le 25 novembre 1965 au Congo, le 22 décembre au

Dahomey, le 1^{er} janvier 1966 en Centrafrique et le 2 en Haute-Volta ; interdépendances du Rwanda et du Burundi lors des crises de 1972 ou 1994, etc. Les coups d'État au Ghana et au Nigeria en 1966 donnent le même sentiment d'une simultanéité (d)étonnante.

Pour expliquer ces correspondances insurrectionnelles, les chercheurs parlent de vagues de contestation, de poussées cyclothymiques et, surtout, de points de focalisation internationaux (Shorter, 1973 ; Oberschall, 1973 : 139). A cet égard, la ville constitue un relais privilégié de la circulation des idées. Elle s'insère en effet dans un réseau urbain dont la dimension internationale est parfois institutionnalisée sous la forme de jumelages, plus de 6 000 recensés par le Conseil des communes et des régions d'Europe depuis sa création en 1951. Des municipalités françaises comme Lyon ou Boulogne-Billancourt ont ainsi entrepris des programmes d'aide au développement à destination de l'Afrique. Dans un autre genre aux États-Unis, les municipalités d'Alameda, Berkeley et Oakland en Californie, de Saint Louis dans le Missouri, d'Amherst et Cambridge dans le Massachusetts et de la Nouvelle-Orléans en Louisiane ont établi des sanctions à l'encontre de la junte militaire du général Abacha au Nigeria.

La ville, concentration de pouvoirs, se situe également au point de rencontre des réseaux de l'ombre, en l'occurrence ceux des services secrets ou des exilés politiques. L'image classique du réfugié, qui est celle d'un misérable en train de dépérir dans un camp, fait souvent oublier l'existence parallèle d'exilés en milieu urbain. En Afrique, ces derniers sont pour la plupart des illégaux faute d'avoir été reconnus par les autorités en place ou par le Haut Commissariat des Nations unies aux réfugiés. Ils ne constituent pas moins une « élite » relativement à leurs collègues d'infortune dans les camps. Profitant des facilités logistiques de la ville, toute une diplomatie de la clandestinité se trame à travers eux dans les hôtels de bas étage où ils se retrouvent pour discuter des événements ou comploter. Loin du tapis vert des forums officiels et du tapage médiatique des négociations à un niveau gouvernemental, les rapports de forces qui s'y déploient sont parfois violents. L'assassinat politique, en particulier, constitue une figure intéressante du genre lorsqu'il est commandité par une puissance étrangère.

De ce point de vue, la capitale kenyane est un cas révélateur du fait de la présence de nombreux diplomates, expatriés, exilés et autres représentants des diverses guérillas opérant dans la région. Ainsi, le 1^{er} avril 1998 à la tombée de la nuit, à 18 h 30 précises selon le rapport de police, le premier secrétaire de l'ambassade d'Éthiopie à Nairobi s'apprêtait à rentrer chez lui et ne se doutait pas qu'il vivait là ses derniers instants. Son corps fut retrouvé criblé de balles et les assassins abandonnèrent son véhicule peu après, ce qui permit d'écarter la piste du simple vol. Règlement de comptes ? Attentat politique ? L'enquête de la police ne devait pas en dire plus. Mais cette affaire, parmi tant d'autres du même acabit, dévoilait la face cachée d'une certaine diplomatie de l'ombre qui connut son apogée avec l'attentat

contre l'ambassade américaine quatre mois plus tard puis l'enlèvement du leader kurde Abdullah Öcalan en février 1999.

En Afrique de l'Est, le Kenya apparaît comme un îlot de stabilité, entouré qu'il est de pays en guerre : la Somalie, le Sud-Soudan, l'Ouganda, le Burundi, le Rwanda et l'Éthiopie. Les réfugiés qui en avaient les moyens se sont donc débrouillés pour aller sur Nairobi. Après le génocide de 1994 et la chute du régime Habyarimana, les Rwandais, par exemple, ont bénéficié d'un vol quotidien depuis Goma au Zaïre et de facilités d'entrée au Kenya, les autorités se contentant d'un laissez-passer bien que le pays ne fisse pas partie de la Communauté économique des pays des Grands Lacs et de l'Organisation du bassin de la rivière Kagera, qui dispensaient leurs ressortissants de passeport. Les Somaliens, eux, sont arrivés par voie terrestre en suivant de vieux itinéraires de transhumance vers le sud tandis que les Soudanais, pris entre deux feux, saisirent toutes les opportunités qui se présentaient vers l'Ouganda ou le Kenya.

Le choix de la destination des élites sur le chemin de l'exil a en outre été conditionné par les relations diplomatiques dans la région. Cette règle s'applique en premier lieu aux chefs d'États déchus. En 1991 alors que s'effondraient les dictatures somalienne et éthiopienne, le Kenya a facilité la fuite de Siad Barre vers le Nigeria et a procuré un sauf-conduit à Mengistu Haïlé Mariam vers le Zimbabwe. Après une brève retraite à Garba Harre près de la frontière, Siad Barre est passé au Kenya avec armes et bagages, logé aux frais du gouvernement dans un hôtel de luxe de la capitale, ce qui suscita d'ailleurs l'indignation de la presse et précipita son départ au Nigeria.

Fuyant la tyrannie, la guerre ou une persécution directement politique, la masse des réfugiés, elle, est tout aussi prisonnière des intérêts que le pays d'accueil veut lui faire jouer. Les rencontres du président kenyan, Daniel arap Moi, avec ses homologues tanzanien et somalien, Julius Nyerere en octobre 1983 et Siad Barre l'année suivante, avaient ainsi pour but d'échanger les opposants qui avaient trouvé asile sur leurs territoires respectifs. De la même façon, Nairobi a monnayé avec Londres le sort de la minorité indienne au Kenya. L'Angleterre voulait éviter un afflux d'Asiatiques détenteurs d'un passeport britannique et, en échange, a mis en sourdine ses critiques contre l'autoritarisme du régime Moi. Dans cette perspective, les réfugiés, les étrangers et, plus généralement, les immigrés sont des pions sur l'échiquier de la *realpolitik* car ils constituent un précieux moyen de pression.

La rivalité du Kenya avec l'Ouganda, notamment, explique bien des choses, à commencer par le traitement réservé aux réfugiés venus de ce pays. A la fin des années 60, Nairobi avait pu accueillir les Baganda du Save Uganda Movement de Robert Sserumaga, qui était un peu l'équivalent de l'Uganda National Organisation de John Barigye à Lusaka et qui revendiquait un rétablissement de la monarchie. Lorsque Amin Dada a été chassé

du pouvoir par l'armée tanzanienne en 1979, le président Moi a un moment soutenu le gouvernement Lule à Kampala en lui promettant d'extrader les responsables de l'ancien régime réfugiés au Kenya. Lule était perçu comme un conservateur opposé aux idées socialistes de Nyerere, qui avait accusé le Kenya d'avoir livré du pétrole à Amin Dada lorsque celui-ci entreprit de guerroyer contre la Tanzanie en 1978. L'ancien Premier ministre ougandais, Obote, était en revanche assimilé à un dangereux progressiste. C'était l'homme qui avait renversé la monarchie baganda en 1966 et le gouvernement Muwanga, qui lui était proche, n'entretint pas de bonnes relations avec Nairobi. La frontière fut fermée à deux reprises. Tandis que Lule allait en exil à Londres organiser des Uganda Freedom Fighters, des dissidents baganda du Democratic Party optaient pour la lutte armée et lançaient depuis Nairobi un Uganda Freedom Movement qui partit à l'assaut de Kampala le 22 février 1982. Il fallut attendre l'année suivante pour que le président Moi entreprenne un certain rapprochement avec Muwanga. Les opposants d'Obote au Kenya ont alors été renvoyés en Ouganda, où ils ont parfois été condamnés à mort. Annonceurs de ce revirement, les services de sécurité kenyans avaient, dès juillet 1982, facilité l'enlèvement en plein Nairobi d'un dirigeant de l'Uganda Freedom Movement, Balaki Kirya.

Début 1986 à Kampala, l'arrivée au pouvoir de Yoweri Museveni allait donner toute sa dimension à ces échanges stratégiques de réfugiés. Une inimitié personnelle opposait Moi à Museveni depuis que ce dernier avait fait capoter les pourparlers de paix parrainés par le président kenyan à Nairobi fin 1985. En outre, de nombreux litiges économiques étaient restés en suspens avec la dissolution de la Communauté d'Afrique de l'Est en 1977. Du fait de l'inflation et de la contrebande, l'Ouganda avait fini par ravitailler le Kenya en électricité et en produits alimentaires à des prix défiant toute concurrence. Or le nouveau régime au pouvoir à Kampala a vite affiché sa volonté d'augmenter les tarifs d'électricité et de revitaliser le transport ferroviaire de marchandises sur la ligne de Mombasa, touchant là aux intérêts d'un lobby routier proche de Moi. Le président Museveni, enfin, inquiétait l'entourage conservateur du président kenyan à cause de ses liaisons dangereuses avec Cuba, la Libye, l'Allemagne de l'Est et, à l'époque, la junte arrivée au pouvoir à Khartoum en 1985. L'Ouganda a vite été suspectée de prêter abri au groupe Mwakenya et au Mouvement du 18 février, des guérillas kenyans dont l'existence assez douteuse devrait beaucoup aux manœuvres des services de sécurité de Moi. La frontière ougandaise a de nouveau été fermée, en particulier lors des élections présidentielles de décembre 1992 au Kenya, et il y a même eu des accrochages militaires en décembre 1987. Le vice-président kenyan, Josephat Karanja, fut démissionné en avril 1989 pour « conspiration avec l'Ouganda »... sous prétexte qu'il était marié avec une Ougandaise.

C'est dans ce contexte que les réfugiés politiques ont pu être utilisés à des fins diplomatiques. Nairobi a fermé l'œil sur les activités des opposants de

Museveni sur son territoire, les Langi et les Teso de l'UPDM (Uganda Peoples Democratic Movement) ou les Acholi de la LRA (Lord's Resistance Army), dont le représentant à Nairobi, Dominic Wanyama, avait pignon sur rue. D'autres opposants n'ont certes été que des « agents dormants ». A l'origine d'un mouvement précurseur de la LRA, Alice Lakwena a été recueillie à Thika, un camp de réfugiés dans la grande banlieue de Nairobi, avant d'être transférée sous bonne garde à Dadaab, près de la frontière somalienne. Le général Paul Oyite-Ojok a, quant à lui, rallié le régime Museveni en 1993 ; il était le dernier représentant de l'UPDM à avoir refusé l'intégration dans l'armée ougandaise prévue par les accords de Gulu en 1988 puis d'Addis-Abeba en 1990.

Kampala ne s'est de toutes façons pas gêné pour liquider ses opposants établis au Kenya. En août 1993 était ainsi assassiné Amin Bazira, un ancien vice-ministre du président Obote et le fondateur, deux ans plus tôt, d'une National Army for Liberation of Uganda, la NALU. Cette guérilla n'avait jamais été très active et il s'agissait en l'occurrence d'une dissidence du Front Rwenzururu, un mouvement qui, dans les années 50, avait surtout affirmé l'identité culturelle des Konjo et des Bwamba face à la domination des Toro. Mais la NALU a été annonciatrice d'autres rébellions de la région, telles les Allied Democratic Forces. Du fait de son passé et de son profil politique, Amin Bazira aurait peut-être pu jouer un rôle de premier plan dans les insurrections qui se développent aujourd'hui à la frontière ex-zaïroise.

Autre circonstance malheureuse pour les exilés ougandais à Nairobi, le gouvernement Moi a fini par prendre conscience de la nécessité d'un rapprochement avec Museveni et il n'a pas hésité à expulser les réfugiés qui lui semblaient désormais gênants. En janvier 1996 était extradé vers Kampala le major Herbert Itongwa, un transfuge du régime Museveni et le fondateur d'une guérilla baganda, la National Democratic Army, qui a brièvement opéré dans le triangle de Luwero. En mai 1995, 75 Ougandais ont également été déportés de Nairobi, officiellement pour vagabondage, officieusement parce qu'ils auraient « espionné » pour le Mouvement du 18 février. Un mois auparavant, un lieutenant de l'armée ougandaise était mort sur son lit d'hôpital après avoir été kidnappé et torturé par les services de sécurité kenyans, qui l'accusaient de recruter des hommes pour le compte du Mouvement du 18 février. En 1991, ces mêmes services de sécurité avaient déjà enlevé des étudiants kenyans qui avaient fui à Kampala la répression des manifestations de juillet 1990 en faveur du multipartisme. Comme gage de sa bonne volonté, Kampala avait pourtant refusé de prêter asile à Raila Odinga, un des principaux opposants de Moi.

C'est encore par rivalité avec Museveni que Nairobi a été hostile aux Tutsi du Front patriotique rwandais (FPR), qui opéraient depuis l'Ouganda avec le soutien actif de Kampala. Le gouvernement Moi avait plutôt privilégié le Rwanda à dominante hutu du régime Habyarimana, voie d'accès à la région

des Grands Lacs et plaque tournante d'un commerce avec l'Afrique du Sud qui avoisinait les six millions de dollars par an en dépit des sanctions contre l'apartheid³. Lors de la victoire du FPR en 1994, le président Moi a d'abord fait montre d'une réelle sympathie pour les réfugiés hutu. Il a freiné les poursuites judiciaires du tribunal international d'Arusha sur le territoire kenyan, protégeant les responsables du régime Habyarimana accusés de génocide, et a fait fermer l'ambassade du Rwanda quand celle-ci a supervisé une tentative d'assassinat contre Seth Sendashonga, un ancien ministre hutu de l'intérieur en 1995 et un dissident du FPR réfugié à Nairobi. Ce dernier devait néanmoins mourir sous les balles des tueurs en 1998, peu après le rétablissement de rapports diplomatiques entre le Kenya et le Rwanda ! A partir de 1999, la brouille du Rwanda et de l'Ouganda, à propos de leur engagement militaire au Congo, a contribué à rapprocher le FPR du gouvernement Moi, par opposition commune à Kampala. Le traitement des demandeurs d'asile hutu par la police kenyane s'est durci en conséquence.

S'agissant des relations avec le Soudan, la rivalité entre le Kenya et l'Ouganda semble moins importante, encore qu'il y ait des observateurs pour penser que l'appui de Kampala à la guérilla sudiste de la SPLA (Sudan People's Liberation Army) n'est pas étranger, par contrecoup, aux tentatives de médiation du président Moi auprès de la junte islamiste de Khartoum dans le cadre d'un forum régional, l'Intergovernmental Authority on Drought and Development. Nairobi a servi de base arrière aux dissidents de la SPLA et à des guérillas factices comme le mouvement Unité des groupes sudistes en armes et le Front de libération Imatong de Peter Abdalla Sule, qui était rémunéré par l'ambassade du Soudan au Kenya⁴. L'hôtel Six Eighty a vu le regroupement de ces dissidents au sein d'une SPLA unie en 1993. Également présente dans la capitale kenyane, la SPLA originelle de John Garang a alors voulu régler ses comptes et a tenté d'assassiner un de ses rivaux, Kerubino Kwanyin Bol, en novembre 1998.

En dépit de certains intérêts communs, le mouvement de John Garang n'a jamais reçu un soutien officiel de Nairobi et a toujours refusé d'entériner les visées du Kenya sur une partie de son territoire. En 1988, le Kenya a en effet tiré parti de la guerre civile au Sud-Soudan pour annexer le triangle d'Elemi, quelque 14 000 km² que l'on dit riche en pétrole, or, uranium, mercure et platine. Historiquement, cet espace frontalier appartenait en principe aux Soudanais mais était contrôlé par les Britanniques du Kenya, qui y avaient

3. Les marchandises remontaient d'Afrique du Sud via Mpolungu, en Zambie, et franchissaient le lac Tanganyika jusqu'à Bujumbura, au Burundi. Ceci avait permis aux autorités de prétendre que les activités commerciales du Kenya avec l'Afrique du Sud avaient diminué, tendance qui, en réalité, s'était accompagnée d'une augmentation corrélative de 600 % des échanges avec le Rwanda entre 1988 et 1989 !

4. Celle-ci a toujours tenté d'infiltrer les mouvements sudistes à Nairobi et avait déjà fait enlever un vétéran de la lutte en 1982, qui fut rapatrié sur Khartoum caché dans un cerceau !

construit un poste de police en 1939. En novembre 1989, Nairobi y a établi une nouvelle division administrative, Kibish, ce qui a provoqué une rupture assez brève des relations diplomatiques avec Khartoum. Les autorités ont ensuite profité des projets de développement aux alentours du lac Turkana pour installer des « colons » kenyans dans la zone contestée. L'ethnie dominante de la région, les Turkana, est assez proche des Kalenjin du président Moi, et son district a bénéficié d'un charcutage électoral en gagnant trois divisions administratives supplémentaires – Kaaling, Lapur et Kakuma – alors que, dix ans plus tôt, il n'en comprenait que deux – Lokichokio et Lokitaung. Les Turkana se sont retrouvés à servir les intérêts expansionnistes de Nairobi et leur recrutement dans les forces de sécurité s'est accéléré.

Pour autant, le gouvernement Moi a également cherché à s'entendre avec John Garang pour contrôler les flux trans-frontaliers de réfugiés. Au Kenya, laisse-t-on entendre, la guérilla sudiste a disposé de facilités logistiques à Lokichokio, près du Soudan, et elle a un bureau de représentation dans la capitale. Il faut dire que les Dinka de la SPLA entretiennent de fortes affinités culturelles avec les populations au pouvoir à Nairobi, à savoir les Kalenjin, les Turkana, les Samburu et les Masai, qui sont aussi des sociétés pastorales.

Du côté éthiopien, le Kenya n'a plus de problème frontalier depuis la signature en 1970 d'un traité qui a mis fin aux querelles de tracés. La diplomatie kenyane à l'égard de l'Éthiopie fait preuve d'une étonnante continuité. A l'indépendance, l'empereur Selassie et le président Kenyatta avaient pour ennemi commun l'irréductible somalien et entretenaient les mêmes valeurs chrétiennes face au danger d'une expansion musulmane. Le pacte militaire signé avec le Kenya en 1963 n'a pas été renié par le régime « marxiste » de Mengistu après la chute du négus en 1974. Il a joué pendant la guerre d'Ogaden en 1977, quand Nairobi s'est engagé aux côtés d'Addis-Abeba en empêchant l'armée de Siad Barre de recruter des hommes dans le nord-est kenyan à dominante somali.

Cette alliance traditionnelle entre deux régimes « chrétiens » à Addis-Abeba et Nairobi a perduré après l'arrivée au pouvoir de l'EPRDF (Ethiopian People's Revolutionary Democratic Front) en 1991. Ceci fait qu'aucun réfugié éthiopien n'a jamais lancé d'opposition armée depuis le Kenya. Aujourd'hui, l'armée éthiopienne peut non seulement poursuivre en territoire kenyan les rebelles de l'OLF (Oromo Liberation Front) mais aussi tuer au passage les paysans suspectés de sympathiser avec la guérilla parce qu'ils appartiennent à un sous-groupe oromo, les Boran. Le 2 juillet 1992, les services éthiopiens n'ont pas hésité à faire assassiner Mebatsion Jatani Ali, un ancien gouverneur de l'ère Mengistu et un leader de l'OLF réfugié à Nairobi. Le 3 avril 1996, Hussein Mohamed Ali Sora est aussi mort dans des conditions mal éclaircies. Secrétaire général du Liberation Front for the Somali West, ancêtre d'une guérilla soutenue par Mogadiscio, et fondateur de Mecha-Tulama, une association culturelle interdite en 1967, cet avocat

éthiopien de Nairobi défendait la cause oromo et dénonçait le régime EPRDF (*People*, 18/4/1997 ; KHRC, 1997 : 24-5).

Les exilés politiques de Nairobi sont ainsi les otages d'une raison d'État qui n'hésite pas à retourner ses alliances en fonction des intérêts du moment. D'un côté, ces exilés peuvent avoir toute latitude pour utiliser Nairobi comme un centre d'agitation et de propagande politiques. D'un autre côté, ils sont toujours à la merci d'un revirement de la diplomatie kenyane, soit directement avec la fermeture de leurs officines et l'enfermement dans des camps, voire la déportation ou la liquidation pure et simple, soit indirectement lorsque les autorités laissent les services secrets étrangers accomplir leur sale besogne en toute impunité.

L'Afrique et la mondialisation

A l'ombre des organisations internationales, une telle diplomatie informelle implique bien entendu les puissances occidentales, notamment les anciens colonisateurs. L'influence de la France est significative du genre à cause des relations « spéciales » qui la lient à son « pré-carré africain ». L'Élysée a longtemps été accusé de faire et défaire les gouvernements d'Afrique francophone. En dépit des velléités de réformes démocratiques et des contraintes d'une politique étrangère désormais inscrite dans le cadre de l'Union européenne, c'est encore le cas aujourd'hui avec des pays comme Djibouti, le Gabon ou le Tchad.

Les responsabilités occidentales en matière de violence vont cependant au-delà des coups d'État. Les économistes soulignent les effets désastreux de l'exploitation du tiers-monde par les pays industrialisés. Ils insistent sur les causes structurelles qui déclenchent des émeutes dans les villes de l'hémisphère Sud à partir d'incidents récurrents : augmentation du prix des aliments de base ou des loyers, retard du paiement des salaires de fonctionnaires, etc. Les marxistes, en particulier, y voient des symptômes de résistance à une domination sociale et sont convaincus d'une homogénéité fondamentale des contestations urbaines, quelle que soit la société où elles se produisent. « La diversité de leurs effets et de leur développement, soutient ainsi Manuel Castells, vient de la spécificité de leur contexte et de la singularité de leur comportement » (1983 : 328 ; 1973 : 129).

Dans un autre registre « progressiste », l'approche « dépendantiste », elle, comprend les troubles des pays du Sud à la lumière des politiques ultra-libérales d'un reaganisme triomphant. Des « gouvernements par procuration » se seraient mis au service du capital mondial en appliquant les programmes d'ajustement structurel du Fonds monétaire international. Pourtant, si les troubles proviennent souvent de catégories auparavant pri-

vilégiées, par exemple les fonctionnaires ou les étudiants, il n'y a pas toujours de corrélation entre les émeutes urbaines et l'intensité de l'ajustement structurel. Des mouvements nationalistes, par ailleurs, sont apparus indépendamment de toute discrimination économique, à l'instar des sécessionnistes biafrais au Nigeria et des indépendantistes de Cabinda en Angola... ou des Catalans et des Slovènes en Europe (Gellner, 1984 : 4). Vis-à-vis du tiers-monde, la prédominance de l'Occident ne doit pas induire en erreur. La mondialisation ne se ramène pas à une occidentalisation. Elle ne peut non plus être confondue avec une internationalisation au niveau des États ou avec une « transnationalisation » mettant l'accent sur des acteurs privés sans identité territoriale et sans frontières. La modernité est certes un projet d'origine occidentale, mais la globalisation, qui l'a diffusée vers d'autres aires culturelles, n'est pas spécifiquement occidentale (Giddens, 1990 : 174).

Les thèses universalistes et structuralistes présentent en fait le défaut de dépolitiser les dynamiques locales. En supposant « une coupure entre les populations émeutières et les membres politiques gérant la contestation, explique Didier Bigo, elles négligent les luttes symboliques et les capacités d'auto-organisation, d'intervention du politique par la contestation populaire » (1992 : 12). Le risque inverse, il est vrai, est de privilégier la monographie culturaliste, qui renvoie à des causalités ethnique ou historique : le tribalisme africain, le retour aux « vieux démons » de l'Europe balkanique...

Indéniablement, la violence en Afrique continue d'être sujette aux influences extérieures. Le repli des Occidentaux au profit d'un rééquilibrage Est-Ouest ne signifie pas l'abandon d'un continent laissé à lui-même. Ainsi François Constantin ne croit pas à une dérive de l'Afrique en dehors des relations internationales (1992). Selon lui, la nouvelle donne sera même bénéfique si elle permet aux théoriciens de la dépendance de recentrer leur développement, de se déconnecter du système économique international, d'empêcher les gaspillages techniques et d'éviter les détournements de l'aide.

Même le scénario catastrophe d'une Atlantide africaine met de toutes façons en évidence les réseaux internationaux d'une économie informelle désormais seule à satisfaire les besoins élémentaires en situation de pénurie : organisations non gouvernementales, tontines, marchés de change au noir, filières libanaises, indiennes ou mourides, trafics d'ivoire, de pierres précieuses, d'armes, de drogue... La différence est surtout institutionnelle car de tels bricolages envisagent des survies privées et non un décollage collectif dans une optique onusienne. Il n'est d'ailleurs pas évident qu'ils minimisent les acteurs étatiques et leur diplomatie du tapis vert.

L'Afrique noire demeure en effet un terrain privilégié de démonstration de puissance. Pour Jean-François Bayart, « l'hypothèse du désengagement complet du sous-continent, que l'on agite gravement, est de la *realpolitik* de

salon, du calcul à la petite semaine, dès lors que l'on prend la mesure des menaces que ferait peser sur l'Europe une zone de bientôt un milliard d'habitants livrée à la guerre, aux trafics, aux rêveries balistiques du Proche-Orient, à des pandémies incontrôlables, à la dilapidation d'une partie importante du capital écologique de la planète » (*Libération*, 11/5/1992 : 2).

Pour analyser les conflits de l'Afrique noire, il faut donc trouver une position intermédiaire entre les « universalistes » et les « culturalistes ». Bayart bannit « l'idée d'une culture africaine qui induirait une conception particulière du politique », mais reconnaît l'influence des thématiques rédemptrices, la singularité des sensibilités religieuses, la puissance des références ethniques et l'appréhension des rapports de pouvoir en termes de parenté, de génération ou de conflits de sorcellerie (1992 : 102-3). Roland Marchal, qui souligne également « certaines spécificités bien connues comme l'oralité, le rôle de l'invisible, la structure du champ religieux », renchérit en déconstruisant les analyses traditionnelles d'un État « où le monopole de la violence est revendiqué sans être totalement réalisé [et] où l'utilisation de la coercition demeure nécessaire à cause de la nature "segmentaire" du pouvoir exercé » (1991 : 42).

Didier Bigo, à qui on peut laisser le mot de la fin, recentre les analyses analogiques sur le politique.

« Les modalités contestataires [de 1989], écrit-il, ne sont pas uniquement la résultante des transformations géopolitiques impliquées par la désagrégation de l'empire soviétique. La métaphore des ondes de choc est impuissante à rendre compte de la diversité des contestations et de leur quasi-simultanéité. [Celles-ci] ont pourtant gardé des relations avec le contexte mondial. Ni sous le signe de la nécessité, ni sous le signe de l'indépendance, [elles évoquent désormais] ce "chaos à îlots ordonnés", ces "turbulences" qui ont succédé à la tendance structurelle à la bipolarisation » (1992 : 18).

Au croisement des circuits de l'information, des réseaux de transport et des routes migratoires, la ville joue évidemment un rôle crucial à cet égard. Elle contribue à décloisonner l'Afrique tout en étant sujette à des structures politiques qui sont largement fonction de leur environnement culturel. Elle est également un vecteur de transformation essentiel, qui bouleverse le tissu social et provoque en conséquence des tensions fort compréhensibles. Des facteurs extérieurs peuvent alors nourrir cette violence. Pour autant, il est très rare qu'ils la créent de toutes pièces. Des sociétés repliées sur elles-mêmes et condamnées à l'autarcie n'ont pas eu besoin de modèle pour se rebeller : à l'image de l'Albanie ou de la Birmanie, l'Afrique rurale a fait preuve d'une grande autonomie dans ce domaine.

L'Afrique urbaine, elle, est tout aussi capable de générer ses propres violences. Les influences externes sont trop souvent surestimées par les autochtones, qui se défaussent ainsi de leurs responsabilités en la matière. Il faut se défier de la théorie du complot permanent, succès de littérature

qui s'exerce avec un talent égal dans un cadre international, à l'échelle de grandes conspirations judéo-maçonniques, ou national, sous la forme d'une « mafia de Kaduna » à dominante haoussa au Nigeria ou d'un « Broederbond » afrikaner en Afrique du Sud. A suivre de telles analyses, les troubles les plus divers sont automatiquement mis sur le compte « d'agents de l'ombre ». L'explication, facile, a surtout pour inconvénient de nier aux Africains la capacité à produire du politique par eux-mêmes. Sans belligérants, il n'y a pas de conflits et on voit mal les autochtones s'entretuer pour « les beaux yeux » d'une princesse lointaine. En réalité, les dynamiques locales du champ urbain sont autrement plus déterminantes. Elles sont en effet à l'origine de l'étincelle qui provoque l'embrasement général de la situation pour peu que des logistiques extérieures rendent l'air ambiant plus explosif.

4

L'État

Au même titre que la ville, l'État est un acteur essentiel de la violence. Outre que les luttes pour les ressources du pouvoir enflamment les tensions urbaines, il est le principal fauteur de répression, repose souvent sur des régimes mal légitimés et suscite des résistances armées (Joseph, 1999). Sa relation de cause à effet avec la violence est également passive. Les appareils étatiques en Afrique sont fragiles et font peu pour remédier aux problèmes d'ordre politique ou criminel. La personnalisation du pouvoir aboutit à de graves crises de succession et à une instabilité de mauvais augure (Govea, 1998). Un seul chiffre en dit long : sur les 485 dirigeants qu'a connus l'Afrique depuis la période des indépendances jusqu'à 1991, 59,4 % ont été tués, emprisonnés ou exilés (Wiseman, 1993) !

La violence inhérente au pouvoir

Face à des régimes autoritaires, l'opposition s'exprime souvent par la violence armée, qu'il s'agisse d'un choix délibéré ou d'un ultime recours lorsque les négociations sont bloquées. Dans cette optique, les organisations partisans peuvent devenir de véritables machines de guerre à la Clausewitz. Inspiré de l'expérience garibaldienne, Antonio Gramsci compare même la politique à un art militaire qui comprendrait toutes les figures du genre, de l'attaque frontale à la manœuvre de diversion.

« En politique, la guerre de mouvement dure tant qu'il s'agit de conquérir des positions non décisives et que toutes les ressources de l'hégémonie et de l'État ne sont donc pas mobilisées ; mais quand, pour une raison ou pour une autre, ces positions ont perdu leur valeur et que seules comptent les positions décisives, alors on passe à la guerre de siège, serrée, difficile, qui requiert des qualités exceptionnelles de patience et d'esprit inventif [...] La guerre de position demande d'énormes sacrifices à des masses illimitées de population ; il faut donc une concentration inouïe de l'hégémonie et, par conséquent, une forme de gouvernement plus "interventionniste", qui prenne l'offensive plus ouvertement contre les opposants et organise d'une manière permanente l'"impossibilité" d'une désintégration interne » (1983 : 126 & 118).

Du terrorisme en Afrique

Sentence proclamée au nom de populations qui n'en peuvent mais, le terrorisme est un cas d'espèce. Certes, le concept est flou, embrouillé par le discours des autorités qui s'en servent pour disqualifier et criminaliser leur opposant (Laqueur, 1979 & 1987 : 24 ; Walther, 1969 : 4). Ce problème de définition vient précisément de la reconnaissance ou non d'une certaine légitimité quant au recours à la violence. Les terroristes prétendent servir la cause d'individus qu'ils ne connaissent pas personnellement. Pour eux, la fin justifie les moyens, quitte à cautionner des crimes gratuits et faire douter de la rationalité de leurs actions.

En Occident, David Apter soutient que les organisations de lutte armée ne représentent pas « un groupe de pression ayant sombré dans la barbarie ». Elles cherchent plutôt à discréditer l'État. « Pour ce faire, les crises ordinaires doivent évoluer du stade des tribulations fastidieuses à celui des contradictions convergentes que l'État est impuissant à résoudre », jusqu'à que cet ensemble de tensions conduise à un « moment disjonctif » (1988 : 232). Et de citer le responsable d'un massacre à la gare de Bologne en Italie :

« Le terrorisme, qu'il opère sans discrimination ou vise des objectifs précis, a aussi l'avantage d'impliquer directement la population. Neutre à l'origine, elle sera ensuite portée à nous craindre et à nous admirer, méprisant, par contrecoup, l'État pour son incapacité à la défendre » (*Le Monde* 1/1/1985).

Ce type de terrorisme, au sens où on l'entend en Occident, existe-t-il donc en Afrique noire ? Nous parlons bien de terrorisme africain, par exemple de ce détournement, en octobre 1993, d'un Airbus de la Nigerian Airways par des partisans du président Abiola regroupés autour d'un obscur Mouvement pour l'avancement de la démocratie. Il n'est pas question là de pratiques importées via la Libye lors d'un attentat contre un DC10 d'UTA au Niger ou via les Palestiniens lors de la prise d'otages d'un avion sur l'aéroport d'Entebbe en Ouganda...

Si l'on considère que le terrorisme désigne toute forme de terreur mise au service de l'action politique et si on ne le réduit pas à des actes violents dirigés contre l'État, alors l'Afrique noire présente un palmarès original en son genre. L'hypothèse selon laquelle le terrorisme et le pouvoir seraient les deux facettes d'un même principe prend ici toute sa dimension. Le pouvoir est la cible des terroristes et le terrorisme définit les limites du pouvoir.

En revanche, si l'on considère que les terroristes se répartissent entre des forces étatiques et anti-étatiques, entre, par exemple, des groupuscules de gauche et les organisations paramilitaires d'un État fasciste, leur existence apparaît plus douteuse. La notion et la structuration de l'État en Afrique noire ne sont pas les mêmes qu'en Occident. Le coup d'État y est resté une affaire de militaires et il n'y a pas eu de professionnels de la révolution à la Lénine ou à la Trotski. La violence politique n'y a pas le caractère formel et idéologique du terrorisme occidental ou latino-américain. Sa mise en scène n'est pas destinée à captiver un public de téléspectateurs. Dans bien des cas, le contrôle social exercé par la famille élargie contrecarre les déviances révolutionnaires qui remettraient en cause l'ordre traditionnel. Si la société africaine paraît anarchique, elle ne compte pas d'anarchistes. Il n'y a pas besoin d'autonomes contre l'État. Le sous-développement génère de lui-même ses propres autonomes, qui se manifestent à travers le sabotage, la délinquance ou le prétendu retour à un âge d'or de la tradition.

Les différentes variantes du terrorisme n'ont ainsi pas toutes leur équivalent en Afrique, entre les anarchistes qui souhaitent abolir l'État, les néo-léninistes qui veulent le rétablir pour en faire un instrument de la révolution par le haut et les minorités régionales qui se battent pour de nouvelles unités territoriales. Chacun envisage la violence à sa manière : certains, dans un cadre très théorique ; d'autres, de façon plus empiriste, tels les anarchistes dans la lignée de Proudhon, Blanqui ou Bakounine. Romantique et phalocrate, le terrorisme de droite appréhende la terreur et la guerre sous un angle purificateur. A l'instar de l'extrême gauche, qui vise une classe hégémonique, il voue une haine féroce à la bourgeoisie et à sa médiocrité. Mais il combat l'égalitarisme et défend le mythe d'une élite transfigurée par la violence. Le terrorisme primordial que définit David Apter, lui, peut être traditionaliste ou révolutionnaire (1988 : 229-31). Légitimé par une marginalisation grandissante, parfois une dépossession complète, il suscite plus la sympathie parce qu'il revendique la défense des appartenances fondamentales sur une base ethnique, religieuse ou linguistique. Il porte le flambeau de l'authenticité, de l'identité culturelle, et développe souvent une forte connotation séparatiste. Son but est d'opérer un retour aux sources par la violence, discours susceptible d'entraîner une partie de l'adhésion populaire.

Ce terrorisme primordial à géométrie politique variable, de droite ou de gauche, se rapproche le plus du cas africain, où dominent les guérillas de terroir. L'insurrection Mau Mau au Kenya a ainsi impliqué les Kikuyu de la forêt et les peuples qui leur étaient associés, les Meru et les Embu. Elle a

très peu débordé de sa base régionale et n'a pas vraiment cherché à rallier les agriculteurs kamba ou, mieux encore, les pasteurs masai avec qui les fermiers kikuyu avaient certaines affinités du fait de croyances communes au dieu Ngai et d'une organisation similaire en classes d'âges. Face au colonisateur, les rebelles ont d'abord prôné « l'unité de la communauté » kikuyu, dite *uiguano wa muingi*. Mais leurs principales victimes ont été les collaborateurs kikuyu des Britanniques, en particulier les *home guards*. Des auteurs marxistes ont alors voulu y voir une lutte des classes, celle de paysans sans terre et du *lumpenproletariat* de Nairobi contre les nantis et les chefs institués par le colonisateur pour prélever l'impôt (Furedi, 1989 & 1974). La culture kikuyu ne se prêtait pourtant guère à de telles confrontations ; seulement trois proverbes sur mille y condamnaient les riches (Barra, 1960). Le mouvement Mau Mau, en l'occurrence, s'est plus apparenté à une jacquerie qu'à un mouvement de libération. En quatre années de combats, 32 Européens ont été tués... contre 11 503 Africains, dont 2 000 Kikuyu qualifiés de loyalistes par les Anglais et taxés de collaborateurs par les rebelles. Alors que le Blanc était censé être l'ennemi, le déséquilibre est trop flagrant pour qu'on puisse parler d'une idéologie préméditée en vue d'obtenir l'indépendance.

Les analystes de l'époque plaçaient plutôt leurs espoirs dans les mouvements qui se disaient franchement nationalistes et anti-impérialistes, quitte à sous-estimer leurs dissensions internes (Davidson, 1981). A posteriori, la plupart s'avèrent en fait avoir été peu respectueux des modèles de gauche, celui du fanonisme par exemple, qui cherchait à créer une conscience révolutionnaire afin de permettre aux colonisateurs et à leurs sujets de se racheter (Grohs, 1968). Seuls les partis communistes en Afrique du Sud et au Soudan ont paru répondre aux critères du genre, peut-être parce qu'ils étaient sous l'influence des Blancs et des Indiens pour le premier et des Arabes pour le second (Swan, 1987 ; Fawzy, 1989). Le marxisme tropical n'a sinon pas pris racine. Tandis que les partis communistes au pouvoir en Europe finissaient par privilégier le sentiment national sur la solidarité transnationale de la classe ouvrière, les luttes de libération en Afrique n'ont pas réussi à dépasser les clivages de terroir. A vingt ans d'intervalle, deux exemples illustrent ce propos.

Au Cameroun pendant la guerre d'indépendance, appelée *gwet bi kundé*, la rébellion de l'UPC a échoué et laissé disparaître une base régionale. Selon Achille Mbembe, certes, son implantation géographique ne fut pas aussi limitée que le pouvoir colonial a essayé de le faire croire par peur d'une jonction des idées nationalistes du Sud avec la sensibilité mahdiste de l'Adamaoua dans le Nord (Bayart, 1992 : 192ss). En pays basaa, bëti ou bulu, des partisans upécistes ont coexisté avec une frange « collaboratrice ». Aucune ethnie n'a été plus nationaliste que d'autres. Mais des communautés marginalisées ont plus facilement recouru à la violence, tel le sous-groupe babimbi, enclavé en pays basaa, frappé de plein fouet par les excès

du travail forcé et marqué par une émigration précoce en direction du Cameroun britannique.

De même, en Angola, vingt ans plus tard, les trois partis qui luttèrent pour l'indépendance ont tous révélé un certain penchant ethnique (Messiant, 1994). Issu de familles royales baxicongo et protestantes, le FNLA de Roberto Holden, branche armée de l'Union des populations du nord de l'Angola, était ouvert sur l'Occident et recrutait surtout parmi les « évolués » bakongo. L'UNITA de Jonas Savimbi, elle, a été fondée par des « assimilés » ovimbundu de la première génération. Le MPLA d'Agostinho Neto, enfin, a reposé sur une alliance entre les créoles et les nouveaux *assimilados*. Son assise a longtemps été limitée à la région de la capitale alors qu'il se disait progressiste, moderne et opposé au tribalisme.

Aujourd'hui encore, peu de guérillas africaines se battent en revendiquant ouvertement une sécession ; la plupart luttent plutôt pour une redistribution en leur faveur des ressources de l'État-nation. Le temps des Katangais et autres Biafrais est passé. Mais celui des Érythréens, des Somalilandais, des Cabindais, des Soudanais du Sud et des Casamançais est toujours d'actualité. La plupart des mouvements armés révèlent de fortes composantes régionales. La remarque vaut aussi bien pour des protestations locales comme la Rombezia, dissidence de la Renamo dans la province de Zambezia au Mozambique, que pour les partis nationaliste comme la ZAPU dans le Matabeleland au Zimbabwe. Autrement dit, la cause profonde d'un conflit peut très bien être économique ou sociale. Il n'empêche que le mode de mobilisation ethnique devient vite une variable indépendante en soi. Sachant la facilité à embrigader les masses sur une telle base, les élites africaines ont une lourde responsabilité dans ce domaine. On peut notamment leur reprocher de ne pas toujours avoir voulu éviter le recours à la force et de ne pas avoir su encadrer les débordements populaires.

Somme toute, leurs contestations paraissent peu structurées par des idéologies, notamment socialistes. En fait de marxisme, même des pays comme la Tanzanie, le Bénin, São Tomé, la Guinée-Bissau et le Congo se sont simplement affichés comme des régimes à « orientation sociale ». La spécificité communiste de l'Éthiopie, de l'Angola ou du Mozambique, les plus intégrés au bloc soviétique, apparaît tout aussi douteuse. Le socialisme importé d'Occident par un Nyerere ou un N'Krumah, lui, a été largement « remixé » à la sauce (pan)africaine. Quant aux prétentions socialistes du président Obote avec sa « charte de l'homme du peuple » en 1969, elles n'ont guère convaincu.

Il faut dire qu'aux élites marxistes manquaient un appareil étatique et des villes industrielles. En Russie, certes, la théorie elle-même avait été prise en défaut : la révolution bolchevique a éclaté dans le pays qui comptait parmi les moins industrialisés d'Europe et non dans celui où le capitalisme était le plus avancé. Mais en Afrique, le sous-développement et l'importance de la

paysannerie ont moins freiné le communisme qu'une structure sociale dont la dimension culturelle ne peut être niée. En effet, autant l'État communiste est d'abord une machine coercitive, autant l'État en Afrique est d'abord un moyen d'enrichissement qui repose sur des réseaux de patronage.

A cet égard, les régimes communistes en Afrique n'ont pas plus tué que le génocide rwandais ou la guerre civile au Biafra. La violence que les partis communistes ont pu déployer pour arriver au pouvoir en Europe ou en Asie apparaît autrement moins structurée et intense en Afrique. Elle n'est pas plus évidente, par exemple, que celle des groupements dits islamistes (Santamaria, 1997). D'une certaine manière, communisme et islamisme apparaissent tous deux comme des religions du Livre ! Les slogans du Kapital sur la dictature du prolétariat ou la lutte des classes font écho aux sourates apprises par cœur dans le Coran, qui est par excellence le livre de la récitation. En guise de programme politique, c'est peu, même si cela suffit pour mobiliser les foules.

De fait, les protestations du *popolino* des villes apparaissent souvent désorganisées, à l'instar du cadre urbain dans lequel elles s'insèrent. Généralement, les « modes populaires d'action politique » sont assez peu structurés. Parfois, ils ont même pu s'inscrire « contre la démocratie » (Hermet, 1989). « L'intervention du "bas", écrit Jean-François Bayart, s'est aussi exercée sous la forme de la contre-manifestation légitimiste, de l'émeute, du pillage, du massacre, de la délinquance, de la déconstruction quotidienne de l'État » (1992 : 17). La ville africaine s'y est dans une certaine mesure accoutumée, banalisation qui ne laisse pas d'inquiéter.

En Occident, la reconnaissance de la manifestation collective est au contraire allée de pair avec sa pacification. Certes, déclare Pierre Favre, les manifestations en démocratie gardent un relent d'émeute pour un pouvoir élu. Elles visent en effet à « tenir la rue » pour se donner en spectacle et se conforter à la démonstration de leur propre force. Mais le temps n'est plus où l'on considérait que le suffrage universel délégitimait les barricades et que le parlementarisme devait complètement se substituer aux « attroupements séditieux » (1990 : 61).

Les émeutes en Afrique paraissent alors anachroniques car elles rappellent des désordres anciens dont le motif a été l'argent plus que la passion, le pillage plus que la lutte politique (Rudé, 1959 : 191 ; Labrousse, 1990). Richard Cobb explique que des historiens de la Révolution française ont « attribué le penchant pour la métaphore cannibale, qui caractérisa autant les militants populaires que les terroristes blancs, au souvenir toujours présent de la famine, à des siècles de pénurie et, sans aucun doute, à un cannibalisme lointain ». Le meurtre d'un boulanger ne multipliait pas les pains, de nouvelles têtes au bout des piques non plus.

« A cet égard, la seule raison valable de tuer les gens aurait été de les manger. Le sans-culotte, comme le terroriste blanc, y songeait, mais ce n'est

qu'en paroles et nul ne passa à l'acte. De même ne s'asseyait-il pas à côté de la tête d'un contre-révolutionnaire ou d'un terroriste, ne l'utilisait pas pour jouer aux boules, ni ne buvait de sang dans un crâne » (1975 : 313 & 315).

Bien entendu, la remarque vaut tout autant aujourd'hui. Les Londoniens qui protestaient contre la *poll tax* de madame Thatcher en 1990 en sont restés au niveau du slogan quand ils criaient « *Eat the rich* » (« mangeons les riches »). Le fait a son importance pour une Afrique toujours suspectée de cannibalisme. Le romancier sud-africain des townships noirs, lui, ne plaisante pas quand il fait dire à un de ses personnages que « Hitler a mis des gens dans un four, des centaines et des centaines de gens, et il les a fait cuire ; tu pourrais penser que c'est pour les manger, mais non, il les a jetés. Comment un homme peut-il combattre comme ça » (Serote, 1988 : 28) ?

Achille Mbembe résume :

« La question principale qui est posée à l'organisation politique en Afrique noire semble être réduite à celle de savoir qui doit manger et qui doit-on laisser affamé. L'État lui-même est violent, non seulement du fait de son inadaptation aux dynamismes historiques propres aux sociétés africaines, mais à cause de sa nature physiologique. L'État africain semble être davantage un État alimentaire qu'une construction rationnelle de la vie collective et des mécanismes consensuels qui doivent agencer les échanges sociaux » (1985 : 123).

Dans cette perspective, socialisme et capitalisme n'ont plus grand sens face à une « raison politique captive de l'œsophage ». Nyerere, président d'une Tanzanie collectiviste, dénonçait une société capitaliste où « l'homme mange l'homme ». A l'inverse, Njonjo, bras droit du président Moi dans un Kenya libéral et conservateur, vilipendait un système socialiste où « l'homme ne mange rien » ! Mais les deux approches ne sont peut-être pas si éloignées. Les différences tiennent plutôt à la façon de résoudre le problème. L'idée de Ludwig Feuerbach, selon laquelle « l'homme est ce qu'il mange », déplaît en particulier aux tenants du matérialisme historique, pour qui les émeutes du pain sont vouées à l'échec parce qu'elles ne sont pas suffisamment structurées (1959-1986). Antonio Gramsci considère que la matrice déterminante de l'histoire n'est pas une cuisine politique et il n'envisage pas que l'homme puisse manger son pays. Au contraire, dit-il, « ce sont les révolutions [...] qui ont modifié l'alimentation et créé les "goûts" successifs dans le choix des aliments ». L'abondance de calories ne suffit pas à caractériser la position sociale (1983 : 199-202).

Le cercle est vicieux. D'un côté, il y a de moins en moins à se partager. Le dessinateur Plantu symbolise bien cette gastronomie de la pauvreté avec une carte de l'Afrique affamée dont la corne représente une bouche attendant les miettes que l'Occident voudra bien lui laisser. De l'autre côté, un appareil d'État « liliputien » doit assouvir la voracité gargantuesque des élites, quitte à coopter les dirigeants de l'opposition en les invitant à la table

des victuailles et à détourner l'attention des masses en distillant quelques « mangeoires » à droite et à gauche (Ngadjui, 1992). Chacun défend sa part en laissant au placard les beaux discours sur les droits de l'homme, étant entendu, comme le dit le théoricien de la « politique du ventre », que « la chèvre broute là où elle est attachée » (Bayart, 1989).

Achille Mbembe ajoute :

Sachant que « les désordres politiques et la faillite de l'État en Afrique s'expliquent en partie à cause de l'inexistence des modalités présidant à son investissement et à son contrôle, la faim fait exploser ici les instincts en quête des lieux d'assouvissement. Faute de mécanismes d'accès à l'État, seuls les plus violents et les plus brutaux semblent en mesure de s'en accaparer afin de le conserver ou de le développer à leur profit » (1985 : 125 & 235).

Aussi ne faut-il pas s'étonner, annonce Jean-François Bayart, que l'irruption de la société civile « dans le champ étatique [prenne] souvent une tournure festive, symbolique, violente, qui tend à une rationalité propre, fût-elle celle de l'atrocité » (1992 : 100).

De la répression étatique

L'État est donc au centre des accusations, tant de par sa mauvaise gestion économique que par son usage excessif de la violence. En Afrique, le pouvoir a souvent pris une tournure « terroriste » et illégitime à force de maintenir son autorité par la peur. La Centrafrique de Bokassa a ainsi poussé les limites du genre jusqu'à la caricature. Son « empereur » y a tenu un double langage. A l'extérieur, il s'est présenté comme un « bon chrétien » et, sous la pression des ambassades étrangères, a renoncé à exposer dans les écoles la tête du responsable des services de sécurité de l'ancien régime. A l'intérieur du pays, en revanche, sa cruauté a créé un climat de terreur visant à compenser l'isolement du trône et la réprobation grandissante des institutions traditionnelles de coercition, à savoir l'armée, la chefferie et la bourgeoisie locale (Bigo, 1989b & a : 163-71)... La méthode a eu ses adeptes. Dans bien des pays, une dictature s'est contentée d'en remplacer une autre, telle la Guinée équatoriale de Macias Nguema, « championne toutes catégories du massacre » (Prunier, 1991 : 13).

Le spectacle de la violence a en réalité toujours fait partie des attributs de la puissance du pouvoir, dans le monde colonial aussi bien qu'occidental. Ainsi en Gold Coast en 1895, les anciens de la tribu ehvé des Anlo ont été pendus devant 10 000 des leurs parce qu'ils avaient condamné et fait exécuter des criminels. Il ne s'agissait pas tant de punir le meurtre de bandits que la témérité d'un acte qui ne respectait pas le pouvoir exclusif de l'Empire britannique en matière de justice (Seidman, 1968). De telles réjouissances populaires n'épargnaient pas non plus le monde développé.

Les foules parisiennes, notamment, y étaient habituées. Il y a encore deux siècles, rappelle Louis Chevalier, « l'expiation en Grève [avait lieu] dans la pleine lumière de l'après-midi, dans l'immense rumeur de la ville qui ne [s'interrompait] qu'un instant, au centre des travaux, des affaires, dans un décor historique [au] voisinage symbolique du Palais de Justice » (1958 : 83).

Les gouvernements africains après les indépendances, eux, font étalage de violence afin de prouver leur détermination à lutter contre le crime... et masquer leur impuissance. Cette « pédagogie des cadavres » vise également à flatter les bas instincts de sociétés qui ne distinguent pas toujours les vols pour le profit des vols par force de nécessité (Clifford, 1964 : 484-5 ; Brillon, 1980 : 89). A Madagascar, les ordonnances du 27 septembre 1960 et du 18 octobre 1961 punissent les voleurs de bœufs de la peine capitale ; la Guinée suit l'exemple. Au Zaïre, la loi du 3 mai 1968 réserve un pareil sort aux bandes armées et aux associations de malfaiteurs. De leur côté, la Centrafrique et l'Ouganda en 1968 puis le Nigeria et le Kenya en 1970 étendent la peine capitale pour tous les vols avec violence. Point n'est besoin d'armes à feu. Le flagrant délit suffit. En Côte d'Ivoire, une loi votée en août 1974 prévoit dans ce cas des peines automatiques de cinq à dix ans de prison (Bonmassieux, 1987 : 123). Quant à la Mauritanie, elle restaure la brutalité de la *sharia*.

Une telle politique d'inflation pénale inquiète certes l'opinion publique, qui craint que les bandits ne soient du coup tentés de supprimer les témoins gênants. Mais la logique répressive des régimes autoritaires l'emporte. A Bangui en 1972, Bokassa ordonne à ses soldats de battre en prison les voleurs, ce qui vaut à trois d'entre eux de mourir dans les heures qui suivent. Il décrète en personne le tarif des peines : une oreille coupée pour le premier vol, l'autre pour le second, l'amputation de la main droite pour le troisième et l'exécution publique pour le quatrième (*Paris-Match* 12/8/1971 : 22-5 ; *Le Nouvel Observateur* n° 682, 5/12/1977). A Douala, une police débordée se met à tirer à vue en arguant qu'elle ne lutte plus contre des petits voleurs mais contre de véritables gangsters (*Autrement*, hors série 9, oct. 1984 : 170). A Lagos, la dictature militaire du général Sani Abacha multiplie les exécutions publiques, valant au Nigeria le triste privilège de devenir le troisième pays du monde pour ce qui est de l'application de la peine capitale.

Aux yeux des autorités comme de l'opinion publique, l'explosion du banditisme armé justifie un allongement de la durée des détentions, voire les travaux forcés, les sanctions corporelles et la peine de mort. Au Kenya, où l'insurrection Mau Mau et l'état d'urgence ont été marqués par une recrudescence des violences, avec 622 pendaisons en 1954 dont un tiers pour meurtres, les taux de criminalité continuent d'augmenter après l'indépendance et les vols à main armée deviennent quotidiens. Le président Kenyatta durcit le ton et promet aux détenus « 25 coups de bâton par jour » (*East African Standard* 12/12/1964, 27/2/1970 & 7/3/1970). En dépit des

réticences du parquet, il est question d'exécuter en public les bandits armés. La peine minimum pour les vols avec violence, incompressible, passe à quatorze ans de prison et la police peut désormais tirer à vue. A la tête de la magistrature, le juge M.K. Mwendwa résume les idées du moment quand il dit préférer « protéger le public par des châtiments dissuasifs plutôt que par l'éducation des criminels » (Hake, 1977 : 200-2). On en revient ainsi au système carcéral de l'Europe au XIX^e siècle et on abandonne la justice coutumière de l'Afrique, selon laquelle l'offenseur doit réparer l'offensé.

S'agissant de la violence de l'État, la lutte contre la criminalité, cependant, ne constitue qu'un registre parmi d'autres. La répression politique est tout aussi prise en compte lorsqu'il s'agit d'affirmer la puissance du pouvoir. Comme les exécutions capitales et les guerres, elle cause un bon nombre de morts, ceci sans parler des suicides maquillés, des accidents truqués ou des meurtres de droit commun. En comparaison, les révoltes de la société dite civile semblent finalement assez bénignes. L'Afrique ne fait pas exception de ce point de vue. En France par exemple, on ne relève que douze morts pendant les troubles de mai 1968, qui ont vu neuf millions de manifestants descendre dans la rue. La foule s'avère capable d'une certaine autodiscipline, contrairement à ce qu'en pensent des responsables de la sécurité comme Alain Peyrefitte (1977 : 88-9).

Charles Tilly constate :

« La grande majorité des événements ne s'accompagnent d'aucune violence. Si l'on entend par "violence" l'atteinte délibérée aux biens ou aux personnes, les protestations ordinaires du XVII^e siècle, les charivaris classiques du XVIII^e, les grèves du XIX^e et les manifestations quotidiennes du XX^e en sont dépourvus. [De plus] les soldats et les policiers sont responsables de la plupart des morts, et les pertes qu'ils subissent sont beaucoup moins nombreuses qu'elles ne le sont chez les civils. [Enfin], sauf de rares exceptions, même lorsque la contestation s'accompagne de violence, cette violence est relativement limitée » (1986 : 527-31).

C'est plutôt l'intolérance des autorités qui est meurtrière. Tout est bon pour écraser l'opposition : licenciement des sympathisants, disparitions, arrestations, tortures, interdiction des rassemblements. La personnalisation du pouvoir en Afrique a pour pendant l'exclusion de toute forme de dissidence. Il est d'ailleurs significatif que les services de sécurité soient souvent une affaire de famille. Dans bien des cas, le chef de la police secrète ou des agences de renseignement est un proche parent du président : un cousin d'Hissène Habré au Tchad, de Sékou Touré en Guinée et de Mouammar Kadhafi en Libye ; un neveu d'Hassan Gouled Aptidon à Djibouti et de Milton Obote en Ouganda ; un demi-frère de Mengistu Haïle Mariam en Éthiopie ; un beau frère d'Omar Bongo au Gabon, de Siad Barre en Somalie et de Mobutu Sese Seko au Zaïre ; un oncle de Teodoro Obiang Nguema Mbasogo en Guinée équatoriale ; un frère de Julius Nyerere en Tanzanie (Pateman, 1992).

Malgré les défaillances notoires d'un tel appareil coercitif, les méthodes employées sont parfois dignes des régimes totalitaires les plus efficaces. Jean-François Bayart *et al.* soulignent :

« Dans des États de moins de dix millions d'habitants, et fréquemment de moins de cinq, voire de moins d'un million d'habitants, et où les moins de trente ans – politiquement mineurs – sont majoritaires, un Président en fonction depuis une ou deux décennies a, selon toute probabilité, une connaissance directe de tous les cas individuels d'accumulation de richesse et d'influence [...]. Dans les micro-États que sont la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, São Tomé, le Cap-Vert, le Gabon, la Gambie et même le Centrafrique, le Congo, le Libéria, la Mauritanie, le Togo, le contrôle politique est potentiellement total [avec] une pratique de la répression que l'on pourrait qualifier d'intimiste, tantôt relativement bonhomme et paternaliste (le président admoneste lui-même ceux qui se sont rendus coupables d'indocilité politique, comme cela semble s'être fait en Côte d'Ivoire ou au Cameroun), tantôt carrément insoutenable (que l'on songe au Conseil des ministres centrafricain érigé en tribunal sous la présidence personnelle de Bokassa, aux torturés guinéens s'entretenant téléphoniquement avec Sékou Touré au sortir de la "cabine technique", aux prisonniers équato-guinéens battus dans l'enceinte même du palais nguémiste...) » (1992 : 75-6).

Le traitement est tout aussi brutal pour ce qui est des démonstrations de rues, trop souvent assimilées à des émeutes au lieu d'être apparentées à une forme extrême de démocratie directe. « Les manifestations, au moins dans les grandes villes, sont de moins en moins un droit », constatait déjà le rapport Costa à propos du monde occidental (1986 : 95). Il est vrai que la liberté de manifester y est, somme toute, assez récente. Peu codifiée, elle s'est imposée par la force des choses au XIX^e siècle. En Angleterre, elle est rattachée au droit d'aller et venir. Aux États-Unis, elle est liée au droit qu'a le peuple d'adresser des pétitions au gouvernement. En France, elle tire sa justification de la liberté de réunion mais elle est assortie d'une condition préalable : l'autorisation administrative. Les tentatives d'introduire le droit de manifester dans la Constitution ont échoué en 1946 puis en 1977. Malgré l'héritage de 1789 sur la souveraineté du peuple et la résistance à l'oppression, l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme énonce simplement que « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi ». Il revient au législateur d'établir les limites du domaine licite.

En dépit de nombreux vides juridiques, les pays africains, eux, se sont tous préoccupés de se doter d'une législation serrée en matière d'état d'urgence et de répression. L'Afrique francophone, notamment, s'est inspirée dans ce domaine d'un décret-loi du 25 octobre 1935 qui, en France, avait été le premier à réglementer les démonstrations de rues après les événements parisiens de février 1934 (Hubrecht, 1990). En vertu de cette disposition, tant les organisateurs d'une manifestation que les simples par-

participants ont été lourdement pénalisés quand ils ne respectaient pas une interdiction de la police et qu'ils ne se dispersaient pas après les sommations réglementaires. Basée sur la notion de « flagrant délit », des lois « anticasseurs » sont même allées jusqu'à étendre leur responsabilité à tous les dommages corporels ou matériels résultant du rassemblement. Abrogée en France, la loi du 8 juin 1970 a, en l'occurrence, servi de modèle en faisant passer dans le droit le slogan de la majorité silencieuse contre la « chienlit » : « Les casseurs doivent être les payeurs ».

Dans les anciens régimes de parti unique, en outre, les conditions pour obtenir une autorisation de défilé ont été d'autant plus draconiennes et arbitraires que les garanties sur le plan de l'ordre public étaient très aléatoires. A Abidjan, au lendemain d'une manifestation qui avait dégénéré en émeute, le 18 février 1992, le président Félix Houphouët-Boigny a ainsi signé une ordonnance sur mesure afin d'empêcher l'opposition d'occuper la rue ; arrêté à ce titre et condamné rétrospectivement à deux ans de prison, le chef du Front populaire ivoirien, Laurent Gbagbo, n'a pas été dupe d'une manœuvre visant à l'empêcher d'être candidat aux élections (Limam, 1992). De même, à Conakry, après des incidents qui avaient fait dix-huit morts fin 1993, le président Lansana Conté a tout simplement interdit les manifestations en vue des présidentielles (*Le Monde* 2/10/1993 : 5).

Les régimes militaires ont été tout aussi stricts. Fondant leur légitimité sur le respect de la loi et de l'ordre, les armées africaines n'ont pas hésité à user de la force pour réprimer les contestataires et les déviants. Pire encore, elles ont pu participer aux violences. En principe, elles auraient dû hériter du colonisateur un esprit de corps, un sens de l'unité nationale, du devoir et du service public, une certaine fibre patriotique et des compétences en matière d'administration (Janowitz, 1977 ; Johnson, 1962). Mais dans la pratique, il en a été tout autrement. La focalisation ethnique des armées, d'abord, était contradictoire avec l'intérêt national. La soldatesque, ensuite, avait un niveau d'instruction ridiculement bas et les dérapages vers la délinquance ont été fréquents.

En Ouganda, Ali Mazrui a parlé de « *lumpen militariat* » à propos de ces soldats à demi illettrés, frustrés et peu disciplinés qui avaient pour dénominateur commun une forte haine de l'élite (1975 : 128). Les troupes d'Idi Amin Dada n'ont pas constitué une armée professionnelle et ont plutôt évoqué des mercenaires rendant hommage à un chef de bande. Le Zaïre de Mobutu a connu un processus de dissolution assez similaire. Lors des dernières années du régime, les généraux ne résidaient plus dans les casernes et les militaires se sont soulevés en initiant les émeutes de décembre 1990 contre la vie chère à Kinshasa, Matadi, Lubumbashi et Goma. La situation s'est vite dégradée. En septembre de l'année suivante, les bandes armées qui ont sillonné et mis à sac le pays étaient composées à la fois de soldats, de déserteurs et de nervis liés à des partis politiques (Willame, 1992 : 196). En janvier 1992, de nouvelles mutineries ont encore causé des centaines de morts dans la population...

La guerre en Afrique, qui est essentiellement civile, témoigne a contrario de la violence interne des armées du continent. Les conflits entre États sont rares au sud du Sahara. Le Mali et le Burkina en 1985, le Sénégal et la Mauritanie en 1989 ou l'Éthiopie et l'Érythrée en 1998 constituent des exceptions. En général, les militaires sont plutôt occupés à réprimer l'opposition, et non à défendre les frontières. Au Zaïre par exemple, les services de la sécurité extérieure ont couvert des « délits aussi mineurs que le vol d'un bidon de mazout ou l'oubli de sa carte d'identité » (Marchal, 1991 : 44). La personnalisation du pouvoir a fait disparaître les distinctions classiques entre combats externe et interne, la *stasis* et le *polemos* des Grecs de l'Antiquité ou le *fitna* et le *djihad* du monde islamique. Les conflits entre pays voisins ont largement relevé du domaine de la politique intérieure et ont été appréhendés comme tels. Ainsi, lorsque Idi Amin Dada a envahi la Tanzanie pour obtenir un débouché sur la mer, en 1978, il était obsédé par la psychose du complot car son prédécesseur, Milton Obote, vivait à Dar es-Salaam. Et quand, en 1990, le président rwandais Habyarimana a dénoncé l'agression de terroristes venus d'Ouganda, les *inkotanyi*, il n'a trompé personne sur l'identité des assaillants, en l'occurrence des réfugiés tutsi revenus conquérir leur pays (Prunier, 1984 ; Chrétien, 1991 : 23).

Ces multiples travers ont naturellement entretenu les confusions entre sphères militaires et civiles. Sous la forme de pressions appuyées ou de putschs, l'armée a eu quelque facilité à s'immiscer dans le domaine civil, encouragée en cela par la fragilité des institutions démocratiques et les contradictions de la classe dirigeante (Huntington, 1967 ; Finer, 1975 ; Decalo, 1976 ; Nordlinger, 1977 ; First, 1979 ; Gutteridge, 1975). « Avec la mort et la mise à la retraite de la première génération de leaders africains, note R. Luckham, les coups d'État militaires sont devenus le principal mécanisme de changement politique sur le continent » (1988 : 54). Hormis le Cameroun, le Sénégal, la Tanzanie, le Kenya, le Malawi et la Zambie, rares sont les pays qui ont toujours maintenu le contrôle des civils sur l'armée. Au Gabon en 1964, le coup d'État contre Léon Mba n'échoua qu'avec l'aide des troupes françaises (Bitheghé, 1990). Aujourd'hui, ces dernières se sont placées en retrait de la vie politique et les putschistes ivoiriens sont finalement arrivés à leurs fins en 1999.

Sachant les vides politiques à la tête de l'État, l'arrivée de l'armée au pouvoir s'envisage en quelque sorte « par défaut ». Elle n'est pas forcément liée à des troubles internes et encore moins à des pressions aux frontières, ainsi qu'en témoigne le modèle colonial de la Grande-Bretagne, qui n'a jamais été gouvernée par des militaires mais qui a été un des États les plus souvent en guerre dans le monde. Les coups d'État ne sont pas non plus liés au nombre d'hommes sous les drapeaux. Avec l'assassinat du président Sylvanus Olympio le 13 janvier 1963, le Togo a paradoxalement connu le premier putsch d'Afrique noire alors qu'il était l'État le moins militarisé du continent ! Il n'y avait jamais eu de service militaire au Togo, à la différence

du reste de l'Afrique occidentale française. A l'indépendance, l'armée ne comptait que quelques centaines d'hommes, pour 80 % originaires du Nord (Cornevin, 1987 : 317). De même, l'Ouganda n'avait pas des effectifs militaires très importants quand s'y est produit le premier coup d'État à avoir abouti en Afrique de l'Est.

C'est qu'interviennent aussi des questions d'opportunité et de personne. Dans une certaine mesure, Sankara en 1983, Doe en 1980 et Rawlings en 1979 ont fait figure de héros prétoriens. Même Amin Dada n'était pas sans charisme ; issu d'un milieu défavorisé, il a succédé à un roi appuyé par l'aristocratie et à un président représentant les classes moyennes (Mazrui, 1975 : 147ss). Face à des élites corrompues, l'émergence d'une armée moderne peut, dans quelques cas, contribuer à consolider l'assise de l'appareil d'État, ne serait-ce que par sa prétention au monopole de l'usage de la violence (Mazrui, 1975 : 128). A l'inverse, les régimes civils sont porteurs de troubles quand leur autorité est confrontée à un problème de direction. La corrélation entre pouvoir militaire et violence n'est pas toujours évidente. Finalement, la ville n'est pas plus turbulente dans une dictature militaire nigériane que dans un régime démocratique sud-africain.

Banditisme et politique

Au-delà de la dichotomie civile et militaire, la fragilité de l'État est un point crucial. Le développement de la criminalité, rappelle Eric J. Hobsbawm, en est incontestablement le reflet. « Ce n'est pas un hasard si, au XIX^e siècle, l'Empire des Habsbourgs a résolu le problème du banditisme avec plus de succès que l'empire turc, qui, lui, était chancelant et décentralisé ». « Quand il est puissant un empereur, un roi ou même un baron fait respecter sa loi sur ses terres et, au lieu de les protéger, pend les bandes de voleurs, qu'ils menacent l'ordre social ou que, tout simplement, ils gênent le commerce et la propriété » (1972 : 12 & 93).

Le banditisme entretient une relation complexe avec le politique. Dans le monde occidental, le terroriste de droite ou de gauche qui vit d'attaques de banques ou de demandes de rançons est proche du gangster (Apter, 1988 : 237 & 243). Au début du siècle, seule la bombe permet de distinguer le révolutionnaire du braqueur de banques, qui utilise le revolver. L'expropriation bolchevique, elle, désigne pudiquement les vols destinés à fournir des fonds aux révolutionnaires, à l'exemple du fameux hold-up de Tbilissi en 1907, dans lequel Staline et Litvinov sont très impliqués. En Ukraine dans les années 1918-1921, Maknov est autant un bandit qu'un anarchiste. Les « éléments déclassés » qui suivent ensuite Mao Tsé-Toung et composent le gros de l'Armée rouge en 1929 sont des soldats, des mendiants, des voleurs et des prostituées.

Le banditisme peut prendre une tournure politique active. Dans la France révolutionnaire pendant la Terreur blanche, « le banditisme ne fut jamais simplement criminel, explique Richard Cobb. Il se teinta toujours de politique [...] si bien qu'il est impossible [...] de tracer une délimitation nette entre la violence criminelle et les opérations de bandes à orientation politique » (1975 : 85). Aujourd'hui, souligne encore un rapport sur la jeunesse dans les banlieues françaises, « les violences gratuites ou les agressions contre des agents des services publics [semblent exprimer] un message de contentement et de contestation ». Les dealers d'un quartier ont l'habitude de « venir en aide aux familles en difficulté, faisant des cadeaux aux uns, offrant des loisirs aux autres, constituant un complément de revenu non négligeable pour des familles [...] qui ont tendance à fermer les yeux sur des rentrées d'argent inexplicables ». Pour autant, la dynamique est d'abord mafieuse, et non pas politique :

« Certaines manifestations de violence symbolique (dégradation, incendies volontaires, attaques des représentants de l'autorité) seraient en fait manipulées par des dealers désireux de limiter au maximum les interventions extérieures dans leur zone d'activité » (*Le Monde* 4/7/1992 : 10).

Les avis sont partagés. Pour les marxistes, le vol est « la forme la plus primitive de protestation » parce qu'il redistribue les richesses et germe sur le terreau de la pauvreté. Le sous-prolétariat de Manchester, dit Friedrich Engels, « a pris son courage à deux mains pour se révolter ouvertement et lancer une sorte de guérilla en dépouillant ou en tuant le bourgeois » (1969 : 240). Le « mauvais garçon » est un « affranchi ». A ce titre, il se libère de l'autorité de l'État et prend un sens politique. « Le crime, résume David Crummey, est un mode de protestation sociale par [le simple fait] qu'il enfreint la loi » (1986 : 3).

De Zorro à Cartouche, le mythe du justicier qui revêt les habits du bandit le dispute ainsi à celui du voleur qui ne prend pas aux pauvres parce qu'il n'a rien à leur dérober (Da Matta, 1983). Le bandit social étudié par Eric J. Hobsbawm est un « hors-la-loi que le seigneur et l'État considèrent comme un criminel, mais qui demeure à l'intérieur de la société paysanne, laquelle voit en lui un héros, un champion, un vengeur, un justicier, peut-être même un libérateur et, en tout cas, un homme qu'il convient d'admirer, d'aider et de soutenir ». Ce type de banditisme serait « l'un des phénomènes sociaux les plus universellement répandus, et l'un des plus frappants par son uniformité... [Ce ne serait] pas la conséquence d'une diffusion culturelle, mais le reflet de situations semblables... dans tous les types de sociétés à mi-chemin entre la phase évolutive de l'organisation tribale familiale et la société capitaliste industrielle et moderne » (1972 : 8).

Le bandit social n'est pas un voleur ordinaire, un marginal ou un déraciné. Il n'est pas non plus un flibustier ou un bédouin, pour qui le pillage est un mode de vie. Au départ, il n'est pas un criminel. Victime d'une injustice et

mis hors-la-loi par les autorités, il redresse les torts, corrige les méchants et prend aux riches pour donner aux pauvres. Il ne tue pas inutilement mais en cas de légitime défense ou pour exécuter une vengeance. Ce n'est pas un détraqué mental ; aucune cruauté aveugle, aucune fièvre meurtrière ne trahit une folie ou une anomalie sociale. Les excès de violence, parfois sanguinaires, ne lui sont nécessaires que pour être terrifiant. Son autorité et son pouvoir de séduction viennent de la terreur. Il fascine parce que la crainte et l'horreur qu'il inspire sont la preuve que les pauvres et les faibles aussi peuvent être redoutables. Sa communauté l'admire, le soutient et refuse de coopérer avec les autorités. Il n'est pas l'ennemi du roi ou de l'empereur mais des oppresseurs locaux. C'est foncièrement un homme bon et il ne remet pas en cause l'ordre traditionnel, à l'instar de ces *cangaceiros* qui respectent les saints du *sertão* au nord-est du Brésil. Il est théoriquement invincible et invulnérable, la magie qui le protège exprime sa légitimité spirituelle. Aussi ne meurt-il qu'à la suite d'une trahison. S'il survit et revient chez lui, il devient un citoyen honorable et respecté (Hobsbawm, 1972 : 36-7).

Certains bandits de l'Afrique ancienne semblent répondre à de telles caractéristiques, au sens propre comme au sens figuré. Au Nigeria, la légende veut que le dieu yorouba Oko ait été un bandit de grand chemin dans sa jeunesse, tandis qu'au Mali, la mascarade des Dogon comprend le personnage du voleur (Griaule, 1963 : 568). Au XVII^e siècle dans la région d'Accra, la tradition akwamu parle d'un brigand, Okwanmu, dont le succès est tel qu'il fonde des compagnies militaires, les *asafo*. Cette armée professionnelle de mercenaires, le plus souvent composée de nobles ruinés, se met au service du roi akwamu. Plus au nord, les attaques des Denkyira contre les caravanes de marchands traduisent clairement une résistance politique contre un royaume ashanti qui les a conquis en 1701. Comme chez les Akwamu, les élites denkyira s'organisent en corps militaires, les *awurafram* ou « maîtres de la puissance de feu », tandis que les jeunes célibataires se constituent en gangs, les *sika den* ou « or noir ». Dans les années 1760 encore, le pillage devient la principale source de revenus des paysans krobo, que les Ashanti avaient aussi soumis au paiement d'un tribut (Kea, 1986). Vers 1770, le personnage de Kwame Abe, qui razzie des esclaves pour les vendre aux Européens, évoque bien des caractéristiques du bandit social car ses succès l'entourent d'une aura magique et il meurt à cause de la trahison d'une concubine.

D'une manière générale, les frontières, les îles éloignées et les forêts qui séparent des royaumes établis abritent une classe à part de bandits, parfois proche de l'idée qu'on se fait d'un seigneur de guerre en son terroir. Eric J. Hobsbawm observe :

« Les régions les plus propices au banditisme sont – c'est bien connu – les régions reculées et inaccessibles, comme les montagnes, les plaines vierges, les landes, les forêts ou les estuaires avec leur dédale de criques et de cours d'eau. Il est également évident que les brigands sont attirés par les grandes routes utilisées par le commerce et le transport des voyageurs » (1972 : 11).

D'un point de vue géographique, le constat s'impose si nettement que le code pénal de la Chine impériale avait institué une différence de nature entre les régions à brigands et les autres provinces (Alabaster, 1899 : 400-2). De même en Afrique, les bandits sévissent dans des endroits bien précis. Au XVIII^e siècle, les pirates étaient courants sur le Niger, près de Djenné, et le delta intérieur était un repaire de hors-la-loi (Monteil, 1971 : 76 ; Gallais, 1967 : II, 87). Sur le lac Volta, l'île de Kpong servait de refuge aux voleurs et aux esclaves en fuite ; le capital qu'ils accumulèrent posa d'ailleurs les fondations d'une nouvelle classe de commerçants (Kea, 1986 : 124). Dans l'actuel Zimbabwe, la région infestée de bandits se trouvait au sud-est, le long de la frontière mozambicaine en direction du Transvaal, et elle a été surnommée *crooks corner* par les premiers colons, c'est-à-dire le « coin des escrocs » (Ranger, 1986 : 373ss).

Avec l'arrivée des Européens et l'émergence d'une économie de marché, le banditisme africain de la fin du XIX^e siècle prend alors la forme d'une protestation précoce de la paysannerie contre la pénétration capitaliste (Clarence-Smith, 1979 : 82ss ; Isaacman, 1977). La résistance passive à la colonisation justifie aussi les fraudes et la corruption. Les roueries, la générosité et la prodigalité de Wangrin, l'interprète africain décrit par Hampâté Bâ, ravissent la population. Dans sa postface, le conteur peut nous convaincre cependant moins de la vocation sociale de son gentil escroc que de la faculté d'intégration et d'adaptation de celui-ci à tous les milieux. Le coquin tient plus du mafioso italien que du *picaro* espagnol. En fait de redistribution des richesses, l'aumône, chez Wangrin, tient moins de la philanthropie que du sacrifice religieux à la bonne fortune ou de l'échange de services quand il entretient un réseau de mendiants espions (1992).

La multiplication et la sophistication des armes à feu changent ensuite la donne en permettant aux voleurs d'attaquer les riches et non plus seulement les pauvres. En Ouganda, les bandits *kondo* visent désormais le haut de la hiérarchie sociale (Kayiira, 1977). « La modernisation du crime va dans le sens de la confrontation de classe » (Mazrui, 1975 : 96). Ceci renforce évidemment le sentiment d'assister à des phénomènes de banditisme social. Dans la région de Bulawayo au Zimbabwe, Chitokwa apparaît comme une figure de la résistance contre le régime raciste des Blancs, obligeant les autorités à dépêcher une escadre anti-émeute et une armada d'hélicoptères pour l'arrêter en 1964. En Zambie, le peuple croit à l'invisibilité et à l'invincibilité de Mushala, un Robin des Bois qui sévit dans la Copperbelt à partir de 1975. Celui-ci a le pouvoir de transformer les balles en eau. Quand il meurt dans une embuscade en 1982, les autorités veulent en faire un exemple : elles proposent de congeler son corps pour organiser une exposition itinérante à travers le pays et prouver le décès de l'ennemi public numéro un (*New York Times* 2/1/1983) ! De son côté, André Essono est le premier à s'attaquer aux Blancs de Douala au début des années 80. On le dit insaisissable et doté de superpouvoirs. A lui seul, il mobilise la police de la

ville entière, qui se dote d'une brigade anti-gang. Faisant vibrer la fibre nationaliste, il redistribue une partie de son butin dans les villages le long de la route de Kribi, son pays natal (Mandel, 1984 ; Marchal, 1991 : 48).

Ce type de bandit n'est pas pour autant capable de proposer une alternative de société et n'a aucune vocation à représenter les masses exploitées.

Eric J. Hobsbawm observe :

« [Les malfaiteurs] constituent une antisociété dont l'existence passe par le renversement des valeurs du monde "respectable", qu'elle qualifie de "pourri", mais dont elle est un parasite [...] Les révolutions ne représentent pas grand-chose pour le monde des bas-fonds, sinon des moments privilégiés en ce qui concerne l'action criminelle. Rien ne montre que la pègre parisienne, considérable à l'époque, ait fourni des militants ou des sympathisants aux révolutions françaises des XVIII^e et XIX^e siècles ; certes les prostituées, en 1871, étaient d'ardentes communardes, mais, en tant que classe, c'étaient moins des criminelles que des victimes de l'exploitation. Les bandes de criminels qui se multiplièrent dans les campagnes française et rhénane dans les années 1790 n'étaient pas des phénomènes révolutionnaires, mais les symptômes d'un désordre social » (1972 : 96-7).

L'ambition du bandit qui rallie une révolution est ambiguë. Sa participation est limitée au déroulement des combats ; son rôle politique ultérieur, compromis. En témoignent les bandits patriotes de Bosnie-Herzégovine. Les bandes de Celo le tondu, de Juka et de Topa ont, en l'occurrence, hérité des *haïdouc* du XIX^e siècle, ces chevaliers libres et semi-nomades devenus des brigands nationalistes et hostiles aux Turcs. Avec les policiers, elles ont été les premières à aller se battre lorsque la guerre contre les Serbes a commencé en 1991 (Heller, 1992). Elles ont progressivement été intégrées dans l'armée bosniaque à Sarajevo, qui a cherché à profiter de leurs compétences militaires et à contrôler les délinquants ayant profité du chaos pour se livrer à des actes criminels. De même, à Beyrouth, pendant la guerre civile, entre 1975 et 1989, les miliciens ont vite tenté de tirer parti des facilités de mouvement de l'*abadaye*, le voyou de quartier, traditionnellement placé sous la coupe d'un notable, le *zaim* (Beyhum, 1999).

Les bandits sont souvent récupérés par les mouvements insurrectionnels : les *bandoleros* andalous fourbissent les armes d'un anarchisme rural ; les brigands de l'Italie du Sud deviennent des soldats de la révolution en 1861 ; ceux de Macédoine combattent pour le Komitadji au début du XX^e siècle ; ceux de Bantam se joignent au soulèvement communiste de 1926 et ceux de Java adhèrent au nationalisme de Soekarno ; ceux du nord du Mexique soutiennent la révolte de Pancho Villa plutôt que l'agitation agraire d'un Zapata... Les bandits constituent en effet le noyau d'une armée de mercenaires susceptible d'être mise au service d'un pouvoir politique sous la protection d'un magnat, d'une famille ou d'une faction dirigeante ; seuls les éléments les plus rebelles, socialement, en sont exclus. En outre, le service militaire et la prison sont des endroits propices aux conversions politiques

parce que le bandit et le révolutionnaire y ont le plus de chance de se rencontrer et de s'apprécier. Il est certes rare que les criminels dominent une dynamique politique, tant pour des raisons techniques qu'idéologiques. Le bandit est un insoumis et non un idéologue, à tout le mieux un réformiste. Enraciné dans une tradition de résistance à l'étranger, il n'encourage pas les mouvements de libération importés par des intellectuels perçus comme des intrus (Hobsbawm, 1972 : 20-1 & 100).

Le bandit lui-même, il est vrai, peut tenir un discours politique pour couvrir ses activités. Dans le Triangle d'or, Khun Sa, le roi de l'opium, prétend se battre pour la libération des Chan opprimés par les Birmans (Guyotat, 1992 ; Boucaud, 1992). A Hong Kong, les triades « flirtent » avec les communistes pour préparer la transition de 1997 (*Le Monde* 26/11/1993). En Colombie, l'antiaméricanisme et les velléités politiques de Pablo Escobar servent de faire-valoir au cartel de Medellin (Fogel, 1994). Les rebelles de l'Afrique coloniale qui vivent de rapines se posent également en combattants de la liberté (Thioub, 1992).

Bien des bandits *shefta* en Éthiopie, par exemple, se qualifient de « patriotes » aux débuts de l'occupation italienne. Il en est ainsi de Bâhta Hagos, qui est tué lors de la révolte de 1894 mais dont la trahison à l'égard de Rome annonce d'une certaine manière la défaite du général Baratieri à la fameuse bataille d'Adoua deux ans plus tard. L'histoire de ce personnage révèle en fait un parcours opportuniste entre mercenariat et banditisme. Hagos avait pris le maquis en 1875 à cause d'une vendetta personnelle contre la famille de l'oncle de l'empereur Yohannes, qui tenait sa province natale d'Akkala Guzay. Hagos allait alors collaborer avec les Italiens lorsque ceux-ci créèrent une colonie d'Érythrée en 1890. Ses « soldats » aidèrent la nouvelle administration à se mettre en place et Hagos, qui n'était pas d'origine noble, fut nommé gouverneur d'Akkala Guzay. Traditionnaliste dans le fond de l'âme, il a finalement rallié l'empereur Menelik, arrivé sur le trône en 1889, parce qu'il croyait au proverbe selon lequel « on se remet de la blessure d'un serpent noir mais pas de celle d'un serpent blanc » (Caulk, 1986) !

La deuxième tentative de conquête de l'Éthiopie par l'Italie, quarante ans plus tard, n'est pas moins fertile en bandits patriotes (Fernyhough, 1986 : 158-9 ; Negash, 1997 : 61-7 & 119-24). Familiers des tactiques de guérilla, un bon nombre des 65 000 *askâri*, les auxiliaires du colonisateur, soutiennent ensuite l'insurrection Wayane du Tigré en 1942 contre l'empereur Sellassié, allié aux Britanniques. Enrôlés en 1935 au moment d'envahir l'Éthiopie, ceux-ci ont l'avantage d'être entraînés au maniement des armes modernes. Lorsque les Italiens ont été défaits, ils n'ont pas rejoint l'armée impériale, ou alors l'ont déserté parce qu'ils y étaient trop mal payés. Les anciens soldats du négus, eux, sont tout aussi présents dans les révoltes de 1944 et 1951 puis dans la rébellion Gojjâm de 1968. Les villageois vont jusqu'à élire leurs mercenaires mais ils n'en font certainement pas leur

modèle politique ; de ce point de vue, les *shefta* d'Éthiopie ont moins d'envergure que les *ataman* cosaques, autoproclamés « tsars du peuple » à la tête des insurrections paysannes en Russie.

Bien des rébellions versent de toutes façons dans la criminalité. Au Zimbabwe, les bandes de la ZANU qui s'infiltrèrent à partir du Mozambique n'acceptent pas toutes l'autorité de Ndabaningi Sithole puis de Robert Mugabe. En dépit des rappels à l'ordre de l'opposition en exil, la justice expéditive des maquisards contre les collaborateurs, les beuveries, les abus sexuels et le relâchement de la discipline provoquent une crise de légitimité en milieu rural, assurant le succès des troupes auxiliaires du gouvernement. C'est la victoire de 1980 qui rachète finalement les exactions de la guérilla dans la mémoire populaire (Ranger, 1986 : 390).

La guerre de Somalie à partir de 1990 est un bel exemple de criminalisation d'une rébellion. Les pillards dits *mooryaan* ne font pas de distinction entre la guerre et la razzia, qui sont désignées sous un même terme en somali. Ceux qui se sont alliés aux commerçants traditionnels organisent le recel et l'exportation du butin en direction du Yémen. Ils ne s'enrichissent pas pour autant car le drainage des ressources se fait au bénéfice du réseau marchand. Malgré les excès, clans et partis politiques continuent de les ravitailler parce que ce sont de courageux combattants et qu'on peut toujours en avoir besoin. Les *mooryaan* ne sont pas, selon les termes de Roland Marchal, « des bandits contre le peuple, mais des bandits avec des sections du peuple contre d'autres bandits avec d'autres sections du peuple » (1992).

Pareillement, les guérilleros de la Renamo au Mozambique ne sont pas de simples bandits mais des militaires sans projet politique (Darch, 1989 ; Geffray, 1990). Recyclée par le régime blanc de Rhodésie, la Renamo n'est pas constituée que des anciennes troupes du colonisateur portugais. Elle bénéficie aussi d'un certain soutien de la paysannerie et des chefs traditionnels réprimés par un gouvernement « marxiste ». S'y adjoignent également des transfuges du Frelimo, le parti au pouvoir à Maputo.

En criminalisant les mouvements d'opposition, les autorités elles-mêmes ne sont pas pour rien dans la politisation du banditisme. En effet, les régimes conservateurs confondent le petit peuple avec les « classes dangereuses » et ramènent toute contestation de l'ordre établi à une tentative de subversion. Le bandit fait figure de « méchant loup ». Lorsque les guérilleros arrivent dans les villes de Rhodésie du Sud à la fin des années 70, la population accourt effectivement pour vérifier qu'ils ont des queues, les autorités ayant parlé d'animaux sauvages, les *magandanga* !

Le colonisateur est le premier à développer ce genre d'amalgames et il refoule ainsi la résistance nationaliste des Noirs dans les enfers du droit commun (Mahabir, 1985). Au Kenya par exemple, le 40 Age Group, qui annonce la révolte Mau Mau et fomenta des troubles à Nairobi en 1947, se voit dénier tout caractère politique. Pour le gouvernement, il s'agit d'un

« ramassis de voyous et de bandits dont les principales activités sont le vol, le cambriolage ou le boycott des cantines municipales » (Central Province, 1947 : 1). Par la suite, les Britanniques continueront de réduire les Mau Mau à un mouvement terroriste, refusant d'admettre le bien-fondé d'une jacquerie de paysans qui, dépossédés de leurs terres, étaient devenus de misérables squatters.

Après les indépendances, les gouvernements africains traitent à leur tour de « bandits armés » des guérillas comme la Renamo au Mozambique, la ZAPU au Zimbabwe ou l'Unita en Angola, soutenant involontairement la thèse du bandit social (Sumner, 1982). Le besoin de disqualifier les oppositions l'emporte presque sur la dérive réelle ou supposée des luttes armées vers la délinquance. A telle enseigne que les autorités vont jusqu'à réécrire l'histoire. Au début des années 70, le procès, la condamnation à mort et l'exécution d'Ernest Ouandié, dernier des chefs historiques de l'UPC, achèvent de criminaliser un parti qui fut à l'origine du nationalisme camerounais. L'Union des populations du Cameroun, selon les dires du président Ahidjo, « a été un mouvement qui a fondé des groupes paramilitaires et utilisé la violence contre ses propres compatriotes ». Il n'est pas question de l'évoquer parce que cela équivaldrait à « réhabiliter la violence et le crime, ressusciter le souvenir des deuils et des larmes, provoquer des règlements de comptes individuels et des vengeance particulières, insulter les victimes ». Résultat, le spectre des morts de la rébellion upéciste, notamment celui d'Um Nyobè, revient régulièrement hanter la fragile légitimité du régime.

Achille Mbembé écrit :

« Le pouvoir politique dans le Cameroun contemporain, n'a jamais su se référer à un "au-delà" dérivé du passé. Il ne dispose d'aucune parole des ancêtres à partir de laquelle il pourrait provoquer un surcroît de consentement et d'adhésion... Le "pouvoir des vivants" ne tient pas sa force ici du "langage des morts", mais de leur "silence" imposé par les médias étatiques malgré un indéniable malaise intellectuel. Au lieu de se débarrasser du cadavre encombrant (et enterré à la sauvette) d'Um Nyobè – en le re-socialisant –, les autorités ont préféré censurer et refouler dans les oubliettes de l'Histoire la mémoire collective des Camerounais. Après une réhabilitation tardive en 1991, les effigies des grandes figures de l'UPC ont naturellement ressurgi lors de manifestations publiques de l'opposition » (Bayart, 1992 : 211 & 223-9).

Au discours des autorités qui criminalisent leur opposant répond, comme en écho, une tendance romantique à la politisation du bandit. Bien des intellectuels européens, écrit David Apter, « considèrent la violence comme un "obstacle à franchir" nécessaire pour alléger les conventions, diminuer l'inertie du pouvoir bureaucratique, arracher la bourgeoisie à son ennui mortel. Leurs disciples, grisés par mai 1968 et ses conséquences, considéreraient la vie *underground* comme une opposition dialectique à l'État oppresseur. La violence était le moyen de s'en libérer » (1988 : 225).

Le terroriste, dans cette optique, a été l'antihéros rédempteur : le voleur de Sartre, l'homosexuel de Genet, l'aliéné de Foucault... Les musiciens contestataires se sont mis de la partie. L'épopée de « Bonny and Clyde » aux États-Unis a fait l'objet de maintes ballades héroïques et folkloriques. En Angleterre, une chanson des Clash, *The Guns of Brixton*, a idéalisé les émeutes de Brixton en 1981, qui ont opposé la police à des immigrés liés à la drogue. Au Nigeria, un refrain du chanteur Fela, *International Tief Tief*, conspuait la corruption et la délinquance des élites.

De fait, les autorités ne sont pas à l'abri de tout reproche et leur dérive criminelle facilite les confusions. L'État africain se caractérise souvent par des pratiques de prédation et de « kleptocratie » (Bayart, 1997). Des pouvoirs mafieux ont privatisé l'usage légitime de la violence, établi des structures occultes et impliqué les plus hauts représentants de l'État dans des activités criminelles au sein de réseaux internationaux. La police, en outre, entretient fréquemment un modus vivendi avec la criminalité organisée, l'ennemi commun étant la délinquance, plus voyante aux yeux de l'opinion publique. Le procédé, classique, ne concerne d'ailleurs pas que l'Afrique¹.

Certes, les forces de l'ordre et le milieu criminel apparaissent peu sophistiqués en Afrique noire. Les interpénétrations n'en sont pas moins importantes, légitimées en quelque sorte par des pratiques politiques coupables aux yeux des Occidentaux mais largement admises par leurs bénéficiaires, en l'occurrence les clientèles du pouvoir (Chabal, 1999 : 101). Au vu de ces multiples confusions, la question reste donc posée : le banditisme africain exprime-t-il une forme de protestation sociale, ainsi que le laissent entendre les marxistes ? Est-il autre chose qu'un cri de la faim ? Affiche-t-il une conscience politique ?

L'exemple très étudié de la révolte Mau Mau au Kenya fournit des éléments de réponse (Keller, 1973 : 191 ; Maughan Brown, 1980 : 84 ; Rosberg, 1970). En précipitant la violence des rebelles, la répression britannique, pour commencer, a élargi et unifié l'insurrection ; ce facteur extérieur ne rappelle en rien la formation intrinsèque du banditisme social décrit par Eric J. Hobsbawm. Les bandes qu'a étudiées celui-ci ne parvenaient pas à soulever plus de 0,1 % de la population rurale et elles « comprenaient entre dix et vingt hommes : chose assez surprenante, c'est là un chiffre qui ne varie pas au long des siècles ou d'un continent à l'autre » (1972 : 11 & 16). Or la guérilla Mau Mau a rassemblé de 15 000 à 30 000 hommes, près de 2 % des 1,2 million de Kikuyu du Kenya à l'époque. Entre 75 % et 90 % des Kikuyu prêtèrent serment aux Mau Mau, avec interdiction de vendre

1. Ainsi au Japon, les gangsters *yakuza*, plutôt spécialisés dans les amphétamines, se sont engagés à ne pas vendre de drogues dures et contingentent le marché. Ils se distinguent bien de leurs nouveaux rivaux *gurentai*, moins respectueux de la tradition, et surtout des bandes de jeunes *chimplira*. Police et *yakuza* gèrent en commun la délinquance de rue. Le gang est chargé de repousser l'arrivée de francs-tireurs tandis que la police supervise la signature d'armistices entre bandes rivales.

des terres aux Asiatiques ou aux Britanniques et boycottage de la bière ou des cigarettes de fabrication européenne. Les paysans prirent le maquis dans la forêt de Nyeri, constituèrent une Land and Freedom Army, établirent un parlement clandestin dans le district de Kiambu et maintinrent des liens avec un vague comité central à Nairobi. S'inscrivant dans la lignée des revendications formulées par la Kikuyu Central Association devant la Commission foncière de 1933, ils dénoncèrent l'impôt, les travaux forcés et le pouvoir exorbitant des chefs, s'insurgèrent contre un impérialisme culturel qui leur interdisait de pratiquer la clitoridectomie, demandèrent des terres et réclamèrent le droit de vendre leurs cultures par eux-mêmes.

Un tel programme ne pouvait pas être le fait de vulgaires hors-la-loi. Mais le mouvement a dérapé, laissant le champ libre à de jeunes voyous *imaramari* et à des bandits *thabari* ou *mau mau*, une onomatopée pour désigner les gourmands. Dispersés dans la forêt par l'armée britannique, indisciplinés, sans chefs, échappant à tout contrôle, bientôt isolés et peu nombreux, les groupes *komerera* ont même fini par s'en prendre aux paysans de la région, coupant le mouvement de son soutien populaire ; aux antipodes, là encore, du bandit social.

En réalité, le paradigme du Robin des Bois au grand cœur, sorte de guérillero avant l'heure, s'applique difficilement au terrain des violences urbaines en Afrique noire (Falola *et al.*, 2000 : 196). Premièrement, ce continent n'est quasiment pas étudié par Eric J. Hobsbawm, qui n'évoque que les frères Masâzgi en Érythrée et les contrebandiers du Ghana. De plus, l'auteur constate lui-même que, « dans l'ensemble, le banditisme social est un phénomène du passé ». Enfin, « les communautés urbaines et rurales sont trop différentes pour être analysées de la même manière : de toutes façons, les bandits paysans, comme la plupart des paysans, n'ont que méfiance et haine pour les gens de la ville [...] Pour le bandit moderne, la vie rurale se réduit, en mettant les choses au mieux, à un barbecue à la campagne sur un domaine acquis grâce à des crimes commis en milieu urbain » (1972 : 16, 7 & 95). Le Robin des Bois et le gentleman cambrioleur des villes ont tous deux un code d'honneur mais le second n'a pas la popularité du premier.

En fait de banditisme social, l'Afrique démontre surtout une certaine inconscience du milieu criminel, sachant que celui-ci a été en grande partie forgé par la loi coloniale. A Lusaka, les honnêtes citoyens partagent les mêmes points de vue sur la notion de crime que leurs compatriotes fichés avec un casier judiciaire (Clifford, 1964a : 481 ; 1964 b ; 1966). A Ouagadougou, ni la police ni les juges ne considèrent la prostitution comme un crime (Skinner, 1974 : 389). A Soweto, les habitants ne dénoncent pas les voleurs à la police et s'empressent d'acheter à bon prix les biens vendus par des receleurs (Mokoena, 1991 : 14). L'impression domine que la pègre ne forme pas une classe à part. Si la réinsertion sociale de l'adulte et du récidiviste est difficile, le délinquant juvénile n'est pas complètement rejeté : son « cas » est souvent traité à l'intérieur des structures traditionnelles, sa

déviance est mise sur le compte d'une « erreur de jeunesse ». Il n'y a de toutes façons pas ou peu d'institutions pénales pour l'accueillir.

La polémique sur le rôle du banditisme dépend en fin de compte du point de vue où on se place. « Le même homme peut être un bandit social dans ses montagnes natales et un simple brigand dans la plaine ». Les pirates ou les corsaires à la tête de vaisseaux marchands passaient fréquemment de l'économie formelle au banditisme (Hobsbawm, 1972 : 9). Sur ce plan, les distinctions de Terence Ranger aident beaucoup à préciser la définition du banditisme africain dans son contexte de légitimité sociale et politique (1986 : 373ss). Elles permettent notamment de distinguer le *freedom fighter* de l'amok ou de l'imposteur qui profite des troubles pour piller et régler ses comptes avec de vieux ennemis. Si l'usage de la force est réprouvé tant par le peuple que par la classe politique, il s'agit d'un banditisme classique dont le vol constitue la source de revenus. Si l'opprobre ne vient que du peuple, il s'agit de terrorisme étatique. Si la condamnation ne provient que du pouvoir, il s'agit de banditisme social. Si enfin ni l'opposition politique ni le peuple ne désavoue les violences, il s'agit d'une rébellion dont le bien-fondé n'a pas toujours empêché un dérapage vers le brigandage.

Dans tous les cas, la portée politique du bandit est un excellent indicateur de l'emprise d'un appareil étatique. Mais le glissement vers la criminalité des rébellions comme de l'autorité publique entretient la confusion des genres et rend d'autant plus difficile la compréhension des phénomènes de violence en milieu urbain. L'analyse de celle-ci exige qu'on revienne plus précisément sur les mécanismes en œuvre dans la ville, le mode de production urbaine en particulier.

DEUXIÈME PARTIE

**LES SPÉCIFICITÉS D'UNE URBANISATION
PRODUCTRICE DE VIOLENCE**

La violence en Afrique noire présente une certaine originalité, tant sur le plan politique que culturel. Mais on peut se demander en quoi ses aspects urbains sont, eux aussi, spécifiques au continent. On peut notamment se demander en quoi ils se distinguent d'une violence plus rurale. La réflexion oblige à revenir sur les modalités de la fabrique urbaine au sud du Sahara et sur les procédures qui président à la genèse d'une violence citadine. Ce n'est pas évident car l'agglomération africaine est rarement une cité, au sens grec du terme, et elle est souvent qualifiée de ville paysanne ou de village urbain. Un tel dilemme impose une relecture approfondie de l'urbanisation du continent au regard des violences que celle-ci nourrit.

On ne saurait trop insister sur les particularités de l'Afrique à cet égard. La conférence d'Habitat II à Istanbul en 1996 a vu converger de tous les pays du monde des spécialistes venus discuter des problèmes urbains de la planète. On y a longuement disserté du droit au logement, de la pollution, de la planification urbaine, des transports en commun, de la violence des banlieues, de l'accès à l'eau et à l'électricité, etc. On a même tenté de modéliser le phénomène urbain, de le faire « rentrer en boîte » dans des programmes informatiques, bref, de l'universaliser, de l'uniformiser en dépit de sa diversité. Habitat, de son vrai nom le Centre des Nations unies pour les établissements humains, a produit de jolies fiches techniques avec une série d'indicateurs permettant de comparer Lyon à São Paulo ou New York à Lagos. Belle gageure qui permet de placer côte à côte la ville française avec la ville africaine ou, pour reprendre en la travestissant la formule du journaliste Raymond Cartier en son temps – celui de la décolonisation –, le bourg de Corrèze avec la cité minière du Zambèze.

La tentative est séduisante mais ne convainc guère dans la pratique. Pourquoi le nier ? La ville du tiers monde est radicalement différente de la ville occidentale. En Afrique subsaharienne, le promeneur s'en rend vite compte, qui n'y retrouve pas les repères de la cité européenne et qui s'y perd avec une facilité déconcertante. Il n'y a sans doute qu'à Dakar, par exemple, que l'on peut vraiment humer un parfum parisien, en particulier aux alentours de l'avenue du Président Lamine Gueye. Et encore cela tient-il en grande partie à la spécificité des échanges culturels « franco-sénégalais » et à la poursuite d'une coopération post-indépendance dans les pays du « pré-carré ». Les villes de l'Afrique de l'Ouest anglophone, au contraire, ont des services défectueux, de fréquentes coupures d'eau, d'électricité et de téléphone, un éclairage public déficient, pas de trottoirs, une voirie défoncée et

des égouts à ciel ouvert, hors d'usage pendant la saison des pluies, au mieux remplacés par des fosses septiques individuelles... Un regard « ethnocentriste » permet alors de mieux apprécier l'altérité de ces agglomérations. En même temps, une approche systématiquement comparatiste se doit de replacer les expériences du continent dans leur contexte planétaire.

Héritage en grande partie colonial, la ville au sud du Sahara a souvent été modelée à l'image de références européennes ; plus exactement, elle est la projection d'un schéma urbain idéalisé par les Occidentaux convaincus de leur mission civilisatrice. La ville africaine, prise dans sa dimension coloniale, renvoie à une certaine conception de la cité. Dans des sociétés plurielles et multiculturelles, son évolution postindépendance ne peut laisser indifférent l'urbaniste parisien ou londonien confronté au problème des banlieues. Face à la question des immigrés en Europe ou en Amérique du Nord, la coexistence communautaire des villes africaines prête à réflexion.

Cosmopolite et bigarrée, la ville au sud du Sahara gère plus ou moins bien sa diversité ethnique et clanique. La faiblesse des appareils étatiques laisse d'abord envisager une urbanisation en forme de catastrophe, des agglomérations gigantesques et échappant à tout contrôle de l'autorité. De Brazzaville à Mogadiscio en passant par le ghetto sud-africain, la ville africaine explose fréquemment, sans d'ailleurs que la guerre brise le rythme de l'urbanisation. L'expérience urbaine en Afrique noire apparaît plutôt comme un repoussoir, l'exemple, en Occident, de ce qu'il ne faut pas faire.

Cette ville turbulente, démesurée et délinquante n'en présente pas moins des aspects novateurs. Connaît-on ailleurs des agglomérations aussi importantes qui doivent composer avec de telles croissances démographiques dans un contexte de crise économique aiguë ? Le défi n'est pas sans intérêt pour les tenants du libéralisme. C'est en dehors de l'État, de ses régulations et de son assistance sociale que la ville africaine parvient à se « débrouiller ». S'élabore là une forme d'autogestion parfois surprenante d'efficacité.

A cet égard, l'ambition des chapitres qui suivent n'est pas d'élaborer un traité d'urbanisation mais plus modestement de souligner les caractères distinctifs de la ville en Afrique noire. En effet l'historienne Catherine Coquery-Vidrovitch s'interroge :

« Ville africaine ou ville en Afrique ? Autrement dit, s'agit-il d'abord d'histoire africaine ou d'histoire urbaine ? Assurément des deux à la fois, puisque le fait urbain est universel mais que les formes de l'urbanisation présentent, selon les cas, certaines spécificités, non parce que ces villes sont situées en Afrique, mais parce qu'elles se sont développées à la faveur de milieux sociaux et techniques donnés qui, à un certain niveau de généralité, suggèrent un ensemble de convergences culturelles et politiques » (1988 : I, 5).

La ville, objet privilégié des sciences sociales, continue de susciter bien des interrogations quant à une définition reconnue de tous, ne serait-ce que pour satisfaire l'appareil statistique mondial. Nous ne parlons pas de la

même ville en Amérique, en Europe ou en Afrique. Alors comment cerner le développement urbain dans ce qu'il a de global ? S'agit-il bien d'un phénomène universel ?

Certains auteurs sont convaincus de la profonde spécificité de l'urbanisation en Afrique subsaharienne. De fait, le modèle colonial a très largement été réinvesti et remanié par les Africains depuis les indépendances, voire même avant : la planification à l'europpéenne des quartiers de la ville blanche, vite débordée par les « indigènes », n'a jamais touché qu'une infime partie de ces agglomérations. Les Africains n'ont pas eu à s'adapter à la ville puisque ce sont eux qui l'ont construite (Coquery-Vidrovitch, 1993 a & b). Hormis Le Cap en Afrique du Sud, les Blancs ont été minoritaires dans toutes les villes du continent, y compris dans les quartiers qui leur étaient réservés et où un Européen employait une dizaine d'autochtones à lui seul.

D'un autre côté, l'Afrique est sous-urbanisée pendant longtemps, pour ne pas dire rurale. Les divisions entre villes et campagnes sont peu marquées. La cité administrative, importée par le colonisateur, n'évoque d'abord qu'un village urbain. A telle enseigne que, finalement, on pourrait presque se demander s'il existe de véritables villes en Afrique noire. A cette question provocante, une approche europpéo-centriste répondrait peut-être que non, tout au moins au sens classique et historique du terme. Mais les définitions sémantiques sont multiples et controversées.

Le problème, pour les sciences sociales, est que l'on ne travaille pas tant sur le fait physique urbain, l'agglomération, que sur les populations qui l'animent. La ville africaine se pose à la fois comme une construction historique et morphologique (chapitres 5 et 6) et comme une dynamique économique et culturelle (chapitres 7 et 8). A reprendre l'étymologie du Petit Robert, qui fait remonter la notion de ville à ses antécédents europpéens, on serait sinon amené à dire qu'il n'existe pas non plus de citadins en Afrique. Cette hypothèse, pour farfelue qu'elle puisse sembler, mérite d'être vérifiée en termes d'enracinement urbain par rapport à un mode de vie rural.

5

La construction historique

Historiquement, l'urbanisation au sud du Sahara est un phénomène en grande partie importé. Les villes précoloniales sont rares. Les guerres intestines puis la tutelle européenne les empêchent de prospérer. En Afrique de l'Ouest, Katsina, Zaria, Tombouctou, Djenné, Ile-Ife, Koumassi, Abomey et Sokoto survivent mal (Nzuzi, 1989 : 55-61). En Afrique de l'Est, Zanzibar, Lamu et Kilwa déclinent. La pénétration européenne ruine nombre de ces petits ports, ainsi que le remarque un gouverneur à propos du Tanganyika en 1907 :

« Seule Dar es-Salaam a progressé sous le contrôle allemand, [...] d'autres villes relativement importantes comme Pangani, Sangani et Bagamoyo ont périclité... Les ruines des maisons en pierre de Mkwaja, Winde, Mbwani, Mbwamaji, Kisiju, Kiumangao, Nyamsate et Msindaji attestent d'une prospérité passée » (Kimambo, 1969 : 134).

Kilwa, notamment, a perdu sa puissance du XVI^e siècle, qui s'était d'abord fondée sur le pays yao, au nord du Mozambique, et Sofala, actuel Beira, puis qui avait dû se tourner vers l'hinterland à cause de la concurrence portugaise sur les côtes.

A l'échelle du continent, Antananarive, Kano, Kampala ou Addis-Abeba font finalement figure d'exception. A Tananarive en 1796, Andrianampoinimerina, le fondateur du royaume merina, établit en effet un empire dont la structure géographique s'impose au colonisateur français un siècle plus tard (Marguerat, 1991). De son côté, Kano sait se reconvertir du commerce transsaharien au commerce atlantique (Lubeck, 1977). A Kampala, le siège du roi *kabaka* des Baganda est à l'emplacement de la future capitale

ougandaise ; le domaine royal abrite entre 60 000 et 77 000 personnes vers 1900, peut-être moins de 33 000 si l'on prend seulement en compte les résidents permanents (Calas, 1998 : 39). En Éthiopie, la monarchie des négus était itinérante et n'occupait des palais fortifiés, les *gebbi*, que pendant la saison des pluies. En se modernisant, elle abandonne les bourgades médiévales d'Axoum, Lalibéla et Gondar, dont Michel Leiris essaiera plus tard de retrouver les traces (1968). En 1887, Ménélik II, roi de la province méridionale du Choa, fonde Addis-Abeba, la « Nouvelle fleur », et y fixe sa capitale lorsqu'il devient empereur deux ans plus tard (Berlan, 1963). Tandis que les rebelles mahdistes du Soudan ravagent Gondar, l'actuelle Éthiopie se façonne autour d'Addis-Abeba, que recentrent les conquêtes vers le sud. Les grands vassaux, les *râs*, s'établissent chacun sur une colline voisine. Quand, à la fin de sa vie, Ménélik II veut transférer sa cour à Addis-Alem, une bonne cinquantaine de kilomètres à l'ouest, il en est empêché par les pesanteurs de son appareil d'État, de ses *râs* et des ambassades étrangères alors que débute la construction du chemin de fer venant de Djibouti.

Un modèle en grande partie importé

La très grande majorité des établissements urbains datent sinon de l'arrivée des Européens, notamment des Portugais, qui sont les découvreurs des côtes (Oliveira Marques, 1998). En 1482 sur la Gold Coast, ceux-ci construisent à Elmina le premier comptoir permanent au sud du Sahara. En Angola, Paulo Dias de Novais fonde Luanda en 1576. Alors que les maladies tropicales déciment les colons, il y fait bâtir un hôpital de la Miséricorde qui est financé par la Couronne. Avoir un hôpital est un attribut symbolique du statut municipal de villes comme Benguela, Cap-Vert et São Salvador dans les années 1620. Celui de Massangano est établi plus tardivement à l'occasion d'une guerre contre le royaume Kongo en 1661. Et si celui de Luanda est sécularisé en 1837, la présence d'autres établissements religieux n'est pas négligeable non plus : au Cap-Vert, Ribera Grande, qui date de 1462, est érigée en cité avec la création d'un évêché en 1533.

De son côté, la traite contribue également à urbaniser le continent. Les autochtones qui en tirent parti constituent de véritables cités-États. Sur la côte du Nigeria par exemple, les Britanniques abordent pour la première fois le golfe de Benin en 1553. A la même époque, les Portugais s'établissent à l'embouchure du Rio Croce, actuelle Cross River, qu'ils appellent alternativement Rio del Rey, Angra ou Pecaria, et ils se perdent dans les méandres de la Qua Iboe River, qu'ils baptisent tantôt Rio del Pariz, Rio de Comde ou Rio del Sante Pedro. Ce n'est pas avant 1805 que l'explorateur écossais Mungo Park remonte le fleuve Niger plus à l'intérieur des terres, tentative qui avait

échoué en 1795. En attendant, les Européens traitent avec les tribus de la côte et on estime que la seule région de Calabar « exporte » près d'un million d'esclaves entre 1720 et 1830 (National Commission, 1986 : 115).

De nombreuses localités se développent en conséquence, telles Duke Town à Atakpa, Old Town à Obutong, Creek Town à Obio Oko et Henshaw Town à Nsidung. La plupart sont d'ailleurs nommées d'après les chefs locaux qui supervisent la traite, un Duke Ephraim ou un Joseph Henshaw. Enrichis par un tel commerce, ceux-ci importent de Liverpool ou Manchester des chalets préfabriqués dont on peut encore voir les ruines aujourd'hui quand ils n'ont pas été symboliquement détruits à la mort de leur propriétaire, ce qui a été le cas avec le « roi » de Duke Town en 1847.

Ces comptoirs, cependant, changent fréquemment de main. Les Hollandais, qui supplantent les Portugais, prennent Elmina en 1637 et Luanda en 1641. Sur la Gold Coast, une succession impressionnante de châteaux portugais, hollandais, danois et anglais témoigne de la compétition des uns et des autres pour ravitailler le commerce triangulaire de l'esclavage. Les canons sont pointés vers la mer, contre d'autres puissances européennes et non contre les indigènes avec qui on traite. Autour de Calabar, marins portugais et hollandais ou français et anglais en viennent parfois aux mains tandis que les autochtones se déchirent pour affirmer leur monopole. En 1767 par exemple, Old Town est bombardée et détruite par les Britanniques avec l'aide des Efik de Creek Town et Duke Town, deux bourgades qui se combattent ensuite sans relâche dans les années 1830. Les Efik de Duke Town, eux, luttent à la fois contre les Qua d'Akim et de Big Qua Town, d'une part, et contre les Efut d'Abua et d'Ekondo, d'autre part.

La colonisation stabilise ensuite la situation, quitte à freiner l'essor de telles cités. A partir de 1807, l'Angleterre, qui avait interdit l'esclavage en 1772, commence en effet à combattre les négriers. Ces derniers sont jugés par un tribunal établi à Freetown puis sur l'île de Fernando Poo en 1827. Les esclaves eux, sont affranchis avec l'aide de la Church Missionary Society, sous la pression de la Société pour l'abolition du commerce des esclaves en 1781 puis de la Société britannique contre l'esclavage en 1823. Libérés en mer, en Angleterre, au Canada ou dans les plantations d'Amérique latine, ils reviennent en Afrique et fondent des villes comme Monrovia et Freetown, qui date de 1787 et prend le nom de « ville libre » en 1792. Eduqués dans les missions et relativement occidentalisés, les *returnees* de Sierra Leone deviennent même des auxiliaires de la colonisation et essaient sur toute la côte, où ils forment une sorte d'élite citadine et marchande à l'origine d'une African Traders' Association dès 1842.

Dans bien des cas, ces premières implantations urbaines restent certes fragiles et perdent vite leur fonction gouvernementale. Ainsi de Calabar, où le consul britannique en poste à Fernando Poo s'installe en 1882 pour établir un protectorat de la côte du Niger en 1893 puis du sud du Nigeria en 1900 : la ville est « détrônée » en 1906 lorsque le territoire fusionne avec

Lagos, qui en devient la capitale. De la même façon, Bolama, chef-lieu insulaire de la Guinée portugaise de 1607 à 1941, Saint-Louis, établissement français depuis 1659, et Mozambique, un îlot urbanisé à partir de 1508, deviennent de languissantes bourgades. En l'occurrence, Mozambique cède la place à Lourenço Marquês, fondée en 1544, très excentrée, stagnante jusqu'en 1874 mais réveillée par l'essor des mines du Transvaal en Afrique du Sud. D'abord prévu en 1898, le transfert de capitale est officialisé en 1907.

De tels déménagements dépendent bien sûr des possibilités en la matière. Le meilleur port ne peut souvent pas être concurrencé dans les petits pays insulaires comme São Tomé e Príncipe, Fernando Poo, les Seychelles et l'île Maurice. L'archipel du Cap-Vert fait figure d'exception quand Ribera Grande est désertée par les gouverneurs portugais au profit de Mindelo en 1838 puis de Picos et de Praia. Sur le continent, au contraire, les facilités d'implantation urbaine sont autrement plus grandes.

Dans l'actuelle République centrafricaine, Fort-de-Possel, petit poste établi en 1899, est abandonné en 1906 au profit de Bangui, créée en 1889 à 150 kilomètres en aval au terminus de la navigation sur l'Oubangui à partir de Brazzaville. En 1820 puis 1850, les Britanniques envisagent quant à eux de quitter la forteresse de Cape Coast, siège de leur quartier général sur la Côte d'Or depuis 1665 (Van Dantzig, 1980). Une étude technique, confiée à un capitaine en 1875, montre que les collines de Cape Coast ou d'Elmina ne sont pas favorables à un développement urbain. Le plateau en pente douce d'Accra offre en revanche des dégagements de meilleur augure. L'empire ashanti n'y exerce plus sa tutelle depuis qu'il a été défait en 1874 et le gouverneur britannique y déménage en 1877, s'installant dans l'ancienne citadelle danoise de Christianborg, jusqu'à présent la résidence du chef de l'État.

Les capitales « matricielles » qu'analyse le géographe Yves Marguerat vont alors être à l'origine d'États modernes (1991). Certaines incluent les capitales précoloniales autour desquelles s'était constitué un premier noyau étatique, telles Tananarive ou Addis-Abeba. La plupart sont des créations européennes, des bastions à partir desquels vont se structurer les territoires coloniaux, tel Conakry, qui date de 1885 et devient le chef-lieu des « Rivières du Sud » en 1890. En l'occurrence, ce genre d'urbanisation suit fréquemment la progression des conquêtes militaires. Au confluent du Chari et du Logone en 1900, Fort Lamy est construit quelques mois après la victoire des Français sur le mahdi Rabeh, victoire qui avait coûté la vie au commandant Lamy. Fondé en 1890 par la British South Africa Company de Cecil Rhodes, Fort Salisbury rend quant à lui hommage au Premier ministre britannique de l'époque. Au Soudan après la conquête égyptienne de 1821-1822, Khartoum naît en 1824, est détruite par l'insurrection mahdiste de 1885, remplacée par Omdurman de l'autre côté du Nil, puis rétablie définitivement en 1898 avec la victoire de lord Kitchener. Bathurst, aujourd'hui Banjul, est établie en 1816 après l'abandon de la base de James Island sur une île au milieu du fleuve Gambie...

Un phénomène fragile

Les capitales coloniales ou les villes minières qui disparaissent de la carte montrent cependant combien éphémère peut être une implantation que, pour utiliser un registre agraire, on pourrait qualifier d'urbanisation de plantation ou d'exportation parce que la greffe citadine ne prend pas. Les villes minières, qui se vident après l'épuisement des filons, rappellent celles de la ruée vers l'or aux États-Unis. Des aventuriers viennent s'installer avec quelques planches de bois et, fortune faite, repartent chez eux. Arlit au Niger, Zouerat en Mauritanie, Yekepa au Liberia et Lunsar en Sierra Leone sont promises à un tel sort.

A elles seules, les campagnes ne peuvent faire vivre ces villes, qui fermeront leurs portes en même temps que les sites d'exploitation. L'Afrique fourmille de villes mortes : La Gouèra envahie par les sables du Sahara occidental, Creek Town dont les chalets en bois pourrissent au gré des pluies du golfe de Biafra, Dikwa où Rabeh avait installé son fort dans le bassin du Tchad, Suakin au Soudan dont l'architecture de corail n'est plus que ruines... La crise économique des années 30 démontre le caractère artificiel des villes coloniales. Entre 1930 et 1933 par exemple, la population de Nairobi décroît de 49 000 à 41 000 habitants et sa composante africaine de 32 000 à 23 000. La population noire de Léopoldville diminue de 40 % entre 1929 et 1935 (Hake, 1977 : 46 ; Iliffe, 1987 : 168).

Preuve supplémentaire de l'artifice colonial, le tracé arbitraire des frontières fragilise les réseaux urbains. En témoigne le découpage des territoires allemands après la première guerre mondiale. Le partage du Togo confirme certes le rôle de Lomé comme capitale, alors qu'Aného était devenu le chef-lieu de la zone d'occupation des Français entre 1914 et 1920. Mais il suscite l'irrégentisme des Ehévi du Togoland sur la Gold Coast (Cornevin, 1987 : 292-306). A l'ouest du Cameroun, la bande de terre accordée aux Britanniques comprend Buéa et le port de Victoria, fondé en 1858 et cédé aux Allemands en 1885 avant de prendre le nom de Limbe. Rattachée au Cameroun en 1962, elle reste anglophone et est aujourd'hui le fief de l'opposition. De leur côté, les Français récupèrent la majeure partie du territoire, se font aux charmes de Yaoundé et y établissent leur administration en 1921. Mais l'effilement du Cameroun au nord de la Bénoué, fleuve qui coupe le pays dans sa largeur, fragilise l'espace géopolitique national.

Le comble est qu'une même capitale peut gouverner deux colonies à la fois. Il en est ainsi de Saint-Louis entre le Sénégal et la Mauritanie. Dakar, fondée en 1857, résidence du gouvernement général en 1902, ne devient la capitale du Sénégal qu'en 1957 tandis que l'administration de la Mauritanie indépendante s'établit à Nouakchott. Le Rwanda belge, lui, est administré depuis Bujumbura. Le Bechuanaland, actuel Botswana, n'a pas non plus de capitale. Il est gouverné par les Britanniques depuis Mafikeng, à l'extrême

nord-est de la province du Cap en Afrique du Sud, et, à l'indépendance, il lui faut inventer une capitale, Gaborone.

De même, la Haute-Volta, pour des raisons d'économie budgétaire, dépend un moment d'Abidjan, de 1932 à 1947. Certains services publics de la « Haute Côte d'Ivoire » sont établis à Bobo-Dioulasso, une ville marchande et dioula qui bénéficie en 1934 de l'arrivée du chemin de fer, parti d'Abidjan trente ans plus tôt. Ce sont en fait des considérations politiques qui redonnent une capitale aux Voltaïques, réputés dociles relativement aux indépendantistes ivoiriens favorables au Rassemblement démocratique africain d'Houphouët-Boigny. Les autorités coloniales reconstituent la Haute-Volta telle qu'elle avait été dessinée au moment de sa séparation avec le Soudan français en 1919. La capitale revient à Ouagadougou, siège séculaire d'un vieil empire mossi dont la collaboration est nécessaire pour maintenir l'ordre dans un territoire servant de réservoir de main-d'œuvre.

Yves Marguerat soutient :

« L'alliance avec le [roi] des Mossi l'emportait sur les intérêts économiques, liés à la gare de Bobo. On résolut (partiellement) le dilemme en prolongeant le rail jusqu'à Ouagadougou, en 1954, mais les activités commerciales et industrielles mirent longtemps avant de gagner la capitale : la métropole de l'ouest, plus proche de la côte (donc moins coûteuse pour les importations) est restée un pôle urbain capable d'empêcher une évolution vers la macrocéphalie » (1991).

L'Afrique coloniale, il est vrai, ne fait pas exception quand il s'agit de faire partager une même capitale à des entités nationales, territoriales ou institutionnelles distinctes. Il n'est qu'à se rappeler le cadre bicéphale de l'Autriche-Hongrie ou, plus bancal, de l'Irlande du Nord, revendiquée par Dublin mais dirigée depuis Londres (Rose, 1975). Le cas des capitales religieuses qui transcendent les frontières nationales est très disputé. A Rome, il a fallu attendre les accords de Latran en 1929 pour réconcilier la papauté et la république, la ville religieuse et le centre politique, le pouvoir intemporel et le pouvoir séculaire. Du côté palestinien et israélien, le statut de Jérusalem est loin d'être réglé...

La (dé)colonisation favorise particulièrement de tels phénomènes. La Jordanie du début des années 20, à l'instar du Botswana ou de la Mauritanie des années 60, doit se trouver une capitale. La dynastie hachémite préfère s'installer à Amman, peuplée de Circassiens et non d'Arabes, plutôt qu'à Salt, dont les habitants auraient, selon la rumeur, refusé que leur ville devienne la capitale afin de ne pas perturber leurs ânes ! La partition indienne de 1947 aboutit de son côté à une anomalie géographique, avec un Pakistan oriental commandé depuis Islamabad. A l'intérieur de l'Union indienne, Chandigarh, capitale commune aux États du Pendjab et d'Haryana, est aussi le résultat du démembrement de l'Empire britannique, avec la perte de Lahore au profit du Pakistan et le redécoupage administratif de 1966. La

citée de la déesse Chandi est devenue un territoire de l'Union, administré directement par New Delhi, et la population du Pendjab demande un transfert de capitale ou une modification de frontières en vue d'intégrer des enclaves sikhs et d'augmenter les ressources en eau (*Libération* 17/2/1992).

Ainsi, ce genre de péripéties n'est pas propre au continent africain et ne témoigne pas en tant que tel de la fragilité du fait urbain. Ce qui est plus frappant en Afrique noire, c'est l'abandon de nombreuses capitales dans un laps de temps qui paraît très court quand on le compare au sort de Meknès, Fès ou Marrakech au Maroc, de Carthage en Tunisie et de Memphis ou Alexandrie en Égypte. Yves Marguerat calcule que sur quarante et une capitales déchues, douze ne sont plus que de modestes bourgades (1991). Il s'agit de Bagamoyo en Tanzanie, Baguida au Togo, Bolama en Guinée-Bissau, Bingerville en Côte d'Ivoire, Itala en Somalie, Kalomo en Zambie, Obock à Djibouti, Picos et Ribera Grande sur les îles du Cap-Vert, Possel en Centrafrique, Rehoboth en Namibie et Zungeru au Nigeria. Elles ont en commun de n'avoir été chef-lieu que brièvement, hormis Bingerville, qui a été capitale pendant 34 ans, Bolama, qui a tenu 62 ans, et Ribera Grande, qui a duré un siècle et demi avant sa ruine définitive par des pirates français en 1712. La plupart ont été destituées avant 1914, témoignant des tâtonnements préliminaires à une colonisation effective.

Treize de ces capitales déchues ont conservé un petit rôle administratif local : Aného au Togo, Berbera en Somalie, Boma au Zaïre, Chipata en Zambie, Dzaoudzi sur l'île de Mayotte, Entebbe en Ouganda, Gitega au Burundi, Grand Bassam en Côte d'Ivoire, Lokoja au Nigeria, Lüderitz en Namibie, Mafikeng en Afrique du Sud, Mozambique au Mozambique et Zomba au Malawi. Elles ont aussi été abandonnées précocement, sauf Mafikeng en 1965, Entebbe en 1966 et Zomba en 1975. Dix autres ont maintenu une fonction de chef-lieu régional, sans pour autant se distinguer des autres villes moyennes : Buéa au Cameroun, Calabar au Nigeria, Cape Coast au Ghana, Gondar en Éthiopie, Hargeisa en Somalie, Kayes et Saint-Louis au Sénégal, Livingstone en Zambie, Zanzibar en Tanzanie et Zinder au Niger.

Seules cinq villes sont restées importantes : Asmara, capitale de l'Érythrée indépendante, Porto Novo, centre de contrebande entre le Bénin et le Nigeria, Pointe-Noire et Mombassa, premiers ports du Congo et du Kenya, et Douala, agglomération la plus peuplée du Cameroun. Comme Tamatave, Bulawayo, Blantyre, Bobo-Dioulasso, Kano, Ibadan et Koumassi, qui n'ont jamais été des capitales mais qui témoignent parfois de vieilles civilisations urbaines, ces sites ont leurs propres facteurs de dynamisme et peuvent contrebalancer l'influence du siège du pouvoir politique. C'est une exception car la plupart des capitales déchues n'ont jamais réussi à regagner le lustre perdu malgré l'implantation volontariste d'universités à Buéa, Cape Coast, Porto Novo, Saint-Louis et Zomba...

Des municipalités sans pouvoir

Une différence essentielle de la ville africaine par rapport au processus d'urbanisation en Occident tient justement à son faible degré d'autonomie politique. La ville de « l'espace-monde » méditerranéen, elle, s'est forgée autour du concept de commune. Fondateur d'une véritable culture urbaine, celui-ci a précédé la naissance des États qui devaient plus tard incorporer les cités ; on a été athénien avant d'être grec. Avec son enceinte, sa citadelle, son marché et sa garnison, la ville-forteresse de l'Europe médiévale a ensuite pris une tournure plus continentale, industrielle et commerciale que la cité antique sur la côte (Claval, 1981). Mais elle aussi a fini par former une juridiction politico-administrative, développant un droit auto-céphale qui la distinguait institutionnellement des villages fortifiés en milieu rural.

Dans ce domaine, l'Italie fait figure de précurseur. Des cités-États comme Venise et des conjurations urbaines comme Bologne, Sienne, Vérone ou Padoue acquièrent une autonomie grandissante dès le XIII^e siècle, obtenant parfois le pouvoir de légiférer (Elliott, 1982 : 45ss). Le bourgeois de la ville plébéienne ressentait en effet le mépris du rentier de la ville patricienne, qui lui déniait ses droits, l'excluait des cercles du pouvoir et ne remboursait pas ses dettes. Cette injustice pousse le *popolo* à s'affranchir du seigneur et à créer une entité politique séparée avec sa propre administration, ses propres finances, sa propre organisation paramilitaire et ses guildes d'artisans, conduites par des « capitaines ».

A partir du XVI^e siècle, le statut des bourgs évolue ainsi d'une soumission à la noblesse féodale vers une subordination à un État patrimonial. Les *comunidades* de Castille s'inclinent devant la monarchie absolutiste en train de construire un État-nation espagnol. En Grande-Bretagne, des chartes royales définissent alors l'autonomie civile des citoyens. Entre 1500 et 1700, pas moins de 160 chartes royales posent par écrit les droits et devoirs de l'élite urbaine (Elliott, 1982 : 52). Le citoyen est un citoyen, et réciproquement ainsi que le rappelle la définition donnée par le dictionnaire de l'Académie française en 1694. Au XIX^e siècle, c'est la révolution industrielle qui consacre le triomphe de la bourgeoisie des villes, en attendant le règne de la bureaucratie urbaine et de l'État-providence au XX^e siècle.

En Afrique noire, cependant, le bourg ne se dresse pas contre le seigneur. Il n'y a pas de bourgeoisie urbaine dotée d'organes semi-indépendants de gouvernement. Le citoyen demeure attaché à son village et à sa lignée rurale. La naissance d'un mouvement de fraternisation urbaine comme en Europe est empêchée par le respect des interdits magiques et l'organisation clanique. La ville n'a pas de caractère corporatif ; le citoyen, pas d'attributs spécifiques. En terre d'islam, la cité n'est qu'un cadre de vie et non une référence fondamentale. Le musulman admet que la ville est une collecti-

tivité mais ne s'y s'identifie pas. Il ne lui est pas redevable de ses connaissances, de sa culture et de ses idéaux religieux (Weber, 1982 : 37ss & 51 ; Claval, 1981).

Dans le cadre colonial, les villes africaines ont accès très tardivement à la gestion de leurs propres affaires. Côté français, le mode de gouvernement local s'inspire d'une conception jacobine de l'organisation territoriale de l'État. Au Sénégal, les quatre communes de Saint-Louis, Gorée, Rufisque et Dakar, reconnues entre 1872 et 1887, font exception. Pour le reste, la loi municipale de 1884, rédigée en métropole, institue des « communes mixtes » dirigées par des commandants de cercle qui remplissent les fonctions de maire. Si un décret du 15 mai 1912 élargit à l'Afrique occidentale française le droit qu'avait déjà l'Afrique équatoriale française de créer des communes mixtes, il faut attendre la loi du 18 novembre 1955 pour que soient mises en place des « communes de plein exercice », et encore avec des réserves. Au Sénégal toujours, Kaolack, Thiès, Louga, Ziguinchor et Diourbel n'acquièrent qu'un statut de « moyen exercice », sous l'autorité d'un administrateur-maire.

Le Congo belge n'est pas mieux loti. Le district urbain de Léopoldville n'est reconnu comme ville qu'en 1941. Son comité, créé en 1928, est dépourvu de pouvoirs. C'est seulement en 1948 qu'y sont acceptés les premiers Africains, trois ans après un arrêté du 31 juillet 1945 qui avait permis à huit d'entre eux de siéger au Conseil de gouvernement. Ceux-ci ne sont de toutes façons pas élus. Les autorités continuent de les traiter avec condescendance, sous l'appellation de « civilisés détribalisés » ou de « nègres blancs », les *mundele-dombe*. Jusqu'à l'indépendance, elles ne leur délivrent pas plus de cent cartes donnant droit à une citoyenneté réduite. L'immense majorité échappe aux privilèges des « immatriculés », nouvelle catégorie administrative qui, à partir de 1957, sépare l'élite africaine en milieu urbain des populations coutumières en zone rurale (Maximy, 1984 : 77-9 & 81).

En comparaison, l'*indirect rule* britannique paraît de prime abord laisser une plus grande marge de manœuvre à l'échelon local. Frederick Lugard, qui en pose les jalons lorsqu'il établit des *native authorities* dans le nord du Nigeria, fait des émules. Au Tanganyika après la première guerre mondiale, D. McCameron, que l'on retrouve ensuite à la tête du Nigeria, rompt avec l'administration directe des Allemands, qui avaient repris le système de nomination des *akidas* utilisé par les sultans de Zanzibar. Au Liberia, le modèle est adapté par l'élite afro-américaine avec l'aide d'officiers britanniques puis américains (Akpan, 1980). En Sierra Leone, c'est après le retour de J.S. Fenton, un administrateur envoyé en mission d'étude au Nigeria, que sont créées des *native authorities*, dont le nombre passe de 2 en 1936 à 145 en 1960. Comme en Gambie depuis 1843, le pays bénéficie d'un statut particulier d'autonomie depuis 1808 et l'autorité coloniale passe par le relais de chefs traditionnels à qui des ordonnances de 1937 accordent le droit de prélever l'impôt et d'avoir leur propre budget (Barry Riddell, 1970 : 50-1).

Pour ce qui est des villes, cependant, l'*indirect rule* peut souvent s'avérer aussi contraignante que l'administration directe des Français ou des Belges. Certes, sa composante coutumière fait que les Noirs sont plus tôt initiés aux pratiques de *self-government*. Mais soit les chefs traditionnels n'ont pas de pouvoir en ville, soit ils ne confèrent aucun privilège aux citoyens. Dans le premier cas, c'est parce que la modernité urbaine défie leur autorité ou parce que les Britanniques ne souhaitent pas leur laisser les mains libres, notamment dans les capitales. Dans le second, c'est parce que les chefs gèrent leur *native authority* indistinctement en milieu urbain ou rural.

A l'exception de Lagos à partir de 1920, les administrations des communes de l'Afrique britannique sont rarement élues. Township depuis 1906, Kampala n'est dotée d'un maire qu'en 1949. Dar es Salaam bénéficie de cette mesure à la même époque, suivie de Tanga. Mais des trois niveaux de l'administration territoriale établis au Tanganyika par une ordonnance de 1953, le village, la division et le district, seuls les deux derniers obtiennent des représentations élues à proportion égale entre Africains, Asiatiques et Européens ; encore le gouvernement garde-t-il le droit d'y imposer son contingent de Blancs, disposition qui est abandonnée sur le tard, en juillet 1962 (Von Sperber, 1970).

Le processus de dévolution d'un pouvoir municipal aux Africains est particulièrement lent dans les colonies de peuplement comme le Kenya et l'Afrique australe. Nairobi, qui accède au statut de *township* en 1903, de municipalité en 1919 et de *city* en 1950, est d'abord gérée par l'autorité coloniale en vertu d'une ordonnance de 1900. Les élections municipales de 1916 ne concernent que les Européens. Les Indiens, qui représentent près d'un tiers des habitants, boycottent les sièges qui leur sont attribués d'office et doivent patienter jusqu'en 1938 pour décrocher un droit de vote à l'échelon local. Quant aux Africains, ils sont complètement écartés. Ce sont des émeutes à Mombassa en 1939 qui incitent les Britanniques à créer un *native advisory council* auprès du comité des « affaires indigènes » de Nairobi. Composé de vingt-cinq membres, cinq nommés par le gouvernement et vingt issus des associations tribales ou des sociétés missionnaires, celui-ci n'a qu'un rôle consultatif et aucun pouvoir législatif. En 1944, un Noir est autorisé à représenter la population africaine au Conseil législatif de la colonie et deux autres sont admis au conseil municipal de Nairobi. La réforme est étendue à Mombassa en 1946 mais ne suffit pas à satisfaire les aspirations grandissantes de la population alors que démarre la révolte Mau Mau. Un des deux conseillers municipaux noirs de Nairobi, accusé de collaboration, manque d'ailleurs être assassiné en 1950. Jusqu'à ce que les conseillers du comité des « affaires indigènes » soient élus en 1958, les *locations* africaines restent supervisées par un Européen, le *municipal native affairs officer* institué en 1923 à Nairobi et en 1930 à Mombasa. C'est à l'indépendance, aux élections de septembre 1963, que les Noirs

remportent la majorité au conseil municipal de Nairobi, avec pour premier maire Charles Rubia.

Par delà les différences de colonisation, la plupart des capitales connaissent en fait un régime à part car elles concentrent bien des pouvoirs, se confondent avec l'exécutif et font donc l'apprentissage d'une gestion urbaine plus développée. En Rhodésie, Salisbury est officiellement fondée le 12 septembre 1890 et devient une municipalité de plein droit dès le 26 octobre 1897. Au Kenya, Nairobi est dotée en 1928 d'un statut de type britannique qui la dispense de faire approuver ses budgets par le gouvernement central, à la différence des *municipal boards* et des *townships* de seconde classe dans les villes de moindre importance, gérées directement par un *district commissioner*. Au Cameroun, le transfert de capitale à Yaoundé en 1921 fait même que Douala perd ses privilèges de commune mixte (Poinsot, 1989 : 120-1). Et en Côte d'Ivoire, le budget autonome dont dispose Abidjan dès 1915 annonce d'une certaine façon le déclassement de Bingerville, la capitale de l'époque. En Oubangui-Chari, Bangui devient une commune mixte en 1911, ce que Ouagadougou obtient en 1927 avant d'évoluer vers un statut de commune de moyen exercice avec un conseil municipal en 1953 et un premier maire en la personne de Joseph Ouedraogo deux ans plus tard.

Après les indépendances, bien des capitales gardent leurs particularités institutionnelles. Si Abidjan, Niamey, Libreville ou Bujumbura sont de simples communes, d'autres bénéficient d'une circonscription spécifique à l'intérieur du pays, ce qui est le cas du territoire fédéral d'Abuja, du grand Alger qui incorpore la proche banlieue en 1959, du gouvernorat du Caire, de la préfecture de Rabat et des régions spéciales de Dakar, Bamako, Brazzaville ou Kinshasa. La distinction n'est pas toujours un avantage car les capitales sont souvent assujetties au contrôle direct de l'exécutif, qui y a son siège. A Madagascar, une ordonnance de 1960 prévoit un statut spécial pour les plus grosses communes, ceci tout en réduisant le rôle du conseil municipal de la capitale. Le principal personnage de la gestion de Tananarive est le délégué général du gouvernement, qui dépend de la présidence. Les maires adjoints des cinq arrondissements de la ville, eux, sont nommés par décret ministériel. Ce principe s'applique également au Niger, au Burundi, au Togo et au Zaïre. En 1967 à Douala, le poste de maire est même supprimé, remplacé par un fonctionnaire soumis à l'autorité du préfet du Wouri.

Malgré l'africanisation de la fonction publique à l'indépendance, les pouvoirs municipaux ne gagnent ainsi pas beaucoup en profondeur. La plupart des États mettent certes l'accent sur les compétences économiques et plus seulement administratives des collectivités locales. En matière de décentralisation, la fédération nigériane est sans doute le pays qui va le plus loin dans les textes, avec la grande réforme des *local governments* en 1976. Mais l'étendue territoriale des unités décentralisées ne fait pas l'unanimité.

Certains États comme la Guinée, le Bénin, Madagascar et le Cameroun veulent garder le cadre de la communauté villageoise afin de faciliter l'encadrement et la mobilisation populaires. D'autres souhaitent l'élargir en vue de permettre la réalisation d'opérations plus importantes, telle la Tanzanie, qui unifie les gouvernements locaux en 1968 et regroupe les provinces en régions.

L'encadrement de l'État central reste de mise dans tous les cas. Les collectivités locales sont dépendantes. Livrées à elles-mêmes, elles ne peuvent rien entreprendre. Perçues comme des foyers potentiels de contestation et de séparatisme, l'État cherche à en limiter l'autonomie, quitte à susciter des résistances tout aussi dangereuses. Les élus locaux alimentent en fait la clientèle politique des mouvances présidentielles par le biais d'un échange de bons services, voire de rémunérations qui, au Kenya, augmentent jusqu'à dépasser celles des députés.

Les systèmes de partis uniques sont un cas extrême : la désignation des candidats aux élections municipales revient à une nomination par le centre puisqu'il n'y a pas de concurrence. Pendant les élections municipales de décembre 1980 en Côte d'Ivoire, premières du genre dans un régime de parti unique, des candidatures libres mais non partisanses sont tout juste autorisées. Dans la Tanzanie socialiste de Nyerere, l'autonomie des villes est réduite par l'immixtion des administrateurs du pouvoir central, l'interférence des commissaires politiques du parti-État et la limitation des candidatures aux élections locales. En 1983, le conseil municipal de Dar es Salaam est carrément dissous et remplacé par trois conseils de district, Ilala, Temeke et Kinondoni. Dans les pays déclarant s'inspirer du marxisme, le principe du centralisme démocratique tempère en effet les expériences de décentralisation. En dépit du dogme de la souveraineté populaire, il introduit une subordination hiérarchique qui censure les initiatives de l'échelon administratif inférieur et provoque parfois des relations d'antagonisme plutôt que de coopération. La chaîne, explique P.-F. Gonidec, demeure ininterrompue du sommet à la base (1985). Seule concession, le *fokonolona* malgache, l'*ujamaa* tanzanien, la commune algérienne et le conseil soudanais sont plus soucieux de respecter la tradition que les *barrios communais* au Mozambique, les villages communautaires en Angola et les comités de *tabanca* en Guinée-Bissau.

La tutelle qui pèse sur les pouvoirs municipaux est aussi en grande partie un héritage colonial. L'État en Afrique francophone reste très centralisé. Découpé en régions, départements et arrondissements, il se réserve la maîtrise de l'administration. D'après une loi sénégalaise du 1^{er} février 1972 par exemple, le village n'est même qu'une « cellule administrative de base », sans personnalité juridique. Le chef y est un agent auxiliaire de l'État, rémunéré au pourcentage sur l'impôt perçu (Gautron, 1971). En ville, les élus des conseils municipaux de Dakar et des sept capitales régionales du Sénégal sont cantonnés dans une fonction purement délibérante (Gonidec,

1985 : 310ss). Il faut dire que, dans le modèle français, la commune est à la fois une collectivité locale et une circonscription administrative. Le maire est le représentant de l'État tout en étant chargé de l'exécutif par le biais d'un conseil élu. En Afrique francophone, il n'est pas rare de le voir se borner à des fonctions honorifiques et se faire remplacer par un administrateur du pouvoir central.

Le système britannique est différent. La personnalité juridique n'est pas attribuée à une circonscription administrative mais à une autorité, le *council*, qui dispose souvent de compétences élargies. L'exécution des décisions de ce *council* est supervisée par des commissions internes, les *committees*, et non par un maire élu au suffrage universel. L'intervention du pouvoir central est plus malaisée. Mais elle ne fait pas de réelle distinction entre l'urbain et le rural. Dans les réserves européennes du Kenya en 1952 par exemple, la différence entre les conseils de districts urbains ou ruraux n'a pas grand sens car les colons préfèrent défendre leurs intérêts directement auprès de l'État central. A l'indépendance en 1963, les comtés ruraux ont le même statut que les urbains. La centralisation progressive d'un État autoritaire nivelle de toutes façons les vellétés d'autonomie, rognant d'abord le domaine de compétence des collectivités rurales en 1969, puis celui des municipalités urbaines dans les années 80.

Au final, la tutelle de l'État en Afrique anglophone apparaît aussi étroite que celle du monde francophone. Beaucoup de conseils municipaux n'ont aucune autonomie. Leur budget est contrôlé par le ministère des finances, les services publics sont assurés par l'État et un fonctionnaire est parfois nommé parallèlement aux commissions techniques des municipalités, qu'il peut « disjoncter » en cas de crise. Au Kenya à l'indépendance, la Constitution dite Majimbo – « province » en swahili – accorde à Nairobi des droits égaux à ceux d'une région, en particulier pour ce qui est de l'enseignement primaire, et élargit le territoire de la municipalité. La capitale ne tarde cependant pas à suivre la voie de Kisumu et Mombassa, dont le conseil municipal est suspendu en mars 1983 (Stren, 1989 : 25 & 32). Sous prétexte de malversations, le gouvernement et le ministère des collectivités locales cassent la carrière politique du maire de Nairobi, Nathan Kahara, qui est soupçonné de comploter avec une personnalité déchue du pouvoir, Charles Njonjo. En 1984, l'État décide de recruter lui-même les fonctionnaires locaux en dépit de l'opposition de la puissante Association of Local Government Authorities in Kenya, dont le président n'était autre que Nathan Kahara...

L'opposition des deux systèmes, français et britannique, déjà douteuse avant les indépendances, est donc toute relative. Le legs colonial n'est souvent plus qu'un lointain souvenir. Le modèle lui-même a changé. Dans les années 80, en effet, les démocraties anglo-saxonnes exercent une intervention financière grandissante sur les échelons locaux de leur administration territoriale, y compris par dessus la tête des paliers intermédiaires. En

Angleterre, le gouvernement Thatcher redistribue les compétences à son profit, notamment en matière d'éducation et de logement. Les États américains, eux, réduisent l'autorité des collectivités locales pour compenser ce qu'ils ont perdu en faveur du fédéral avec la multiplication des financements croisés ou conjoints¹. En France après 1982, départements et régions deviennent en revanche les principaux pourvoyeurs de subventions spécifiques pour les communes, tandis que les länders de la république fédérale allemande continuent de fournir un tiers des ressources locales...

Une urbanisation récente

Aujourd'hui, l'urbanisation de l'Afrique subsaharienne s'éloigne d'autant plus de ses antécédents coloniaux qu'elle est, somme toute, très récente, démontrant a contrario la puissance de civilisations rurales. En 1950, les citadins ne comptent que pour 9 % de la population du continent, contre 42 % en Amérique du Nord, 35 % en Europe occidentale, 26 % en Amérique du Sud et 13 % en Asie (Bertrand, 1974 : 147). La moitié d'entre eux habitent alors des villes de plus de 100 000 habitants, proportion qui est de 60 % en Europe, 63 % en Asie et 69 % en Amérique du Sud. A cette date, 23 des 35 plus grandes agglomérations mondiales sont dans des pays développés.

Le rapport est maintenant inversé (Dogan, 1988 : I, 12). Entre 1950 et 1975, le nombre de villes de plus d'un million d'habitants passe de 23 à 90 dans le tiers monde et de 48 à 91 dans les pays développés. L'Afrique se remarque par la croissance exceptionnellement rapide de ses villes, un record mondial, au rythme de 5,9 % par an pour ce qui est de sa zone tropicale entre 1975 et 1980 (O'Connor, 1983 : 17). Ceci va de pair avec une véritable explosion démographique sur un continent par ailleurs sous-peuplé au regard de ses densités d'habitation (Fargues, 1988 : 197). La proportion de citadins, qui n'était encore que de 16 % en 1970, atteint 34 % en 1985, soit 195 millions d'habitants sur 575 (Harris, 1992 : 62). Le taux de croissance urbaine, qui frôle les 10 % dans bien des capitales, est de 5,2 % contre 2,8 % à l'échelle mondiale, 3,3 % en Asie, 2,7 % en Amérique latine et 1 % en Europe de l'Est (Gapyisi, 1989 : 32).

Les treize pays dont le taux d'urbanisation reste inférieur à 20 % font justement partie de ceux dont la croissance des villes est la plus forte, supérieure à 6 % l'an au cours de la période 1973-1984 (Escallier, 1988 : 181).

1. Entre 1975 et 1985, par exemple, les subventions redistribuées aux collectivités locales par les États, les *block grants*, passent de 9,3 % à 17,2 % des transferts fédéraux tandis que les dotations globales, les *revenue sharing*, créées en 1972 par Nixon, diminuent de 12,3 % à 4,3 %. Cf. Mény, 1988 : 464 & 474.

Il s'agit surtout du Sahel, avec le Mali, le Niger et le Burkina Faso, et de l'Est africain, de l'Éthiopie au Mozambique. Ils rassemblent 39 % de la population africaine et représentent un énorme potentiel de croissance urbaine. En effet, l'exode rural n'y est pas limité par l'insuffisance de logements sociaux, contrairement à des pays d'Europe de l'Est comme la Hongrie, où l'offre dans ce domaine n'a pas suivi la demande car la priorité était donnée à l'investissement industriel au détriment du secteur des biens de consommation (Konrad, 1977 : 157).

Cas extrême de cette poussée des villes, le Swaziland, par exemple, a un taux d'urbanisation qui est de 33 % et qui devrait atteindre 63 % en 2025 alors qu'il était inférieur à 1 % en 1950 ! En Mauritanie, celui-ci était de 3 % en 1950, de 7 % à l'indépendance en 1960, de 47 % en 1990 et il devrait dépasser les 70 % en 2025. En plein Sahara, dans un milieu naturel difficile, cette évolution est significative de la formidable sédentarisation d'une population aux trois quarts nomade il y a trente ans mais dont moins d'un cinquième continue de vivre dans le désert. Elle reflète aussi la fragilité du tissu urbain, concentré à 80 % dans la capitale, où le nombre de sans-abri ne cesse de croître (Harris, 1992 : 67 ; D'Hont, 1989 ; Theunynck, 1987).

Les contrastes sont grands d'un sous-ensemble régional à l'autre (Escallier, 1988 : 181-2). En terre d'islam, l'Afrique du Nord se détache par un taux d'urbanisation plus élevé. L'Afrique de l'Ouest, avec 50 millions de citadins en 1985 contre 45 millions en Afrique du Nord et 18 millions en Afrique australe, a la population urbaine la plus nombreuse du continent, Nigeria en tête, mais n'affiche qu'un taux d'urbanisation modéré, plus fort sur la côte que dans la savane et, évidemment, le Sahel. L'Afrique de l'Est, elle, compte parmi les régions les moins urbanisées du monde, la croissance des communautés africaines dans les villes du Kenya, de l'Ouganda ou de la Tanzanie ayant été délibérément freinée par le colonisateur en vue de maintenir à la campagne une main-d'œuvre rurale (Soja, 1976). L'Afrique centrale aussi est faiblement urbanisée, hormis la Guinée équatoriale, peu peuplée, et le Congo, où se trouvait la capitale de l'Afrique équatoriale française et où, dès les années 40, un cinquième de la population habitait en ville. L'Afrique australe offre le même type de situation, à l'exception majeure de l'Afrique du Sud, où environ 60 % de la population vit en ville.

Plusieurs cas de figures se présentent. De fortes densités de population et une urbanisation puissante au Nigeria, au Ghana ou à Zanzibar. De fortes densités de population mais une urbanisation encore naissante au Burundi, au Rwanda, au Malawi ou en Ouganda. De faibles densités de population, enfin, conjuguées à une urbanisation anémique au Tchad, au Lesotho, au Niger, en Tanzanie ou au Burkina Faso. Les situations sont ainsi très variées, entre des pays dont le taux d'urbanisation est inférieur à 5 %, au Burkina, au Lesotho ou au Rwanda, et d'autres où il est supérieur à 50 %, dans l'île Maurice ou en Guinée équatoriale, voire dépasse les 75 %, aux Comores.

Il faut cependant se méfier d'une lecture trop simple des chiffres, qui présentent la Guinée équatoriale comme un pays plus urbanisé que le Nigeria alors que la petite île de Bioko ne connaît rien des problèmes qui empoisonnent les villes du géant de l'Afrique. La mesure de l'urbanisation est subtile. L'Éthiopie, le Gabon, le Kenya, le Liberia et la Sierra Leone définissent leurs villes à partir d'un seuil de 2 000 habitants. Le Ghana, Madagascar et la Somalie retiennent un critère de plus de 5 000 habitants ; le Nigeria et l'île Maurice, de 20 000 habitants (Peil, 1984 : 35). En France ou en Allemagne, la population agglomérée d'une commune doit être égale ou supérieure à 2 000 habitants. Le seuil est fixé à 5 000 habitants en Belgique et aux Pays-Bas. Il est de 40 000 en Corée... mais de seulement 100 en Ouganda et 250 au Danemark. La Commission économique des Nations unies pour l'Afrique a décidé en 1970 de calculer ses statistiques à partir d'agglomérations de plus de 20 000 personnes. Les Américains, eux, posent un minimum de 100 000 habitants pour que l'on puisse parler d'aire de rayonnement urbain (Bogue, 1950)...

D'après des chiffres aussi divers que controversés, l'Afrique compte surtout des bourgades. Près des deux tiers de sa population urbaine habite des agglomérations de moins de 100 000 habitants. Entre 25 % et 40 % vit dans des villes de plus d'un million d'habitants, pourcentage qui devrait certes dépasser les 50 % en l'an 2000 (Gapyisi, 1989 : 15, 31 & 40 ; Dogan, 1988 : I, 13 ; Hay, 1977 : 78ss). Souvent constituées de « cités dortoirs sans charme qui n'ont rien, ni d'urbain ni de villageois », ces agglomérations laissent sceptiques quant à leur viabilité (Verniere, 1977 : 12).

De fait, la concentration statistique de population ne constitue pas une ville en soi. Si les maisons font une ville, disait Rousseau, ce sont les citoyens qui forment une cité. Phénomène fragile, récent et en grande partie importé, l'urbanisation du continent révèle de nombreuses failles. L'organisation institutionnelle et politique de la cité, en particulier, s'avère très mal adaptée pour répondre aux problèmes que soulève l'expansion urbaine. Malgré les réformes en cours, les municipalités ne disposent que d'un pouvoir résiduel. Elles ne sont pas capables de gérer les tensions sociales de la ville, pas plus qu'elles ne peuvent canaliser les revendications de la population. Coquilles vides, elles dénotent un certain vide politique. Cette absence de contrôle est évidemment propice au développement de toutes sortes d'illégalités et de déviances.

6

Les particularités morphologiques

Source potentielle de violence, le désordre de la ville africaine est d'autant plus significatif qu'il se retrouve à tous les niveaux, tant sur le plan politique ou économique que social ou morphologique. Le grouillement des marchés, la précarité de l'habitat, la saleté, les rues défoncées et la carence des services publics impressionnent souvent le visiteur occidental qui, à partir d'une anarchie visuelle, en conclut un peu vite à une déstructuration sociale. Il n'y en a pas moins là une forme d'organisation, aussi déficiente soit-elle au regard des canons occidentaux et des impératifs du planificateur.

L'impression d'anarchie d'une urbanisation spontanée

Dans les pays développés, l'urbanisme organise la ville. D'inspiration religieuse ou métaphysique, l'arrangement de la cité antique veut traduire une conception supérieure du monde et accorde beaucoup d'importance à la perspective. La composition de l'agora grecque ou du forum romain fait une large place aux temples et associe la recherche mystique à la géométrie. L'urbanisme médiéval, lui, reflète plus prosaïquement des préoccupations militaires. Les autorités ecclésiastiques se désintéressent alors de l'ordonnance générale de l'espace urbain, qui n'est plus porteur de significations divines. L'urbanisme se laïcise à mesure qu'il se sécularise. Si la Renaissance réintroduit une part d'utopie en remettant la ligne droite à la mode et

si le baroque est sensible aux jeux de lumière et aux effets de profondeur, les considérations esthétiques du XIX^e siècle, d'inspiration classique, sont d'ordre utilitaire (Claval, 1981). Haussmann modernise la ville, la standardise, y perce une voirie plus pratique et mieux adaptée. Au XX^e siècle, le fonctionnalisme international, conçu pour les masses, raye même la fantaisie des cartons du planificateur. Le Corbusier, qui exporte ses réalisations à Moscou en 1928-1936 et à Chandigarh en 1954, décompose la ville en trois fonctions, l'habitat, la récréation et le travail, qui doivent occuper des espaces appropriés et aboutissent à une caricature de « métro-boulot-dodo ».

Mais la ville africaine ne suit pas une telle évolution. Un urbanisme utilitariste est plaqué sans transition sur un substrat vernaculaire, comme du cubisme sur un foisonnement végétal. Pour J. Poinot, un faible taux d'urbanisation et des moyens financiers restreints expliquent le désintéret du colonisateur pour l'aménagement de la ville.

« Le caractère "social" des politiques urbaines en Europe est le fruit de réflexions et de luttes entre les acteurs sociaux qui n'existent pas en Afrique noire, où l'État est représenté par une bureaucratie pesante, où le secteur privé est quasi-inexistant et où les "usagers" eux-mêmes ne revendiquent pas le droit au logement » (1989 : 332).

Ici, pas de Viollet-le-Duc pour sauver les vieux monuments, pas de romantiques pour mettre le gothique à la mode, pas ou peu d'intellectuels pour initier la réhabilitation d'un centre-ville historique, pas d'Ebenezer Howard pour édifier durablement des cités-jardins dont Port Harcourt n'a hérité que du nom. Le sens du patrimoine et de sa conservation est très peu poussé et le tourisme joue un rôle négligeable pour entretenir les sites anciens, qu'il s'agisse des ruelles de Zanzibar, du château de Cape Coast, des palais de Gondar, des vieilles maisons de Saint-Louis, des factoreries de Grand Bassam, des édifices « brésiliens » de Porto Novo ou de la presqu'île de Mozambique, classée par l'UNESCO.

D'un point de vue architectural, la ville africaine, exception faite du monde musulman, se caractérise par l'absence de mitoyenneté, l'ouverture des maisons, un habitat individuel de petite taille et la faible hauteur des bâtiments. Elle ne correspond guère à la concentration urbaine en Europe, construite « mur contre mur » (Weber, 1982 : 17). Les Africains préfèrent nettement les concessions ou les villas, à l'instar des Noirs américains vis-à-vis des pavillons de banlieue plutôt que des immeubles de rapport (Hall, 1978 : 208). Les agglomérations au sud du Sahara sont de ce fait particulièrement étendues.

Aussi ne rentrent-elles pas non plus dans les cadres statistiques habituels, ce que les Américains distinguent par exemple sous le nom de « localité urbaine » ou « d'aire métropolitaine standard ». En France, l'INSEE parle « d'unité urbaine à base communale », « d'agglomération pluri-commu-

nale continue » et de « zone de peuplement urbain et industriel ». La « population agglomérée » qui fonde une commune doit être établie sur une « zone continue d'habitation ». Le recensement de 1954, très restrictif, considérait qu'il y avait interruption de l'agglomération lorsque la solution de continuité dans les constructions excédait la largeur normale d'un immeuble, soit cinquante mètres !

Avec ses bidonvilles en tôles ondulées et en briques de terre cuite, la ville africaine est bien loin de remplir ces conditions. L'agrégation urbaine y exprime peu l'idée de gravitation autour d'un pôle. Le centre administratif colonial est une création exogène. Il n'a pas été conçu pour le plaisir et l'interaction sociale, repose rarement sur une base historique et ne répond pas au modèle du centre résidentiel des métropoles occidentales, dégradé dans les années 60, puis réhabilité à la faveur d'un mouvement de retour vers la ville. Il a de toutes façons été débordé par l'afflux de population. La ville africaine connaît simultanément les trois étapes que l'hémisphère nord a géré de façon successive : une expansion incontrôlée, une croissance contrôlée et une diversification du tissu urbain afin de donner une dimension humaine à des agglomérations énormes (Oestereich, 1992 : 61). La régularité générale et la structure annulaire de la ville européenne font défaut. Le développement de constructions plus récentes autour d'un noyau historique et l'entassement au centre par opposition à l'éparpillement de la périphérie ne sont pas significatifs d'une organisation urbaine.

De fait, l'agglomération africaine ne s'articule même pas toujours autour d'un centre. Celui-ci est parfois introuvable : il ne s'agit pas forcément d'un centre géographique et sa définition fonctionnelle n'est pas plus évidente. Sur le plan économique, certains ont essayé de mesurer son champ d'attraction d'après le bilan des entreprises et la rente de situation des consommateurs relativement à la localisation des uns et des autres. Dans ce calcul, les loyers sont de bons indices de valeur ; la part des transports dans le budget des ménages aussi, qui diminue à mesure qu'on se rapproche du centre-ville (Alonso, 1964). Mais l'économie informelle des villes africaines permet rarement de repérer des centres d'affaires à l'américaine, qui répondraient aux besoins des producteurs en entassant les bureaux dans des gratte-ciel pour réduire les temps de déplacement. Seuls Johannesburg, Nairobi et certains développements côtiers comme la Marina de Lagos ou le Plateau d'Abidjan ont modifié leur ligne d'horizon de manière à ce que le centre domine l'agglomération, s'imposant à l'attention de ceux qui arrivent (Tiwari, 1981). Ailleurs, la Coco House d'Ibadan, l'hôtel Sirikwa d'Eldoret et l'unique bâtiment en hauteur de N'Djamena, à la périphérie, ne sont qu'anecdotes.

Le marché africain, lui, est à mille lieues du centre commercial de la ville européenne ou américaine. Ce dernier, souvent proche du quartier des affaires, est peu développé en hauteur car la fréquentation des grands magasins diminue à partir du troisième étage, même avec des escalators (Claval,

1981 : 253ss). Son avantage, pour les petits commerces, est de satisfaire la demande d'implantation en rez-de-chaussée quand la longueur des alignements dans le centre historique n'est plus suffisante. Le groupement permet aussi d'élargir le choix au lieu de disperser, comme à Paris, les commerces rares tels que la porcelaine rue de Paradis, le textile dans le Sentier, la photo boulevard Beaumarchais et la bijouterie place Vendôme. De par sa composition et son fonctionnement, la ville-marché africaine est tout à fait différente à cet égard.

La notion de centre-ville, il est vrai, reste imprécise. Est-elle historique, commerciale ? En Occident au Moyen Âge, rapporte Paul Claval,

« il y a fréquemment divorce entre le noyau commercial et le centre social, religieux ou politique. Celui-ci a une fonction culturelle et symbolique majeure qui se traduit par l'architecture grandiose des monuments. Les sites escarpés d'acropole lui conviennent alors que le commerce recherche la plaine et la proximité de la rivière ou du port. Il peut se faire aussi que le dédoublement des fonctions centrales traduise la juxtaposition de pouvoirs concurrents. L'opposition fréquente dans la ville médiévale française entre la Cité et le Bourg a là son origine » (1981 : 248).

Mais en Afrique, le croisement de deux voies importantes favorise les échanges commerciaux et non le développement d'une puissance communale. Dans la très grande majorité des cas, c'est en réalité le colonisateur qui fonde des centres administratifs. Cette implantation volontariste s'inspire évidemment du modèle urbain en métropole. Les édiles tentent ainsi de produire un art colonial dans la lignée de la loi de 1913 sur les monuments historiques et les servitudes esthétiques en France. Au moment de l'Exposition coloniale de 1931 sont créés à Dakar des services d'architecture chargés d'embellir la ville, de veiller au maintien des perspectives et de limiter la hauteur maximale des bâtiments. Les travaux publics, qui avaient incorporé le service des ponts et chaussées à la fin du XIX^e siècle, sont dotés d'une section d'architecture qui produit le style « néo-soudanais » des édifices administratifs au Mali et en Haute-Volta.

Avant la seconde guerre mondiale, cependant, l'effort d'aménagement urbain du colonisateur est limité. L'État construit des bâtiments administratifs et loge ses fonctionnaires mais n'entreprend quasiment pas d'opérations d'habitat pour les Africains. Un projet de logements destinés aux ouvriers du port de Dakar... tombe à l'eau en 1918. L'aspect carcéral des « villages de la liberté » pour les esclaves affranchis de Kayes, Saint-Louis, Libreville ou Bamako fait quant à lui fuir les populations. Seul le secteur parapublic et/ou privé tente quelques expériences un peu plus durables pour fixer la main-d'œuvre « indigène » et la mettre au travail. Au Mali, des camps sont organisés en 1931 pour les employés de l'Office du Niger. La compagnie du chemin de fer Congo-Océan bâtit des cités de cheminots à Brazzaville et à Pointe-Noire en 1930. En Côte d'Ivoire, les campements

des chantiers du chemin de fer de la régie Abidjan-Niger datent de 1923 (Poinsot, 1989 : 132-3 & 142-5).

Hormis Madagascar et le Maghreb, les villes de l'Afrique française ne connaissent finalement pas de véritable politique urbanistique avant les années 50. Malgré les velléités de coordination d'un comité des travaux publics et des mines établi en 1928, seul le mode de cession du domaine privé de l'État est organisé. En Afrique occidentale française, le décret du 29 septembre 1928 se contente de peu. Il régit le domaine public et soumet les propriétés privées à des servitudes de passage, d'implantation et de circulation des réseaux d'eau, d'électricité et d'égouts. En Afrique équatoriale française, la législation dans ce domaine est encore moins développée. L'arrêté du 13 septembre 1926 sert d'abord à fixer le régime des concessions de moins de 10 000 hectares et précise incidemment l'utilisation du domaine privé de l'État en ville.

Il faut attendre 1946 pour que la France s'efforce de promouvoir une politique urbanistique plus cohérente dans ses colonies au sud du Sahara. Rapprochant les quartiers africains et européens, la croissance démographique a en effet abouti à un blocage spatial. La nécessité d'une intégration des populations noires en milieu urbain se fait d'autant plus sentir que l'on est à parler d'Union française et que des troubles nationalistes éclatent à Sétif, Douala et Madagascar. Sont alors mis en œuvre des plans d'aménagement qui doivent être approuvés par les gouverneurs fédéraux. Ils concernent la totalité du territoire urbain, indiquant la voirie, les équipements et le zonage de l'espace à défaut de préciser les lots. Les plans de lotissement, eux, ne requièrent que l'aval du gouverneur de la colonie, voire des autorités locales avec la décentralisation de la loi-cadre en 1956. Ils sont décidés au coup par coup, en fonction des arrivages de population, et ne hiérarchisent pas la voirie. « Le service topographique dresse le plan, le service des domaines assure la distribution et le service des travaux publics se charge de l'exécution matérielle », résume J. Poinsot (1989 : 75).

Dans les quartiers africains, les premiers réseaux d'eau et d'électricité apparaissent à cette époque. A Abidjan par exemple, où le percement du canal Vridi et l'ouverture d'un port en 1951 obligent à autoriser des lotissements d'urgence du nom de Koumassi, le plan Badani prévoit le développement de nouveaux quartiers et la réhabilitation de Treichville et Adjamé, avec la construction de marchés, le financement d'équipements publics, le goudronnage des routes et le drainage des marais. Les conseillers techniques du Comité de l'urbanisme et de l'habitation, institué par une ordonnance du 28 juin 1945, bénéficient de crédits alloués par la Caisse centrale de la France d'Outre-Mer et le Fonds d'investissement et de développement économique et social. La politique de logement, elle, est gérée par l'Office de l'habitation économique, créé à Dakar dès 1926 et étendu au reste de l'Afrique occidentale française par un décret de 1949.

Dans ce domaine interviennent bientôt d'autres organismes tels que la Société immobilière d'habitation de Côte d'Ivoire. Fondée en 1952, celle-

ci a pour mission de développer l'accès à la propriété individuelle. Elle promeut différents types de logements. Appelés « caravansérails », certains sont des foyers qui servent à accueillir les travailleurs saisonniers mossi dans des chambres individuelles, les sanitaires et les cuisines étant communes. Les pavillons, eux, visent un prolétariat mieux établi et sont attribués par une procédure de location-vente. Les immeubles en hauteur, enfin, sont destinés aux Africains les plus européanisés. Les autorités préfèrent en effet construire des immeubles de rapports plutôt que de suivre le modèle anglo-saxon d'une division verticale des habitations, avec des rangées monotones de maisons ouvrières.

Mais le « programme social de l'habitat », lancé en 1952 pour l'Afrique occidentale française, reste peu adapté aux besoins spécifiques de la population africaine. Les problèmes de solvabilité, dont la garantie repose en fait sur l'emploi salarié, excluent la majorité. Les normes occidentales et les impératifs de construction, trop rigoureux, élèvent les coûts. Le raccordement des logements aux réseaux de canalisations souterraines, les toilettes avec chasse d'eau, les fondations en béton et les châssis métalliques sont onéreux. En conséquence de quoi, l'habitat spontané fleurit.

Dans leurs colonies, les Belges mènent aussi une politique plus intégrationniste de l'habitat urbain après 1945. Ils lotissent les « centres extra-coutumiers » et nomment des bourgmestres africains. En 1952, la création de l'Office des cités africaines, ancêtre de l'Office national de logement en 1960, marque les débuts d'un important programme de construction. C'est en soi une révolution. On abandonne le système des parcelles individuelles et on construit des immeubles à étages de type HLM, comme la cité de Ruashi à Elisabethville, qui abrite les cadres moyens de la fonction publique « indigène ». A la différence des camps miniers de la Gécamines, qui s'ouvrent à un processus de location-vente, les quartiers traditionnels restent cependant soumis au régime de la concession, sans droit de propriété véritable. Les parcelles sont attribuées à condition d'être mises en valeur. Beaucoup suivent le modèle du « système-fondation », ou « formule Katanga », initié par le commissaire du district d'Elisabethville, Ernest Grevisse. Le slogan officiel, transcrit en swahili, invite à « construire sa maison soi-même » : *Jenga nyumba yako*. Les matériaux sont fournis par l'administration et le fonds d'avance du centre extra-coutumier, à charge pour l'occupant d'édifier le bâtiment et de rembourser les fournitures en sept ans.

Un marché foncier sous surveillance

A cet égard, le marché foncier des villes reflète bien la puissance de l'informel et la fragilité de l'enracinement citadin en Afrique noire. Autrefois, la notion de propriété privée n'existait pas en matière foncière. La

chefferie coutumière attribuait les terres cultivables aux membres de la communauté ou à des nouveaux venus qui lui devaient tribut et se soumettaient à son autorité. Les habitants des villes précoloniales vivaient le plus souvent dans la maison qu'ils avaient construite.

Dans la ville coloniale, au contraire, les locataires et les domestiques des *boys quarters* prédominent. Les Européens ne reconnaissent pas aux Africains le statut de citoyen et ne leur permettent pas de posséder leur habitation. A Bamako, Cotonou, Brazzaville ou Port-Gentil, l'administration préfère même s'établir sur des sites vierges afin de ne pas avoir à se soucier des droits et usages des premiers occupants. Lorsque ces derniers sont expropriés, les indemnités sont rares et ne concernent que les villes régies par le code civil, avec un régime de la propriété foncière et non de la concession ou de l'immatriculation (Poinot, 1989 : 84).

En Afrique de l'Est, Dar es-Salaam est une des rares agglomérations où le colonisateur autorise les Africains à construire leur propre maison avec des matériaux traditionnels, notamment dans le quartier de Kariakoo à l'ouest du centre des affaires (Iliffe, 1979 : 385 ; Stren, 1982 : 72). De même à Kampala, un système de terres libres appelées *mailo*, de l'anglais *mile*, accorde aux Africains certains droits de propriété. L'Uganda Agreement de 1900, la Buganda Land Law de 1908 et la Busulu and Envujjo Law de 1928 couchent par écrit l'emprise foncière de la monarchie baganda sur son domaine, l'*ebyaffe*. Les notables du royaume sont autorisés à percevoir un loyer, le *busulu*, et un paiement en nature, dit *envujjo*. Ces privilèges fonciers constituent une exception de l'Ouganda colonial ; dans le reste du pays, les terres coutumières sont sinon régies de façon communautaire.

Les dispositions particulières de Kampala ne permettent de toutes façons pas aux Baganda d'expulser leurs locataires, les *bibanja*, si ceux-ci mettent en valeur les parcelles et paient régulièrement leur dû. Les propriétaires ne peuvent pas non plus vendre leur terre à un non-indigène sans une autorisation spéciale. La Buganda Town Planning Law régleme la tenure traditionnelle et encadre la délivrance des permis de construire par le roi *kabaka*. La Land Acquisition Law de 1945 et la Town Planning Law de 1947 prévoient même l'expropriation des terres *mailo* pour cause d'utilité publique, provoquant d'ailleurs des émeutes en 1949. Le système *mailo*, en outre, ne concerne que les quartiers indigènes à l'ouest de Kampala. Dans la ville européenne, à l'est, le terrain municipal est du domaine de la Couronne britannique (Southall, 1956 : 8). Les plans d'aménagement de 1919 puis 1951 entérinent les séparations raciales et il faut attendre 1968 pour que la ville soit réunifiée sous la coupe d'une seule municipalité.

Dans l'Afrique occidentale française, la tenure foncière des quartiers noirs n'est pas mieux garantie. Les lots sont attribués gratuitement mais l'occupant n'a qu'un permis d'habiter, un droit d'usage qui ne l'autorise pas à vendre ou à louer. Le titre foncier ne s'obtient qu'en cas de mise en valeur répondant aux normes des quartiers européens. Encore une clause restric-

tive interdit-elle pendant trente ans de céder la parcelle aux particuliers ne possédant pas le statut indigène, ceci afin d'empêcher l'installation de commerces tenus par des Levantins et susceptibles de concurrencer les Européens. A Abidjan, un arrêté du 11 octobre 1943 marque certes un changement de cap parce qu'il transforme les concessions provisoires de Treichville en concessions définitives. Mais celles-ci conservent leur spécificité de peuplement exclusivement africain.

La préoccupation des autorités est d'abord de rassurer les banquiers, de satisfaire les promoteurs immobiliers et de s'entendre avec les investisseurs. La réglementation s'inspire, côté français, de la commission du cadastre créée par Raymond Poincaré et, côté britannique, du Torrens Act de 1856, qui tire son nom d'un directeur des domaines en Australie. Dans ce système, les indigènes ne bénéficient que d'un droit d'usage et non de propriété, avec des limites dans le temps et une obligation de mise en valeur. Les concessions accordées sont soumises à des considérations de service public en vue d'assurer la meilleure exploitation possible des richesses naturelles. Ceci vaut d'ailleurs pour les compagnies privées, à qui les autorités préfèrent donner de petites concessions depuis que les abus des grandes ont été dénoncés en Afrique équatoriale par Gide (1927 & 1928) puis Homet (1932 & 1938), dont le livre de 1932 est condamné pour diffamation deux ans plus tard.

Fondamentalement, le droit foncier colonial repose sur la présomption selon laquelle les autochtones exploitent mal leurs terres. La procédure d'immatriculation permet de filtrer l'accès à la propriété foncière tandis que le principe des « terres vacantes et sans maîtres » fonde le domaine de l'État (Rouland, 1990 : 113). Le Congo belge, par exemple, s'approprie dès 1885 la terre « sans propriétaire ». De même dans le nord du Soudan, les Égyptiens puis les Britanniques distinguent le domaine gouvernemental *miyri* des terres privées *milik* que des particuliers occupent effectivement. En Côte d'Ivoire, la vacance est définie comme l'absence de mise en valeur, qu'une réforme de 1935 restreint à un abandon de terres pendant plus de dix ans (Ley, 1982). L'État accorde des baux emphytéotiques aux sociétés étrangères mais reste propriétaire du sol pendant la durée du contrat. A expiration, ce dernier peut ne pas être renouvelé si les revendications coutumière et la pression des paysans sans terre sont devenues trop fortes. C'est cependant le chef traditionnel qui doit prouver la propriété coutumière, et non l'État malgré les velléités de réforme d'un décret en date du 20 mai 1955. La société concessionnaire doit alors être indemnisée pour la mise en valeur effectuée.

Le droit foncier colonial laisse ainsi une place de choix à l'État patrimonial de l'Afrique postindépendance, qui est officiellement propriétaire des terres incultes, du sous-sol, des rivières et des lagunes. En pratique, les prérogatives de l'administration pèsent autant sur la propriété immobilière que sur la propriété foncière et sur le bâti que sur le sol. Les exigences du dévelop-

pement conditionnent l'accès à la propriété et les citadins ne peuvent souvent se prévaloir que de titres d'occupation. Deux conceptions s'opposent.

La première privilégie le droit privé, à charge pour les particuliers de régler leurs litiges au tribunal. Au Togo par exemple, l'État a son propre domaine et ne cherche pas à interférer dans la sphère privée. Il n'intervient presque plus depuis que la France a saisi les biens des Allemands, les a mis en vente ou les a donnés à ses fonctionnaires dans les années 30. Paradoxalement, ce système ne déchaîne pas une concurrence effrénée. A Lomé, la spéculation est stoppée par la crise économique de 1929 et ne redémarre pas après la seconde guerre mondiale (Marguerat, 1974). La maison n'a pas une valeur marchande mais une valeur d'usage ; les prix restent stables et bas. Le gel du marché immobilier provient de l'abondance des terrains disponibles, de l'absence d'obstacles naturels à l'expansion urbaine et du régime de liberté totale de la propriété privée. Entre 1896 et 1914, il y a deux fois plus de transactions que de 1914 à nos jours !

De même, la Côte d'Ivoire affiche un parti pris libéral. Le code domanial du 20 mars 1963 n'est jamais appliqué. C'est la seule loi qu'Houphouët-Boigny refuse de promulguer bien qu'elle ait été votée par le Parlement. Elle prévoit en effet d'envoyer dans chaque village une commission pour redistribuer à l'État les terrains qui ne sont pas mis en valeur. Du coup, les paysans « mettent le feu à la Côte d'Ivoire » pour démontrer que tout est cultivé et que rien ne doit revenir à l'État (Ley, 1982) ! En ville cependant, le volontarisme du gouvernement élargit le domaine privé de l'État à coups d'expropriations. En 1970, les actes sous seing privé sont déclarés nuls, comme au Togo et au Cameroun. L'année suivante, des amendes et des peines de prison punissent les particuliers qui construisent sur des lotissements non autorisés.

Plus courante, une seconde conception de l'emprise foncière en milieu urbain donne en fait un rôle de premier plan aux pouvoirs publics. L'État-proprétaire attribue le terrain en concession provisoire avec une promesse de passage à la pleine propriété s'il y a mise en valeur. Ainsi au Mali, le régime de la concession garantit la propriété coutumière mais pas les lots provisoires en zone urbaine. Les permis d'occuper n'ont pas vocation à devenir définitifs pour les commerçants, à la différence des permis d'habiter s'ils sont immatriculés et si la mise en valeur est constatée (Roche-gude, 1982). Au Niger, la procédure de lotissement de 1959, elle, prévoit de délivrer des arrêtés de concession, d'affectation ou d'attribution pour les terrains immatriculés et des permis d'habitation pour les quartiers traditionnels. A l'inverse du Togo, cela aboutit à des coûts prohibitifs. L'office public ne construit que pour les classes moyennes salariées et l'offre du secteur privé, compliquée par les contrôles administratifs, est insuffisante.

Les villes sans marché foncier des économies socialistes constituent un cas un peu à part car les prix ne répondent en principe pas aux lois de l'offre et de la demande. Les logements sont répartis en fonction des besoins et non

du revenu des ménages. L'État est le principal opérateur. L'absence de contrainte foncière permet la multiplication des espaces publics, des grandes percées... mais aussi et encore de l'habitat sauvage. Du fait de sa doctrine socialiste, le régime tanzanien n'ose en effet pas intervenir de manière trop criante contre les *wajengaji ovyo*, ceux qui construisent au hasard. Son contrôle sur la terre est des plus théoriques : jusqu'à 70 % des squatters de Dar es-Salaam se disent propriétaires de leur maison en 1973 (Stren, 1982 : 75).

La différence, dans un pays libéral comme le Kenya, est finalement que la majorité des squatters *maskwota* de Mombassa ou Nairobi occupent des terrains privés (Stren, 1978 : 158 ; Etherton, 1971 : 10 & 54-6 ; Amis, 1984). Qu'il s'agisse de régimes libéraux ou socialistes, laxistes ou autoritaires, la vigueur du secteur privé relativise la puissance que l'État s'accorde dans les textes. Les règles d'urbanisme de la période coloniale, copiées sur le modèle métropolitain, reproduites telles quelles et largement reprises après les indépendances, sont peu mises en œuvre. Le droit foncier ne s'applique quasiment qu'en ville. Seulement 1 % du territoire sénégalais ou ivoirien est immatriculé et cette procédure ne touche que 10 % de la population togolaise. Le reste peut être considéré comme hors-la-loi (Le Bris, 1982 : 151) ! En pratique, les autorités n'ont guère les moyens de mettre les squatters ou les irréguliers en prison. C'est flagrant dans les pays dont l'administration est déliquescence. A Kampala sous le régime Amin Dada, ni le plan d'aménagement de 1972 ni le Land Reform Decree n° 3 de 1975 ne sont vraiment appliqués en dépit de la volonté d'affirmer la prééminence de l'État, de casser le pouvoir des propriétaires baganda et d'homogénéiser le régime foncier à travers le pays...

Du laissez-faire nigérian à l'apartheid sud-africain, toutes les villes d'Afrique subsaharienne sont finalement touchées par l'explosion de l'habitat informel. A Dakar par exemple, la loi de 1964 nationalise les terres non immatriculées et spolie les autochtones lébou de la banlieue de Pikine. Mais ceux-ci continuent de vendre les terrains qui leur appartenaient. En effet, l'Office des HLM, qui date de 1959, ne répond pas à la demande et la poussée urbaine donne de la valeur à un marché qui, autrefois, n'était pas spéculatif, la transmission de l'héritage se faisant par les femmes. Les Lébou, qui obtiennent la mairie de Pikine aux élections de 1983, assurent aux acheteurs que leur légitimité historique et leur influence politique les protègent contre les « déguerpissements ». De nouveaux squatters en profitent pour s'installer sans l'accord des chefs de quartier, jouant sur les conflits de propriété qui opposent les villages lébou de Thiaroye, Yembeul et Cambérene (Salem, 1992 : 32)...

La crise du logement

Le nombre restreint d'entrepreneurs fonciers souligne l'échec des filières capitalistes de promotion immobilière. Du temps de la colonisation, déjà, peu de sociétés privées travaillent dans les quartiers africains. Les initiatives encadrées par les autorités sont très limitées. Les expériences du village pilote de Bangui en 1951 ou des « Castors » de Dakar en 1955-1958 sont uniques. Seules les sociétés africaines de prévoyance, qui reposent sur les cotisations de leurs membres et visent à améliorer l'habitat traditionnel, sont relativement populaires, surtout au Cameroun après la réforme de 1954 qui donne accès au crédit bancaire pour les planteurs.

Après les indépendances, les plus grosses fortunes aussi investissent peu dans l'immobilier. Faute de bourgeoisie urbaine, les initiatives privées restent modestes (Armand, 1986 : 182). L'État reste donc prédominant... et inopérant. La faillite des sociétés immobilières nationales est due à une production insuffisante, à des normes d'infrastructures trop élevées, à des blocages financiers et à des dotations budgétaires irrégulières (Gapyisi, 1989 : 79ss). Les institutions bancaires spécialisées dans le financement de l'habitat privilégient l'épargne des ménages à moyens et hauts revenus. L'État ne satisfait que les intérêts locaux d'une minorité de nantis.

Les résultats sont décevants (Morrison, 1982). La Tanzania National Housing Corporation ne construit que 480 maisons entre 1975 et 1980, contre 6 000 entre 1964 et 1969 (International Labour, 1982 : 126). A Nairobi, l'État réalise 1 200 logements par an alors qu'il en faudrait dix fois plus et que le déficit était déjà de 60 000 unités en 1972 (Kabagambe, 1983). Encore certains auteurs considèrent-ils que les municipalités d'Afrique orientale sont plus présentes dans les banlieues qu'en Afrique occidentale, où les habitations en dur des zones informelles seraient plutôt louées par des particuliers (Ilfie, 1987 : 169). La Société d'urbanisme et de construction et la Société immobilière d'habitation de Côte d'Ivoire, cependant, couvrent 20 % de la demande à Abidjan en 1971. La pression populaire et le discours officiel sur la « bataille du développement » font que l'Office de soutien à l'habitat économique, qui date de 1969, se dote de nouvelles structures en 1977 et fournit 5 000 logements par an, subventionnés à 60 % par des exonérations de taxes, des bonifications d'intérêts et des avances de l'État.

Devant la persistance des taudis, les autorités ivoiriennes admettent certes que c'est très insuffisant au regard de ce que les sociétés publiques ont dépensé : 46 % du budget du logement entre 1973 et 1977. La Société d'équipement des terrains urbains doit inaugurer une nouvelle politique en matière d'habitat et d'industrie. Elle lance des parcelles à bâtir équipées d'un réseau complet d'infrastructures. Mais après 1979, la chute des cours du cacao, l'arrêt des crédits extérieurs, l'intervention du FMI et l'obligation

d'autofinancer des opérations rentables font revoir à la baisse les normes d'équipement et réduisent au minimum les subventions. A Abidjan, on construit 8 000 logements alors que la ville en a besoin de 20 000 en 1981 (Antoine, 1987 : 88 ; N'Guessan, 1983 : 453).

Le logement social vise des populations d'autant plus ciblées qu'il s'agit d'opérations éminemment politiques. Au Burkina Faso, une des actions majeures du Programme populaire de développement lancé par Thomas Sankara est la construction, très médiatisée, de la Cité du 4 août à Ouagadougou. En Ouganda, les allocataires du DAPCB, l'organisme chargé de gérer les propriétés confisquées aux Indiens en 1972, sont des amis du pouvoir (Calas, 1991 : 33). Les bureaucrates de Tanzanie sont aussi les premiers bénéficiaires des logements de l'État (Stren, 1982). Au Kenya, c'est la clientèle du premier maire africain de Nairobi, Charles Rubia, qui accapare la banlieue de Shauri Moyo. Au Mali, à la suite du coup d'État de 1968, l'attribution des titres fonciers favorise les militaires et les fonctionnaires à la solde de Moussa Traoré, qui combat l'ancienne bourgeoisie foncière en lançant une campagne contre les « trois V » : la villa, le verger et la voiture. Au Zaïre quand la loi Bagajika de 1967 nationalise les terrains vacants ou abandonnés, les notables proches de Mobutu se saisissent du domaine des Belges à coups de *matabisch*, le bakchich local. En Côte d'Ivoire, « la prépondérance des Bétés dans l'habitat économique [est interprétée] comme le résultat de concessions consenties par l'État baoulé à des ethnies dangereuses » (Armand, 1986 : 181). Les Bété sont très nombreux dans la fonction publique. Beaucoup plus sommaire, l'habitat de cour est en revanche peuplé d'étrangers, avec des Maliens et des Voltaïques mais peu de Guinéens parce que ceux-ci ont intégré l'administration de façon assez précoce.

La plupart des agglomérations africaines grandissent ainsi sans véritable planification et sont plutôt l'œuvre « d'anarchitectes » (Vauthrin, 1989). La géographie des espaces périphériques, notamment, est marquée par un désordre frappant, surtout là où « le centre garde sa prééminence et où l'ordonnance générale de la ville est radio-concentrique » (Claval, 1981 : 96). L'absence de centre en banlieue rend compte de l'éparpillement des services. L'urbanisation spontanée se traduit par un habitat horizontal à faible densité de population, ce qui pose des problèmes d'équipements pour les pouvoirs publics. Souvent mal desservis en voies de liaison, les quartiers « sauvages » apparaissent comme coupés du reste de l'agglomération.

En effet, les villes africaines sont de grandes dévoreuses d'espace. Avec 550 000 habitants, Ouagadougou occupe une aire supérieure à celle de Paris. Là où la population a été multipliée par deux, la surface urbanisée a triplé (Oberai, 1992 : 69). A Dar es-Salaam, dont la population passe de 272 800 habitants en 1967 à 757 000 en 1978, la proportion de citoyens qui vivent dans des zones non programmées double pendant le même laps de temps, s'élevant de 30 % à 60 % (International Labour, 1982 : 69). A Lomé,

le gel du marché immobilier dans le centre-ville fait que la périphérie explose. De 1970 à 1981, la surface habitable est multipliée par trois, la densité baisse d'une moyenne de 100 habitants par hectare à 60 et la population passe de 190 000 habitants à 400 000, contre 85 000 en 1960. Dans les nouveaux quartiers, les lots font en moyenne 600 m², plus qu'ailleurs en Afrique (Marguerat, 1974). Nyamey présente *a priori* une situation inverse à celle de Lomé car la spéculation foncière, qui commence après la seconde guerre mondiale, est précipitée par la sécheresse et le boom de l'uranium. L'évolution du marché arrive cependant au même résultat, à savoir la naissance de zones d'auto-construction et une croissance démographique spectaculaire, près de 400 000 habitants en 1980 contre 1 000 en 1905, 30 000 en 1960, 70 000 en 1970 et 175 000 en 1975. L'expansion de la ville se fait vers le nord-est et le Nouveau Gaweye, sur la rive droite après l'université et le pont Kennedy (Poitou, 1985).

Résultat, l'État marque peu de son empreinte l'organisation des villes. Même l'Afrique du Sud, autrefois si stricte, est aujourd'hui confrontée à l'explosion de ses bidonvilles. L'encadrement administratif est souvent très faible. Les populations et les aires bâties croissent bien plus vite que les territoires municipaux ne s'agrandissent (Gonidec, 1985 : 264). Il y a là un décalage très net entre les réalités socioculturelles du terrain et les subdivisions administratives des grandes agglomérations : des communes autonomes à Bamako, Abidjan ou Pretoria, des arrondissements sans personnalité juridique à Alger, Dakar, Tunis, Ouagadougou, Yaoundé ou Nouakchott, plus rarement des unités à l'image du reste du pays, des zones à Kinshasa comme dans les autres régions de l'ex-Zaïre, des districts à Cotonou dans la province de l'Atlantique au Bénin...

Le pouvoir politique n'est certes pas absent de la scène urbaine car les prébendes, les contrats et les licences transitent entre les mains d'une nomenclatura de citoyens privilégiés. Mais il est incapable de supporter la charge financière d'une politique de logement social. Les constructions sont moins déterminées par des directives institutionnelles que par des forces universelles et des aspirations convergentes. L'intervention publique, faute de moyens, se réduit surtout à tracer des voies. La part d'activité laissée aux acteurs privés est énorme.

L'impuissance des autorités en la matière se juge au regard des résultats accomplis (Grindle, 1980 ; Deutsch, 1963 : 182-91). Pour Karl Deutsch en effet, « on peut évaluer l'efficacité d'un processus de *rétroaction* selon le nombre et la dimension de ses erreurs, c'est-à-dire selon les corrections ou trop longues ou trop courtes qu'il effectue avant d'atteindre son but » (cité in Birnbaum, 1971 : I, 110). La racine grecque du mot « gouvernement » signifie l'art de piloter un navire. En Afrique noire, celui-ci prend l'eau de partout ou bien s'enlise dans la lagune, à l'image de ces nénuphars qui, pour reprendre la métaphore du prix Nobel de littérature nigérian, se reprodui-

sent sans limite jusqu'à bloquer des rivières entières (Soyinka, 1992). Le gouvernail ne répond pas, le vent de la poussée urbaine qui souffle dans les voiles est une véritable tempête !

La différenciation économique

Autant que le désordre, l'argument de la pauvreté est tout aussi prisé pour expliquer la violence en ville. En tant que telles, la misère, la malnutrition ou la famine ne débouchent pourtant pas systématiquement sur l'émeute. Malgré un niveau de vie situé tout en bas de l'échelle de classement du Programme des Nations Unies pour le développement, la Sierra Leone, par exemple, a longtemps résisté à l'embrasement de son voisin le Liberia. Début 1991, l'augmentation du prix du sac de riz à 6 000 leone, le double du salaire moyen, n'a pas provoqué de remous à Freetown alors qu'un tel motif avait ensanglanté Monrovia en 1979 (*New Citizen*, n° 28, juin 1991 : 14). Une même cause ne provoque pas les mêmes effets.

Plus que la pauvreté, ce sont en réalité la paupérisation et le déclassement social des citoyens qui, dans un contexte de pénurie, font violence, générant un sentiment de frustration, poussant à l'agressivité et incitant une bonne partie des habitants à envisager le vol comme une stratégie de survie. Le revenu des citoyens, bien que supérieur à celui des paysans, ne suffit pas car le coût de la vie en milieu urbain est autrement plus élevé qu'à la campagne. Pour artificielle qu'elle soit, l'économie de la ville africaine déploie à cet égard des trésors d'ingéniosité qui dérogent aux conventions urbaines. En témoigne la prolifération de potagers et d'animaux domestiques assurant un indispensable complément alimentaire. Ce n'est pas un hasard si les taux d'activité agricole en ville dépassent souvent les standards admis en Occident pour définir une agglomération urbaine : une limite de 35 % dans les « régions métropolitaines » de l'appareil statistique américain par exemple.

Des villes de paysans ?

En principe, le citoyen classique ne peut subvenir seul à ses besoins alimentaires. A retenir de tels critères en Afrique, on risquerait cependant d'éliminer du décompte un nombre considérable de personnes résidant en ville. En effet, les jardins maraîchers se développent fréquemment à l'intérieur d'agglomérations très étalées (Altersia, 1985 ; Schilter, 1991 ; Gefu, 1992 ; Freeman, 1991 ; Mougeot, 1996). Les liens avec le monde rural, en outre, restent ténus. Bien des Africains ont une maison à la ville et une autre à la campagne, qui fait office de « ferme du dimanche » (Gans, 1962 ; Muller, 1993). A Ouagadougou, les fermiers sont deux fois plus nombreux que les autres catégories socioprofessionnelles au début des années 60 (Skinner, 1974 : 47). A Kinshasa, les potagers fournissent un quart de la consommation locale en légumes (Guerandel, 1987). Ceux de Kampala occupent une proportion équivalente de la superficie urbaine, impliquent 30 % des habitants et satisfont près du tiers des besoins alimentaires de la ville (Maxwell, 1990 : 40).

Malgré l'extrême pauvreté des habitants, il n'y a donc pas, en temps normal, de queues devant les magasins ou les étals des marchés. A la différence des économies de type soviétique, les circuits de distribution privés abondent. Quand l'État tente d'en prendre le contrôle de façon monopolistique ou dans une optique collectiviste, le citoyen est rompu à l'habitude de s'approvisionner par des canaux parallèles. Lorsque la proximité le lui permet, il retourne dans son village d'origine visiter la famille et acheter de la nourriture à meilleur prix. C'est caractéristique au Nigeria où, le dimanche, les routes sont encombrées de taxis brousse qui s'en reviennent en ville chargés d'ignames.

Avouant leur incapacité à tracer une frontière précise entre la ville et la campagne, certains géographes préfèrent ainsi parler de « système agro-urbain ». Ils n'y trouvent pas moins matière à prouver l'existence d'une identité citadine. Bernard Calas écrit par exemple :

« Kampala est bien une ville en ce qu'elle se différencie de la campagne par sa morphologie, sa société, son attractivité, la concentration des activités non agricoles [...] et les processus d'accrétion démographique [...] qui la caractérisent. C'est également une ville à cause des pratiques et des représentations des acteurs urbains. Les discours font la ville autant que celle-ci les informe » (1998 : 322).

Historiquement, le développement de la ville africaine est très différent du modèle occidental. En Europe dès le Moyen Age, la spécialisation économique des agglomérations est autrement plus marquée. La simple présence de marchés, qui existent aussi dans les villages sous forme de foires, ne suffit pas à définir la fonction urbaine. Les citoyens d'alors vivent de

l'artisanat, du commerce ou de leurs rentes et non de l'agriculture. Tandis que la cité antique est un centre politique autour du palais, religieux autour du temple et militaire autour du camp, le bourg médiéval fonde sa croissance sur les échanges avec la campagne et devient une ville d'affaires quand la révolution industrielle, l'émergence de nouveaux types de consommation, l'amélioration de l'hygiène et le développement des communications font sauter les verrous qui limitaient la taille des agglomérations (Weber, 1982 ; Claval, 1981).

Les progrès de l'agriculture sont indispensables à ce type d'urbanisation. Autant les campagnes peuvent exister et prospérer sans les villes, autant l'inverse est impossible. Une foire peut se passer de ville mais une cité ne peut s'agrandir sans marché. La ville apparaît en même temps que le développement rural. Il est rare qu'elle le précède, même si Buenos Aires crée la campagne à la mesure de ses besoins, en 1580, et qu'Irkoutsk naît en 1652, avant les champs des alentours qui vont la nourrir. Lorsque l'agriculture seule se développe, la ville est d'abord la résidence des grands propriétaires terriens, par exemple en Uruguay, au Costa Rica ou au Paraguay.

Les facteurs qui sont à l'origine d'un développement rural en Europe au XVIII^e siècle, tels que l'accès à la propriété foncière et les progrès de l'agronomie, n'ont cependant pas autant d'importance dans l'Afrique précoloniale, où l'exploitation agricole est très extensive. Sur ce plan, la disponibilité des terres, la légèreté des techniques agraires, l'abondance des ressources naturelles et la faible pression démographique ne prédisposent guère à l'urbanisation. Certes, les onze pays d'Afrique qui dépassent à présent la barre des 30 % de citadins sont souvent les plus développés et les plus riches en termes de produit national brut (Escallier, 1988 : 182). Regroupant 47 % de la population du continent, on les trouve surtout en Afrique centrale, avec la Centrafrique, le Cameroun et les deux Congo, ainsi que dans la région du golfe de Guinée, avec le Nigeria, le Ghana et la Côte d'Ivoire. Nombre de ces pays ont connu un début d'industrialisation et une proportion non négligeable de leur population urbaine a travaillé en usine. Mais l'industrie n'y a pas été un facteur d'urbanisation aussi déterminant que sur le vieux continent, hormis pour ce qui est du chemin de fer (Poinsot, 1982 : 58).

L'industrialisation n'est de toutes façons pas une condition sine qua non de la spécificité économique d'une ville. D'après les théoriciens de la dépendance, qui dénoncent les principes de l'échange inégal dans les économies périphériques, la ville du tiers monde joue essentiellement un rôle d'extraversion au service du capital mondial. Elle sert notamment à créer un marché de biens et services pour le plus grand bénéfice des pays développés et exportateurs (Friedmann, 1975 : 13ss). L'Afrique coloniale, à cet égard, paraît être un continent particulièrement exploité, avec des « réserves de main-d'œuvre » en Afrique australe et orientale, un « régime concessionnaire » favorable aux grandes compagnies dans le bassin du Congo, au Gabon et en Centrafrique, une « économie de commerce » en Afrique de

l'Ouest, au Soudan et au Cameroun, enfin, où la côte est riche et facilement accessible face à un arrière-pays mal desservi (Amin, 1977).

Plus précisément, le « modèle colonial interne » transpose à l'échelle de l'État le paradigme de la domination des métropoles sur leurs empires. Dans ce cadre, les villes de province sont utilisées comme des relais administratifs pour réprimer les mouvements sociaux, contrôler les régions associées et transborder les produits agricoles ou miniers en direction des ports. L'idée d'une ville riche qui pressure une campagne misérable n'est d'ailleurs pas neuve. Dès avant la colonisation en pays kuba, au centre du Zaïre, la minorité conquérante des Bushoong distinguait ainsi les habitants de la capitale, où était concentré le pouvoir, et les villageois, qui devaient lui payer un tribut. A São Salvador, la capitale du royaume kongo, l'aristocratie gardait carrément les paysans en esclavage...

La colonisation précipite bien sûr la tendance à l'hégémonie urbaine. En Tanzanie, par exemple, les Allemands puis les Britanniques structurent l'économie autour des principaux centres urbains. Tandis que les cultures non vivrières sont destinées à l'exportation, les régions d'Uzaramo, Uluguru et Rufiji alimentent Dar es-Salaam en nourriture. De son côté, Ulanga ravitaille les plantations de sisal pendant que Kondoa fournit du bétail aux marchés de Tanga et Korogwe. Isolées, les zones périphériques, elles, ne constituent qu'un réservoir de main-d'œuvre (Slater, 1977 : 166).

On voit néanmoins ce qu'une telle théorie peut avoir de lacunaire dans le champ africain. Bien qu'elle soit plus nuancée en ce qui concerne les régimes fédéraux ou décentralisés, elle ne prend pas en compte le caractère autogestionnaire de la périphérie face à un État central qui va s'affaiblissant et qui se distingue souvent de la fraction capitaliste qu'il est censé incarner (Giddens, 1981). Le rôle précis de la campagne reste à élucider. Pour Achille Mbembe, l'Afrique est en réalité un continent plus sous-exploité que dépendant. La voie capitaliste d'accumulation a avorté. Les groupes dominants vivent « non pas tant des revenus tirés des surplus agricoles, mais pour l'essentiel et comme par le passé des rentes et prélèvements divers que leur assurerait leur position d'intermédiaire vis-à-vis du système international » (1990 : 11).

La puissance du secteur informel

En fin de compte, la différenciation économique de la ville africaine par rapport à la campagne vient surtout d'une forme de pauvreté et de débrouille qui lui est propre. Pour survivre, le secteur informel s'impose de lui-même, ses effectifs augmentant d'ailleurs plus vite que ceux de l'emploi salarié (Harris, 1992 : 65). Avec un marché très réglementé sous des dehors

libéraux, seule l'Afrique du Sud a longtemps fait exception dans ce domaine, du fait que l'apartheid y avait délibérément saboté les initiatives de la population noire. Au contraire, en Afrique de l'Ouest, le petit commerce a proliféré, notamment à cause de la tradition commerçante des femmes.

L'organisation du secteur informel varie évidemment suivant qu'il s'insère dans une économie libérale ou planifiée. En pleine guerre civile, Luanda présente par exemple une situation inverse à celle de l'Afrique de l'Ouest, où les acheteurs sont pauvres mais les marchés abondants. Si l'argent ne manque pas, ainsi qu'en témoigne la floraison des loteries *toto-bola*, la monnaie angolaise, le *cuanza*, est dépréciée et inutile. Au marché noir, le dollar est coté à 35 fois son cours officiel au début des années 80. Les salaires sont insuffisants, payés par l'État grâce à la planche à billets. Les prix très bas des magasins du peuple s'accompagnent d'une économie de troc. Les gratifications font office de salaires d'appoint et consistent à reverser aux travailleurs une partie des biens produits par l'entreprise. Les quotas des cartes de ravitaillement, en particulier, sont fondés sur la position sociale et non sur les besoins réels. Particularité typique des régimes communistes, remarque Alain Morice, « une partie de la production s'engage ainsi sur le circuit des privilèges et ne prend jamais le chemin des boutiques », les *lojas* (1985). Aussi les marchés illégaux ne suivent-ils pas la loi de l'offre et de la demande. Les biens y sont vendus très chers, en fonction du cours parallèle des devises, et on n'en discute pas le prix.

Dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne, cependant, le secteur informel est beaucoup plus flexible, avec une fonction de sous-traitance autant que de récupération et de substitution. Des enfants fouillent par exemple les décharges à ordures pour fabriquer des gobelets à partir de vieilles bouteilles. Ailleurs, les balayeurs retravaillent les détritiques qu'ils ramassent. Dans les casses de Kampala, on décortique les portes de voitures et on en fait des fours à charbon de bois. A Nairobi, les tubes de métal des matériaux de construction sont recyclés en chariots à bicyclette et les boîtes de conserves permettent de confectionner des lampes à huile. A Ibadan, une association professionnelle rechape les pneus usés. A Ouagadougou, les coopératives *nam* du quartier de Bilibambili produisent des biens artisanaux (Skinner, 1974 : 206 ; Iliffe, 1987 : 175).

Le secteur informel de l'économie urbaine séduit alors de par sa capacité d'absorption, d'intégration et de stabilisation. Avec le déclin du travail du cuir ou du fer et la saturation des emplois dans la couture, les activités traditionnelles s'adaptent et se reconvertissent dans des créneaux porteurs tels que la photographie, l'électricité, la mécanique, la réparation de voitures ou le commerce. Le secteur informel répond aux « trois principes d'induction » mis en avant par l'économiste Claude de Miras : « induction par exclusion », du fait que l'industrialisation ne suit pas l'urbanisation et crée du chômage ; « induction par sous-paiement du salariat moderne », qui favorise le double emploi ; « induction par la demande », parce que les

prix de l'économie capitaliste dépassent les moyens d'une économie de subsistance (1984). En sous-payant leurs employés, en ne cotisant à aucune sécurité sociale, en échappant aux impôts sur les sociétés et en exploitant de jeunes apprentis qui ne sont pas rémunérés mais nourris et logés, les entrepreneurs de l'économie « non structurée » peuvent faire du profit et même parfois être compétitifs avec l'économie formelle, par exemple dans l'habillement : le prêt-à-porter est un luxe et des tailleurs se chargent à meilleur prix de coudre sur mesure les tissus achetés au préalable.

Un tel système présente le gros avantage de prévenir l'explosion sociale et d'éviter l'apparition de chômeurs faméliques qui, d'après les statistiques officielles, auraient sinon dû mourir de faim en l'absence de structures étatiques d'assistance (Deblé, 1982 : 21 ; Escallier, 1988 : 177 ; Egg, 1985 ; Durand-Lasserve, 1986). Malgré la pression du nombre, la ville africaine n'est pas submergée de mendiants comme à Calcutta. Avec 300 000 emplois salariés pour une population qui approche les deux millions d'habitants, Nairobi tient par exemple grâce à la contrebande *magendo* et à la débrouillardise des petits métiers, dits *jua kali* – « soleil chaud » – parce qu'ils se font en plein air (Hake, 1977 : 93 ; Macharia, 1992).

On peut néanmoins penser que l'économie informelle ne fait qu'accepter la crise plutôt que de chercher à en sortir (Willame, 1992 : 118). D'un côté, les métiers de rue sont plus humains qu'une économie industrielle et mettent la tradition au service du développement. De l'autre, ils sont un frein à la modernisation (Bayart, 1992 : 33). Dans un même cadre urbain, on peut ainsi différencier la ville parasite de la ville génératrice de croissance économique. Certains auteurs considèrent même que « les activités parallèles à des fins d'enrichissement agiraient dans le sens d'une dissolution des tissus sociaux urbains » (Morice, 1985 : 120).

Comparé à l'économie formelle, qui se caractérise par une accumulation du capital en vue d'investir et de s'étendre, le secteur informel est irrationnel, désordonné et fragile. Il favorise l'intensité du travail par rapport à l'amélioration de la productivité. Sa logique familiale privilégie moins la recherche du profit que la meilleure utilisation de la main-d'œuvre à une échelle réduite, ce qui limite les possibilités de développement. L'entrepreneur local préfère souvent réinvestir dans une autre unité de production au lieu d'agrandir sa première exploitation. Il ne suit pas le modèle de « destruction créatrice » énoncé par Joseph Schumpeter (1934 & 1950). La destruction des modes de production traditionnels ne s'accompagne pas d'une création mais d'une reconversion. Le surplus de population active qui en résulte ne constitue pas une armée de réserve industrielle ; on le retrouve dans le secteur tertiaire des grandes villes, secteur où, justement, les possibilités d'accumulation du capital sont limitées.

De fait, « l'économie de l'affection » dont parle G. Hyden a pour conséquence une évaporation des surplus dans les réseaux sociaux qui prolifèrent à mesure que l'Afrique s'enfonce dans la crise et qui s'avèrent de plus en

plus coûteux du fait de la croissance démographique (1983). « L'accès au crédit, à la terre, au travail, aux opportunités commerciales, précise Achille Mbembe, dépend des liens de parenté, des groupes de filiation, des relations de patronage, des traditions communes » (1990 : 15). « L'impôt de solidarité » versé aux dépendants épuise les capacités d'épargne du travailleur salarié et il est source de corruption. Un politicien occidentalisé comme Tom Mboya au Kenya condamnait ainsi « la situation dans laquelle se trouve l'individu dont le revenu augmente et qui est alors assiégé par les demandes d'un grand nombre de parents lointains » (Iiffe, 1987 : 245). L'aide à la famille est une contrainte. La pression sociale est telle qu'il est impossible de s'y soustraire, sous peine d'exclusion et même de représailles physiques avec le recours à la sorcellerie ou à l'empoisonnement (Gibbal, 1974 : 235-6 ; Ndione, 1994).

Le résultat, explique Achille Mbembe, est contre-productif :

« Loin d'aboutir à une capitalisation conséquente, c'est-à-dire un processus qui aurait "clarifié" les lignes de la stratification sociale, les stratégies d'accumulation en Afrique [sont] orientées vers la consolidation d'un pouvoir sur les ressources qui ne se traduit guère en termes d'accroissement de la productivité. Plus simplement, un surplus est produit, extrait, mais *dilapidé* » (1990 : 14).

Pour les uns, la faute en revient à une éthique de l'ostentation et du prestige, un souci de bien manger et de bien jouir, un esprit de rente qui traduit une logique de consommation (Bayart, 1989). Pour d'autres, ce « gaspillage » ne découle pas d'une propension particulière à la munificence ou d'une prédisposition culturelle à la corruption mais d'une société trop flexible dont le mode de contrôle social n'est pas assez pesant (Berry, 1985).

La ville misérable : une sécurité sociale par le bas

Au-delà des mérites supposés de l'économie informelle pour ce qui est de résorber le chômage, voire de diminuer les tensions urbaines, il existe de toutes façons d'autres modes d'assistance en ville, qu'il s'agisse d'organisations non gouvernementales, d'associations de quartiers, de mouvements religieux ou de corporations ethniques. Les vocations philanthropiques sont parfois individuelles. Ainsi à Bulawayo, les handicapés physiques sont aidés par une organisation fondée en 1948 à l'initiative d'un certain Jairos Jiri avec des subventions du gouvernement rhodésien et des fonds d'outre-mer. De même à Freetown, une Société des pauvres est lancée par des particuliers en 1810 avant d'être relayée par le Conseil législatif de Sierra

Leone, qui en confie d'abord l'administration à un aumônier colonial, puis aux missionnaires et finalement à un commissaire spécial. Les nécessiteux sont également soutenus par les loges maçonniques, les églises et les « compagnies » *compin* des familles krio, ces créoles venus d'Amérique ou d'Angleterre (Banton, 1965 ; Iliffe, 1987 : 107ss). Les femmes jouent souvent un rôle important en la matière. Dans les années 50 à Accra, celles des Akwamu militent pour l'adoption des enfants nés de parents indigents.

La tradition africaine du « cadeau », très personnalisée et ostentatoire, incite aussi les puissants à faire preuve de largesses. S'il n'y avait pas d'obligation de ce genre dans l'aristocratie kongo, la monarchie éthiopienne, elle, a beaucoup joué sur son image de protecteur des pauvres. L'empereur Hailé Sélassié avait pour habitude de jeter du pain par la fenêtre de sa voiture. Son grand-père, le *râs* Makonnen, gouverneur du Harar, lui avait confié la charge d'une léproserie fondée au début du siècle par des missionnaires catholiques. Une fois au pouvoir, Hailé Sélassié a établi un fonds de bienfaisance à son nom en 1947, un ministère de la Santé en 1948, un ministère du Développement en 1958, une école pour les œuvres sociales en 1959 et un bureau d'assistance en 1964. Dans le même ordre d'idées, un Kwame Nkrumah Trust Fund a succédé à la Société d'aide aux infirmes que le père de l'indépendance du Ghana avait créée en 1958.

Les réseaux religieux, eux, encadrent à leur manière les populations dans le besoin. Les liens de patronage de l'islam paraissent à cet égard donner au pauvre un statut plus positif que la pitié chrétienne. En théorie au moins, celui-ci est égal au riche, que ce soit à la mosquée ou à La Mecque, où tous les pèlerins mendient. En réalité, la générosité musulmane de la savane ouest-africaine est ambivalente : hospitalière et méprisante tout à la fois. Les hommes saints de l'islam ne sont pas censés faire des miracles ou guérir les pauvres. Mais le domaine religieux des mosquées, le *waqf*, finance la construction d'hôpitaux, d'écoles ou de bains publics et nourrit les étudiants sans le sou ainsi que les prisonniers.

La loi islamique distingue deux types d'aumône. L'une, dite *sadaka*, est volontaire et personnelle. L'autre, dite *zakat*, est obligatoire et s'élève au dixième du revenu annuel d'un croyant. Les pouvoirs publics sont chargés de sa redistribution et sa levée centralisée est un test critique pour l'autorité politique. Dans le nord du Nigeria au début du XIX^e siècle, Ousman dan Fodio, le chef de la djihad peule, veut en faire le seul impôt pour les musulmans. Mais une fois établi, le califat de Sokoto s'attire des reproches parce que cette taxe sert à nourrir l'aristocratie peule et ses vassaux au lieu d'être redistribuée aux pauvres.

D'une manière générale, les musulmans de la savane ouest-africaine montrent en fait une nette préférence pour l'aumône *sadaka*. Le phénomène, unique en terre d'islam, encourage la mendicité des vieux, des handicapés et des étudiants coraniques. La confrérie des mourides, fondée par Amadou Bamba au Sénégal, attire ainsi les indigents et persuade les dona-

teurs de faire l'aumône pour échapper à l'enfer, résoudre leurs problèmes et se protéger des maladies. La charité est également source de prestige social et de bonne fortune pour les aristocrates arabes de Tombouctou, Djenné et Macina. Les émirs de Zaria, eux, ne lavaient jamais leurs vêtements et les donnaient après les avoir portés pendant une semaine (Iliffe, 1987 : 44 & 46). Encore aujourd'hui, les musulmans doivent arguer de leur spécificité religieuse pour défendre la charité islamique contre les lois laïques qui interdisent la mendicité et le vagabondage.

Les chrétiens proposent un autre modèle, qui paraît plus étranger à la tradition parce qu'il est associé à la colonisation en dépit de l'exception éthiopienne. Les premières religieuses européennes à poser pied en Afrique noire sont les six sœurs de l'ordre de Saint Joseph de Cluny, qui débarquent au Sénégal en 1819. En 1836, Marie de Villeneuve, une jeune aristocrate française issue d'une famille contre-révolutionnaire, fonde la Congrégation de l'Immaculée Conception de Castres, un ordre caritatif qui s'établit à Dakar en 1848 et à Libreville l'année suivante. Ces « sœurs bleues », ainsi qu'on les appelle, s'occupent des anciens esclaves, des malades, des handicapés et des femmes abandonnées. De telles congrégations connaissent un succès certain. Elles offrent en effet un refuge moral et matériel aux femmes comme Thérèse Sagna et Louise de Saint-Jean, qui, en 1858 au Sénégal, sont les premières sœurs africaines à prononcer leurs vœux sur le continent.

Les Européens sont pourtant peu enclins à partager le sort des plus malheureux. Une telle attitude ne répond de toutes façons pas à l'attente des Africains. Le modèle franciscain, conçu pour les pauvres et non les riches, n'est guère apprécié, exception faite de dissidents catholiques en Rhodésie du Nord, les Children of the Sacred Heart (Iliffe, 1987 : 112). La mortification catholique ou l'abnégation protestante sont rarement de mise. De ce point de vue, il y a peu de différences entre les deux religions. Les colonisations française et britannique ne débouchent d'ailleurs pas sur un strict partage des terres entre catholicisme et protestantisme. Les catholiques français, par exemple, sont présents dans l'Afrique de l'Est anglophone, où une mission venue de la Réunion ouvre un dispensaire à Zanzibar, d'abord dans le quartier africain de Ngambo en 1860, puis arabe de Walezo en 1904. Côté protestant, les Américains ne sont pas en reste et l'Armée du Salut pénètre en Afrique tropicale, y compris dans des territoires francophones.

Dans tous les cas, les missionnaires refusent de subordonner leur action spirituelle aux besoins matériels des populations susceptibles d'être évangélisées. Si les Pères blancs concentrent leurs activités sur les marginaux, les nains, les jumeaux, les albinos, les vieux, les orphelins et les femmes stériles, c'est que ceux-ci constituent un vivier privilégié de convertis. A cet égard, Albert Schweitzer inaugure une approche moins conditionnelle de « l'aide » et apparaît comme un précurseur de la philanthropie moderne dans le tiers monde. Quand il arrive à Lambaréné au Gabon en 1913, il ne vient pas pour prêcher. Son but n'est pas de « soulager » les peines mais de

les « guérir ». Son hôpital, financé grâce à une publicité internationale, valide « l'œuvre civilisatrice » du colonisateur. Le catholicisme social qui naît en Europe dans les années 20 influence les missionnaires en ce sens, avec une optique paternaliste pour ce qui est des villes minières du Katanga. Des organisations apostoliques sont créées dans cet état d'esprit. Ad Lucem est fondée en 1932 à l'université de Lille tandis que l'Irlandaise Marie Helena Lartin implante les Medical Missionaries of Mary à Calabar en 1937, suite à un décret pontifical autorisant la vocation médicale des sœurs.

En matière de charité, les religions traditionnelles, elles, sont très différentes parce qu'elles suscitent des réseaux de solidarité mais pas des institutions. Avant la colonisation, seuls les cultes *bori* en pays haoussa et *zar* en Ethiopie aident quelque peu les pauvres dans les villes. Ailleurs, les cultes *bwiti* des Fang du Gabon et *kimpasi* des Kongo du Zaïre sont des exceptions. Le premier distribue des repas et des uniformes aux indigents. Le second prend en charge les indésirables, dont les malformations et les anomalies sont considérées comme une incarnation des esprits. Quant aux nombreuses sectes syncrétiques qui apparaissent après les indépendances, elles se préoccupent plutôt de guérison, de stérilité, de folie et de possession. Le manque de moyens financiers réduit leurs ambitions (Iliffe, 1987 : 178).

Le plus souvent, il faut le reconnaître, ce sont les amicales ethniques qui font office de sécurité sociale. « A travers la reproduction des solidarités traditionnelles, constate en effet Emile Le Bris, transparait la volonté des populations urbaines de prendre certaines assurances sur l'avenir en cas de maladie ou de chômage prolongé, mais aussi en prévision d'une vieillesse sans retraite » (1987 : 263). Les Moba de Lomé, originaires du nord du Togo, donnent par exemple un pourcentage de leur salaire à un conseil d'anciens. Celui-ci redistribue les fonds aux nécessiteux et gère une ferme collective à une soixantaine de kilomètres de la capitale, y recasant les déracinés qui ont du mal à s'adapter au mode de vie urbain (Pontié, 1981). A Zanzibar, c'est une association qui entretient des maisons pour loger les cueilleurs de girofle Wanyamwezi venus du continent. De taille plus réduite, avec dix à quarante membres, les associations claniques des Luo de Kampala, elles, centrent leurs efforts sur les indigents (Parkin, 1969 : 153-5).

Les unions tribales sont cependant trop étroites ou pas assez organisées pour suppléer complètement à l'assistance sociale de l'État. Celle-ci est un legs colonial. L'innovation des Européens dans ce domaine tient au refus de pratiquer une charité aussi personnalisée que celle des Africains. Très tôt sur la Gold Coast, les « conseils municipaux » de Kormantse, en 1645, et d'Elmina, en 1659, imposent par exemple des amendes en faveur des pauvres. Les institutions caritatives sont ensuite sécularisées sur le modèle de la Révolution française de 1789, qui avait été la première à les placer sous le contrôle de l'État et non plus de l'Église. De cette façon, un hospice civil est ouvert au Sénégal après l'émancipation des esclaves en 1848. Sa

particularité est d'avoir un département pour les maladies vénériennes à cause des progrès de la prostitution chez les femmes que les anciens propriétaires d'esclaves ont refusé de prendre en charge. Des organismes privés s'implantent aussi : la British Empire Society for the Blind, la Croix-Rouge, qui est fondée à Genève en 1863, le Save the Children Fund, qui est créé en 1919 à Londres et dont le pendant belge est l'Œuvre nationale de l'enfance, etc.

Du côté britannique, cependant, l'Afrique noire ne dispose pendant longtemps d'aucune loi en faveur des pauvres. Alors qu'une telle législation existe en Jamaïque depuis 1682, cette attitude change à l'approche de la seconde guerre mondiale. Les émeutes de 1937 dans les Antilles britanniques hâtent la création d'un département d'assistance sociale au ministère des Colonies en mars 1939. Il est demandé à chaque territoire d'établir des administrations *ad hoc* sur le modèle du Native Welfare Committee au Nyasaland, qui date de 1935. Pauvre, le Nyasaland n'est en fait pas un bon exemple. Arguant du manque de moyens, son Conseil législatif refuse longtemps de financer un poste d'expert en affaires sociales. Après maints rappels à l'ordre de Londres, un fonctionnaire est finalement nommé, qui s'occupe surtout des organisations de femmes et des clubs de football en brousse.

En vue de décourager l'exode rural et d'alléger les pressions sociales en zone urbaine, la politique de développement des campagnes, initiée au Ghana en 1948, gagne alors les faveurs du colonisateur au détriment des programmes d'assistance en ville. La priorité est donnée à l'instruction primaire des paysans plus qu'à l'enseignement secondaire des citadins. Il s'agit, entre autres, de réintégrer dans les campagnes les soldats démobilisés après la seconde guerre mondiale. Le problème de la pauvreté urbaine est laissé soit aux initiatives privées, tel l'Institut Kissy à Freetown, soit aux municipalités comme Nairobi et Mombassa, qui construisent des maisons de retraite en 1944, soit aux compagnies minières, voire aux missionnaires pour ce qui est des lépreux et des orphelins. Dans la petite île très urbanisée de Zanzibar en 1946, l'administration provinciale crée un département qui subventionne d'abord les associations caritatives en place puis privilégie le développement rural, à tel point qu'à l'indépendance en 1963, il ne reste presque rien d'un système d'assistance sociale qui a sans doute été le plus efficace d'Afrique tropicale. Le Tanganyika, où l'ancien directeur de l'East African Education Corps devient ministre des Affaires sociales en 1947, dirige aussi son action sur l'alphabétisation des masses paysannes. En Ouganda, le département des relations publiques et de l'assistance sociale, établi en 1946, s'oriente presque exclusivement sur le développement rural, ce qui lui vaut d'ailleurs d'être rebaptisé ainsi en 1952. La misère des campagnes occulte celle des villes, qui n'en est pas moins réelle puisqu'en Rhodésie du Nord, par exemple, plus de la moitié des demandes d'aide

sociale proviennent de la province centrale, c'est-à-dire de la capitale (Northern Rhodesia, 1965 : 19).

Le racisme handicape bien entendu les politiques sociales du colonisateur en milieu urbain. Au Kenya, un Conseil législatif conservateur refuse de financer des programmes d'assistance pour les citoyens noirs, qu'il considère dépendre du département des « affaires indigènes » comme en Afrique du Sud (Van Zwanenberg, 1972). Malgré les pressions de Londres, le ministère du Développement communautaire, créé en 1954 et confié au seul Africain du gouvernement de l'époque, n'a aucune responsabilité en matière d'aide sociale. La Rhodésie du Sud suit d'encore plus près le modèle sud-africain. Les pensions mises en place pour les retraités en 1936 sont étendues aux veuves, aux orphelins et aux anciens combattants mais pas aux Africains. A l'instar de l'Afrique du Sud en 1944, un projet de sécurité sociale financé par l'impôt est censé prendre en charge les citoyens noirs. Mais ceux-ci en sont exclus par le département des affaires sociales en 1947 sous prétexte que les réserves rurales leur garantissent le minimum requis. En 1964, ce même département dépossède celui des « affaires indigènes » de ses attributions sociales. A Bulawayo, un système original de sécurité sociale, financé par le monopole municipal sur la vente d'alcool, est démantelé à la fin des années 60. Distinguant l'aide aux handicapés du droit au travail des chômeurs, le gouvernement justifie sa décision par l'importance de l'offre d'emplois dans les fermes tenues par les Européens.

L'embryon d'État providence qui naît en Afrique française après la seconde guerre mondiale est moins sectaire. Sa « générosité » est largement due au fait que les lois françaises sont appliquées aux métropolitains des colonies et que ceux-ci sont organisés en groupes de pression syndicaux. La politique d'allocations familiales, elle, répond à la volonté de repeupler la France et ses territoires. En novembre 1943 est créé un service social des colonies qui devient celui de l'Union française en 1946 et d'outre-mer deux ans plus tard. Faute de moyens, son action est d'abord réduite aux expatriés. Mais le gouverneur général de l'Afrique équatoriale française, Cornut-Gentille, s'avère sensible à la question et pose les premiers jalons d'une véritable politique sociale pour les Noirs. Au sud du Tchad, les opérations sont financées par les compagnies cotonnières. Au Gabon, elles sont confiées à des missionnaires. Transféré de Brazzaville à Dakar en 1952, Cornut-Gentille étend ces programmes à l'Afrique occidentale française et a raison des réticences initiales du Grand Conseil fédéral.

La priorité est accordée à l'éducation et à la médecine, en particulier dans les territoires très pauvres du Niger et du Mali. Le remboursement des frais médicaux, le paiement des retraites, les pensions d'invalidité et les allocations de maternité, eux, sont limités aux citoyens du secteur formel de l'économie, rarement plus de 10 % de la population active. La différence n'en est pas moins grande avec les colonies britanniques, qui ne couvrent que les accidents du travail, et encore aux dépens de l'employeur. De même au

Congo belge en 1928, où l'Union minière du Haut-Katanga prévoit des compensations financières en cas d'accident du travail. Par la suite, le dispositif est certes élargi et près d'un million de travailleurs congolais bénéficient en 1959 d'un système de retraite financé par les employés et les employeurs.

La période des indépendances marque assez vite un temps d'arrêt dans ce domaine. Les tentatives de sécurité sociale tombent en désuétude sous les coups répétés de l'inflation, des déficits budgétaires, de l'insolvabilité des États et du « cartiérisme », forme d'isolationnisme qui s'oppose à l'aide de la France au développement de ses anciennes colonies. Seul le riche et petit Gabon essaie en 1983 d'accorder des garanties sociales à tous ses citoyens, avec une prime pour les salariés de l'économie formelle.

Ailleurs, la situation se dégrade. A l'exception du Botswana et de l'île Maurice, le produit brut par habitant baisse à partir de 1965 et diminue par exemple de 1,1 % en 1992 puis 1993 (Chalmin, 1992). Le miracle ivoirien, autrefois vitrine de l'Afrique francophone, s'écroule avec une chute de près de 20 % du produit intérieur brut nominal entre 1986 et 1991 (Piot, 1992). Le Bureau international du travail estime que le nombre de pauvres double au cours des seules années 70 (Iliffe, 1987 : 240). Auparavant, l'Afrique avait plus de pauvres que l'Amérique latine mais, toutes proportions gardées, autant que l'Asie. Au Nigeria, 35 % de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté en 1975, contre 45 % en Inde et 68 % en Éthiopie. Les inégalités s'aggravent ensuite. L'Afrique est le seul continent à franchir le cap des années 90 moins riche qu'il ne l'était dix ans auparavant. A ce rythme-là, le nombre de pauvres doit augmenter de moitié et atteindre 300 millions de personnes en l'an 2000 selon la Banque mondiale, soit un habitant sur deux !

La faillite des élites, la chute des cours de matières premières, les calamités agricoles et l'expansion démographique, qui a débuté pendant l'entre-deux-guerres, sont les causes majeures de cette crise. Les taux de croissance de la population, qui tournent souvent autour de 3 % l'an, absorbent toute progression de la capacité alimentaire alors que la jeunesse de la pyramide d'âge et la rareté des pratiques contraceptives ne laissent pas envisager un retournement de tendance avant longtemps. L'extrême dépendance par rapport aux prix mondiaux n'arrange rien. L'Afrique subsaharienne, dont la part dans le commerce mondial est tombée aux alentours de 2 %, s'avère être le continent le plus endetté relativement à son produit national brut et à ses exportations. Certes, la dette ne représente que le cinquième de celle des grandes régions en développement, à savoir l'Asie du Sud et de l'Est, l'Amérique latine et les Caraïbes. Elle est même inférieure à celle du Mexique et du Brésil. Mais avec un montant de 183 milliards de dollars qui a été multiplié par trois depuis 1980, elle équivaut au produit national brut du continent, contre 37 % en Amérique latine. Son remboursement accapare 30 % des recettes d'exportation et détourne les ressources

au détriment du développement. L'Afrique noire n'honore que deux tiers des échéances et n'arrive pas à rééchelonner sa dette (Tuquoi, 1993).

Ce contexte explique à la fois la montée du secteur informel et l'incapacité financière à réguler le développement urbain. Le cercle est vicieux. D'un côté, l'économie non structurée permet de contenir l'explosion sociale et résorbe en partie les tensions susceptibles de donner lieu à des violences. De l'autre, elle est propice au développement des illégalités de toutes sortes, de la contrebande à l'escroquerie, au mieux, ou du racket à la rapine, au pire, lorsque les possibilités d'insertion économique s'avèrent trop faibles pour empêcher la montée du banditisme armé.

La dynamique culturelle

Ni la structure économique ni la faiblesse historique et politique d'une urbanisation fragile ne permettent cependant de cerner complètement la violence d'agglomérations qui, en Afrique, connaissent toutes d'importants prolongements ruraux. La base migratoire de la croissance urbaine explique l'attachement au terroir et, dans bien des cas, les alignements ethniques en ville. A la différence du processus de modernisation qui prévaut dans les grandes métropoles d'Amérique latine ou d'Asie, la rurbanisation du village, avec le retour du migrant, et les caractéristiques de la ville-potager, peuplée de paysans, laissent sceptique quant à l'enracinement du citadin et la spécificité de sa violence (Nelson, 1979 : 92).

La spontanéité de l'urbanisation est un indice, que confirment des clivages claniques et des solidarités familiales l'emportant souvent sur les logiques de classes pour organiser et mobiliser les migrants. Malgré des aspirations grandissantes en matière de santé et d'instruction, seules les strates socio-économiques les plus élevées de la ville moderne paraissent échapper à cette loi, laissant apercevoir l'émergence de quartiers aisés où le critère du revenu l'emporte sur celui de l'origine géographique.

Le poids du fait tribal

L'enracinement urbain des Africains est particulièrement peu marqué dans la ville coloniale. Celle-ci compte généralement plus d'hommes que

de femmes, d'adultes que de jeunes et de célibataires que de couples mariés. En 1962, un an avant l'indépendance, 25 % de la population de Nairobi est née en ville et seulement 32 % a moins de seize ans alors que la moyenne nationale est de 48 % (Hake, 1977). En 1967, à Kinshasa, environ la moitié de la population est originaire de la ville mais à peine 14 % des habitants de plus de quinze ans sont nés sur place (Pain, 1984 : 91). A Accra, en 1970, 50 % des habitants sont originaires de la ville mais ils ne sont que 26 % dans ce cas à Lusaka, où presque aucun enfant n'est né dans l'agglomération et où ils ne sont que 7 % pour la tranche d'âge de vingt-cinq à vingt-neuf ans (O'Connor, 1983 : 59-60).

Dans bien des cas, les citadins arrivés à l'âge de la retraite préfèrent de toutes façons aller finir leurs jours au village (Marguerat, 1994). Au Cameroun, on observe que « 80 % des chefs de famille résidant actuellement à Douala n'y sont pas nés. Beaucoup n'envisagent pas d'y terminer leur existence » (Mainet, 1985 : 478). A Abidjan non plus, « l'existence citadine n'est pas considérée comme une fin en soi » (Gibbal, 1974 : 380). En 1971 à Dar es-Salaam, 70 % des migrants disent ne pas avoir l'intention de rester toute leur vie en ville, bien que 48 % n'aient pas accès à la terre en milieu rural (Stren, 1982 : 74). Les Zaramo, dont les villages entourent la capitale tanzanienne de l'époque, vivent dans un système duel, à cheval entre la ville et la campagne.

A ce niveau de l'analyse, l'étude des composantes ethniques de la cité présente plusieurs types de situations. Dans un premier cas de figure, par exemple à Abidjan, Lusaka ou Kaduna, aucun groupe n'est majoritaire car le cosmopolitisme de l'agglomération est assez équilibré, soit que le site de la ville ait été choisi sur un terrain qui n'appartenait à personne, comme à Nouakchott, soit, plus probablement, que les autochtones aient été absorbés par les migrants, tels les Ga d'Accra. Ainsi Lomé est une « ville-champignon » qui se développe du fait de la contrebande avec la Gold Coast et qui se peuple d'étrangers. Les mariages entre les commerçants africains venus s'installer là donnent naissance à une communauté qu'on appelle les Mina, les autochtones des villages de Bé et Amontivé tournant le dos à la mer.

Dans un autre cas de figure, la cité peut aussi être dominée par des « indigènes » : les Yorouba de Lagos, les Ashanti de Koumassi, les Mossi de Ouagadougou, les Amhara d'Addis-Abeba, les Mbundu de Luanda, les Kikuyu de Nairobi ou les Ganda de Kampala. Face à ces « hôtes », les Ibo de Lagos, les Ehvé de Koumassi, les Dioula de Ouagadougou, les Gurage d'Addis-Abeba, les Catetes ou les Malanginos de Luanda, les Luo de Nairobi et les Luhya de Kampala sont en quelque sorte des « étrangers ». En l'occurrence, la prépondérance des autochtones est parfois purement politique. Au Cameroun, par exemple, les conseillers municipaux sont élus sur les listes du parti-État, ce qui avantage les Douala, représentés à égalité

avec les Bamiléké alors qu'ils représentent à peine 15 % de la population de la ville à laquelle ils ont donné leur nom (Mainet, 1985 : 566).

C'est surtout la langue qui définit l'ethnie, et donc les protagonistes d'un éventuel conflit. Faisant de la ville une tour de Babel et non un lieu d'échanges, la question linguistique a semblé dominer les affrontements de Nouakchott en 1966, entre Négro-Africains et Maures partisans de l'hassaniyya, de Johannesburg en 1976, à propos de l'enseignement de l'afrikaans, ou de Kigali en 1994, avec une guérilla anglophone contre un régime francophone. Les langues ont marqué ici les repères de la lutte pour le pouvoir, véritable enjeu de ces confrontations. Certaines ont même été perçues comme des instruments de conquête militaire, coloniale ou religieuse, à l'instar de l'arabe, vecteur de l'islam au Soudan, ou de l'amharique relativement à la religion copte en Éthiopie.

Les rivalités communautaires, qu'elles soient façonnées ou non par des contours linguistiques, témoignent en tout cas de la force des regroupements ethniques en ville. La solidarité de la famille élargie, le repli sur des associations villageoises et le maintien des liens avec le milieu d'origine s'opposent à une assimilation du migrant et à une urbanisation profonde des citadins (Gibbal, 1974 : 390). La vitalité des unions tribales, véritables cordons ombilicaux avec la campagne, démontre la pertinence du fait ethnique (Trager, 1998). A Nairobi, la Kikuyu General Union dénonce ainsi la subversion occidentale de la modernité urbaine et cherche à préserver la culture du groupe en finançant des troupes de danse traditionnelle, en veillant à la circoncision des enfants, en rapatriant au village les femmes de mauvaise vie et en imposant des amendes à leurs clients (White, 1990 : 190-3). A Brazzaville, l'Association M'Bongui, elle, fait référence au *mbôgi*, le lieu des villages bakongo où se réunissent les hommes de la famille élargie pour prendre leur repas et régler les affaires en commun. Moins conservatrice que l'Union kikuyu, elle concilie la coutume avec la loi européenne, supprime les fêtes à but lucratif et affirme le droit paternel, à l'encontre des pratiques traditionnelles.

Il se trouve que la tradition permet de faire face à la compétition urbaine, ce qui explique notamment son rôle structurant dans les familles pauvres. L'ethnicité instaure en effet des relations de confiance et de captivité (Roberts, 1978 : 141). Elle gère le dépaysement et défend les identités culturelles en incorporant les coutumes ancestrales au mode de vie urbain. Le cosmopolitisme des villes, au lieu de favoriser la multiplication des appartenances, restreint alors le choix des loyautés. Dans le pire des cas, les habitants se regroupent par affinités tribales et ne se marient pas avec les membres d'autres ethnies. Les relations se développent au sein de la communauté plutôt qu'avec des « étrangers », quand bien même ceux-ci auraient un rang social équivalent (Southall, 1976 & 1961 : 40).

Lignages, sexes et groupes religieux organisent en conséquence l'espace urbain. Les premiers Toucouleur de Dakar, par exemple, habitent dans des

baraques en bois qui portent le nom de leur village d'origine. Les *sefer* d'Addis-Abeba, sortes de camps militaires où l'empereur Ménélik regroupait sa cour, reproduisent quant à eux les lignages des campagnes. Le regroupement régional est pareillement la règle dans les bidonvilles de Luanda, les *muceques*, et à Mathare Village 2, un quartier spontané de Nairobi. Dans les années 60, ce dernier est peuplé à 85 % de Kikuyu dont 80 % viennent des districts de Kiambu, Fort Hall, Nyeri et Machakos. A la différence d'autres bidonvilles qui ne comptent ni artisans ni structures sociales, une telle homogénéité permet à la communauté de financer un service d'entraide qui tient ses assises... dans une salle de bal (Ross, 1973).

Les types d'affiliation tribale influencent bien entendu les liens que le citadin entretient avec son village d'origine. Les Luo se reconnaissent ainsi plus d'obligations familiales que les Ganda, et les Gurage que les Amhara. A Brazzaville, les Ba-lali, un segment bakongo, sont les seuls à conserver des liens tribaux déterminants et des relations de cadet à aîné entre le neveu et son oncle maternel (Balandier, 1985 : 121-3 & 135-6). A Ho, dans la Volta Region du Ghana, les unions ethniques des Ehvé sont faibles et peu nombreuses, ce qui reflèterait un engouement traditionnel pour les migrations au détriment de la terre des ancêtres (Callaway, 1973 : 67). En Zambie, un moindre attachement au groupe tribal empêche même les villes de se construire par affiliations ethniques (O'Connor, 1983 : 222). Il est vrai que les compagnies minières fournissent les logements. Autour de la mine de fer de Lunsar en Sierra Leone, les Temne abandonnent leur système clanique, la référence aux esprits des ancêtres et le culte des génies de la brousse. Ils louent des maisons, perdent la pratique de la polygamie, constituent des familles nucléaires et encouragent leur progéniture à suivre une éducation occidentale (Gamble, 1963). Les « compagnies » de jeunes Temne luttent pour avoir accès à l'éducation et certains y voient « un début de stratification sociale du prolétariat tribal » (Banton, 1965 : 142-3).

L'attitude des migrants est aussi relative à la durée de leur implantation urbaine, à la taille de leur groupe ethnique, à leur statut socio-économique et à la proximité du milieu d'origine. A Kampala, les Luo et les Luhya appartiennent à des organisations tribales puissantes parce qu'ils proviennent de régions voisines du Kenya et sont déterminés à rester dans la capitale ougandaise pour un certain temps, à la différence d'autres communautés (Parkin, 1969 : 177-8). Les associations ethniques sont souvent très virulentes chez les minorités. L'Union luo de Nairobi garde des liens étroits avec le milieu d'origine car ses membres sont persuadés que la domination des Kikuyu à Nairobi ne fera qu'empirer (Parkin, 1975 : 151-3 & 1978). Dans le *sefer* Tekle Haimanot près du marché central d'Addis-Abeba, la minorité commerçante des Gurage s'organise pareillement en associations pour adapter sa justice coutumière aux lois éthiopiennes et développer son pays d'origine en finançant la construction d'une route qui le relie à la capitale (Shack, 1973).

L'intégration du migrant en ville dépend encore du statut socio-économique au départ : à distance égale par rapport au village, on observe des différences (Clyde Mitchell, 1973). En Ouganda, les Ganda proches de la famille royale sont ceux qui s'habituent le mieux à la vie de Kampala (Miner, 1967 : 297-332). Au Kenya, les notables kikuyu des environs de Nairobi jouent également un rôle politique essentiel dans la capitale, dont ils monopolisent la mairie à l'exception de l'intermède Isaac Lugonzo entre 1967 et 1970. Tandis que le clan de Kiambu est représenté à la présidence avec Jomo Kenyatta, le groupe de Muranga fournit des maires comme Charles Rubia de 1963 à 1967, Andrew Ngumba de 1977 à 1979 et Nathan Kahara de 1979 à 1983, ce qui n'empêche d'ailleurs pas la dissidence de ce dernier contre Rubia devenu ministre des Collectivités locales (Werlin, 1974 ; Dauch, 1980 : 336ss).

D'une manière générale, la classe dirigeante au Kenya est issue de circonscriptions rurales et les élus urbains jouent un rôle effacé (Bourmaud, 1988 : 281). Tom Mboya et Tom Mbotela sont des exceptions et leur assassinat, respectivement en 1969 et 1952, est significatif car ils refusaient de céder aux pressions ethniques. Mboya était un politicien occidentalisé qui s'était forgé une réputation aux côtés des syndicats en ville et qui ne dépendait pas d'une clientèle rurale. Mbotela, lui, était devenu le vice-président de la Kenya African Union en 1948 et il avait été accusé de collaborer avec les Britanniques parce qu'il avait refusé de prêter le serment Mau Mau et qu'il avait accepté un poste de conseiller-ministre au gouvernement en 1952.

La persistance d'une chefferie coutumière

D'un point de vue politique, la campagne s'impose en ville de maintes façons, y compris sur le plan judiciaire. En effet, la coutume continue d'encadrer une majorité de la population et, dans bien des cas, les chefs chargés de la faire respecter prétendent jouer en milieu urbain un rôle de médiation, de représentation, d'adjudication des disputes et d'assistance en matière de logement, de travail ou d'aide médicale (Brillon, 1980 : 13). Pour autant, on peut s'interroger sur l'influence que ces chefs peuvent exercer dans des villes cosmopolites. Seuls les membres d'un même groupe ethnique se soumettent vraiment à leur autorité. A Brazzaville, rapporte ainsi Georges Balandier, « le dépouillement des documents du Tribunal coutumier montre [...] que 50 % des conflits, qui sont soumis à cet organisme, oppose des plaignants appartenant à la même ethnie ». En l'occurrence, les litiges traitent surtout de divorces ou de ruptures de fiançailles (1985 : 121).

Historiquement, les chefs en ville coïncident rarement à une autorité pré-coloniale. Dans la plupart des cas, ce sont les Européens qui les ont créés afin d'établir un contrôle tribal sur les populations urbaines, et encore avec de sérieuses restrictions. Au Kenya par exemple, les Britanniques limitent singulièrement les attributions des *native courts*, institués en 1897, et des conseils de gouvernement local, où les chefs sont appelés à siéger à partir de 1911. Le *district commissioner*, après enquête, confirme les sentences des tribunaux indigènes et règle les litiges en appel. La marge de manœuvre est encore plus étroite en ville car les municipalités sont en zone blanche, à l'exception de Mombassa et Kisumu. A Nairobi, dont le tribunal indigène date de 1932, les associations tribales sont simplement encouragées à participer au *native advisory council*, qui intègre quelques Africains.

L'Afrique postindépendance n'est pas plus généreuse à cet égard. En dépit de fortes résistances, les chefs coutumiers de Guinée en 1957, du Mali et du Burundi en 1960, du Rwanda en 1962 et du Zaïre en 1973 sont officiellement supprimés. En 1963, ceux de Tanzanie, déconsidérés par leur collaboration avec le colonisateur et leur rôle dans la perception des impôts, sont déchus des fonctions administratives que leur conférait une ordonnance de 1928. Afin de mieux les contrôler, le gouvernement les recase dans les structures du parti unique, en particulier pour ce qui est des chefs influents comme les Mtaa du district de Kilimanjaro en pays chagga.

Les chefs sont surtout confrontés à une crise d'autorité en ville. A Douala, certes, ils sont bien intégrés car ils vivent dans des conditions proches de celles des petites gens et ne perçoivent qu'une faible ristourne sur la collecte des impôts. Mais seuls les travailleurs indépendants passent désormais par leur intermédiaire pour s'acquitter de leurs obligations fiscales, de préférence auprès du chef le plus proche. Les employés du secteur moderne, eux, le font directement auprès des autorités étatiques. L'éloignement et la dispersion ethnique diminuent les possibilités d'intervention des autorités traditionnelles tandis que la radio de Douala, qui annonce les communiqués administratifs, remplace le tambour public d'antan (Mainet, 1985 : 567).

L'hétérogénéité des villes complique en effet la juridiction des chefs (Gutkind, 1969 : 460-1). Parfois devenus de simples figures de cérémonie, ces derniers sont très concurrencés par les relations de propriétaire à locataire, de patron à employé et de marchand à client, sans parler de l'influence du fonctionnaire sur ses administrés et du prêtre sur ses ouailles. En milieu urbain, l'individu a plus de facilité à trouver des alternatives et à réorienter ses fidélités. Sa loyauté ne repose plus sur une légitimité traditionnelle mais tient à un flux réciproque de bénéfices et de faveurs. Les liens sont personnalisés mais ne sont pas automatiques comme en milieu rural. Ils touchent certes les populations les plus traditionalistes mais sont limités, contingents et fluides car le patron n'est souvent qu'un intermédiaire qui ne contrôle pas la source de redistribution des richesses (Nelson, 1979 : 178 & 381-3).

Le creuset urbain

Ainsi, le fait tribal n'est pas incompatible avec l'émergence d'un art de vivre urbain. Une observation « touristique » de la ville africaine amène instinctivement le promeneur à remarquer des particularités témoignant d'une culture citadine, avec des scènes récurrentes d'un pays à l'autre : claquement de doigt des poignées de mains, jovialité de façade, convivialité de trottoir, forte personnalisation des relations de voisinage... Une nouvelle classe de citadins se forge par exemple dans les bars. Les *palm wine clubs* de Lagos, les *maquis* d'Abidjan ou les *nganda* de Kinshasa ne sont pas que des lieux de restauration bon marché. Ce sont aussi des forums politiques et culturels où l'on débat et où l'on milite, des lieux de « résistance » à leur manière (N'Guessan, 1983 b). La bière « brasse » littéralement les populations. Elle libère en effet la parole sur un continent où, selon la formule d'Achille Mbembe, « seuls le sexe, la bière et le sport semblent échapper à la censure » (1985 : 135). Les brasseries sont d'ailleurs un des investissements les plus « juteux » en Afrique, à l'instar du Nigeria, qui est devenu le troisième marché mondial de la Guinness après l'Irlande et la Grande-Bretagne (*Afrique Industries Infrastructures*, n° 149, nov. 1977) !

La révision, voire la remise en question de la coutume par la modernité urbaine tend alors à diminuer les spécificités ethniques. Les sociétés traditionnelles découvrent en ville de nouvelles formes d'identité individuelles et d'affiliations communautaires qui finissent par « influencer et parfois transformer leur comportement politique » (Deutsch, 1961 : 493). La tradition elle-même n'est pas complètement statique et tournée vers le passé. Elle sait incorporer les acquis des générations présentes (Giddens, 1990 : 36). Pour Jean Pierre Dozon, la « ruralité urbaine » n'est pas un anachronisme, une survivance de la tradition, mais « l'indice [d'une] création spécifiquement citadine, où les regroupements d'originaires se manifestent comme faits sociaux autonomes ». L'association tribale innove et ne reproduit pas un mode de vie villageois en milieu citadin (1981 : 389). Les amicales ethniques et les cultes traditionnels, que l'on perçoit trop souvent comme la simple continuation en ville du monde rural, sont tous marqués par un fort syncrétisme (Little, 1965 : 24-46). L'association trop rapide d'un quartier à un lignage particulier ou à un repère géographique induit en erreur. Malgré des ruelles étroites et l'utilisation de matériaux hétéroclites, la morphologie urbaine ne renvoie plus à l'espace villageois. En ville, les communautés de voisinage ne sont pas comparables, non seulement parce que le citadin ne s'attache pas autant à son quartier, surtout si celui-ci est récent, mais aussi parce que les densités de peuplement produisent un mode de vie proprement urbain.

La surpopulation des villes, l'alignement par le revenu dans les quartiers aisés et l'émergence d'une intelligentsia peuvent finir par freiner les regrou-

pements ethniques (Nelson, 1979 : 97). On observe à Kinshasa que « les principes qui semblent déterminer l'implantation des citadins dans la ville paraissent maintenant d'ordre socio-économique, plutôt que d'ordre tribal [...] La ville est désormais le reflet des groupes sociaux et des rapports qui les unissent ou les séparent ». La famille restreinte prend le pas sur la famille élargie. Kinshasa crée une culture originale qui brasse les ethnies en un « amalgame subtil de survivances ancestrales encore très fortes et de valeurs neuves nées de la ville » (Pain, 1984 : 242).

En effet, la ville sape les bases du groupement familial. En agglomération, précise Emile Le Bris, « l'unité spatiale d'habitation – la concession – ne constitue pas nécessairement une unité sociale autonome, ses habitants pouvant appartenir à des groupes dispersés dans la ville [...] La notion de résidence unique d'un groupe familial perd de sa validité » (1987 : 249). La nucléarisation de la famille citadine ne doit certes pas faire illusion quant à une occidentalisation des styles de vie. Il s'agit d'un nouveau mode de résidence, imposé par la ville, et non d'une redistribution des rôles dans la cellule familiale. En fait d'individualisme, on observe plutôt des comportements très sociables (Gibbal, 1974 : 382). Le « voisin de palier », si tant est qu'on vive en étage, est bien mieux connu que dans les villes occidentales, au détriment de l'intimité. La famille élargie ne dépérit pas. Les bénéfiques tirés du travail des enfants et la « sécurité-vieillesse » que représente une procréation nombreuse contrebalancent les coûts d'élevage, de santé et d'instruction.

Confrontée à l'urbanisation, c'est surtout « l'ethnie » qui n'assure plus la cohésion sociale comme en milieu rural. Elle régit seulement les relations entre les personnes du groupe, à savoir les liaisons préférentielles telles que les mariages arrangés, les divertissements, les associations récréatives et, à Brazzaville par exemple, les cagnottes communautaires *ki-témo* des Bakongo ou *ikelamba* des habitants originaires du Congo belge (Balandier, 1985 : 121-3 & 135-6). A Libreville aussi, les anciens cadres familiaux ne résistent pas au milieu urbain, exception faite des villages plus récents de la périphérie. Le géographe Guy Lasserre note :

« [...] le mélange ethnique le plus absolu est la règle [...] à l'intérieur des "blocs" et des "concessions" [...] Cette dispersion correspond à la fois à une impossibilité matérielle de groupement – le nouveau citadin s'installe où il peut – et à une volonté réelle de dilution, parce qu'elle est synonyme de libération ».

Les recours à l'appartenance ethnique débordent alors la « race » et s'appuient sur des « apparentements » (1958 : 300-1). De la même façon, la réussite commerciale des Lokele, premiers occupants de Stanleyville, dépasse les cercles de parenté ethnique, leur donnant accès à l'éducation supérieure (Pons, 1969 : 6-8).

Bien des « associations d'originaires » finissent d'ailleurs par avoir de gros problèmes de recrutement et d'organisation. Celles de Luanda, par exemple, vivent avec des cotisations dérisoires et irrégulières. Elles ont beau préserver les solidarités traditionnelles, elles sont impuissantes à mobiliser les masses. Les regroupements ethniques ont juste pour avantage d'être des lieux de rassemblement et de fête autorisés par la police. A cet égard, explique Christine Messiant, « certaines associations, des clubs sportifs surtout, sont bien une caisse de résonance et un lieu de diffusion du sentiment nationaliste et de recrutement des militants, mais elles ne semblent pas constituer des foyers naturels de la contestation » (1989 : 143-4, 147-8 & 152).

Les villes ségréguées présentent un cas extrême car l'apartheid colonial oblige le citadin africain à rompre ses attaches rurales pour ne pas perdre son emploi et ses droits d'établissement en milieu urbain. A Nairobi, les musulmans de Pangani, un quartier formel, ne sont pas représentés par des organisations tribales et ils ne disposent pas de terres agricoles. Même les bidonvilles environnants, a priori peuplés de ruraux, tendent à se couper des campagnes : dans les années 70, près de la moitié des habitants de Mathare vivent à Nairobi depuis une génération et moins d'un tiers ont encore de la terre au village (Chege, 1981 : 75). A l'échelle de la capitale, la proportion de population née en ville passe de 15 % à 27 % entre 1948 et 1957.

L'évolution du comportement citadin : l'alimentation, l'habillement, le mariage, la mortalité

C'est très progressivement qu'une agglomération acquiert un caractère citadin (Arens, 1976). Aussi tard qu'en 1848, Paris était encore décrit comme « un campement de nomades. Il n'y a pas de société parisienne, il n'y a pas de Parisiens », écrivaient les observateurs de l'époque (Lecouturier, 1848, cité in Chevalier, 1958 : 459). L'Afrique n'échappe pas plus à ce schéma. La population née en ville finit lentement par constituer un noyau stable, près de la moitié des habitants de Luanda en 1970 par exemple (Cahen, 1989 : 203). Il arrive alors que se développe un certain sens du patrimoine urbain.

Ainsi à Lomé, un tiers des habitants sont propriétaires de leur maison, une exception en Afrique noire (Marguerat, 1974). Les « marchands aventuriers » du début du XX^e siècle, les Mina, se sont enracinés dans la capitale. Devenus des notables, ils n'ont plus voulu vendre leurs biens immobiliers. La propriété privée a été morcelée par héritage jusqu'à l'échelle de la maison familiale, intangible. Le marché locatif a évolué de façon similaire. Les détenteurs coutumiers ont donné les parcelles en échange de cadeaux plus

symboliques que réels. En fait de location, une relation de clientèle s'est instaurée, qui n'avait rien de l'anonymat du contrat écrit et où l'hommage s'échangeait contre le patronage. En l'absence de papiers, justement, les litiges ont ensuite été plus difficiles à régler. Plusieurs propriétaires ont contesté la même parcelle après la mort du premier détenteur coutumier. Beaucoup ne payaient plus les loyers et, au bout d'une génération, l'ancienneté a *de facto* créé la propriété.

Les types de consommations en ville témoignent également d'une forte différenciation par rapport à la campagne. A Dakar, l'acculturation urbaine se traduit par un profond changement des habitudes alimentaires, des modes, des loisirs et de l'habillement (Fougeyrollas, 1968). On abandonne le boubou pour le costume européen, le pagne pour la robe, ou parfois on mélange, comme à Port Harcourt, où les chefs portent un chapeau melon sans doute plus anachronique que leur tunique traditionnelle. A Brazzaville, note Georges Balandier, « la vie urbaine [exaspère] l'attention accordée à la présentation de soi, la modernité exposée par le colonisateur lui en [donne] les modèles » (1985 : xvii). Le sapeur congolais exhibe la griffe du couturier et « zouke » au rythme de musiques typiquement urbaines (Gandoulou, 1989). A Ouagadougou, les jeunes musiciens des villes acquièrent quant à eux de l'importance au sein des regroupements *gumbé*, qui apparaissent dans les années 40.

Outre la musique, la naissance d'une culture urbaine va de pair avec l'émergence de nouveaux modes de communication, voire d'un certain nivellement linguistique. Les citadins africains sont polyglottes. Le haoussa est la *lingua franca* des villes marchandes du Sahel. Sur la côte, c'est plutôt le français à Abidjan et le wolof à Dakar, dont le peuplement est plus homogène et où 72 % des habitants parlent cette langue selon un sondage déjà ancien puisque datant de 1965 (Wioland, 1968). De même à Accra et Addis-Abeba, le twi et l'amharique ne sont la langue natale que de la moitié de la population mais ils sont parlés par les deux tiers des habitants. A Conakry, c'est le sousou qui domine ; à Bamako, le bambara ; à Ouagadougou, le more. A Kinshasa, la majorité des habitants sont kongo mais ils ont adopté le lingala (Pain, 1984 : 56). Les Kikuyu de Nairobi ont pareillement appris le swahili et ont inventé un argot typiquement urbain, le *sheng*, mélange d'anglais, de swahili, de kikuyu et de luo (O'Connor, 1983 : 125).

Une telle évolution s'accompagne de profonds changements dans les rapports sociaux. Un point notable à cet égard est la promotion économique de la femme en ville, relativement à son statut dans les campagnes. La question a pu diviser les Kikuyu du Kenya, dont les hommes se sentaient si menacés par la compétition commerciale des femmes qu'ils leur interdirent de tenir des échoppes sur le marché de Kiambu. Celles-ci n'en restèrent pas là et formèrent dès 1930 une mutuelle Muumbi pour se faire accepter au sein de la Kikuyu Central Association (Lonsdale, 1992 : 387-9)...

En agglomération, on ne meurt pas non plus des mêmes maladies qu'à la campagne. La malnutrition, la tuberculose et le kwashiorkor sont plus caractéristiques des villes (Iliffe, 1987 : 173). Le sida touche surtout les populations urbaines parce qu'il est lié à une pratique citadine, la fréquentation des prostituées. La lèpre, au contraire, est moins répandue dans les régions où les taux d'urbanisation sont élevés. La prolongation de l'espérance de vie fait écho à la croissance urbaine. La mortalité baisse en ville grâce à l'éducation, à la progression des revenus, à la régularisation des disponibilités vivrières et à l'amélioration des services sanitaires du fait des économies d'échelle que permet la concentration de population. Mais ce fléchissement de la mortalité n'entraîne pas encore une franche diminution de la natalité.

La baisse de la fécondité, second trait démographique censé distinguer le milieu urbain du monde rural, est peu perceptible à l'exception de deux zones : l'Afrique du Nord, où le recul de l'âge du mariage et l'extension des pratiques contraceptives sont bien engagés, et l'Afrique du Sud, où un bon nombre de femmes pratiquent le planning familial. Ailleurs, la limitation volontaire des naissances par contraception ou avortement est très réduite et il existe une grande tolérance à l'égard de la sexualité extra-conjugale. Les bénéfices de la procréation continuent d'excéder ses coûts et il reste avantageux d'agrandir sa descendance. Le différentiel des taux de fécondité par rapport à la campagne est seulement plus marqué dans les grandes villes que dans les petites. A l'intérieur même d'une métropole comme Abidjan, par exemple, la hiérarchie socio-économique de l'habitat n'est pas sans influences à cet égard, y compris en matière de santé et de mortalité. « Les moins instruits et les plus démunis, constate Philippe Antoine, conservent des comportements, concernant le mariage et la fécondité, plus proches de ceux rencontrés en milieu rural » (1988).

A terme, la démographie urbaine ne devrait pas moins creuser l'écart avec la campagne. Dans les sociétés rurales traditionnelles, l'autoconsommation villageoise masque les coûts réels, et les structures familiales diluent les charges d'éducation entre les membres du lignage, la pratique du tutorat permettant de confier sa progéniture à un oncle. En ville, au contraire, l'enfant consomme une nourriture et un espace que la production familiale a de plus en plus de mal à satisfaire. L'école concurrence l'entrée précoce en activité. La prolongation de la scolarisation retarde l'âge au mariage et favorise le recours à la contraception.

« La migration vers les grandes villes entraîne dans un premier temps une hausse de la fécondité et une chute de la mortalité, résume un spécialiste ; par la suite la fécondité devrait diminuer. Le passage du village à la ville allégerait le contrôle social et ferait tomber les interdits entourant la naissance (allaitement prolongé, reprise des rapports sexuels plus tardive), ces facteurs se conjuguant pour entraîner une hausse de la fécondité. Par ailleurs, une meilleure infrastructure médicale et un niveau d'instruction plus élevé dans les capitales entraîneraient une diminution de la mortalité

infantile et juvénile, condition préalable à une baisse de la fécondité » (Antoine, 1988 : 227).

Ainsi, la formation d'une culture urbaine, pour imparfaite qu'elle soit en termes d'enracinement, dénote une originalité certaine. On peut d'ores et déjà en tirer quelques leçons. Lorsqu'il s'agit de violences à caractère politique, cela oblige d'abord à admettre que les mobilisations populaires ne sont pas qu'ethniques. De même, les conflits urbains ne sont pas qu'un simple prolongement des tensions du monde rural. Face à la volonté d'intégration du nouveau venu pour échapper aux contraintes traditionnelles, on peut légitimement s'interroger sur la durabilité des alignements transposés de la campagne à la ville. Dans l'Afrique de l'Ouest anglophone, l'insulte *bushman* témoigne du mépris pour le péquenot. Une fois habitué à vivre en milieu urbain, l'Africain ne peut plus retourner travailler aux champs comme si de rien n'était.

Lorsqu'il s'agit de violences à caractère plus criminel, la conséquence de ce brassage citadin est aussi d'en disperser les acteurs et de favoriser l'anonymat nécessaire au développement de la délinquance. Dans un tel contexte, la difficulté est de trouver des interlocuteurs pour exercer une surveillance rapprochée et contrôler les déviances sociales à défaut de pouvoir les supprimer. Le colonisateur s'y était essayé en nommant des chefs traditionnels dans les quartiers noirs et en les formant aux techniques de gestion municipale, à l'instar de la politique de *closer administration* au Kenya en 1955. Mais c'était croire un peu naïvement que l'on pourrait transplanter en ville les structures d'encadrement du village. Aujourd'hui, il faut trouver d'autres solutions, sans trop compter sur des relais institutionnels.

TROISIÈME PARTIE

**LES FORMES DE LA VIOLENCE URBAINE,
DU GHETTO AU BIDONVILLE**

La violence urbaine est indéniablement une fabrication de la ville africaine. Au-delà de ce constat, il est important de comprendre que la forme urbaine a aussi une influence sur les manifestations de cette violence. Dans un bidonville, celle-ci ne se déploie pas de la même façon que dans un ghetto planifié, surtout si le premier témoigne de la faiblesse de l'État et si le second prouve au contraire la force de celui-ci. L'hétérogénéité de la ville décourage les approches trop globalisantes. Elle impose également une lecture géographique des problèmes car « la dislocation spatiale est bien le reflet de la désarticulation sociale » (Marguerat, 1985 : 129).

En Afrique subsaharienne, l'organisation de la ville est en grande partie un héritage des ségrégations coloniales (chapitre 9). Pour autant, le bidonville se distingue du ghetto (chapitre 10). La ville informelle ne produit pas les mêmes types de violence que la ville planifiée. Le contrôle social et l'appareil sécuritaire s'y investissent autrement. Les dynamiques conflictuelles ne sont pas les mêmes. Surtout, la rupture urbaine n'est certainement pas aussi tranchée dans le cas du bidonville nigérian ou congolais que dans le ghetto sud-africain ou kenyan.

A l'exception de l'Afrique de l'Ouest, la ville anglophone apparaît généralement plus ségréguée que la ville francophone. Le caractère sectaire de ses violences est sans doute plus prononcé. En effet, l'apartheid a coupé les Noirs de leurs racines rurales puisque ceux-ci ne pouvaient revenir au village sans risquer de perdre leurs droits de résidence en ville. La politique de *containment* du régime de séparation des races a limité la violence dans des espaces restreints et a favorisé l'explosion sociale. A Johannesburg en particulier, la ségrégation a provoqué une révolte politique et une désintégration sociale qui a laissé le champ libre à la grande criminalité (Montclos, 1999 b).

Les différentes formes de ségrégation urbaine gagnent ainsi à être comparées aux deux grands modèles de villes posés par la colonisation française et anglaise. Bien des références en matière de violence urbaine font d'ailleurs appel à des sources anglo-saxonnes, de l'école des sociologues de Chicago à la « proxémie » d'E. Hall, qui étudie l'usage de l'espace (1978). Ce n'est pas non plus un hasard si de nombreux auteurs de langue anglaise viennent alimenter notre propos, en l'occurrence avec des citations traduites en français par nos soins...

La ville d'Europe continentale semble généralement moins ségrégationniste. L'opposition entre le centre-ville et sa banlieue y vient pour beaucoup

de croissances urbaines concentrique ou asymétrique. Une fois l'industrie expulsée à la périphérie, les quartiers neufs tels que La Défense à Paris ou l'Exposition universelle à Rome ne remplacent pas les centres anciens, où les ministères restent d'autant plus facilement qu'ils sont source de prestige et génèrent une certaine activité économique. La différence est flagrante avec le modèle américain que suit l'Afrique du Sud et où les villes sont conçues en fonction de l'automobile, ce qui favorise une structure polycentrique et parfois linéaire, comme à Los Angeles. A cet égard, note d'ailleurs Paul Claval, les villes modernes américaines diffèrent « beaucoup plus de la cité traditionnelle du XIX^e siècle que ne le font les grandes villes d'Europe de l'Est où l'automobile individuelle est rare » (1981 : 99).

Dans le schéma des « zones grises » aux États-Unis et en Afrique du Sud, activités nouvelles et grandes surfaces s'implantent à la périphérie et détrônent le *central business district*, qui ne garde que ses fonctions les plus nobles : les sièges sociaux des entreprises, les banques, les activités de loisir, etc. Le quartier des affaires n'est pas habité et ne favorise pas l'interaction sociale du forum latin. Très fréquenté aux heures de pointe et déserté après la fermeture des bureaux, il favorise l'anonymat, le développement de la délinquance, l'exclusion sociale et le déclassement des quartiers péri-centraux, les fameuses « zones grises », par opposition aux banlieues résidentielles des classes moyennes.

Malgré une histoire fort différente, la ville britannique est également coutumière des violences de ghettos. En témoignent l'hostilité des habitants de Liverpool contre les émigrants irlandais au XIX^e siècle ou les affrontements de Belfast en 1921, qui opposent catholiques et protestants (Neal, 1989 ; Goldring, 1989). Les émeutes impliquant des Noirs sont plus récentes, en 1919 à Cardiff, en 1958 à Nottingham et North Kensington, en 1981 dans les quartiers de Brixton à Londres, de Toxteth à Liverpool et de Moss Side à Manchester, puis en 1985 dans les banlieues de Handsworth à Birmingham et Broadwater Farm au nord-est de Londres (Zack-Williams, 1997). Dans bien des cas, le déroulement des violences est assez similaire à celui des États-Unis : montée de la tension contre la police, rumeurs d'arrestations qui mettent le feu aux poudres, la conflagration immédiate. Au début des années 90 à Manchester, les rivalités meurtrières entre les Dadington et les Gooche, deux gangs de Moss Side, soulèvent le spectre des bandes de Los Angeles (*Libération*, 2/2/1993 : 17).

De ce point de vue, la ville française paraît plus échapper à une telle spirale. Les violences en banlieue n'ont pas un caractère ethnique aussi marqué ; certaines années, comme en 1992, les actes de racisme ont même diminué, selon les rapports de la commission nationale des droits de l'homme (*Libération*, 26/2/1993 : 22-3). Pour Julien Dray, député socialiste de l'Essonne chargé devant l'Assemblée nationale de faire état de la violence des jeunes dans les banlieues :

« Prendre la mesure de la situation actuelle, c'est reconnaître que si la France n'est pas encore Los Angeles, elle peut, elle aussi, dans les années à venir, fabriquer des ghettos à la française. Pour l'instant, nous n'avons ni les bandes ni le degré de violence de nos voisins d'outre-Atlantique. Mais nous avons déjà nos cancers » (*Le Monde*, 4/7/1992 : 10).

Une loi d'orientation pour la ville, dite « loi anti-ghetto », a ainsi dû être votée pour aider à la réinsertion sociale des chômeurs et des laissés pour compte du système éducatif (Aïchoune, 1991 : 9). Aboutissement logique de la politique de prévention et d'intégration dans ce domaine, un ministère de la Ville a été créé en 1990 (Donzelot, 1991).

L'Afrique francophone, cependant, n'a pas exactement suivi un tel schéma. Relativement à l'Afrique anglophone, elle n'a pas non plus reproduit les mêmes différences qu'entre la ville française et son homologue britannique. Depuis le temps, les urbanismes légués par le colonisateur ont été largement retravaillés par les Africains. La trame ségréguée des comptoirs coloniaux a été réinvestie d'une autre façon. Aujourd'hui, les quartiers chics et les bidonvilles ne se tournent pas forcément le dos. Ils entretiennent des relations étroites et se complètent en quelque sorte.

L'urbanisation coloniale et la ségrégation

A des degrés divers, les urbanismes coloniaux en Afrique appliquent tous des principes de ségrégation raciale. Autant l'Afrique ancienne avait pu connaître des interdits sociaux et des tabous qui entravaient la liberté de circulation, autant le colonisateur imprime sa marque de manière beaucoup plus formelle. Les Britanniques en Afrique australe et les Belges au Congo sont les plus sévères, imposant des restrictions qui aboutissent à « une ville d'apartheid et de discrimination sociale » (Maximy, 1984 : 104). De leur côté, les Français et les Portugais ont beau se dire partisans d'une assimilation, ils repoussent aussi « l'indigène » dans des quartiers qui lui sont spécifiques. Luanda, Lourenço Marques et Ouagadougou parviennent à expulser les Africains à la périphérie par des pressions discrètes tandis que Brazzaville en 1909 et Bamako en 1919 sont construites sur une base raciale (Iliffe, 1987 : 167). L'aménagement des capitales après la première guerre mondiale, observe Yves Marguerat, est « soigneusement préparé, avec d'authentiques plans d'urbanismes, élaborés par des professionnels, où la ségrégation raciale [est] justifiée par les grands principes d'hygiène » (1991).

Variations sur un même thème

L'urbanisme en Afrique est de plus en plus raciste à mesure qu'on descend vers le sud, en direction de l'apartheid. A l'inverse de la ville

d'Afrique de l'Ouest, dont la législation est par comparaison relativement tolérante, les agglomérations de l'Afrique orientale et australe sont très ségréguées. Au départ, le colonisateur s'y inspire de l'Inde, où les autochtones sont relégués dans des bungalows, les *landhies*, voire des bidonvilles comme les *bustees* de Delhi (Gale, 1980 ; King, 1976). Le développement séparé des races prend ensuite des formes plus spécifiques à l'Afrique.

La ségrégation britannique

Les Britanniques proposent le modèle le plus abouti du genre. Même l'Ouganda, qui n'est pourtant pas une colonie de peuplement, connaît une forme de séparation raciale à Kampala. Appelée *kibuga*, la ville indigène des Baganda est soigneusement tenue à l'écart. A l'ouest et au sud de la capitale, le palais du roi *kabaka* et le quartier traditionnel de Mengo sont en effet placés en dehors des frontières municipales, au-delà de la colline de Kampala proprement dite et du musée qui, sur son sommet, a remplacé le premier fort des Britanniques dans l'agglomération. Au nord-est s'étendent au contraire la ville européenne, le quartier d'affaires de Nakasero, la banlieue « chic » de Kololo et les constructions de Nakawa et Naguru pour les fonctionnaires africains du gouvernement colonial. Un peu plus au nord-ouest se dressent également les collines de l'hôpital Mulago et de l'université Makerere, la plus vieille d'Afrique orientale (Gutkind, 1963 ; Soja *et al.*, 1976 : 257 ; Southall, 1967).

Le Kenya est un cas très représentatif du fait de la volonté de maintenir les populations africaines dans des réserves de main-d'œuvre à la campagne. Quand, en 1895, le gouvernement anglais doit gérer la faillite de la British East Africa Company, fondée en 1888, il proclame un protectorat qui prend le nom de Kenya en 1920. Le territoire est d'abord dirigé par le représentant de Sa Majesté à Zanzibar. En 1900, une administration est établie sur l'île de Mombassa, vieille cité arabo-swahili visitée par le fameux voyageur arabe Ibn Batuta en 1332. Le chemin de fer, commencé en 1896, atteint Kisumu et le lac Victoria en 1901, faisant de Mombassa le poumon du Kenya, de l'Ouganda et du Rwanda. Mais le ministère des Colonies, qui prend le relais des affaires étrangères en 1905, veut favoriser une colonisation agricole européenne dans l'arrière-pays, sur les White Highlands.

Aussi les autorités déménagent-elles en 1907 à Nairobi, « l'eau fraîche » en masai, sur un site à 1 600 mètres d'altitude que l'ingénieur en chef de l'Uganda Railway Company avait déjà choisi en 1899 pour y installer le quartier général des chemins de fer. Les deux cités, ferroviaire au sud et administrative au nord, restent distinctes pendant des années avant que le rejet des populations de couleur ne les unifie. Les plans d'aménagement de 1926 et 1946, concoctés par des ingénieurs formés en Inde puis des urba-

nistes sud-africains, exacerbent alors les tendances ségrégationnistes. Asiatiques, Européens et Africains doivent vivre dans des zones résidentielles strictement définies et légalisées par un arsenal juridique comprenant une bonne centaine d'ordonnances. Toute transaction de terrain entre individus de race différente est interdite. Les Africains des faubourgs doivent être munis d'un *pass* et n'ont pas le droit de circuler en ville après 22 heures. Tandis que la police effectue des patrouilles de nuit à partir de 1925, les restrictions portent également sur l'accès aux établissements publics et privés, écoles, restaurants, hôtels, etc. Il n'y a que les Indiens du bazar pour bénéficier en 1923 d'un régime plus conciliant du fait d'intérêts commerciaux trop étroitement imbriqués avec ceux des Européens (Marguerat, 1991 ; Werlin, 1966).

Côté noir, seuls les domestiques sont autorisés à vivre chez leur employeur européen, soit 30 % de la main-d'œuvre africaine. Recrutés pour servir les besoins de l'administration coloniale et du chemin de fer, les commis de bureau doivent en revanche trouver à se loger par eux-mêmes dans des « villages » comme Kileleshewa, Maskini, Pumwani ou Pangani, dont le nom vient du verbe swahili *panga*, « louer », et dont la population à dominante musulmane est d'ailleurs expulsée en 1938 (Kenya, 1933 : I, 1147, 1162 & 1167). Les problèmes de logement et les carences en matière de soins de santé ou d'éducation reflètent bien l'attitude des Européens envers les Noirs, dont la résidence urbaine est censée être temporaire. Qu'importe si les migrants ne peuvent pas tous retourner à la campagne, en particulier les paysans sans terre et les femmes qui ont dû fuir leur communauté d'origine pour cause de stérilité, de divorce, de veuvage ou de répudiation. Dans son rapport annuel de 1943, le commissaire de district interdit aux Africains de faire venir leur famille en ville.

Après la seconde guerre mondiale, les autorités durcissent leur position à cet égard, avec une grande vague d'expulsion des mendiants en 1946. Les troubles de l'année suivante amènent le Conseil législatif du Kenya à amender la loi contre le vagabondage en mai 1949. La police peut désormais rapatrier au village le chômeur qui n'aurait pas trouvé de travail au bout de trois mois, compétence autrefois réservée au gouverneur. La Voluntary Unemployed Persons (Provision of Employment) Ordinance légalise les raids policiers : toute personne volontairement sans-travail doit s'inscrire à un comité administratif chargé de lui trouver un emploi... ou de l'expulser. Dans son rapport annuel de 1954, le commissaire de district déplore en effet la perméabilité de Nairobi aux « gangsters et autres indésirables qui se prétendent au chômage ».

Le surpeuplement des *native locations* n'entraîne pas moins l'apparition de squatters qui débordent des sites officiels établis depuis 1921. De l'aveu des autorités, Pumwani, Quarry Road et Shauri Moyo abritent ainsi 14 617 habitants alors qu'ils ont été prévus pour en accueillir 8 916 (Davies, 1939). La population africaine augmente plus vite que les prévisions et devient

majoritaire : 54 % des habitants de la ville au recensement de 1948, contre 50 % à Mombasa. La municipalité de Nairobi doit s'agrandir en conséquence, incorporant Muthaiga, Eastleigh, Westlands, Upper Parklands, Kilimani et Thompson Estate en 1938. Avec le plan d'urbanisme dessiné par des experts sud-africains en 1948, de nouvelles « locations indigènes » sont construites à l'écart le long de Doonholm Road : Bahati – la « chance » –, Gorofani – les « deux étages » – et Mbotela – en référence à une figure nationaliste (Thornton-White, 1948).

Tandis que la population africaine de Nairobi passe de 63 000 à 115 000 habitants entre 1946 et 1957, l'aide au logement reste cependant limitée par le respect des standards européens de construction. En outre, l'insurrection Mau Mau du pays kikuyu vient exacerber le chantier de la ségrégation urbaine en s'accompagnant d'un état d'urgence qui dure de 1952 à 1960. La municipalité démolit en conséquence les cases des squatters de Kariobangi pour débusquer les rebelles. La police poursuit un pareil objectif lorsqu'elle détruit les baraquements de Mathare Valley le 19 avril 1953, laissant 7 000 Africains sans logement. L'opération Enclume, ou *anvil*, constitue un sommet du genre ; en avril 1954, 100 000 personnes sont arrêtées, essentiellement des Kikuyu et assimilés : 26 000 d'entre elles sont expulsées de Nairobi et remplacées par des Kamba, des Luhya ou des Luo restés loyaux à la couronne britannique.

Un nouveau système de *passes* est instauré et les Africains sont regroupés en fonction de leur appartenance tribale. Les autorités parviennent ainsi à couper de ses racines urbaines le 40 Age Group, qui soutenait les Mau Mau et dont les membres se réfugient dans la forêt ou vont en prison. C'est sur le tard, juste avant l'indépendance, que le colonisateur reconnaît aux Noirs le droit de s'installer librement en ville et qu'il construit les premières maisons prévues pour des familles entières, dans les quartiers de Makadara, Jerusalem et Jericho à Ofafa (Hake, 1977 : 64ss).

Le schéma des villes d'Afrique australe n'est pas fondamentalement différent. Dans l'actuelle Zambie, la British South Africa Company occupe le nord du fleuve Zambèze à partir de 1891. Huit ans plus tard, elle divise le territoire en deux. La Rhodésie du Nord-Ouest a d'abord pour capitale Kalomo, puis Livingstone en 1905, où un pont ferroviaire traverse le Zambèze à côté des chutes Victoria. La Rhodésie du Nord-Est, elle, est centrée autour de Fort-Jameson, aujourd'hui le bourg de Chipata aux confins du Mozambique et du Malawi. Ces deux colonies sont unifiées en 1911 sous le nom de Rhodésie du Nord, avec pour chef-lieu Livingstone, tout au sud. En 1931, le choix d'une nouvelle capitale moins excentrée et plus proche des régions minières de la Copper Belt se porte sur la petite gare de Lusaka, fondée en 1905. Le professeur londonien S.D. Adshead, disciple de l'inventeur des « cités-jardins » E. Howard, entend planifier le site suivant les principes raciaux de ségrégation résidentielle. La ville de l'élite blanche et des hauts fonction-

naires est construite sur une arrête rocheuse perpendiculaire à la voie ferrée, Ridgeway. Le centre commercial reste autour de la gare.

Après l'installation de l'administration coloniale en 1935, les Africains de Lusaka doivent habiter dans des *native compounds*. Les permis de visite pour les ruraux, les *passes* après le couvre-feu et les lois contre le vagabondage permettent aux autorités d'expulser les femmes et les enfants seuls en les faisant escorter jusque dans leur village. Les foyers de travailleurs célibataires ne sont cependant pas la règle car Lusaka est une cité administrative et non une ville industrielle. En 1948, une Urban African Housing Ordinance autorise la municipalité à construire des banlieues pour les familles africaines. A partir de 1950, les townships de New Chilenge et Matero accueillent les populations du nord qui travaillent dans la Copperbelt. Les gens du sud, eux, s'établissent plus dans la partie méridionale de la ville, où apparaissent des quartiers spontanés (Hansen, 1982 : 124). Une Squatter Control Unit, qui sera remplacée par une Housing Project Unit en 1974, reloge plus ou moins systématiquement les irréguliers.

A l'image de l'Afrique du Sud voisine, la ségrégation raciale est encore plus sévère en Rhodésie du Sud. Dès 1894, la Town Management Ordinance de Salisbury crée une banlieue « en tôle ondulée » pour les Africains, Ma' Tank, à vingt kilomètres de la ville (Peil, 1984 : 307). Des zones tampons *non aedificandi* servent à séparer les races. Le statut du citoyen noir est précaire, conditionné par les besoins des Européens. C'est seulement à la fin des années 50 que les autorités pensent à loger les travailleurs africains avec leur famille. Le Land Apportionment Act est amendé en 1963 pour permettre aux Noirs de devenir propriétaires de leur maison. Le Land Tenure Act, qui crée des townships dans les zones européennes, rééquilibre les droits de libre propriété à égalité avec les non-Africains, tout au moins en termes de surface impartie.

La sélection française

Les villes des colonies françaises paraissent autrement plus humaines car la faible densité de population et l'absence d'industries n'imposent pas un contrôle aussi serré de la main-d'œuvre. A la fin de la première guerre mondiale, le retour des tirailleurs sénégalais, qui revendiquent un adoucissement du régime colonial, se conjugue à la nécessité de recruter du personnel africain en raison du petit nombre d'expatriés. Les années 20 sont marquées par l'insertion progressive d'une certaine élite en ville. Après la seconde guerre mondiale, l'abolition du statut d'indigénat et du travail forcé en 1946, l'attribution de la citoyenneté française à tous les Africains avec la loi Lamine Guèye et la décentralisation administrative de 1956 vont également dans le sens d'une plus grande intégration des « évolués » en milieu urbain. Un projet de développement séparé se cache pourtant derrière les grands

principes d'hygiène, en Afrique noire, ou de respect des civilisations arabes, en Afrique du Nord.

En effet, l'urbanisme colonial français présente des caractéristiques ségrégationnistes. Les premiers « déguerpissements » de l'Afrique occidentale française sont autorisés par les décrets du 24 juillet 1906 et du 26 juillet 1932, qui codifient le droit foncier. Les Noirs sont progressivement chassés de la ville blanche sous prétexte d'élargir les voiries ou de construire des équipements administratifs. La France participe en 1952 à une conférence qui se tient à Pretoria sur la question générale de l'habitat et des problèmes de construction en Afrique noire. Le Comité d'urbanisme des colonies y fait référence à maintes reprises. L'expérience sud-africaine est loin d'influencer la France, mais, « année après année, colloque après conférence, [la] réflexion sur l'urbanisme sous les tropiques ne [s'éloigne guère] des idées de Le Corbusier dans la Charte d'Athènes de 1931 : la division fonctionnelle de l'espace, la séparation en zones d'habitat qui, outremer, [prend] une dimension politique en séparant colonisateurs et colonisés » (Dulucq, 1989 : 14-5). « La politique du lotissement, précise J. Poinot, est l'expression de deux tendances contradictoires dans la pensée coloniale française. D'une part exclure les Africains des quartiers blancs et les implanter dans des sites bien différenciés et nécessitant peu d'investissements. D'autre part leur offrir un cadre inférieur, mais similaire à celui des Européens dans une politique d'assimilation » (1989 : 78ss).

Le régime foncier récompense la construction en dur, symbolique d'une certaine intégration à l'économie coloniale. L'ordonnancement de la ville blanche, régi par des plans de lotissement, suit en général une trame orthogonale composée de lots carrés. Les rues s'y croisent à angles droits, à moins que la rectitude ne soit brisée par des tracés plus anciens. Les matériaux précaires sont interdits. Le bois et la pierre étant rares et coûteux, le métal et la brique sont d'un usage courant. Typique est la maison à véranda pour se protéger du soleil, indistinctement bureau ou logement. Le résultat en est une modélisation du paysage urbain, hormis des bâtiments de prestige comme les hôtels de villes de Dakar, dans le style III^e République, et de Bamako, d'inspiration néo-mauresque.

Dans les quartiers indigènes, les plans successifs de lotissement donnent aussi un aspect monotone et les parcelles se remplissent progressivement par attribution, achat, héritage ou arrivage spontané. La réglementation métropolitaine se limite à un bornage des parcelles, avec peu ou pas du tout d'équipements publics. Les carrés d'habitation sont séparés par des rues rectilignes de même largeur afin d'empêcher l'extension des incendies, d'installer ultérieurement des réseaux d'égouts, d'électricité ou d'eau et de faciliter le passage des travailleurs africains vers la ville blanche, les lotissements n'étant pas reliés entre eux. L'administration intervient finalement peu. Son souci est plutôt de circonscrire ces zones pour éviter les débordements en direction du centre-ville. Selon un arrêté du 23 mars 1908, il est

ainsi « réservé à proximité des agglomérations européennes un périmètre destiné à l'établissement des villages indigènes » (Poinsot, 1989 : 77-8). Les Africains sont repoussés à la périphérie, comme en 1909 à Brazzaville, avec les quartiers de Bacongo et Poto Poto, ou en 1917 à Dakar, avec la Médina.

Les cas de figures varient bien sûr d'un extrême à l'autre. Les villes du Sahel, telle Ouagadougou, sont peu touchées par la ségrégation raciale du fait de leur petite taille. A Saint-Louis-du-Sénégal, premier comptoir français en Afrique noire, l'ancienneté de l'implantation des autochtones empêche toute forme d'exclusion. Mais à Brazzaville, où en 1905 on avait déjà interdit le logement des Africains chez leur employeur, un arrêté du 15 décembre 1926 impose aux Congolais un couvre-feu dans la ville européenne et sur le port après 21 heures, officiellement pour éviter les vols et réduire les frais de police (Balandier, 1985 : 19). A Rabat, Janet Abu-Lughod va jusqu'à parler d'apartheid urbain car la politique de Lyautey sépare très nettement les races sous couvert de respect de la tradition arabe (1980).

Historiquement, l'urbanisme colonial est d'abord limité au logement des armées. A Saint-Louis-du-Sénégal, c'est le service du génie militaire qui quadrille la ville européenne. Au Soudan français, Kayes est occupée en 1880 et une administration militaire s'installe en 1882. Point de départ du chemin de fer reliant la vallée du Sénégal à celle du Niger, Kayes devient en 1890 le chef-lieu de la nouvelle colonie du Haut-Sénégal-et-Niger, avec un premier gouverneur civil trois ans plus tard. La situation militaire n'étant plus aussi tendue, le gouverneur Clozel implante sa capitale à Bamako en 1908, où le chemin de fer était arrivé en 1904 et où l'armée française avait établi une forteresse en 1883. Au Niger, territoire militaire jusqu'en 1922, le premier chef-lieu en 1905 est Niamey, port intérieur choisi quatre ans plus tôt comme poste administratif à cause de ses possibilités de navigation fluviale, de ses liaisons avec le commerce côtier et de ses facilités de contact avec le gouvernement à Dakar. En 1911, on cherche à recentrer le territoire sur Zinder, vieille ville haoussa qui compte 20 000 habitants quand Niamey n'en a qu'un millier. Mais les difficultés de communication obligent l'administration à revenir sur Niamey en 1926.

A l'intérieur même de la ville, les militaires ont une certaine influence sur l'urbanisme colonial du fait de l'établissement imposant de leurs casernes. A Fort-Lamy, le camp de Koufra fait pendant aux bureaux du gouvernement et à la présidence. Sur le Plateau d'Abidjan, soixante-dix hectares militaires isolent la ville française d'Adjamé et du reste de la Côte d'Ivoire, tandis que le village d'Anoumabo, qui prend le nom de Treichville en 1934, est de l'autre côté de la lagune. Le schéma rappelle un peu celui de Kinshasa, où le Stanley Pool des Européens est séparé de la ville indigène par le no man's land que constituent un cours de golf et les installations de la Force publique à Lufungula, Kokolo, Reisdorf, Tshashi et Olsen-Ndolo.

Les pouvoirs civils prennent ensuite le relais. En Côte d'Ivoire, les compagnies commerciales et les responsables du chemin de fer Abidjan-Niger auraient préféré garder leurs employés à proximité. Mais avec la construction du quartier de Paris-Village sur le Plateau d'Abidjan en 1928, les seuls Africains admis à rester dans la ville européenne sont les commis de l'administration coloniale, logés gratuitement. Sur le flanc est, le vieux Cocody disparaît vers 1930. Les grands travaux du centre-ville ont en principe pour but de doter la capitale d'attributs esthétiques et de symboles architecturaux capables « d'initier les autochtones à la civilisation » (Antoine, 1987).

Conakry présente initialement une situation moins tranchée. Le plan en damier de 1890 est destiné à favoriser un peuplement rapide. L'accès aux concessions est ouvert à tous, quelle que soit la couleur de peau (Goerg, 1988 & 1998). La discrimination est plutôt d'ordre financier et administratif que racial. La lourdeur de la procédure d'immatriculation, d'adjudication et de publication au *Journal officiel* privilégie ceux qui savent écrire en français et se jouer des arcanes du système. Mais dans un second temps avec le gouverneur Cousturier, un arrêté du 14 septembre 1901 définit les zones d'habitation par leur mode de construction. Seules les concessions bâties en brique ou en pierre sont rendues définitives, ce qui condamne les cases en torchis, en pisé et en chaume. En 1909, les autorités procèdent à l'assainissement et à la destruction partielle de Boulbiné, dépression marécageuse accusée d'être un vecteur de paludisme ; les occupants en sont expulsés. Un arrêté du 9 octobre 1912 précise les occupations des « indigènes » et interdit aux Africains d'être enterrés dans les cimetières européens.

Dakar aussi connaît progressivement une ségrégation plus marquée, notamment par rapport à sa rivale saint-louisienne. En dépit de droits politiques et électoraux qui assimilent ses habitants à des Français, l'urbanisme colonial y est très volontariste, ainsi qu'en témoignent le plan Pinet-Laprade de 1862, le plan d'alignement de grande et petite voirie du 19 septembre 1903, la construction d'un port en eaux profondes en 1905 et l'ouverture d'une médina pour les Africains en 1914. Quand Dakar devient le siège du gouvernement général, le développement des agglomérations périphériques au-delà de la Médina est canalisé par le plan de 1946, qui crée Dapoudane Pikine. Au sud du Sénégal, on retrouve d'ailleurs les mêmes divisions raciales à Ziguinchor (Bruneau, 1979 : 31). Isolé de la ville noire par un boulevard, le quartier européen, l'Escale, y présente en effet une allure assez urbaine, avec ses rues perpendiculaires, ses avenues plantées d'arbres, ses maisons en dur et, bientôt, l'éclairage public, l'eau courante et le bitumage des principaux axes. Les Africains, eux, vivent en banlieue à Boudody, qui a été créé pour les « déguerpis » de l'Escale, à Djefaye, où s'installent les familles du Goumel, et dans les quartiers sud de Santhiaba et Boucotte, qui accueillent les ruraux.

En Afrique du Nord, Rabat constitue autant qu'Alger un cas exemplaire de ségrégation plus ou moins informelle. Quand le général Lyautey débarque à Casablanca le 13 mai 1912, il va d'abord à Fès, où a été signé deux mois plus tôt le traité qui officialise la colonisation. Mais il préfère s'établir à Rabat parce que la capitale religieuse du Maroc a été un centre de rébellion, est trop excentrée et connaît un climat éprouvant en été. Au contraire, Rabat offre des facilités stratégiques et administratives du fait de sa proximité avec la côte et avec Casablanca, qui va effectivement devenir la plus grande métropole commerciale et européenne du Maroc.

Lyautey, qui compare Rabat à Washington et Casablanca à New York, développe un véritable sentiment de propriétaire pour « sa » capitale, dont il suit de très près le développement (1953 : I, 147-8). Sa vision de l'urbanisme est conservatrice : il restaure et copie l'ancien (Abu-Lughod, 1980 : 141 ; Caillé, 1949 : I, 569). Derrière un discours respectueux de la coutume musulmane se développe en fait une ségrégation culturelle et religieuse qui sépare la population indigène, entassée dans la vieille ville, et la minorité européenne, installée dans de nouveaux quartiers à l'extérieur de la médina. Salé, cité jumelle et déclassée de l'autre côté de l'oued Bou Regreg, demeure à cet égard une ville plus authentique.

Lyautey veut conserver le charme pittoresque de la ville arabe, dont il déplore la destruction en Algérie. Dans la médina de Rabat, il condamne les gratte-ciel, qui mettraient fin à l'intimité des terrasses sur le toit des maisons, et les plans en damier, qui s'opposeraient aux ruelles tortueuses d'autrefois. Quoiqu'il ne soit pas favorable à un développement séparé des races, il fonde ainsi les bases d'une inégalité sociale car il ne se préoccupe que des besoins de la ville européenne, avec ses espaces ouverts, ses larges boulevards, ses jardins, ses tramways, ses conduites d'eau et l'éclairage public. Il se pose en défenseur de la tradition et par cela même accentue le fossé avec le monde moderne, division dont il souligne d'ailleurs la nécessité politique et hygiénique au-delà des seules considérations esthétiques. Un cordon sanitaire constitué d'une ceinture verte enferme la ville indigène. De 1913 à 1923, l'architecte Henri Prost étend cette idéologie urbaine dans tout le Maroc (Royer, 1932 & 1935). A Rabat, il planifie l'isolement de la médina, coupée du reste de l'agglomération par le mur de son enceinte et une zone de 250 mètres de large où il est interdit de construire, officiellement pour des « raisons militaires ».

La ville européenne cerne donc la ville indigène au lieu de la prolonger. Le colonisateur ne se mélange pas à la population et occupe la majorité de la surface habitable. Contrairement à Marrakech, Meknès et Fès, où la population reste très largement arabe, seulement 59 % des habitants de Rabat sont des Marocains musulmans en 1921. L'encerclement complet de la médina ne leur laisse d'autre choix que l'entassement dans la ville indigène ou l'implantation dans les bidonvilles de la périphérie comme Douar Doum et Douar Dabbagh. En 1947, les 25 000 habitants de ces deux sites

sont plus nombreux que ceux de la médina en 1913. Dans les années 40, les Marocains commencent aussi à « envahir » le quartier de l'Océan, occupé par les classes moyennes « basanées ».

Aucune loi n'interdit formellement aux Arabes d'habiter dans les quartiers européens. Les sanctions sociales et les sous-entendus suffisent, quand ce ne sont pas les procédures d'expropriation et les réglementation relatives à la voirie, à la protection des monuments ou à l'alignement des rues. A partir de 1947, l'urbaniste Michel Ecochard poursuit la même politique sous d'autres formes. Il n'a pas le tempérament romantique d'un Lyautey ou d'un Prost et concentre plutôt ses efforts sur Casablanca, dans l'orbite de laquelle il veut placer Rabat (Cohen, 1999). Malgré une croissance supérieure à celle de Fès, Marrakech ou Meknès, Rabat est en effet dépassée en 1936 par Casablanca, qui, avec 250 000 habitants, devient la première ville du pays.

L'ampleur de la crise du logement et l'augmentation des taux de criminalité à Casablanca sont pour beaucoup dans le repositionnement des priorités. Ecochard a l'intention de désengorger la métropole commerciale en diversifiant les activités économiques de la capitale politique et en créant une ceinture industrielle le long de la côte, avec Mazagan et Port Lyautey, aujourd'hui El-Jadida et Kenitra. L'axe ferroviaire et autoroutier qui relie Casablanca à Rabat est envisagé comme l'épine dorsale d'une conurbation à mi-chemin de laquelle se trouverait Mohammediya. La rationalité économique l'emporte donc : il ne s'agit plus de conserver l'héritage culturel marocain mais de loger un outil de production. Les travailleurs des bidonvilles de Rabat, en l'occurrence, sont recasés dans des villes-satellites telles que la cité Yacoub al-Mansour, le long de la voie ferrée, ou les plateaux de Bittana et Tabriqat, à Salé. La quantité est plus importante que la qualité ; l'utilitarisme d'un Le Corbusier prime sur les fioritures fantaisistes du style mauresque. Peu importe qu'un habitat mal adapté et trop exigü empêche toute intégration ultérieure...

Le « paternalisme » belge

Le cas de Rabat démontre qu'une colonie de peuplement n'est pas le seul élément déterminant en matière de séparation raciale. De même, au Congo, la présence belge est somme toute assez limitée mais Marc Pain décrit à Kinshasa une « ville d'apartheid non déclaré, une ville de classes justifiées par le paternalisme administratif et chrétien, une ville de ruptures » (1984 : 124). René de Maximy parle quant à lui d'une capitale aliénée et cloisonnée sous la domination belge puis à l'abandon sous la férule du Zaïre. Il souligne que la ségrégation urbaine ne pouvait que « provoquer à terme des remaniements fondamentaux, ou des troubles graves » (1984 : 60).

Le dualisme de Léopoldville est plus frappant qu'ailleurs, à l'exception de l'Afrique australe et du Kenya. Fondée par Stanley en 1881, la ville se construit sur les terrasses de la pointe Kalina, où l'on trouve les ministères, les cliniques et les établissements religieux enseignants. Le quartier des affaires s'étend vers l'est et la ville indigène vers le sud. La ville blanche est close la nuit. Ses abords, verrouillés par des casernes, ne sont guère engageants, comme en témoignent les bruits qui courent sur son compte. Dans les années 50, les cités africaines propagent la légende du *Mundele Ngulu*, le Blanc anthropophage qui éblouit avec une lampe torche, transforme en cochon et mange le pauvre nègre assez téméraire pour traverser de nuit le parc Hembisse, une zone résidentielle européenne (Maximy, 1984 : 60ss) !

La coupure se retrouve lorsqu'on compare l'intensité de l'occupation des sols. La ville belge, sur le vieux site de Ngaliema et de la Gombe, n'a que 30 habitants par hectare de surface habitée, alors que les densités varient entre 152 et 234 habitants par hectare dans les cités planifiées (Ducreux, 1967). Les zones d'accueil des migrants récents, avec 50 à 83 habitants par hectare, subissent également un entassement important compte tenu de l'architecture précaire d'abris sans étages et souvent en briques crues. Les quartiers de Léopoldville sont d'ailleurs plus concentrés qu'à Elisabethville par exemple, où la ville blanche gardera longtemps son allure de cité-jardin.

Créée ex nihilo pour exploiter les gisements de la Copperbelt, Elisabethville, elle, constitue un véritable « avant-poste de la frontière minière sud-africaine » (Roucloux, 1979). Les camps africains de l'armée, des carrières, des mines et des fermes de colonat s'inspirent du modèle des corons de Wallonie et des *compounds* de l'Afrique britannique, les *komponi swahili*. Leur occupation, révoquant, est liée à l'emploi. D'abord enclavés dans la ville blanche, ils sont vite rejetés en rase campagne afin de ménager une transition pour les Congolais venus du village.

Quant aux cités indigènes, leur localisation périphérique sur des sites malcommodes, par exemple sur le versant en forte déclivité du ruisseau de Kamalondo, n'est pas sans rappeler la pratique du *colour-bar* dans la Rhodésie voisine (Fetter, 1976 : 73). Jean-Claude Bruneau explique :

« Juridiquement réunies au sein du Centre-Extra-Coutumier de 1932-57, les cités [sont] mal ou pas reliées entre elles, et ne [communiquent] avec le centre-ville que par une voie d'accès chacune, deux au maximum : passages obligatoires comportant des points de contrôle au niveau des ponts ; l'Autorité coloniale [vise] ainsi à contenir émeutes, épidémies et incendies, et à maîtriser la vie même des quartiers africains » (1987 : 28).

De son côté, la ville blanche bénéficie de meilleurs équipements que le reste de l'agglomération. Le quadrilatère résidentiel du plan Wangermée est l'expression parfaite d'un projet d'urbanisation « descendante ». Les lots pour les Européens sont loués ou vendus par un Comité spécial du Katanga. Les « boyeries » à l'arrière des pavillons servent à loger les domestiques,

bientôt plus nombreux que leurs maîtres. Au départ, l'Union minière du Haut-Katanga, le comité foncier et la Force publique s'étaient contentés de laisser les Africains habiter des huttes en pisé. Mais l'hygiène déplorable et les taux de mortalité amènent le gouvernement à réagir. Une ordonnance de 1922 suivie d'un arrêté de 1946 obligent toute entreprise de plus de vingt employés à construire des quartiers ouvriers dignes de ce nom, le plus près possible des zones d'emploi.

Les compagnies elles-mêmes répugnent à loger leurs employés dans des cités « indigènes », accusées de favoriser la prostitution et de mal ravitailler les travailleurs (Dresch, 1948). Inspectés périodiquement et soumis à des règles d'hygiène, de discipline et de moralité très strictes, les camps sont réservés à des célibataires. Il est interdit d'y faire du commerce ou d'y héberger des parents en visite. L'entreprise distribue des rations en nature et fournit presque tout : cantines, écoles, hôpitaux, centrales d'achat pour les produits de consommation courante. Le camp vit ainsi en quasi-autarcie et toute attache au monde rural est rompue.

L'Africain fuit bien sûr ce « confort imposé » et préfère la liberté du « centre extra-coutumier ». A la faveur d'un certain laxisme des autorités coloniales pendant la première guerre mondiale, les cités indigènes d'E'ville empiètent d'ailleurs la zone neutre qui les séparait de la ville européenne. En 1923, la moitié des citoyens congolais vivent dans des camps, contre un quart dans la ville africaine et un autre quart dans les « boyeries » des quartiers européens. Ils ne sont plus que 25 % en 1948 et 12 % en 1957. En 1953, le plan d'aménagement de Noël Van Mallegheem, qui planifie des cités comme Kenya et Katuba au sud-ouest et Ruashi au nord-est, est obligé de libéraliser l'habitat africain. La poussée urbaine l'a emporté sur le dirigisme des urbanistes.

Le « lusotropicalisme » portugais

En comparaison, les colonies portugaises semblent a priori plus conviviales. En 1761, le marquis de Pombal avait décrété que tous les catholiques de l'Empire avaient théoriquement le même statut légal et social que les Blancs du Portugal. La religion, et non la couleur de peau, était censée départager la civilisation de la barbarie et les Portugais de ces païens qu'on appelait les *moñhé*. En dépit de son évangélisation, pourtant, l'Afrique noire ne bénéficie jamais du modèle « lusotropicaliste » en vigueur au Brésil. Au contraire, elle est ravagée par les abus du travail forcé, notamment à São Tomé ; les boutiquiers et les bureaucrates qui représentent l'autorité ne cachent par leur mépris de l'indigène. Pour Patrick Chabal, la colonisation portugaise au sud du Sahara est « exceptionnellement » violente.

« L'État portugais, faible, peu efficace et corrompu, [utilise] largement la coercition pour essayer de mettre ses colonies au travail. L'exode des Africains dans d'autres colonies en témoigne. Par ailleurs, l'émigration massive de "petits" Portugais [aggrave] la violence (en particulier le racisme) des villes angolaises et mozambicaines » (1991 : 60).

En fait, seul l'Angola est véritablement une colonie de peuplement. La Guinée portugaise, par exemple, ne compte que 3 676 étrangers en 1950, soit 0,07 % de sa population (Cahen, 1989 : 74-5). Mais cela n'empêche pas Bissau de s'organiser sur une base sociale au caractère racial très marqué. Une zone résidentielle bourgeoise cerne en l'occurrence le palais, avec les quartiers Portugal à l'ouest et Vieira Machado à l'est. Lors de la construction d'une route, les premières expropriations d'Africains ébauchent un début de ségrégation que vient confirmer le projet de transférer la capitale de Bolama vers Bissau en 1933. La crise économique accorde certes un répit. Les oléagineux susceptibles de financer des opérations urbaines d'envergure voient leur cours s'effondrer de moitié entre 1929 et 1934. La ville ne sort de sa léthargie qu'en 1946, à l'occasion de la célébration du cinquième centenaire de l'arrivée des Portugais en Guinée.

Les quartiers traditionnels qui encerclaient la ville coloniale sont alors démantelés, en particulier Chão de Pepel, qui tire son nom de l'ethnie native de l'île de Bissau. Le Baixo du centre-ville se ferme sur lui-même alors que la ville africaine cherche au contraire, selon la formule de Jøel Frederico da Silveira, à « l'embrasser » (1989 : 82, 87 & 90). Santa Luzia est construit au nord pour accueillir les couches occidentalisées. Les maisons sont meublées à l'europpéenne et prévues pour des familles monogames. Les menuisiers, chauffeurs, employés de bureaux et petits fonctionnaires qui travaillent dans la ville coloniale ne sont pas pour autant assimilés et l'administration directe empêche l'émergence d'élites autochtones. Bissau souligne une « différence essentielle par rapport aux autres villes de l'Afrique portugaise : il n'y a pas de mélange dans le peuplement de la ville blanche » (Da Mota, 1954 : II, 70, cité in Cahen, 1989 : 95).

Le Mozambique n'est pas non plus une véritable colonie de peuplement mais ne subit pas moins un contrôle serré quant à ses mouvements de populations. Il sert en effet de réservoir de main-d'œuvre pour l'Afrique du Sud et la Rhodésie voisines, notamment la Witwatersrand Native Labour Association, qui y a longtemps un monopole de recrutement à défaut de pouvoir juguler toute émigration clandestine. S'inspirant du système de corvées *isibhalo* introduit par les Britanniques d'Afrique du Sud dans leur colonie du Natal à partir de 1848, les Portugais instaurent une sorte de conscription à l'égard des chômeurs urbains de plus de dix-huit ans. Ceux-ci sont sanctionnés par un travail obligatoire, le *chibalo*, qui est payé au salaire minimum et qui vaut d'être logé à part dans des casernes, des prisons ou des camps spéciaux. Le règlement prévoit qu'il faut se faire enregistrer par les

autorités municipales trois jours au plus tard après l'arrivée en ville. Changer de profession, subvenir à son existence par ses propres moyens, exercer un emploi journalier sans une autorisation expresse, quitter la municipalité sans permission ou inciter à la grève est puni par le code pénal.

Entre 1950 et 1962, 12 % de la main-d'œuvre déclarée à Lourenço Marques est soumise à la corvée du *chibalo*. L'année 1950 marque un point culminant : 13 % de la population noire recensée est arrêtée pour contrevenir au code du travail. Selon Jeanne Penvenne, l'atmosphère de terreur et de brutalité qui règne sur la capitale mozambicaine est telle que la surveillance policière n'est même plus nécessaire (1983 : 14). Les domestiques, en particulier, sont couramment soumis à des punitions corporelles, les cas les plus « rebelles » étant déportés à São Tomé. Ces sanctions ne commencent à disparaître qu'à partir de 1957, lorsqu'elles sont remplacées par des amendes et que la suppression de l'indignat autorise les Africains à démissionner d'un emploi...

Le « système » portugais, précise Christine Messiant, est pourtant plus complexe qu'une simple division raciale car il est « tendanciellement assimilationniste », distinguant les *assimilados* des *indígenas*.

« Le fait qu'il ne suffit pas, dans leurs colonies, d'être Blanc pour être un maître, que des Blancs soient pauvres et, dans les villes, cohabitent avec des Africains, est [...] avancé par les Portugais comme une preuve (par le bas) de la spécificité de leur colonisation, qualifiée de multiraciale ou, qualificatif équivalent, de lusotropicale » (1989 : 131-2 & 141).

D'un côté, 5 % de la population des bidonvilles *muceques* de Luanda est blanche après la seconde guerre mondiale. De l'autre, la spéculation refoule de la Baixa les classes moyennes de couleur, enfants reconnus de colons portugais et descendants d'une grande bourgeoisie de Luanda sur le déclin, désormais sans liens familiaux avec les Blancs. Les *civilizados*, métis ou noirs, ne dépassent pas 2 % de la population non blanche d'Angola en 1960 ; de pair avec leur marginalisation numérique, ils se concentrent principalement à Luanda, dont ils constituent 12 % des habitants (Torres, 1989).

Le taux d'analphabétisme, impressionnant, contredit le discours colonial sur l'assimilation. Avec 98 % d'analphabètes, l'Angola n'est dépassé, à l'époque, que par la Somalie. Les bonnes volontés en matière de développement sont contrecarrées par l'arriération du Portugal salazariste et le caractère économique de plus en plus précieux de ses colonies après 1945. « Le système qui régit les déplacements et l'emploi des *indígenas*, fondé sur une pièce d'identité spéciale, la *caderneta*, livret de travail qui doit être signé chaque jour par l'employeur, est bien dans l'esprit des "passes" sud-africains » (Messiant, 1989 : 134, 143, 154 & 169). Dans les années 50, les contrôles sont renforcés sur Luanda ; les rafles policières se multiplient

jusqu'à devenir quotidiennes. On craint ce sous-prolétariat qui a pris part aux émeutes de Douala en 1945, de Léopoldville en 1959 et qui jouera un rôle fondamental à Luanda en 1974. L'indigénat n'est supprimé qu'après une attaque sur les prisons de Luanda en 1961, l'arrestation des responsables *assimilados* ne provoquant d'ailleurs aucune réaction de la part des *indígenas*.

Les Portugais jouent en effet les *assimilados* contre les *indígenas*. Un peu comme les Métis et les Indiens en Afrique du Sud, les *assimilados* sont investis d'un « rôle-tampon » entre les Européens et les Africains. Passé le stade de l'école primaire, l'enseignement secondaire leur offre de réelles possibilités de promotion sociale que n'ont pas les *indígenas*. Pour préserver leurs privilèges, ils n'ont donc pas intérêt à s'engager en faveur d'une lutte de libération consacrant la victoire de la majorité noire. Parmi eux, seule une minorité de jeunes en rupture de classe se bat pour l'indépendance, notamment depuis les universités du Portugal. Il en va bien sûr autrement pour les anciens *indígenas* qui constituent les couches inférieures des *civilizados*. Munis du *bilhete de identidade* péniblement acquis après une scolarisation difficile d'accès, ils ont des prétentions à être une nouvelle élite de gouvernement. La discrimination dont ils sont l'objet les précipite dans le nationalisme.

Essais allemands, italiens, espagnols et américains

En matière de ségrégation et de contrôle des flux de populations vers la ville, les essais allemands, italiens ou espagnols, eux, sont certainement moins notables du fait de leur brièveté dans le temps et des limites urbaines de leur implantation coloniale. Les Allemands s'occupent d'abord de fonder des capitales, ce qui ne va pas toujours sans mal, ainsi qu'en témoigne le Togo sur une longueur de côte qui n'excède pas cinquante kilomètres. Lors de la proclamation d'un protectorat allemand en 1884, un commerçant prend le titre de consul impérial provisoire et élit sa résidence à Lomé. L'année suivante arrive un véritable fonctionnaire qui s'installe à Baguida pour échapper à la sphère d'influence des Anglais. Deux ans plus tard, l'administration est transférée à Zébé près de Petit-Popo et de la bourgade d'Aného à laquelle les Français ont renoncé fin 1885. En 1897, retour à Lomé, car les échanges commerciaux se développent en direction de la vallée de la Volta. La convergence de trois lignes de chemin de fer et l'ouverture de wharfs en 1900 puis 1911 consacrent alors la prééminence de Lomé (Cornevin, 1987 : 187 & 206).

De leur côté, les capitales de la Tanzanie continentale et de l'actuelle Namibie connaissent des tribulations assez similaires. En 1891, les responsables de la Deutsch-Ostafrika abandonnent les récifs coralliens du vieux port de Bagamoyo, cédé par le sultan de Zanzibar en 1888. Ils leur préférèrent

Dares-Salaam, où le sultan Majid ibn Saïd avait projeté en 1866 de transférer sa capitale depuis Zanzibar. Dans le Sud-Ouest africain, la rade d'Angra Pequena, rebaptisée Lüderitz du nom du commerçant brémois qui l'avait achetée en 1882, est pareillement désertée au profit d'un site moins désolé, à Rehoboth, où une mission allemande existait depuis 1845. En 1890, le commissaire impérial Kurt von François déménage cependant à Windhoek, qui est appréciée pour son climat, ses ressources en eau et sa position neutre entre les Herero et les Hottentot, les deux principaux peuples de la colonie.

Le colonisateur allemand prend ensuite soin d'organiser les capitales où il s'est implanté. Au Togo, en 1896, un plan d'urbanisme sépare Lomé en deux zones à l'intérieur d'une ceinture de boulevards en forme de demi-cercle : à l'est les quartiers commerçants et africains, à l'ouest les quartiers administratifs et européens. Au Cameroun en 1884, les Allemands proclament leur protectorat sur Kamerun-stadt, qui prend en 1901 le nom de Douala, l'ethnie locale. La ville a pour avantage d'offrir un estuaire bien abrité. En 1913, un projet d'aménagement portuaire repousse alors les quartiers africains du front de mer vers New-Bell, au-delà d'une « zone libre » large d'un kilomètre, la *Fremdenstadt*, que les autochtones « envahiront » à la faveur de la première guerre mondiale (Gouellain, 1975 : 130-42). L'hostilité de ces derniers est si manifeste qu'en 1914 le gouverneur allemand se retire sur Yaoundé, une ville fondée en 1888. La conquête de Yaoundé devient l'objectif des Alliés. Le 1^{er} janvier 1916, les Anglais entrent dans la ville et prennent possession des bâtiments administratifs, suivis, une semaine après, des Français, qui s'installent dans la mission...

Comme les Allemands, les Espagnols en Guinée équatoriale et les Italiens en Érythrée ne laissent pas une empreinte importante à l'échelle de l'Afrique urbaine. Plus original est le cas du Liberia, colonisé par des immigrants afro-américains. La Constitution fondatrice de 1847 introduit un facteur racial à rebours puisque seuls les Noirs peuvent prétendre à la citoyenneté libérienne, disposition qui est reprise par la Constitution de 1984 une fois mise à bas la domination des Afro-Américains. L'organisation du réseau urbain ne sert pas moins les intérêts des États-Unis, véritables maîtres d'une colonie « par procuration ». Hormis Monrovia, les villes de province comme Buchanan, anciennement Grand Bassa, sont des cités ouvrières construites pour les besoins des compagnies étrangères, avec de petites maisons en briques et, parfois, le tout-à-l'égout, l'eau courante et l'électricité. Leur sort est lié au profit des multinationales, la plantation de caoutchouc Firestone à Harbel, la compagnie minière LAMCO à Yekepa ou l'aéroport géré par les Américains à Robertsfield...

L'héritage colonial

Après les indépendances, la séparation raciale du colonisateur s'efface de toutes façons devant des procédures de distanciation sociale. Les différences physiques entre quartiers illustrent les clivages entre riches et pauvres. Au Zimbabwe, par exemple, le Land Tenure Act de 1979 autorise les Noirs de Harare à acheter des maisons bon marché en bordure des zones industrielles mais refaçonne le paysage urbain en fonction des niveaux de revenus (Peil, 1984 : 307). Les bouleversements que constituent ensuite les guerres civiles ou les crises économiques ne changent pas fondamentalement cette donne. A Kampala, soutient Bernard Calas, la « ségrégation sociale détermine plus l'espace urbain que la violence. Les effets de celle-ci ne font que se surimposer sur les processus de ségrégation socio-spatiale préexistants [...] Son influence directe sur [la] morphologie, en terme de destruction, est peu marquée. De même, les tendances lourdes de la dynamique urbaine et notamment l'opposition sociale nord-sud ne sont pas remises en cause » (1991 : 38).

Un telle évolution affecte sans doute l'ensemble du monde colonial et pas seulement l'Afrique noire. Dans les villes arabes, le critère du revenu remplace aussi celui de la race. Au Caire, la révolution de 1952, le renversement de la monarchie et le départ des derniers Occidentaux atténuent certes les différences entre les quartiers chics de Garden City, Zamalek ou Heliopolis et les taudis de Bulaq ou Bab al-Shar'iya. A Alger, la guerre et l'exode des pieds-noirs en 1962 permettent pareillement aux plus humbles de squatter les villas des Français. Mais ces processus d'égalisation par le bas ne durent qu'un temps. A Rabat, l'Indépendance en 1956 et le départ progressif des Européens n'empêchent pas de perpétuer une ségrégation sociale qui se déplace de la vieille médina vers les bidonvilles de banlieue et les constructions sauvages dans les zones autrefois *non aedificanti*. Désormais, le centre-ville s'oppose surtout à sa périphérie. L'élite et l'aristocratie habitent sur le plateau autour du palais royal. La nouvelle bourgeoisie s'est installée dans les quartiers modernes d'Agdal, près de la gare, de Souissi, autour de l'université, et de Marbella, dans la Cité militaire. Les pauvres se concentrent à Salé et en banlieue, où les densités d'habitation sont bien plus fortes. Dans le centre-ville, les élégantes vitrines des magasins de l'avenue Mohammed V, elles, contrastent toujours autant avec les échoppes en plein air de la rue Mohammed V, de l'autre côté du boulevard Hassan II et de la Muraille des Andalous.

A l'échelle du continent, les autorités rompent difficilement avec l'héritage colonial en matière d'organisation urbaine. Elles reprennent les mêmes préoccupations de salubrité et de sécurité publiques. Les pauvres des zones informelles sont toujours perçus comme des classes dangereuses, voire nocives. Les oisifs, en particulier, déplaisent aux élites modernes parce

qu'ils sont un signe d'arriération, au contraire des orphelins, des vieux, des aveugles et des handicapés physiques, qui méritent une aide. Un discours du président Nyerere, le 29 septembre 1983, dénonce ainsi les escrocs et les saboteurs de l'économie nationale alors que 40 % des 1,3 million d'habitants de Dar es-Salaam sont sans travail (Miti, 1985 : 92). L'hostilité qu'affiche à ses débuts le président Rawlings contre les *mamas markets* d'Accra encourage également l'assimilation de l'économie informelle au monde de la contrebande et du crime (Iliffe, 1987 : 244). A Bangui encore, dont le roman de M. Bambote donne un tableau imagé, la banlieue de Kilomètre 5 fait figure de vivier de marginaux et de foyer de contestation (1980 : 79-95).

Les pouvoirs publics considèrent en effet que les chômeurs urbains sont des bandits en puissance. L'argument reprend la rhétorique coloniale contre le vagabondage et s'appuie sur des statistiques assez précises : en 1936, 40 % des voleurs jugés à Brazzaville n'ont pas d'emploi (Balandier, 1985 : 181-2). Sur 6 000 arrestations à Kampala en 1968, 61 % concernent des chômeurs et 25 % des travailleurs du « secteur économique informel » (Clinebard, 1973 : 97). A Léopoldville, les autorités sont persuadées que le chômage, qui touche entre 43 % et 54 % de la population active en 1961, favorise les troubles juste après l'indépendance (Raymaekers, 1964).

Les préjugés populaires reproduisent d'ailleurs en grande partie les vues du pouvoir sur les classes dangereuses. Au Kenya, 42 % des 700 lycéens interrogés lors d'un sondage pensent que le chômage mène au crime (Evans, 1975). Les jeunes s'identifient à l'élite et préfèrent dire chercher un emploi plutôt qu'avouer être au chômage (King, 1976 b : chapitre 6). Les sans-travail de Dar es-Salaam, eux, répondent à 70 % qu'ils vivent de « petits boulots », de commerce occasionnel et de l'aide d'amis ; 12 % concèdent qu'ils mendient et moins de 14 % admettent avoir peut-être trafiqué de la drogue, de l'alcool, de la fausse monnaie ou des produits de recel (Ishumi, 1984 : 60ss). A Lomé, dans la zone industrielle d'Akodesewa, 33 % des habitants estiment que leur bidonville est promis à la destruction à cause du banditisme, l'avis d'expulsion ayant été prononcé juste après l'assassinat d'une femme par son féticheur ; seulement 13 % rappellent que les terres qu'ils occupent appartiennent en fait au domaine public (Gukonu, 1984 : 11 & 14).

Tout dépend bien sûr des points de vue. Les criminels sont souvent chez les autres. A Abidjan, par exemple, 69 % des habitants trouvent que le banditisme a empiré en Côte d'Ivoire mais seulement 49 % reconnaissent qu'il a augmenté dans leur propre quartier. Peuplé de Burkinabè, isolé à la périphérie et établi près de marécages, le bidonville de Koumassi-Kankan-Kouran à Vridi-Canal est ainsi considéré comme un coupe-gorge pour les visiteurs qui se risquent dans ses ruelles désertes après dix heures du soir. Mais pour ses habitants, il est beaucoup moins dangereux qu'Abobo-Gare

ou les vieux quartiers surpeuplés du centre-ville (Brillon, 1980 : 309 ; Bonnassieux, 1987 : 119-26).

Les autorités, elles, veulent surtout assurer la sécurité des zones proches des institutions de pouvoir et des points névralgiques de l'économie urbaine. A Yaoundé, elles desserrent l'étreinte des quartiers trop peuplés au nord-ouest et détruisent les cases en *poto-poto* des bidonvilles péricentraux comme Nlongkak. Dans la vallée, le centre-ville, jugé trop vieillot, est percé d'une « Voie triomphale » et un nouveau marché est construit (Franqueville, 1984 : 65 & 177). A Accra et à Abidjan, les municipalités profitent de travaux d'aménagement pour raser les « marchés aux voleurs » de Makola 1 et de Chicago respectivement. Les quartiers chauds de Kisutu à Dar es-Salaam ou de Kolikotobougou à Bamako font, eux, l'objet d'une surveillance spéciale. A Niamey, en 1979, la proximité d'un dépôt de carburant dans la banlieue de Talladjé amène les autorités à chasser 4 000 habitants établis au-delà des tracés prescrits (Poitou, 1985). Dans le centre-ville, le quartier Gaweye est rayé de la carte pour construire un hôtel de luxe et un palais des congrès.

Une majeure partie des budgets urbains est ainsi consacrée à des réalisations de pur prestige. Pour Philippe Antoine, les dépenses engagées en faveur du palais de la présidence à Abidjan illustrent parfaitement l'adage selon lequel on ne prête qu'aux riches, alors que 70 % de la population de l'agglomération vit dans des cours communes (1987). Pour construire une Voie triomphale jusqu'au centre-ville, les autorités n'hésitent pas à raser la banlieue d'Abobo-Gare, où s'entassaient près d'un quart des habitants d'Abidjan, et à détourner de son objectif initial un projet que la Banque mondiale finançait avec l'US-AID. A Kinshasa, remarque Marc Pain,

« le pouvoir de la clientèle présidentielle et de la grande bourgeoisie, qui, sans souci d'efficacité économique, ne recherchent que la richesse facile et les privilèges que donne une puissance sans partage, se marque par des monuments symboles, tel le "Monument Patrice Lumumba", devenu "Monument de l'Indépendance", et des opérations de prestige, comme le "Palais de la Radio" et l'"International Trade Center", ou d'autorité à composante nationale comme la construction des ministères du Centre administratif, sur la colline de la Gombe » (1984 : 124).

En l'occurrence, il s'agit bel et bien là d'une « zone d'opération et de haute sécurité », ainsi que le déclare le haut commandement militaire après des mutineries fin janvier 1992, qui obligent à demander une autorisation pour entrer ou sortir de la Gombe.

C'est dans la même optique que les trottoirs des centres-villes sont « nettoyés » avant chaque conférence internationale. Les petits vendeurs et les cireurs de chaussures font mauvais effet. Au Sénégal, où une loi de 1976 criminalise le commerce de rue, on les appelle des « encombrements humains » ! Dans cette perspective, la police se charge régulièrement de

repousser à la périphérie les indigents des banlieues de River Road, Pumwani, Mathare Valley ou Eastleigh à Nairobi, de Majengo, Shimanzi ou Changamwe à Mombassa et de Kissenyi à Kampala (Ishumi, 1984 : 26). Au Kenya, plus précisément, les déguerpissements des années 90 sont interprétés comme une manœuvre dirigée contre les Kikuyu parce que ceux-ci se retrouvent dans l'opposition avec la montée des demandes en faveur du multipartisme. C'est ainsi que sont comprises les rafles de la police contre les marchands de rues kikuyu, rafles qui provoquent parfois des émeutes comme à Nakuru (*Nation*, 11/5/1993).

La répression contre l'opposition et la lutte contre la criminalité incitent tout autant les autorités à envoyer les sans-abri en prison et les mendiants dans des centres de réhabilitation tels que le *Village of Mercy*, ouvert à Nairobi en 1965. Au Ghana, le régime Nkrumah, qui se dit progressiste, entreprend pareillement le « grand renfermement » des indigents, placés d'office dans le dispensaire central de Bekwai, qui date de 1956. Au Cameroun, le vagabondage est puni d'une peine d'emprisonnement allant de six mois à deux ans, contre trois à six mois en France (Melone, 1975 : 143-79). Sur le plan de la sécurité, l'idéal serait finalement de renvoyer les indésirables à la campagne, à l'instar du Vagrancy Act de 1968 au Kenya.

L'objectif avoué des procédures d'*influx control* en Afrique du Sud est d'ailleurs de contenir l'arrivée des Noirs en ville. De ce point de vue, l'irrigation du fleuve Sénégal ou les projets de développement agricole comme Sérowé, au Botswana, ne sont pas non plus sans arrières-pensées. La Tanzanie socialiste est paradoxalement à l'avant-garde du combat contre l'exode rural. La déclaration d'Arusha en 1967 envisage 9 000 gros villages communautaires et décourage les petites exploitations privées. Les déplacements forcés des années 1974-1975 et suivantes regroupent plus de quatre millions de paysans dans 6 000 villages *ujamaa*. La politique collectiviste et nationaliste du président Julius Nyerere veut par la même occasion limiter la croissance de Dar es-Salaam, démanteler la hiérarchie urbaine, déconcentrer l'implantation des industries vers neuf pôles de croissance et décentraliser l'administration à travers les capitales provinciales (Soja, 1976 : 249).

Le Human Resources Deployment Act d'avril 1983, rebaptisé *Nguvu Kazi*, va encore plus loin et organise le retour au village de 200 000 à 300 000 chômeurs des villes. La loi s'articule en trois phases : l'enregistrement des sans-travail, la mise à disposition de terres cultivables et l'expulsion hors des villes des citoyens dont les papiers d'identité ne seraient plus en règle. Les natifs de Dar es-Salaam, par exemple, sont recasés en lointaine banlieue à Goba, Mabwepande, Msogola et Mantu dans les districts de Kinondoni et Ilala. Le Premier ministre Edward Sokoine justifie ce programme par la lutte contre la pauvreté et les pénuries alimentaires. Il veut obliger les populations à travailler pour se nourrir, quitte à ce que les

ouvriers des villes cultivent leur propre potager et que les chômeurs soient renvoyés à la campagne.

Sous des dehors « socialistes », écrit Katabsaro Miti, l'opération a en réalité pour objectif « de réduire les difficultés de la ville et la pression des centres urbains sur le gouvernement », en particulier à Dar es-Salaam « par crainte des risques de déstabilisation que feraient courir au pays des émeutes ou des explosions de violence si elles y éclataient » (1985 : 101 & 95). Dans un premier temps, les autorités adoptent une position conciliante et envisagent de légaliser les petits patrons du secteur informel en leur attribuant des licences. Mais seulement 21 772 chômeurs se font recenser volontairement. Le gouvernement en vient alors à user de la force, et la police se met à débusquer les « planqués ». Le résultat est à l'opposé de celui souhaité. En termes d'efficacité, d'abord. Le quotidien du parti unique reconnaît que « l'expulsion des mendiants à la campagne [...] n'est qu'une solution provisoire car ceux-ci réapparaissent bientôt » (*Uhuru*, 15/3/1978). En termes de mécontentement social, ensuite. La formalisation du secteur informel de l'économie urbaine est inflationniste. La détérioration du niveau de vie qui s'ensuit conduit à des activités d'appoint, voire à la criminalité. De plus, la possession d'une carte d'identité ne protège pas du harcèlement policier à cause des trafics de faux papiers et des chasses aux absentéistes dans l'administration. L'obligation de toujours porter sur soi sa carte d'identité est vécue comme une restriction à la liberté de circulation et rappelle le régime honni du *pass* sud-africain (Miti, 1985 : 103).

Dans ce domaine, le Mozambique suit l'exemple de la Tanzanie et veut maintenir les populations à la campagne en créant 1 500 villages communautaires en 1978, les *barrios comunais*. En 1983, l'opération Production vise également à « vider » les villes. A Maputo, le parti au pouvoir établit une Administration de la propriété immobilière de l'État, l'APIE, pour gérer les biens immobiliers nationalisés. A la faveur de la lutte de libération, la population a en effet occupé les logements abandonnés par les Européens et les Indiens. L'APIE a pour vocation de chasser ces squatters parce qu'ils détériorent les immeubles. Maria Clara Mendes rapporte :

« La montée de l'indice de criminalité urbaine et les dramatiques pénuries alimentaires [aboutissent] à l'émission de permis de séjour en ville, délivrés à la main d'œuvre qui y [travaille], et seuls les porteurs de ce permis [ont] accès aux denrées alimentaires et aux matériaux de construction » (1989 : 292).

Qu'il s'agisse de repousser les migrants ruraux à la campagne en subventionnant leur retour forcé vers la province ou qu'il s'agisse de les contenir dans des taudis en les reléguant dans les franges de la ville, les pouvoirs publics assimilent en fin de compte les pauvres à des « classes dangereuses ». Une telle vision sécuritaire est porteuse de violence. Elle aboutit à des

logiques d'exclusion et privilégie les rapports de forces plutôt que la conciliation. C'est un cercle vicieux car la violence participe elle-même au renfermement des populations dans des ghettos. Particulièrement frappée par la criminalité, l'Afrique du Sud post-apartheid témoigne de ce phénomène : malgré la suppression des lois de ségrégation résidentielle, les citadins les plus riches continuent d'y vivre dans de véritables villes fortifiées.

10

La particularité du bidonville en Afrique noire

Ailleurs en Afrique noire, on ne retrouve cependant pas de situations aussi tranchées que dans la ville américaine ou sud-africaine. D'un point de vue sécuritaire, certes, les politiques de logement consistent souvent à évacuer vers la périphérie les couches de population défavorisées. Il arrive alors que le cœur surpeuplé des agglomérations et les quartiers alentour soient occupés par une élite privilégiée et soient ceinturés de bidonvilles abritant des chômeurs sans qualifications (Ilfie, 1987 : 169). Mais l'opposition n'est pas toujours vérifiée sur le plan géographique. Dans les villes du tiers monde, de toutes façons, le déficit des services publics est tel que les pouvoirs en place sont habitués à composer avec des squatters, voire à les intégrer. « La pauvreté urbaine, soutient Bryan Roberts, n'est pas simplement une question de revenu individuel ; elle fait partie de l'organisation physique et spatiale des villes » (1978 : 137). Face à une minorité de privilégiés, la majorité ne constitue pas une marginalité sociale.

Une fausse dualité

Le bidonville africain n'est pas en soi un ghetto au sens historique où on l'entend en Europe (Bottin, 1999). Il reflète une forme de dualité qui est avant tout une donnée morphologique et topographique, à l'instar de la ville-pont à cheval sur un fleuve. Une telle dualité est différente du dua-

lisme, qui est un processus social et/ou racial de séparation. Elle distingue simplement la villa en dur de la case en boue séchée *poto-poto*, qu'on appelle *carabote* au Cameroun ou *tumbototo* au Zaïre et qui est souvent rectangulaire. L'opposition tient surtout aux apparences, entre la rue goudronnée et le chemin de terre battue, la ville de béton et le roseau des *caniços* de Maputo, qui tirent justement leur nom du matériau prédominant dans les bidonvilles¹.

La dualité ne présuppose pas une tentative volontaire de ségrégation et n'a rien à voir avec le compartimentage tri-racial des agglomérations d'Afrique australe. On la trouve aussi bien dans les villes précoloniales que dans les centres administratifs de la puissance occupante, où l'habitat traditionnel est plus éparpillé et donc perméable avec le secteur moderne. Même dans ce cas, les zones tampon et les terrains militaires qui séparent les races offrent par la suite de vastes terrains de dégagement, appréciables en plein cœur d'une ville. Vite comblés, ils permettent d'accueillir des infrastructures routières et de satisfaire les besoins grandissants d'une bureaucratie naissante.

Pour ce qui est des villes précoloniales, il n'y a pas eu de ségrégation formelle. Les chrétiens de Mombassa sont d'eux-mêmes allés vivre dans les logements modernes des quartiers administratifs tandis que les musulmans restaient près des mosquées, dans des maisons swahili de style traditionnel (Swartz, 1979). Sur les collines de Kampala à la fin du XIX^e siècle, l'établissement des catholiques à Rubaga et Nsambya, des anglicans à Namirembe ou des musulmans à Kibuli a surtout suivi l'emplacement des églises ou des mosquées. En ce qui concerne les chrétiens de Kano ou les musulmans d'Ibadan, l'arrivée des Britanniques n'a fait que confirmer une séparation de fait. Les musulmans haoussa des villes à dominante chrétienne de la côte ouest-africaine se regroupaient naturellement dans des sortes de caravansérails, les *zongo* (Schildkrout, 1970).

D'une manière générale, les villes précoloniales ont plus échappé aux réglementations européennes. De ce fait, les vieux quartiers haoussa ou swahili ont connu un processus de densification jusqu'à saturation. Le départ d'une partie de la famille élargie s'est alors fait de façon concertée car la délocalisation a obligé les réseaux lignagers à s'allonger (Le Bris, 1987 : 257). Ce mouvement centrifuge de segmentation du groupe familial relative l'opposition entre le centre-ville et sa banlieue.

La mobilité réduite des pauvres relativement au coût des transports explique aussi l'établissement de bidonvilles en plein dans la cité alors que la logique économique du marché foncier voudrait que les populations les plus défavorisées s'installent loin du centre, là où le prix de la terre est très

1. Mendes, 1989 : 287 ; Guedes, 1971. Si l'on s'en tient à une analyse visuelle au niveau du matériau, on peut consulter la collection « Villes et Entreprises » chez L'Harmattan : Colombart Prout, 1987 ; Delis, 1988, etc.

bas. Les chômeurs préfèrent rester près des centres-villes pour y trouver plus facilement du travail. L'habitat spontané profite des interstices et des zones de faiblesse de la ville. Il occupe souvent des endroits où la gravité des nuisances et les difficultés de construction déprécient les prix, sous les viaducs des autoroutes de Lagos, dans les marécages de Port Harcourt, dans les cimetières du Caire, en bordure de l'aéroport de Kano, dans les terrains en pente de Yaoundé ou dans les zones inondables de Lubumbashi.

Emile Le Bris distingue ainsi cinq zones d'habitat spontané à Abidjan (1982 : 344). Au cœur de la cité, près des usines et du quartier des affaires, la première comprend l'île de Petit Bassam, dite Poto-Poto, c'est-à-dire « boue ». Environ 100 000 personnes s'y entassent dans des cabanes faites de planches récupérées. La seconde zone est plus durable et s'étend en banlieue nord à Abobo du fait de la disponibilité des terrains. Les campements de la troisième, où logent plutôt des boys, des gardiens, des jardiniers et des cuisiniers, se cachent dans les vallons qui ourlent les quartiers chics du nord-est. La quatrième est une immense cocoteraie sur le cordon littoral ; seuls les sous-bois de la plantation sont loués et les cases respectent l'alignement des arbres. En dernier lieu viennent enfin les villages autochtones comme Adjamé et Anoumabo, qui ont été absorbés par la ville et qui se caractérisent par un habitat compact.

Sachant la diversité des situations, le phénomène physique et géographique de la dualité urbaine est loin de toujours correspondre à une coupure sociale. A Lomé, par exemple, riches et pauvres habitent les mêmes quartiers et c'est la qualité du bâti qui distingue leurs maisons respectives (Marguerat, 1974). Ailleurs, les constructions de l'habitat dit sauvage sont parfois d'une facture aussi bonne que celle des quartiers planifiés. A Abidjan, une tentative de destruction de la banlieue d'Avocatier échoue même en 1967 parce que le conducteur de bulldozer refuse de démolir des maisons flambant neuf ! Dans le « bidonville » de Magnambougou à Bamako, constate Alain Sinou, « la taille des parcelles rappelle celle des lotissements et leur mode d'agencement ne se différencie de ceux des quartiers lotis que par la réduction de la voirie : les parcelles quadrangulaires s'assemblent assez régulièrement et forment des alignements, voire des carrés d'habitation ». Bien délimitées, elles ne peuvent s'étendre car les notables, se substituant à un appareil d'État défaillant, ont organisé ici une opération de promotion foncière « calquée sur le modèle moderne du lotissement ; les occupants illicites pensent ainsi légitimer leur implantation vis-à-vis de l'administration » (1987 : 96).

En fin de compte, la marginalité des zones informelles en ville s'évalue en termes économiques plutôt qu'en termes d'exclusion. Les habitants des bidonvilles ne forment pas une classe complètement à part. D'un point de vue foncier autant que social, le squatter n'est pas un sans-abri qui dort à même la rue et vit dans les décharges publiques, tel le *quat' mi* de Tananarive. Les modes d'occupation illégale de l'espace urbain sont variés, du

« squatter-flottant » qui vit sur l'eau au « squatter-communautaire » qui partage son habitation avec un clan familial, villageois, tribal ou corporatif (Abrams, 1977 : 297-8). Dans le cas assez fréquent du squatter-propriétaire, le baraquement appartient à l'occupant, à défaut de la terre, et peut même être loué à un prix exorbitant. Il peut s'agir d'un commerçant qui habite dans sa boutique, d'un spéculateur qui espère monnayer son départ ou encore d'un semi-squatter qui a cessé de payer un loyer faute de régulariser sa situation avec le véritable propriétaire des lieux.

D'un point de vue économique aussi, le marché africain, s'il paraît s'opposer au secteur formel, entretient un flux d'échanges permanent avec la ville moderne. Des activités intermédiaires telles que les services de bus privés, les petites fabriques de meubles, les boulangeries ou les ateliers de sous-traitance font le pont avec l'économie formelle. Le lait en boîte, vendu sur les marchés traditionnels, illustre bien ces interactions. Pareillement, le succès du pain industriel au Nigeria dépend en grande partie de son colportage dans la rue (O'Connor, 1983 : 154).

Les salariés eux-mêmes ont souvent deux emplois à la fois. Les petits métiers de rues prolifèrent à l'ombre des gratte-ciel de bureaux tandis que l'usine recrute sa main-d'œuvre dans les zones irrégulières. Au Ghana dans les années 50, les syndicats vont jusqu'à prendre en charge les chômeurs. A Sekondi-Takoradi, la troisième ville du pays, les sans-travail sont soutenus par leurs parents alors que 12 % de la population active est au chômage à l'époque. Les travailleurs de l'industrie habitent dans les mêmes quartiers que les artisans ou les *mama-markets* du secteur informel et leurs revenus ne sont pas beaucoup plus élevés. En 1961, la grève des employés du chemin de fer, qui constituent un quart du prolétariat local, est appuyée par l'ensemble de la ville (Jeffries, 1975 : 269-71 & 1978).

Somme toute, migrants ruraux et citadins font face à des problèmes similaires dont la solution dépend de leurs ressources financières, de leurs relations sociales et de leur niveau d'instruction plus que de la nouveauté de leur implantation urbaine. Les aspirations et les styles de vie communs effacent les différences (Sandbrook, 1982). Les migrants ruraux sont défavorisés parce qu'ils sont moins crédibles et non parce qu'ils sont moins adaptés. Ils ne constituent pas forcément un réservoir de main-d'œuvre au plus bas de l'échelle socioprofessionnelle. Ainsi à Lusaka, le taux de chômage des zones irrégulières n'est pas plus élevé que dans le reste de la ville (Schlyter, 1979 : 33).

En effet, ce ne sont pas toujours les plus pauvres et les moins éduqués qui partent à la ville. L'exode rural est un moyen de promotion matérielle à l'intérieur de la communauté d'origine. Une relative prospérité incite à migrer, par exemple afin de poursuivre des études secondaires en ville. Alors que le voyage coûte cher, les relations commerciales du paysan aisé avec le bourg voisin facilitent les contacts et la création de réseaux de parenté (Nelson, 1979 : 64). Certains font d'abord l'apprentissage de la vie urbaine

dans des villes secondaires. C'est par la suite qu'ils débarquent dans les grosses métropoles et s'installent dans des zones informelles où ils côtoient les citadins refoulés des centres-villes engorgés. Ces deux catégories de populations, certes, n'habitent pas toutes sur les mêmes sites. Mais indéniablement, les migrants ruraux ne sont pas aussi « perdus » qu'on veut bien le croire.

On assiste en outre à une égalisation par le bas. A partir des années 70 et surtout 80, la dépression économique, l'inflation, la suppression des subventions alimentaires et la déliquescence des syndicats contribuent à détériorer la situation du prolétariat urbain alors que la Banque mondiale est plutôt favorable à la relance du secteur agricole (Iliffe, 1987 : 242). L'économie structurée des villes subit une tendance inverse à celle des années 60, qui avaient bénéficié des gains exceptionnels de l'après-guerre, d'une législation sur les salaires minimum, des espoirs nés de l'indépendance et des investissements des multinationales ; à l'époque, les différences salariales avaient diminué sur l'échelle des qualifications mais avaient globalement augmenté par rapport au secteur informel.

Aujourd'hui, les secteurs formel et informel de la ville africaine sont trop inégaux, en surface et en effectifs, pour qu'on puisse parler de dualisme. L'un est le reflet de l'autre, sa contrepartie inévitable, nécessaire même. A Abidjan, le quartier moderne des affaires sur le Plateau ne couvre qu'un cinquantième environ de la superficie totale de l'agglomération. Le secteur informel est son miroir, à l'image de ce bidonville en bordure de Cocody, appelé « Washington » pour témoigner du « miracle » ivoirien qui le surplombe du haut des gratte-ciel de « Manhattan » sur le Plateau.

La division de l'économie en secteurs formel et informel ne correspond pas non plus à une distribution de l'espace urbain entre une ville organisée et des quartiers sauvages. De la même façon, Jean-François Bayard remarque :

il est « assez vain d'établir une distinction de nature entre le secteur économique privé et le secteur public puisque les deux émanent d'une même dynamique, celle de la recherche hégémonique et de la formation d'une classe dominante [...] Une plus grande autonomie des mécanismes d'accumulation peut [certes] conduire à la constitution d'un véritable milieu d'affaires autochtone, distinct de la bureaucratie (comme au Nigeria, au Kenya, au Sénégal, au Cameroun) et susceptible de conforter l'espace propre de la société civile... Ailleurs, en revanche, les canaux d'accumulation dépendent presque exclusivement du pouvoir, qui les gère dans une perspective de patronage et de régulation politiques (comme en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Zaïre, en Sierra Leone) ou qui les confisque purement et simplement » (1992 : 79).

La relation du bidonville à l'autorité

Bien entendu, le chevauchement des intérêts publics et privés ainsi que les interdépendances de l'économie formelle et informelle conditionnent en grande partie les relations du bidonville à l'autorité. Certains gouvernements font preuve de négligence à l'égard des quartiers d'habitat spontané. Mais il s'agit souvent là d'un signe de faiblesse plus que de tolérance. La menace du « déguerpissement » et le risque réel ou supposé que les zones informelles font peser sur la sécurité publique instaurent en réalité des relations de marchandage. L'encadrement social et politique du bidonville s'échange contre la promesse d'une reconnaissance future. La négociation échoue parfois et le bulldozer entre alors en scène.

Le premier cas de figure, c'est la rénovation de secteurs dits insalubres ou, en d'autres termes, la démolition sans appel. Les procédures d'expropriation sur des terres déclarées d'utilité publique prévoient rarement des dédommagements financiers. Le relogement n'est même pas toujours assuré, que ce soit après une expulsion ou un incendie de nature criminelle. Nairobi est typique du genre. Dès l'indépendance, les autorités dégagent les squatters des quartiers centraux sans autre forme de procès. Du fait de rivalités avec le ministère des Collectivités locales, la municipalité de Nairobi, par exemple, n'installe que quinze tentes à Mji wa Huruma pour accueillir les habitants chassés de Kaburini (Hake, 1977 : 124).

Les villes africaines s'étendant surtout à l'horizontale, les indésirables sont généralement repoussés fort loin, « hors de vue ». A Abidjan entre 1968 et 1973, les « déguerpis » du village d'Attécoubé et du quartier de Port-Bouët, rasés en 1960, sont recasés dans les banlieues de Williamsville, Abobo-Gare et Yopougon, tandis que la construction d'un second pont sur la lagune provoque des expulsions vers Marcory en 1966. A la même époque, les populations de la médina de Dakar sont transférées vers l'est à Pikine, dans des dunes de sable inhospitalières. En 1977 à Harare, les squatters de Derbyshire, eux, sont réinstallés à Zengeza et Chirambahuyo, des banlieues planifiées à vingt kilomètres du centre-ville (Patel, 1981).

On pourrait multiplier les exemples. A Bamako en 1961, les autorités détruisent Bozola et les « déguerpis » sont installés dans des « campements obligés » que les Bambara appellent *sonzoribougou* : des lieux d'installation provisoire, « en attendant que » (Coquery-Vidrovitch, 1988 : 133). Le quartier de Karefina est ensuite rayé de la carte sous prétexte que ses occupants ont des permis d'habiter, délivrés par les chefs coutumiers du cercle, et non des titres fonciers, signés par le maire de la commune (Sinou, 1987). A Lomé en 1968, 275 hectares sont soutirés aux habitants de Béklikamé pour construire une université et étendre l'emprise du chemin de fer. Sans aucune indemnisation. Aussi les terrains gelés et non lotis sont-ils vendus par leurs occupants légitimes aux risques et périls des acheteurs, donnant

naissance à un quartier spontané. En 1979, les bulldozers de l'Opération rouge, décidée par le ministère de l'Intérieur, mettent brutalement fin à cette situation (ARDU, 1987 : 19-20). On expulse aussi les habitants du Zongo en 1974, de Lomé II en 1976 et de l'Université en 1977. Le plan d'urbanisme de 1981, enfin, aboutit à des expropriations massives dans les quartiers de Togo 2 000, de l'aéroport et de la zone portuaire.

A Abidjan, les « déguerpissements » de 1973 et 1974 affectent carrément le quart de la population de la capitale, quelque 200 000 personnes ! En banlieue nord à Avocatier, un quartier bâti illégalement sur le terrain d'une énorme zone industrielle appartenant à l'État, les négociations avec les squatters échouent, peut-être parce que 60 % des lots sont habités par des locataires, les Attié, et non par leurs propriétaires, des Ébrié. Les panneaux d'interdiction de construire ne sont pas respectés et, en 1980, le bulldozer arrive accompagné du gendarme : 1 000 logements et 800 maisons en cours de travaux sont rasés. Malgré la rareté des indemnités, les occupants des lieux ne réagissent pas et d'autres habitations sont de nouveau détruites à Avocatier, Gobené et Port-Bouët en 1984, en principe pour reloger les « déguerpis » d'Abobo-Gare (Haeringer, 1982 ; Cazamajor, 1981).

Nairobi présente une situation aussi extrême. Au cours du seul mois de novembre 1970, 49 bidonvilles sont évacués et près de 40 000 personnes sont recasées dans quelque 7 000 abris (Kobo, 1984 : 54). Les évictions s'étendent aux lotissements municipaux comme Madaraka en décembre 1989. La démolition de Kibagare et Muoroto mettent encore à la rue 10 000 personnes en mai 1990, puis 30 000 en octobre. Malgré des autorisations plus ou moins formelles, les squatters sont délogés parce qu'ils occupent des terrains appartenant à la municipalité. L'affaire fait scandale parce que la police tue deux personnes et détruit au passage quelques maisons d'un quartier voisin, Muthurwa. Les autorités justifient leur brutalité en disant que, de toutes façons, Muoroto était un repaire de criminels et un fief extrémiste de l'opposition kikuyu ; les pierres qui servaient à retenir les toits de tôle ondulée contre le vent auraient été utilisées pour repousser les assauts de la police (Macharia, 1992 ; *Nation* 2/6 & 11/10/1990).

Une telle approche souligne en fin de compte les dysfonctionnements d'un État technocrate et autoritaire. Émile Le Bris écrit :

« Le discours étatique fait écho aux thèses culturalistes, mais en inversant les signes de valeurs : il dénie toute logique aux pratiques populaires et diffuse l'idée que les modes de vie et de penser l'espace dont elles sont porteuses se réduisent à une addition de fantasmes particularistes, à la coexistence d'actions parcellaires incapables de converger vers un comportement collectif cohérent » (1987 : 257).

Il est vrai aussi qu'aménager une banlieue est bien moins glorieux qu'inaugurer une somptueuse salle des congrès dans le quartier des affaires. De surcroît, les responsables avancent qu'il est plus coûteux d'établir des

services publics dans les zones irrégulières que de construire directement de nouveaux logements clés en mains. L'État et le bidonville, constate E.Y. Gu-Konu, se retrouvent alors « dans un face-à-face d'autant plus difficile que la nature particulière des structures d'encadrement associées à l'état des finances publiques et l'état de désespoir de la population de la zone ne [laissent] aucune chance pour une issue non violente » (1984 : 11 & 14).

La relation entre le squatter et le bulldozer ne se réduit pourtant pas qu'à un rapport de force se concluant à chaque fois par l'expulsion. D'abord, les bidonvilles périphériques sont souvent peu gênants et intéressent moins directement les autorités. Ensuite, l'État est faible et n'a pas les moyens de détruire des villes entières. Il est incapable de reloger les « déguerpis » et d'étouffer les protestations que de telles actions ne manqueraient pas de soulever. Il préfère composer et négocier le soutien politique d'une population très volatile.

Le clientélisme des sociétés africaines permet souvent la palabre. Après avoir été condamnés à déguerpier pour laisser place à l'aéroport de Bouaké en Côte d'Ivoire, les habitants de Konankanko reçoivent ainsi du gouvernement trente tonnes de ciment pour fermer les trous que les agents de l'administration ont fait dans leurs maisons (*Fraternité-Matin* 27/4/1983) ! A Abidjan, les Ébrié refusent de quitter leurs villages sur la bande de terre qui va à Bingerville et où la municipalité a le projet d'établir un complexe touristique du type Riviera. Ils obtiennent un dédommagement financier et forcent le ministre de la Construction et de l'Urbanisme à démissionner en janvier 1970 (Cohen, 1974 : 82-5).

Dans un second cas de figure, les autorités peuvent donc adoucir leur position en essayant d'accompagner le développement urbain avant ou pendant l'installation des habitants sur un terrain vierge (Hake, 1977 : 96ss). Destinées à réguler la croissance des villes zambiennes, les premières trames planifiées de Lusaka, par exemple, apparaissent à l'indépendance en 1963, telles New Kamwala, New Kabwata, Libala, Chelston et Chilenje South. A la même époque, la municipalité de Nairobi fait un choix similaire pour reloger à Kariobangi les squatters chassés de Pumwani et Machakos². Ces derniers sont pour la plupart des célibataires kikuyu qui ont fait de la prison pendant l'insurrection Mau-Mau et qui n'ont ni travail ni terre. Aussi la municipalité met-elle en place un système d'aide qui accorde aux bénéficiaires des délais de six semaines pour achever leur maison et de dix ans pour améliorer le bâti en dur. Les normes de construction sont abaissées en vue de réduire les coûts, autorisant l'emploi du torchis et du clayonnage mais imposant toilettes et arrivées d'eau individuelles. Le lotissement a une vocation exclusivement résidentielle ; les établissements commerciaux et les ateliers d'artisans ne sont pas admis, interdiction qui ne sera pas res-

2. Nairobi City Council, *Minutes of the working party on illegal squatting*, Nairobi, ronéotypé, 15/1/1964 : 2, cité in Weisner, 1976 : 79.

pectée. Le nombre de dépendants dans la famille élargie, les restrictions à la location et la rapidité de l'installation conditionnent l'attribution des lots, non sans réticences.

Les entrepreneurs privés, attirés par les subventions municipales et la qualité du bâti, récupèrent en fait le projet à leur avantage. Ils achètent les trois quarts des lots tandis que les squatters légalisés s'empressent de louer leurs maisons pour aller habiter ailleurs et finissent par représenter moins de 13 % des occupants du quartier en 1965. Les loyers augmentent en conséquence. Kariobangi devient un fief de marchands de sommeil et un point de chute pour les migrants ruraux, avec toutes les caractéristiques de l'habitat sauvage : mixité ethnique, fort taux de rotation des locataires, absence de qualifications professionnelles des habitants, irrégularité des revenus, importance de la contrebande d'alcool et développement de la prostitution, 6 % de foyers étant tenus par des femmes célibataires (Weisner, 1976 : 83, 85 & 90)... Au total, la composition sociale de Kariobangi n'est pas très différente de celle des bidonvilles qui n'ont pas été légalisés : à Mathare par exemple, jusqu'à 80 % des adultes n'ont pas d'emploi formel, le revenu moyen est inférieur de moitié au salaire minimum et seulement 17 % des femmes sont mariées, les trois quarts brassant illégalement du gin *changaa* ou de la bière de maïs *busaa* (Nelson, 1979 b : 286). En 1965 toujours, un rapport de deux experts de l'ONU, L.N. Bloomberg et Ch. Abrams, constate l'effarante surpopulation des taudis. La municipalité entreprend alors l'établissement d'autres lotissements à Kariokor, Uhuru, Kimathi, Harambee, California, Dandora, Kayole, Soweto, Jamhuri et Madaraka. Les mêmes erreurs sont reproduites puisque les trois quarts des occupants de la cité d'Umoja, choisis par tirage au sort, sous-louent leur logement cinq fois plus cher que le tarif municipal (Ngoba, 1984).

L'échec des expériences de trames planifiées amène l'État à envisager un troisième cas de figure : la réhabilitation. Celle-ci nécessite un gros effort financier et la reconnaissance après coup de l'habitat spontané. Des opérations de ce genre ont lieu dans les quartiers de Masina à Kinshasa, John Howard à Lusaka, Tatitown à Francistown, Bardé à Abidjan, Nima à Accra et Nylon à Douala (Brand, 1972 ; Jenkins, 1975 ; Mainet, 1985 : 474). De même à Niamey, la banlieue de Talladjé, qui signifie « aux pieds du baobab » en peul, est régularisée car les constructions ont bon aspect, financées par des revenus limités mais réguliers (Poitou, 1985). A Abidjan, il est également question de restructurer le bidonville de Koumassi, qui compte 80 000 habitants en 1980.

Un dernier cas de figure, enfin, est l'absence quasi totale de contrôle municipal. A Nairobi, la banlieue-dortoir de Dagoretti n'a pendant longtemps aucun équipement public, hormis des lignes de bus pour ramasser les écoliers. A Bamako, les « déguerpis » les plus récalcitrants finissent quant à eux par bénéficier de la lassitude de l'administration après avoir été expulsés plusieurs fois. A l'instar des *gecekondur* d'Ankara, « construits en

une nuit », ils occupent des terrains dits *siguipian* ou *fitiribougou* parce que constitués « à la faveur du crépuscule », par exemple sur le domaine de l'école normale secondaire de Badalabougou ou sur la rive droite du fleuve, à Baco-Djikoroni et Sabalibougou, non loin de Daoudabougou.

La tolérance des autorités a certes des limites. A Lubumbashi, le service des affaires foncières est très laxiste. Il interdit seulement aux pauvres de s'établir dans les espaces réservés au prix fort à la nouvelle bourgeoisie urbaine, en l'occurrence les banlieues aisées qui se sont constituées après la « zaïrianisation » de l'économie, le morcellement du sol urbain et la nationalisation des terres par la loi Bagajika en 1967 (Bruneau, 1987). La réaction des autorités évoque finalement un mouvement de balancier : tantôt répression tantôt complaisance, qui toujours va dans le sens des intérêts du pouvoir.

Le potentiel politique des zones informelles

Une telle ambivalence s'explique en grande partie par les interdépendances et les rapports de force en présence. Les bidonvilles sont assimilés à des lieux de danger, de banditisme, de maladie et de saleté. Leurs habitants sont plutôt méprisés. Mais ils constituent un indéniable enjeu politique à cause de leur poids démographique. A Nouakchott par exemple, les zones périphériques accueillant les sinistrés de la sécheresse abritent 40 % de la population de la capitale en 1983, ce qui ne les empêche pas d'être appelées *kébé* en souvenir du temps où l'on y déversait les ordures, *ker* voulant dire « verser » en hassaniyya (D'Hont, 1989) !

Une première école de pensée envisage le migrant comme un déraciné. Celui-ci serait moins exposé que le citoyen au jeu politique car isolé, analphabète, peu réceptif aux médias et faiblement encadré par des associations volontaires. Son cercle d'amis serait limité et ne lui permettrait pas de s'afficher dans l'opposition. Accaparé par la recherche d'un travail ou d'un logement, il n'aurait pas de temps à consacrer aux affaires publiques. Peu intégré dans des institutions nationales telles que les syndicats, les partis politiques ou le système bancaire, il développerait une « culture de pauvreté » qui le rendrait hostile au gouvernement et à la police, avec un fort sentiment d'aliénation, de dépendance et d'infériorité (Lewis, 1965 & 1961). Son horizon serait limité dans le temps et l'espace, ses perspectives cantonnées à un cadre local, sa solidarité amoindrie.

Si l'on en croit cette théorie, la « masse disponible » des déracinés prend peu d'initiatives politiques et se laisse facilement manipulée du moment que l'achat de son vote ou de sa résignation lui apporte un bénéfice matériel en retour (Nelson, 1979 : 134). « Il n'est pas facile d'organiser les pauvres,

dit John Iliffe. Leurs intérêts et leurs objectifs divergent et ne sont pas nécessairement radicaux ; l'urgence de leurs besoins et leur vulnérabilité [...] les orientent vers des actions conservatrices, bien que parfois tumultueuses » (1987 : 178). L'hétéronomie sociale des squatters, en particulier, dessine une ville dépendante et sans citoyens (Castells, 1983 : 212). Le *lumpenproletariat* témoigne surtout de ce « vulgaire matérialisme » que dénonçait Karl Marx en son temps.

En effet, les émeutes de la faim aboutissent rarement à des changements politiques majeurs (Bienen & Gersovitz, 1985 ; Furlong, 1989). Les pauvres des villes du tiers monde sont souvent incapables de mener une action concertée car ils sont divisés par des clivages lignagers et des stratifications liées aux différences de revenus, de modes de vie ou de qualifications. Structurée par des liens ethniques, familiaux et clientélistes, ils ne répondent guère aux critères marxistes d'un mouvement ouvrier conscient de sa force dans une société où la division du travail est très différenciée et où l'élévation des barrières de classes incite à se mobiliser.

Certes, un tel constat n'est pas propre à l'Afrique noire : les casseurs de banlieue qui font régulièrement dégénérer les manifestations lycéennes à Paris n'obéissent pas plus à une logique politique. Au sud du Sahara, le processus s'inscrit en outre dans une phase historique de formation de l'État. La Révolution française, par exemple, a autant été menée par des activistes que par des sans-culottes, les premiers recrutant dans la bourgeoisie, les professions libérales, les petits propriétaires et l'aristocratie progressiste, les seconds parmi les artisans, les salariés, les boutiquiers et les petits commerçants. Ces derniers étaient peu organisés sur le plan politique. Leurs luttes ont parfois pu se produire pendant des cycles de prospérité. Mais la plupart ont eu un caractère économique marqué en période de mauvaise récolte, de dépression, de pénurie ou d'augmentation des prix. D'une certaine manière, elles n'étaient pas loin de ces émeutes de la faim qui, en milieu rural, se manifestaient par des attaques contre les châteaux, des destructions de barrières ou de haies et des sabotages de machines agricoles ou industrielles (Rudé, 1964 : 5ss, 204 & 218 ; 1959 : 178).

Il a fallu attendre les idées de 1848 pour que les grèves urbaines et les protestations sociales se distinguent bien des jacqueries paysannes et des mouvements millénaristes du Moyen Age. Marquée par des rapports de patronage et de dépendance, l'Afrique noire en est peut-être à ce stade et les revendications du paysan des bidonvilles passent plutôt par les canaux traditionnels des forces politiques établies. A leur façon, elles reproduisent le schème de campagnes où le taux d'abstention électorale est souvent plus élevé qu'en ville et où le milieu est très structuré par des lignages, voire des castes.

Du point de vue de la violence politique, note Joan Nelson, les options extrémistes semblent d'abord « venir des travailleurs organisés, des officiers de second rang dans l'armée, des étudiants, des intellectuels et de cer-

tains segments des classes moyennes ». Les pauvres, eux, « ne voient pas la violence comme un moyen efficace ou nécessaire de changement politique et social » (1979 : 135-6). Curzio Malaparte soutient en conséquence que la révolution est affaire de professionnels.

« Le problème de la conquête et de la défense de l'État n'est pas un problème politique, c'est un problème technique : l'art de défendre l'État est régi par les mêmes principes qui régissent l'art de le conquérir, les circonstances favorables à un coup d'État ne sont pas nécessairement de nature politique ou sociale et ne dépendent pas de la situation générale du pays » (1966 : 227-8).

Dans cette optique, le coup d'État africain n'est souvent qu'une révolution de palais achevée par une minorité active et initiée, une dynamique plus rarement relayée par des mouvements urbains. Les insurrections de rues sont de toute façon récupérées par des élites présumées mieux organisées et plus conscientisées. De fait, l'engagement politique est lié au niveau d'éducation, qui élargit les horizons et stimule les aspirations (Inkeles, 1969). La polarisation de classe se double en Afrique d'un clivage entre les analphabètes et les occidentalisés (Mazrui, 1975 : 133).

Pourtant, estime Jean-François Bayart, « les intellectuels africains, à quelques exceptions près, se sont plus volontiers mis au service du pouvoir politique qu'à celui de sa remise en cause » (1992 : 96). En réalité, arguent des auteurs comme Gérard Prunier, la contestation « par en bas » du « petit peuple » est beaucoup plus radicale et violente que celle des nouvelles élites africaines (1991 : 12). La désorientation, l'anomie sociale et l'amertume alimentent le vivier de tous les extrémismes, de gauche ou de droite. Pour Bryan Roberts, la conscience politique et l'activisme des squatters sont même plus grands qu'en milieu rural (1978 : 152). Les déshérités des villes du tiers monde présentent un caractère explosif. Marc Pain est ainsi convaincu qu'une urbanisation incontrôlée est porteuse de troubles politiques et sociaux extrêmement graves à cause de cette « force d'inertie qui s'ébranlera fatalement, tôt ou tard, dans une action désespérée et annonciatrice d'une Révolution – mais après combien d'émeutes, de révoltes, pendants urbains de jacqueries que connurent les vieux pays d'Europe » (1984 : 124).

De nombreux arguments relativisent la prétendue passivité des migrants. Maints auteurs admettent que les subordonnés jouent un rôle politique conséquent et « sont partie prenante à la production sociale » (Bayart, 1992 : 35 ; Marks, 1982 : 7 ; Jenkins, 1967 : 38-9 & 1969 ; Sandbrook, 1977). En Inde, l'école des *subaltern studies* réagit en particulier à des analyses « par le haut » qui font la part belle à l'élite nationaliste, d'une part, et à un marxisme qui réduit le sujet colonial à un rôle de pantin, d'autre part. La difficulté, en l'occurrence, est de ne pas isoler trop nettement l'élite et de prendre en compte les relations de patronage qui, sur le continent africain,

ont notamment fondé une hégémonie coloniale au moindre coût en termes de conquête militaire.

Somme toute, les pauvres des villes entretiennent des rapports ambigus avec les autorités. Encore une fois, ceci n'est pas sans rappeler la situation de l'Europe féodale. Du moment que l'aristocratie fournissait des emplois, le petit peuple s'identifiait en effet avec le prince, à défaut de s'y attacher personnellement. Celui-ci incarnait la justice et personnifiait l'ordre traditionnel contre l'envahisseur étranger. Mais si la redistribution des ressources cessait, alors le légitimisme cédait la place à l'émeute. En guise de contrat social, ce type d'allégeance n'était guère parfait, rapporte Eric Hobsbawm, car « du point de vue de l'institution vraiment conservatrice, l'idéal est l'obéissance, et non pas l'enthousiasme, quelle que soit sa nature » (1966 : 137 & 139). Les Bourbons ont ainsi préféré le calme d'une résidence royale à Versailles au loyalisme turbulent des Parisiens, l'éloignement préservant la réputation d'un souverain censé ignorer que son entourage suçait le sang du pauvre.

En Afrique subsaharienne, le déracinement et la passivité des sans-importance n'empêchent pas non plus le recours à la violence (Nelson, 1979 : 125). Si les ruraux en ville sont d'abord désunis et conservateurs, l'insertion urbaine les amène progressivement à plus de cohérence. Bidonvilles et usines constituent alors des laboratoires de classe. La deuxième génération de migrants efface d'elle-même la différenciation d'origine. La frustration économique et la marginalisation conduisent à l'agressivité et non à l'apathie. En effet, les pauvres restent optimistes. Moins rejetés que dans les pays développés, ils croient que le système est ouvert et récompense celui qui travaille dur et a du talent.

Mais à la différence des protestations menées par les classes moyennes et la haute bourgeoisie, qui ont un impact politique certain, les actions entreprises par les pauvres ont des effets limités. Les objectifs sont modestes, les ressources restreintes, la mobilisation sporadique, spontanée et dispersée (Nelson, 1979 : 392). L'agressivité ne se traduit pas forcément en action politique et dérive vers la criminalité, l'alcoolisme, les violences conjugales ou les discours enflammés d'une secte... Les cibles des émeutes sont plus souvent tournées contre d'autres communautés que contre le pouvoir en place. La foule prépare rarement à l'avance une stratégie militaire ou révolutionnaire (Rudé, 1964 : 242). Elle manque de moyens financiers, d'informations, d'influences et de capacités organisationnelles.

La récupération par l'État

En résumé, deux scénarios s'opposent et se complètent tout à la fois. Le premier pense que la misère et une relative privation conduisent à la vio-

lence collective, théorie dite de l'agression-frustration (Dollard, 1939 ; Yates, 1962 ; Berkowitz, 1962 ; Bandura, 1983). Le second envisage des actions politiques organisées par le haut et la manipulation des pauvres par des liens de patronage. De ce point de vue, il est significatif, par exemple, que les habitants des zones informelles fournissent une bonne partie des forces de sécurité justement chargées de réprimer les soulèvements populaires. A Djibouti, la police et l'armée procurent plus de 19 % des emplois salariés dans le bidonville de Balbala, contre moins de 7 % dans les cités HLM et moins de 6 % dans les anciens quartiers du centre-ville (Djibouti, 1998 : 135). De même à Khartoum, 7 % et 12 % de la population active des camps de déplacés travaille, ou a travaillé, dans la police et l'armée respectivement (Loveless, 1999).

Du fait de leur atomisation sociale, en outre, les bidonvilles s'avèrent très sensibles aux appels d'un leader charismatique. Ils constituent souvent le vivier des régimes autoritaires, à l'instar de l'Amérique latine du début des années 70 et du Pérou notamment, où la junte élimine la concurrence des partis d'opposition en organisant les *colonos* de squatters en « nouvelles villes », dites *pueblo joven* (Collier, 1976 : 30). Les occupants des bidonvilles d'Addis-Abeba, eux, aident les militaires à se débarrasser des étudiants révolutionnaires (Lefort, 1981 : 278-81). L'insurrection des *muçequés* de Luanda chasse pareillement l'opposition nationaliste et les Européens de la ville au profit des partisans du MPLA, qui lui sont redevables de leur accession au pouvoir (Cahen, 1989 b). A Nairobi encore, les « misérables » de la vallée Mathare se soulèvent lors d'une tentative de coup d'État en août 1982, ralliant des militaires ambitieux contre un régime autoritaire et corrompu que contestaient en vain les élites libérales et les Luo exclus du pouvoir (Currie, 1984 : 570).

C'est dans cette logique politique du « donnant-donnant » qu'il faut apprécier la participation des populations à l'évaluation, la décision et l'exécution d'une opération d'aménagement urbain. Dans les zones irrégulières de la grande banlieue d'Accra avant 1966, l'implantation des comités de développement du Convention People's Party de Nkrumah vise ainsi à obtenir le soutien des pauvres (Sandbrook, 1977 b). A Lubumbashi, les noyaux périphériques d'autoconstruction sont officiellement encadrés par les structures territoriales du parti-État. En l'absence de planification et de projet d'ensemble, ils se différencient des bidonvilles sauvages de l'Afrique de l'Ouest car ils ne se développent pas dans l'illégalité et ne sont pas menacés de « déguerpissement » (Bruneau, 1987).

Dans les bidonvilles du Kenya qui votent pour le parti-État, on assiste également à un échange de bon procédés. Quand la levée de l'état d'urgence permet aux Kikuyu de rentrer à Nairobi, la Land Freedom Army des anciens Mau Mau devient le groupe de pression des plus démunis au sein de la Kenya African National Union du président Kenyatta ; son principal succès est d'empêcher la démolition des bidonvilles de la vallée Mathare en 1962.

Le leader de Mathare Village 2, qui fut un repaire mau mau, sert de médiateur auprès du gouvernement afin de s'opposer à l'arrivée du bulldozer et d'attirer les services publics. Le pouvoir, lui, est représenté par une branche du parti et par les organisations de jeunesse qu'il contrôle (Ross, 1973 : 111-2, 133-4, 170 & 176-7).

La Zambie connaît une évolution assez similaire à cause des rivalités postcoloniales entre l'UNIP, Parti de l'union nationale pour l'indépendance, et l'ANC, le Congrès national africain. Une fois au pouvoir, l'UNIP cherche à consolider ses positions dans les zones irrégulières de la capitale, autrefois favorables à l'ANC. A défaut de gouvernement local en la place, il se substitue à l'État, quitte à ce que les deux institutions se retrouvent en porte à faux comme dans le quartier de Mtendere, où le premier procède à l'allocation des lots contre les vœux du second, qui y pourchasse les contrebandiers d'alcool et les trafiquants du marché noir. L'UNIP ne légalise pas moins les bidonvilles, délivre des permis de résidence, décide des équipements publics et attribue les nouveaux logements. Ses permanences sont utilisées pour réhabiliter les quartiers « sauvages » et gérer les fonds de la Banque mondiale (Radoki, 1981 & 1984).

Les squats finissent par être complètement encadrés par des *ward development committees*, laissant peu de place au débat pour les habitants concernés (Pasteur, 1979 ; Bryant, 1980). Le parti-État zambien ne considère pas la participation populaire comme un mécanisme susceptible de résoudre les conflits mais plutôt comme une tentative contrôlée par le sommet d'orienter l'action collective et d'asseoir un système de légitimation (Ollawa, 1979). Concrètement, l'UNIP est un outil de direction, d'information et de surveillance, en particulier à l'encontre de « ceux qui ont faim », les *njaleyeka* qui dénoncent les carences des autorités en matière de logement.

De fait, en ne démolissant plus les bidonvilles de la capitale, le gouvernement zambien cesse aussi de financer des constructions dans le cadre de son deuxième plan national. La proportion de squatters passe du tiers à la moitié des habitants de Lusaka entre la fin des années 60 et le milieu des années 70 (Hansen, 1982). Les deux tiers de ces irréguliers se concentrent dans les quartiers de George, Chawama et Chaisa-Chipata. A six kilomètres au nord-ouest du centre-ville, George est typique (Schlyter, 1979 : 55). A l'indépendance, il est rebaptisé du nom du vice-président, Kapwepwe, et est reconnu par l'UNIP. Mais quand Simon Kapwepwe entre dans l'opposition et est arrêté en 1972, le quartier reprend son premier nom colonial de George. Cette année-là, l'UNIP devient officiellement parti unique.

Les mêmes types d'encadrement politique se retrouvent dans les zones d'habitat spontané de Dakar. Dagoudane-Pikine, notamment, connaît une croissance très rapide alors qu'aucune infrastructure n'est initialement prévue en matière d'emploi, d'école, d'équipements sanitaires ou de transports. Revers honteux de la ville des nantis, dont elle dépend pour son

approvisionnement mais dont elle reste isolée, cette grosse banlieue est développée à partir de 1952 pour résorber le trop-plein du cap Vert. Elle accueille d'abord les « déguerpis » de la Médina sur d'anciens terrains militaires à Dagoudane, près des villages lébou de Cambérène, Yembeul, Thiaroye et Guedj. En 1972 s'ajoutent les habitants de la zone industrielle d'Alminco. La ville illégale des marginaux côtoie donc la ville lotie des « déguerpis ».

Étudiant la carte des bornes-fontaines installées par la Société nationale des eaux du Sénégal, Gérard Salem montre néanmoins que des zones sans existence juridique légale sont indirectement reconnues par l'État. Sur les 387 fontaines publiques qu'il recense en 1987, 217 sont localisées dans la ville irrégulière de Pikine, qui compte le plus d'habitants. Le phénomène révèle les relations de patronage entre les comités de base du Parti socialiste au pouvoir, constitués chacun d'une cinquantaine de militants, et les occupants des quartiers spontanés. La reconnaissance politique précède la reconnaissance de l'État, dont le préfet désigne le chef de quartier. Le maillage de l'espace urbain par le PS et l'État est le plus fin là où il ne devrait même pas exister, les quartiers de petite taille étant concentrés dans les zones irrégulières anciennes. Plusieurs cas de figures coexistent : diffusion et extension des réseaux de militants lorsque se crée un comité du PS à la périphérie d'un quartier ; éclatement lorsque les comités comptent assez de membres pour être dédoublés ; morcellement territorial lorsque les affrontements politiques entraînent la naissance de nouveaux quartiers aboutissant parfois à la subdivision des toponymes, comme à Maka Colobane 1 et 2. Les divisions politiques ne se faisant pas toujours sur une base spatiale, il arrive que la multiplication des réseaux de contrôle social l'emporte sur la logique de contrôle territorial.

Dans tous ces cas, il y a collaboration plutôt qu'opposition entre la volonté de planification des pouvoirs publics et la loi « populaire » à laquelle se réfèrent les autochtones lébou et les pauvres pour créer spontanément un habitat plus adapté à leurs besoins. « Il s'agit en fait, explique Gérard Salem, d'une articulation fonctionnelle assurant le lien entre la vocation de l'État à contrôler l'espace et des groupes sociaux usant des jeux politiques possibles pour faire valoir leurs objectifs » (1992 : 29). Le soutien politique s'échange contre des équipements collectifs ou des faveurs personnelles, emplois, bourses scolaires, indemnités... En ce qui concerne l'attribution des fontaines publiques, des quartiers réguliers comme Guedjawaye sont délaissés parce que faiblement organisés au plan politique. A l'inverse, les zones informelles de Médina-Gounass, beaucoup plus structurées, sont favorisées.

L'emplacement de la borne-fontaine, souvent à proximité de la maison du chef de quartier, prête encore à marchandage car la gestion du lieu, essentielle pour les femmes, est au centre des débats sur le prix des autorisations données aux vendeurs d'eau, l'utilisation de l'argent collecté en fin de mois

ou le montant des amendes pour mauvaises conduites. A cet égard, les consignes du ministère de l'Hydraulique, la faillite de la société des eaux et les menaces de coupures pour non-paiement des factures sont moins importantes que l'enjeu politique de Pikine. Ces « subtils systèmes de régulation sociale, soutient Gérard Salem, sont sans doute à l'origine de la paix sociale qu'a connue Pikine depuis sa création, une ville que tout désignait pourtant à la situation de ghetto » (1992 : 36).

Une lecture trop simpliste de la ville africaine serait ainsi trompeuse si elle se contentait d'opposer le bidonville au quartier chic. Les relations que l'un entretient avec l'autre sont plus subtiles. Il y a certes un héritage ségrégationniste colonial mais celui-ci a été adapté et nuancé par les pratiques africaines de patronage. Les tentatives de récupération politique du bidonville sont imposées par la force du nombre et la faiblesse de l'appareil étatique. Ceci n'empêche d'ailleurs pas l'habitat informel de produire de la violence au même titre que le ghetto planifié, ainsi que le montrent les expériences tout à fait antithétiques du laissez-faire nigérian et du volontarisme sud-africain dans deux pays qui comptent les plus forts taux d'urbanisation du sous-continent (Montclos, 1997).

QUATRIÈME PARTIE

**LES TRAJECTOIRES DE LA VIOLENCE
A LAGOS, KANO ET PORT HARCOURT**

En affinant l'analyse, il s'avère en fin de compte que chaque ville suit sa propre trajectoire. Les expériences sont si variées qu'il est difficile de généraliser à l'échelle du continent africain une violence urbaine aux aspects très divers. On peut tout juste, comme nous l'avons vu, retenir quelques éléments récurrents tels que l'explosion démographique en milieu urbain, le relâchement du contrôle social, le faible encadrement étatique, etc. Ces paramètres sont pondérés par des facteurs locaux et s'insèrent dans un système régional. Les interdépendances entre la ville et son environnement immédiat ou lointain sont nombreuses et elles relativisent les aspects fondamentalement urbains de la violence politique ou criminelle.

Les formes que prend celle-ci ne révèlent pas moins l'enracinement citadin des habitants. Kano, la plus vieille des cités que nous étudions ici, connaît des conflits communautaires qui mettent en valeur des identités religieuses et territoriales proprement urbaines : un ghetto chrétien, le *sabon gari*, face au centre-ville des Haoussa musulmans, le *birnin*. Elle est plus une agglomération de propriétaires que Lagos ou Port Harcourt, habitées en majorité par des locataires. A Lagos, dont le véritable essor ne date que des années 60, les troubles viennent surtout d'une poussée urbaine qui n'est pas du tout maîtrisée.

En d'autres termes, tant Lagos que Kano sont marqués par des violences qui n'excluent pas les inimitiés régionales mais dont le caractère est d'abord urbain. D'un point de vue historique et politique, chacune de ces villes révèle un facteur dominant et bien citadin de la violence : le dérèglement de la croissance à Lagos (chapitre 11) ou les clivages socio-religieux à Kano (chapitre 12).

A Port Harcourt, cependant, la principale cause de violences vient moins des tensions urbaines que de problèmes régionaux. A la différence des Yorouba de Lagos ou des Haoussa de Kano, les autochtones okrika et ikwerre n'avaient pas de tradition citadine, et la ville est aujourd'hui agitée par la lutte des paysans ogoni ou des pêcheurs ijaw contre les compagnies pétrolières des environs (chapitre 13). Cette situation tient d'abord à la fluidité de l'enracinement urbain et à une taille relativement petite, qui rendent la ville plus perméable aux pressions de la campagne. Pour autant, l'évident caractère politique de telles violences n'évacue pas les actions d'ordre criminel et, surtout, n'enlève rien à la spécificité des enjeux citadins.

La violence de la démesure à Lagos

A Lagos, la violence est d'abord démultipliée par le gigantisme de la ville et la faiblesse des pouvoirs publics. Sur le plan politique, elle témoigne plus d'un facteur passif qu'actif, d'une mauvaise gestion que d'une ségrégation formelle et répressive. L'ancienne capitale fédérale du Nigeria est la plus grosse métropole d'Afrique noire, avec quelque six millions d'habitants (tableau 1). Aucune autorité n'a réussi à contrôler et ordonner cette expansion urbaine. Aussi Lagos est-elle rangée parmi les pires grandes villes du monde, aux côtés de Calcutta pour sa pauvreté et de Shangai ou Mexico pour leur pollution et leur surpeuplement (Dogan, 1988 : II, 24). Le livre Guinness des records en 1983 accorde à Lagos la palme de ville la plus sale du monde et les voyageurs du XIX^e siècle notent déjà la nature « pestilentielle » et « perverse » du lieu à cause des requins qui infestent un port d'accès difficile (Kingsley, 1982 : 76). La presse magazine classe pareillement Lagos tout en bas de l'échelle ; celle-ci serait invivable à 81 % (*Time* 10/12/1990) !

De l'esclavage a la destitution urbaine

Historiquement, Lagos n'est pas tout à fait une création européenne. Son territoire aurait d'abord appartenu au royaume de Benin mais son fondateur, l'*olofin awogunjoye*, serait venu d'Ife, en pays yorouba (Marris, 1961 : 3 ; Elegbede, 1992 : 1-7 ; Folami, 1982 ; Losi, 1967). Premiers occupants

du site, les Awori s'établissent d'abord dans l'actuel quartier d'Ebute Metta, qui signifie « les trois ports ». Régulièrement attaqués par d'autres clans yorouba du continent, en l'occurrence les Ijebu et les Egbado, les Awori se réfugient ensuite sur les îles d'Iddo puis de Lagos. En dépit d'un sol très sablonneux et peu fertile, ils y développent des fermes *eko* ou *oko*, le nom vernaculaire du lieu.

Les Portugais, qui se manifestent en 1472, baptisent l'endroit Lagos au milieu du XVIII^e siècle, sans que l'on sache trop si le terme vient de « lagune » ou du nom d'une petite bourgade de la pointe méridionale de l'Algarve. A l'époque, le prince de Lagos, l'*olorogun*, paie encore un tribut au roi de Benin, l'*oba*, mais nomme son premier ministre, l'*eletu odibo*. Sous le règne d'Ologun Kutere, entre 1749 et 1775, sont établis des administrateurs civils *akarigbere*, qui choisissent le successeur du prince, et des chefs militaires *abagbon*, qui ont le statut de guerriers *ogagun*. Ce sont les chefs *idejo* qui contrôlent la terre. Le prince n'est pas propriétaire du domaine foncier, ce qui ne l'empêche pas d'être le personnage le plus puissant de la localité : on l'appelle d'ailleurs *olowo*, le « riche » (Elegbede, 1992 : 8).

Tableau 1 : La population de Lagos

Date	Nombre d'habitants
1800	6 000
1850	18 000
1866	25 000
1871	28 518
1881	37 452
1891	32 508
1901	41 847
1911	73 766
1921	99 690
1931	126 108
1950	230 256
1952	267 407
1963	665 246
1991	5 685 781

Source : Mabogunje, 1968 : 239, 241, 244, 257 & 329 ; Fapohunda, 1978 : 3 ; Olowu, 1990 : 37 ; *Federal Republic of Nigeria Official Gazette*, vol.79, n° 56, 30/11/1992 : 253.

La ville devient par la suite une place commerciale assez importante. Le paradoxe est qu'elle ne prend pas son essor pendant le commerce des

esclaves mais après son interdiction par les Français et les Anglais dans la première moitié du XIX^e siècle. Le port sert en effet de refuge aux négriers, au détriment de Porto Novo. Les guerres entre les clans Owu et Egba remplissent les cales des vaisseaux en partance pour l'Amérique du Sud ; auparavant, les Yorouba s'étaient contentés de vendre des Haoussa (Mabogunje, 1968 : 238ss).

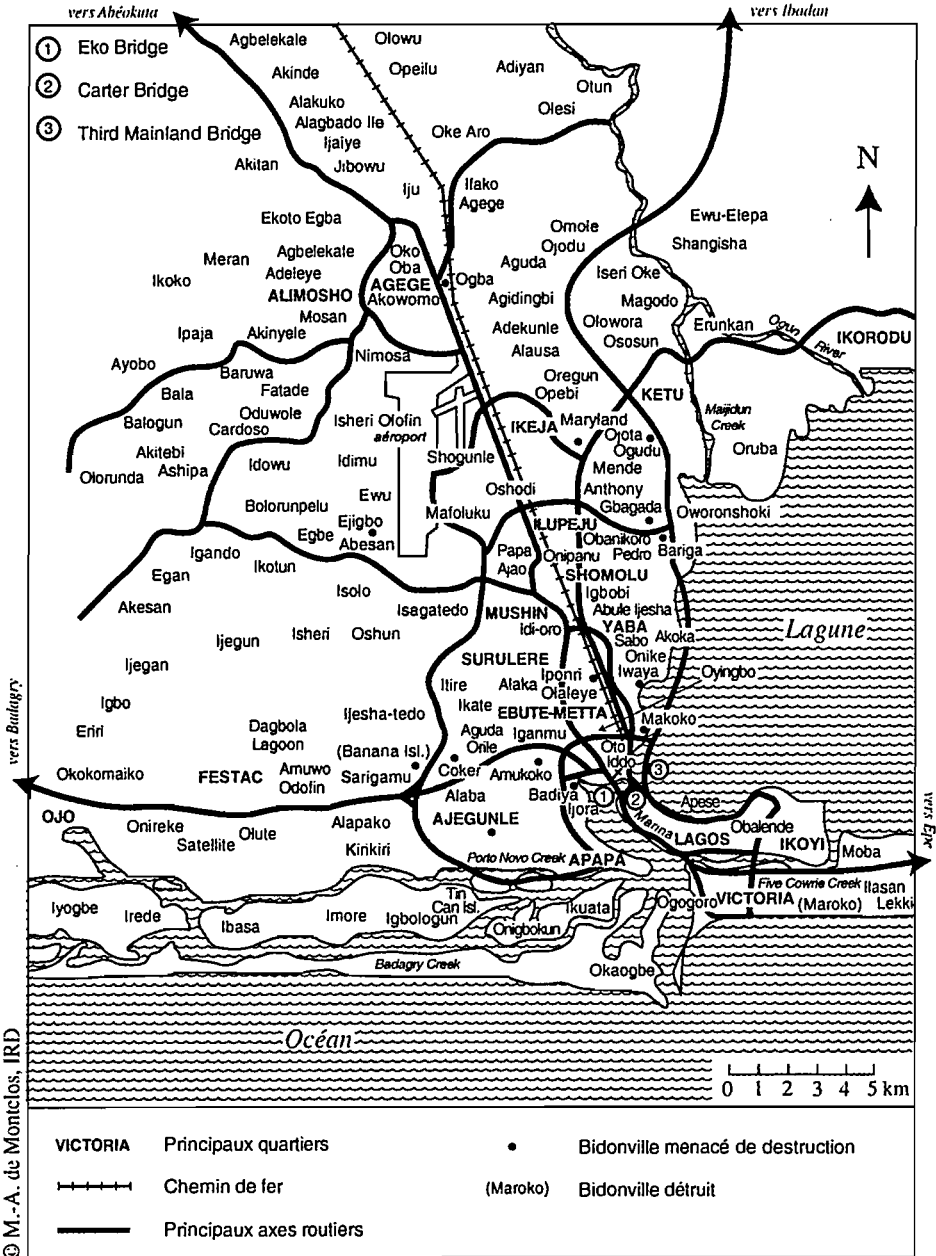
Dans la seconde moitié du siècle, Lagos tire aussi profit de sa petite taille. Les Anglais n'ont pas besoin d'une cité engorgée comme Ibadan, dans l'arrière-pays, mais d'un port moderne, seul point de passage praticable entre l'océan et la lagune. Le bombardement des autochtones par une canonnière de Sa Majesté en décembre 1851, la déposition de Kosoko, l'*oba* de Lagos, et la réinstallation sur le trône de son oncle, l'*eleko* Akitoye, marquent les débuts d'une nouvelle ère (Smith, 1978). En exil à Badagry, Akitoye s'était déclaré favorable à l'arrêt du commerce des esclaves. Au traité d'Epe de septembre 1854, Kosoko renonce à ses droits sur Lagos et s'engage à faire cesser les ventes d'esclaves. Des commerçants français puis britanniques commencent à arriver, ainsi que des ecclésiastiques de la Church Missionary Society.

De leur côté, les esclaves affranchis constituent jusqu'au cinquième de la population de la ville à l'époque (Elegbede, 1992 : 19). Appelés *aguda* ou *amaro*, les *retornados* viennent du Brésil, parfois de Cuba, et font partie d'une diaspora qui est aujourd'hui estimée à plus de 350 000 personnes et qui s'établit dans la plupart des comptoirs de la région, de Porto-Novo à Lomé en passant par Cotonou, Ouidah, Calavi, Grand Popo et Savi (Yai, 1997 : 277-8). Les deux tiers d'entre eux débarquent au Nigeria. A Lagos, ils s'installent près de Campos Square sur l'île de Popo Maro, la « ville portugaise », et y construisent des maisons de style brésilien, malheureusement détruites depuis à cause de la spéculation immobilière.

D'après la loi coutumière, cependant, ils ne peuvent ni cultiver ni pêcher parce que ce sont des migrants. Singularisés par leur identité lusophone et catholique dans un milieu à dominante protestante et anglophone, il leur est tout aussi difficile d'entrer dans la fonction publique coloniale. Ils deviennent donc des commerçants influents, formant les premières strates de la bourgeoisie locale qui défendra les idéaux du mouvement nationaliste à l'indépendance et dont le destin est évoqué dans un roman de l'attaché culturel de l'ambassade du Brésil à Lagos dans les années 60 (Olinto, 1970). Ne représentant nullement les intérêts du Portugal, ces Afro-Bréiliens réapprennent les parlers vernaculaires et n'ont pas à l'égard des autochtones le mépris qu'affichent au Liberia les colons noirs américains, qui se réinventent une Afrique mythique par réaction contre la domination des Blancs (Boadi-Siaw, 1982).

Libérés en mer par les Britanniques et d'abord regroupés à Freetown ou au Cap, les *returnees* de Lagos, eux, représentent une deuxième catégorie d'affranchis. A la différence des *retornados*, déportés ou revenus en

Figure 1 : Lagos



© M.-A. de Montclos, IRD

Source : Peil, 1991: 23 & 82 ; Dogan, 1988 : II, 217 ; Montclos, 1994 : 178.

Afrique de leur plein gré, ils n'ont jamais connu les plantations d'Amérique latine et s'avèrent plus dépendants du colonisateur, à qui ils sont redevables de leur émancipation. Éduqués par les missionnaires et recrutés dans l'administration « indigène », ils deviennent des auxiliaires décisifs de la colonisation et de l'évangélisation du continent. Appelés *saro*, ou *aku* en yorouba, ils fondent à Lagos le quartier Olowogbowo : « celui qui demande à être remboursé ».

Annexée par les Britanniques en 1861 et proclamée capitale du Nigeria en 1906, la ville s'étend alors très progressivement sur la terre ferme. La majorité de la population reste longtemps sur l'île de Lagos, qui compte encore 65,4 % des habitants en 1950. Le rapport finit cependant par s'inverser, le recensement de 1963 montrant que les banlieues continentales totalisent 68 % des Lagosiens (Sada, 1975 : 81). Le développement de la ville se fait vers l'ouest, en direction de Badagry et de la frontière du Bénin, gros points de contrebande, et vers le nord, le long de l'autoroute d'Ibadan et Benin City, axes commerciaux traditionnels du pays yorouba (figure 1). En revanche, les constructions vers l'est et la péninsule de Lekki, peu habitée, sont dirigées par le gouvernement de façon plus volontaire.

La dernière grande entreprise d'assainissement urbain date de 1955. Le projet de démolition des taudis du centre-ville prévoit à l'époque d'élargir la voirie, d'installer l'électricité et l'eau courante et de dégager les abords de Broad Street, Balogun Street et Victoria Street, où l'on construit le square Tinubu et l'hôtel Bristol. Les autorités investissent 200 000 livres sterling pour reloger les habitants à Surulere, une banlieue sur le continent, et verser une petite aide financière à ceux qui voudraient ensuite racheter 20 % plus cher une maison rénovée dans le centre. Les logements construits à Surulere sont plus salubres qu'à Lagos Island mais le surcoût des transports et des loyers compense le gain en qualité. Le déménagement appauvrit des familles entières et brise la cohésion sociale du quartier traditionnel qu'était Lagos Island. Le début des travaux provoque même une petite émeute à Porto Novo Street en juin 1956, quand la population jette des pierres sur la police et refuse qu'on démolisse ses habitations. La révolte ne connaît pas de suites, mais le projet, qui devait toucher 200 000 habitants, est révisé à la baisse. En 1962, seulement 11 000 habitants ont été déplacés (Marris, 1961 : 112 ; Williams, 1968 : 133 ; *Daily Times & Daily Service*, 29/6/1956 ; Henderson, 1959).

Après l'indépendance, l'État ne maîtrise franchement plus l'explosion urbaine. En trente ans, le gouvernement ne construit que 34 000 logements, autant qu'il en faudrait chaque année pour accueillir 300 000 nouveaux arrivants (Olowu, 1990 : 69 ; *West Africa*, 1986 : 645 & 1987 : 1605 ; Falola, 1996). Certaines des « maisons Jakande », du nom du gouverneur de la ville pendant la Deuxième République entre 1979 et 1983, doivent même être démolies parce qu'elles menacent vite de s'effondrer. Au bord de la lagune à Victoria Island, le grand ensemble des « mille quatre » appartements,

construit pour les fonctionnaires civils de l'époque, fait figure d'exception. Dans les quartiers traditionnels, il arrive qu'on trouve encore les maisons à deux étages en ciment et en stuc des *returnees*, voire la case de boue séchée des Yorouba (Alonge, 1992 ; Akinsemoyin, 1976).

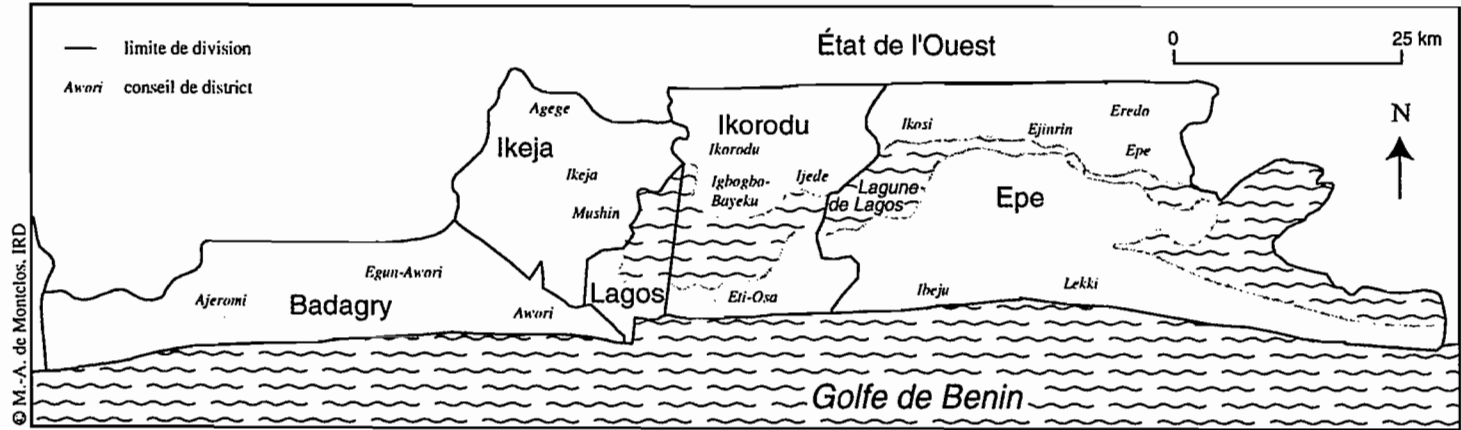
Des services publics inexistantes et une tension permanente

Prise dans la tourmente d'une croissance incontrôlée, Lagos donne le sentiment d'une ville anarchique. Les problèmes de la vie quotidienne s'avèrent y être autant de facteurs susceptibles de troubler l'ordre public, des embouteillages aux coupures d'eau et d'électricité en passant par la carence de transports publics, la saturation du port ou le chômage (Green, 1972 : 14-5 ; Wauthier, 1991 ; Montclos, 1996 ; Boute, 1998 : 49). Le journaliste de passage ou le correspondant de presse parlent d'un « parfum de drame ou de violence suspendue », de « far west africain » et de « ville la plus dangereuse du monde » (Lévy, 1992 ; Audibert, 1995 ; Maringues, 1996). Lagos est aussi perçue comme un foyer de contestation par les juntes militaires ou les civils au pouvoir. Elle a de ce fait perdu son statut de capitale en 1975 et les fonds qui allaient avec (Montclos, 1999 a).

Gouvernée comme une cité-État de 1861 jusqu'à la constitution Macpherson de 1951, devenue territoire fédéral en 1953 et État en 1967, Lagos dispose en réalité d'une richesse formidable et son désordre témoigne d'abord d'une mauvaise gestion. Lagos génère ainsi 41 % de ses ressources en 1979, contre moins de 5 % dans les États du Niger, du Kwara, des Rivers ou du Gongola (Olowu, 1990 : 157-8). En 1983, les autorités se permettaient de construire une université d'État à Ojo alors que la ville disposait déjà d'un campus fédéral. L'État de Lagos fut le premier dont le budget dépassa le milliard de nairas et il a pu accorder des prêts à d'autres États en difficulté, tels le Bendel en 1981 et Kogi en 1992, du fait d'affinités politiques (Elegbede, 1992 : 79).

Les collectivités locales, elles, génèrent plus de la moitié de leurs revenus. Elles perçoivent notamment une taxe foncière que des villes moins modernes comme Kano n'arrivent même pas à collecter. Mais les municipalités de Lagos sont privées d'une bonne partie de leurs sources de financement à cause de l'absence de cadastre, de la mauvaise volonté des institutions fédérales ou étatiques à verser leurs subventions, de la corruption des percepteurs du fisc et des arriérés de paiement, déjà évalués à 40 % du montant des impôts locaux par la commission d'enquête Saville en 1965 (Olowu, 1992 : 35-6). Le nombre de collectivités locales étant passé de 5 en 1968 à 15 en 1992 et 20 en 1996, leur marge de manœuvre a diminué d'autant (figures 2, 3, 4, 5 & 6). L'éclatement de l'autorité municipale renforce l'impression de vide politique.

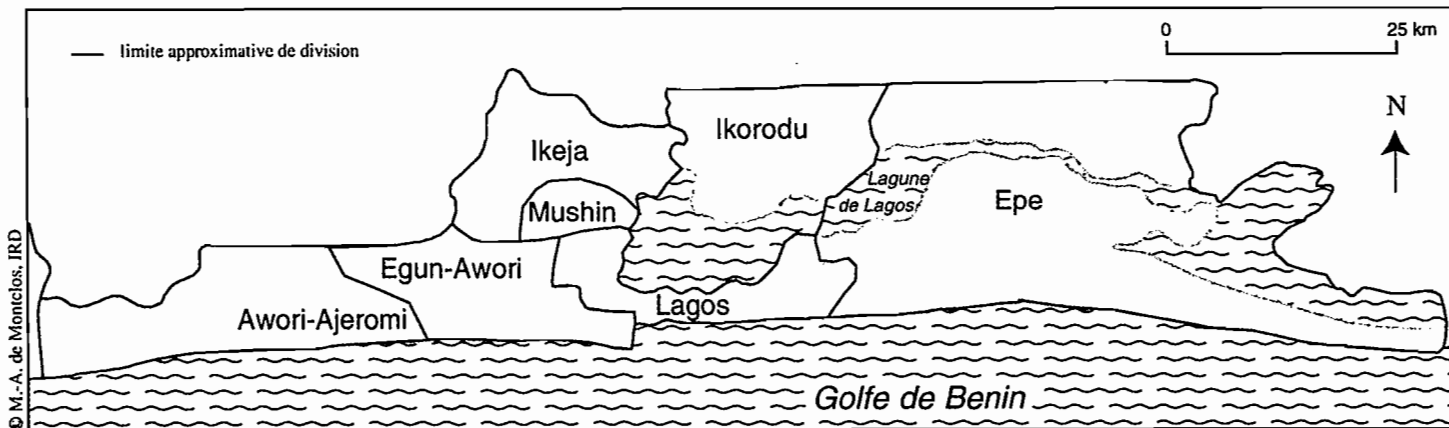
Figure 2 : Les 5 collectivités locales de l'État de Lagos en 1968



© M.-A. de Montclos, IRD

Source : Survey Dpt., Ministry of Land and Housing, Lagos ; Olowu, 1990 : 51 & 127.

Figure 3 : Les 7 collectivités locales de l'État de Lagos en 1972



Source : Survey Dpt., Ministry of Land and Housing, Lagos ; Olowu, 1990 : 51 & 127.

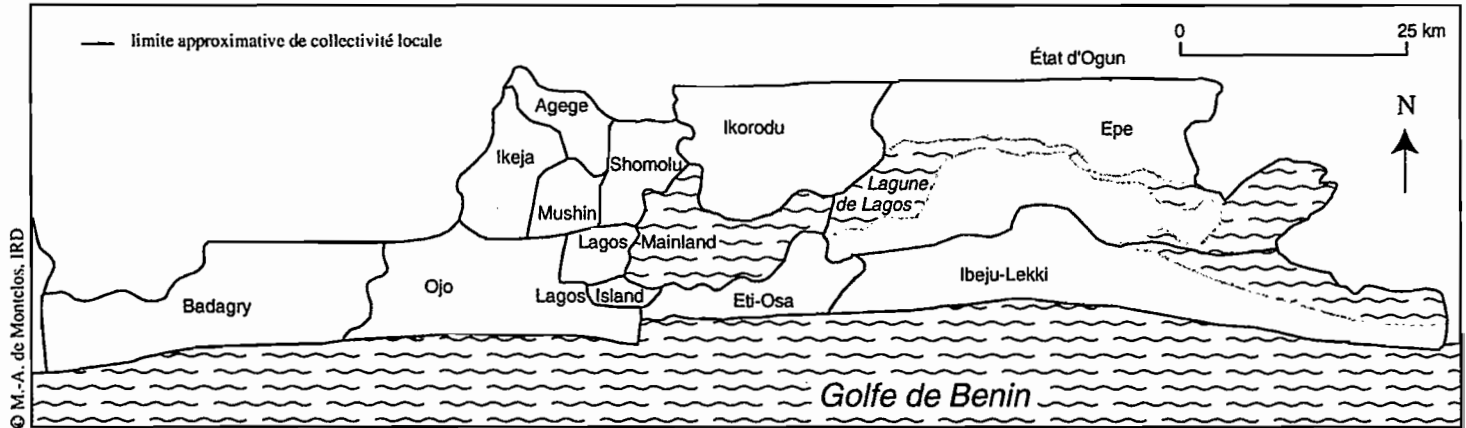
Figure 4 : Les 8 collectivités locales de l'État de Lagos en 1976



Source : Survey Dpt., Ministry of Land and Housing, Lagos ; Olowu, 1990 : 51 & 127.

© M.-A. de Montclos, IRD

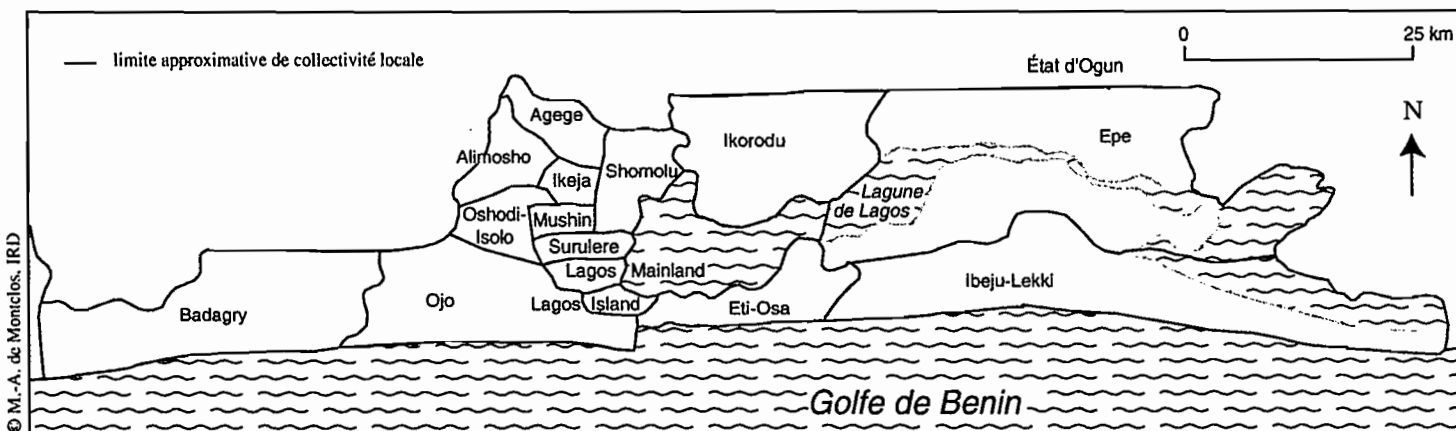
Figure 5 : Les 12 collectivités locales de l'État de Lagos en 1985



Source : Survey Dpt., Ministry of Land and Housing, Lagos ; Olowu, 1990 : 51 & 127.

© M.-A. de Montclos, IRD

Figure 6 : Les 15 collectivités locales de l'État de Lagos en 1992



Source : Survey Dpt., Ministry of Land and Housing, Lagos.

© M.-A. de Montclos, IRD

Dans ce contexte, les services publics sont réduits à la portion congrue. Les adductions d'eau, par exemple, ne couvrent pas les besoins des habitants (Robert, 1989). La ville est dépourvue d'égouts souterrains et évacue ses déchets dans des canalisations à ciel ouvert, les *gutters*, qui bordent des rues sans trottoirs, sont vite bouchés pendant les saisons des pluies et inondent alors les chaussées. L'usine d'incinération, censée traiter une bonne partie des 650 000 tonnes d'ordures produites chaque année, n'a jamais fonctionné (Haski, 1984 : 69 ; Oladapo, 1970).

Les problèmes de transports sont encore plus significatifs du fait de leurs répercussions sur l'agressivité des passagers, voire les émeutes contre l'augmentation du prix des carburants, des violences de ce type ayant par exemple fait cinq morts le 4 janvier 1999. Appelés *go-slow*, les embouteillages de Lagos sont célèbres. La réglementation de 1977, qui n'autorisait la circulation automobile qu'un jour sur deux, en fonction des plaques d'immatriculation paires et impaires, est tombée en désuétude. Or le nombre d'habitants pour une voiture est passé de 75 au moment de l'indépendance à 50 aujourd'hui et on recensait 165 000 véhicules en 1984 contre 53 270 en 1967. Les immatriculations, notamment, ont progressé de 17 000 en 1971 à 72 000 en 1982 avant de retomber à 17 000 en 1986 et 10 000 en 1988 (*Guardian*, 11/2/1994 : 18).

Entre-temps, l'État s'est désengagé de ses obligations en matière de transports. Le projet de métro a capoté (*Construction Afrique*, n° 35, mars 1983 : 46-8 ; *West Africa*, 1985 : 235). Les vingt kilomètres de chemin de fer ne transportent chaque jour que 50 000 banlieusards, bien que la voie ait été doublée en 1994. Les bus de la Lagos State Transport Corporation n'ont véhiculé que 60 millions de passagers en 1992 contre 87 en 1989, 76 en 1986, 53 en 1983 et 90 en 1978 (*Guardian*, 11/2/1994 : 18). Les compagnies de transports publics n'ont immatriculé que 1 500 véhicules en 1988 au lieu de 16 500 en 1983. Les collectivités locales, elles, n'ont plus que 500 bus. Début 1995, la Lagos State Transport Corporation, qui datait de 1977, a même été dissoute. A l'occasion du 25^e anniversaire de la création de l'État, le gouverneur Michael Otedola a préféré fournir des bus « Jubilee » à des opérateurs privés tenus d'exploiter des itinéraires précis et de rembourser les allocations gouvernementales sous peine de voir leur véhicule confisqué.

Cette absence de l'État et des services publics a évidemment de graves conséquences sur le plan social et économique. Faute d'alternatives, le secteur informel emploie plus de la moitié de la population active à Lagos (Sandbrook, 1977 : 429). La crise économique et le programme d'ajustement structurel, mis en place par la Banque mondiale à partir de 1986, ont accentué, en outre, la précarité des citoyens. Le déclassement social de la population a favorisé des entreprises illicites mais plus lucratives, des trafics de drogue aux contrefaçons diverses en passant par le vol des fils du téléphone, que le décret n° 21 de 1995 a pourtant puni de 21 ans de prison

ferme sans possibilité de sursis. La contrebande vers le Bénin, essentiellement du pétrole, n'a jamais cessé (Hassan, 1986). Après avoir été à l'origine des tentatives d'intégration régionale avec la fondation de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest en 1975 et le plan d'action de 1980, Lagos s'est en fait retrouvée à la tête d'une économie pirate (Lancaster, 1991).

La ville se situe ainsi à la confluence de deux facteurs criminogènes : une économie internationale de trafics illicites et une production locale de déviances liées à la prédation dans ce qu'elle a de plus basique. La première a donné lieu à un milieu organisé, plutôt sophistiqué et bien introduit dans les cercles de pouvoir d'un État mafieux. La seconde a provoqué des phénomènes de banditisme armé et de délinquance juvénile.

Les trafics de drogue sont symptomatiques de cette évolution, car ils se lisent tant au niveau local, avec le durcissement de la délinquance, qu'au niveau international, avec le développement d'une criminalité organisée qui a fait de Lagos la principale plaque tournante de ce commerce en Afrique. Historiquement, le cannabis a été introduit par des soldats nigériens qui avaient fait la seconde guerre mondiale en Inde. L'apparition de drogues dures, l'héroïne ou la cocaïne, est plus tardive et date du boom pétrolier des années 70, en pleine période de croissance économique. A cette époque, le trafic de stupéfiants est d'abord une stratégie entrepreneuriale et il ne doit rien à la récession, qui en fera plus tard une alternative de survie.

« Comme d'autres pays africains, explique en fait un spécialiste, le Nigeria est attiré par le commerce international des drogues à cause de la demande du côté occidental et des défaillances locales pour ce qui est de contrôler ce secteur » (Klein, 1999 : 69). Les trafiquants profitent de la corruption ambiante, de la complaisance des autorités et du laxisme de la législation. En effet, le colonisateur avait plutôt axé la répression sur l'alcoolisme, et encore de façon très nuancée car le budget du gouverneur de Lagos dépendait aux deux tiers des taxes sur les importations de tabac et d'alcool. A l'indépendance, les autorités ont ensuite tardé à réagir. Il a fallu attendre 1990 pour que soit établi un organisme vraiment spécialisé, la NDLEA ou Nigerian Drug Law Enforcement Agency.

Les responsables de cette agence ont vite été achetés par les trafiquants. Les scandales qui en ont découlé ont simplement obligé les officiers de la NDLEA à cesser de revendre les saisies de drogue et à se payer en confisquant à leur avantage les biens des suspects incriminés, voitures ou matériel électronique ! Ce sont plutôt les pressions politiques dans le pays et diplomatiques à l'extérieur qui ont amené les trafiquants à délocaliser leurs activités. Outre d'évidentes connections en Amérique latine et en Asie, ceux-ci ont pu un moment investir le *freeport* de Monrovia et se sont depuis repliés vers l'Afrique du Sud, où les Nigériens représentent les deux tiers des détenus de nationalité étrangère. On ne sait trop combien de Nigériens

compte Johannesburg, entre 5 000 et 50 000 selon les estimations (Klein, 1999 : 55 ; Morris, 1999 : 78). D'après des experts sur place, les Nigériens constitueraient 80 % des grossistes et 50 % des détaillants qui vendent de la drogue dans les rues des grandes villes du pays.

Une chose est sûre. Les trafiquants nigériens ont réussi à pénétrer un marché très fermé. D'après les statistiques d'Interpol, ils fournissent environ un tiers de l'héroïne en Europe et aux États-Unis. Moins fouillées que les hommes, les femmes sont devenues des passeurs de choix. Dans les prisons de Grande-Bretagne, une femme sur cinq est une Nigérienne arrêtée pour trafic de drogues (Killingray, 1993 : 17). Cette « performance » a aussi eu des répercussions au Nigeria même. A priori limité à une fonction de transit à Lagos, le port d'Apapa a fini par créer une demande locale car il y a eu des « fuites ». Les bas-fonds de la ville sont régulièrement alimentés à des prix défiant toute concurrence : environ un dollar la dose, moins pour la cocaïne, ceci sans parler du crack. Le développement de la consommation de drogues dures est allé de pair avec l'exacerbation de la violence des jeunes de la rue, les *area boys*. Apparus à la fin des années 80, ces derniers ont remplacé le voyou traditionnel des Yorouba, l'*ogbologbo*, et l'homme à tout faire du quartier : l'*omo adugbo*. Désormais, les délits liés à l'abus de narcotiques sont en passe de constituer la moitié des inculpations effectuées dans le pays (Klein, 1999 : 52). Les jeunes de la rue en sont la cible privilégiée car le système pénal attrape les usagers avant les trafiquants et vise les drogues les plus courantes ; le cannabis - dit *agbana* en yorouba, c'est-à-dire le « feu » - représente près de 94 % des arrestations réalisées par la NDLEA.

Une telle montée de la violence a évidemment eu des conséquences multiples, au premier rang desquelles une modification profonde du comportement des citoyens. La peur des bandits armés a provoqué un repli sur une vie cellulaire, divers mouvements d'autodéfense et, d'une manière générale, une agressivité à fleur de peau. Ainsi, c'est suite à un vol que des heurts entre Yorouba et Ibo ont fait, à parts égales, 31 morts sur le marché d'Alaba International, dans la banlieue d'Ojo, en juillet 2000. Alors que le mode d'habitat ne se prête pas à la constitution de ghettos, les organisations politiques ont vite récupéré ces tensions locales en leur donnant une coloration ethnique, un moyen facile de mobiliser la population et de se gagner des supporters. L'incident, en l'occurrence, a opposé la Fondation pan-Ndigbo au Congrès du peuple odua, un mouvement nationaliste yorouba qui avait monté des milices pour éradiquer la criminalité et qui avait déjà tenté, en janvier, de chasser *manu militari* les Haoussa du quartier de Mushin, avec une quarantaine de morts à la clé.

Ce genre d'affrontement met régulièrement les autochtones yorouba aux prises avec maintes communautés de migrants, et pas seulement des Ibo ou des Haoussa. Accusés d'avoir troublé une procession religieuse, les Ijaw, par exemple, ont été attaqués par des associations culturelles yorouba, Afe-nifere et Egbe Omo Yoruba, au cours d'échauffourées qui ont fait 12 morts

dans la banlieue d'Ajgunle en novembre 1999. Bien entendu, l'âpreté de la compétition économique a aussi aiguisé les antagonismes. Ce même mois de novembre, des batailles rangées entre Haoussa et Yorouba ont provoqué plus de 90 morts et 150 blessés sur le marché d'Onipanu à Mile 12 dans la banlieue de Ketu. Le conflit est né de l'élection d'un Yorouba à la tête du marché et de l'éviction de son prédécesseur, un Haoussa en poste depuis une quinzaine d'années. Les militants du Congrès du peuple odua ont envenimé la situation en fournissant la logistique des combattants. Sous prétexte de lutter contre la criminalité, leurs actions ont rajouté de l'huile sur le feu et enclenché une spirale infernale, qui répond à la violence par la violence.

Au final, Lagos couvre un spectre remarquable d'agressivités et de frustrations : un champ de violence dont la genèse urbaine, relativement récente, doit beaucoup à l'expansion incontrôlée de l'agglomération. Les causes profondes en sont tout à la fois économiques, politiques et sociales. La violence urbaine existait déjà avant l'application d'un programme d'ajustement structurel. Il serait absurde de mettre tous les maux de la ville sur le compte de la Banque mondiale. Au contraire, on a assisté à une explosion du banditisme en période de croissance, lorsque le boom pétrolier des années 70 a inondé Lagos d'un argent trop facile. Depuis, la dégradation du niveau de vie n'a eu qu'un effet catalyseur à cet égard. Historiquement, la ville avait d'ailleurs connu des crises économiques et alimentaires qui n'avaient pas provoqué une telle dérive, avec des phases d'inflation dans les années 20, de dépression dans les années 30 et de restrictions dans les années 40 (Olukoju, 2000). La dislocation du contrôle social, la désorganisation du pouvoir politique, la faillite des élites, la corruption des dirigeants et l'illégitimité des régimes militaires ou de gouvernements mal élus s'avèrent autrement plus importantes de ce point de vue.

La violence du ghetto à Kano

Kano, elle, connaît des violences d'un autre ordre : compétitions de quartiers et de ghettos, querelles de sectes, affrontements politiques, etc. Les taux de criminalité recensés y sont en général inférieurs à ceux de Lagos et des villes européennes ou américaines (Last, 1991 : 3ss). Au cœur du pays haoussa, Kano est une ville très ancienne, ce qui explique son caractère fondamentalement urbain. A la différence d'autres cités précoloniales de la zone sahélienne comme Zaria, Tombouctou, Gao ou Djenné, Kano n'a pas décliné. Elle demeure l'agglomération et la place économique la plus importante du Nigeria septentrional, avec son gros million d'habitants (tableau 2).

Elle incarne aussi une dissidence prolétaire haoussa, refusant d'accorder ses suffrages au parti gouvernemental de l'aristocratie peule, le NPC (Northern People's Congress) d'Ahmadu Bello puis le NPN (National Party of Nigeria) de Shehu Shagari. Elle a notamment donné naissance à des personnalités politiques célèbres, telles Aminu Kano, qui habitait le quartier de Gwammaja, Murtala Mohammed, qui a été enterré dans la grande mosquée, Sani Abacha, qui était d'origine kanouri, et le général-président Abdulsalam Abubakar, qui a cédé le pouvoir en mai 1999.

Tableau 2 : La population de Kano

Date	Nombre d'habitants	Estimations du Grand Kano
XIV ^e siècle	21 500	n.c.
1824	40 000	n.c.
1921	49 938	n.c.
1931	89 162	n.c.
1952	127 205	n.c.
1963	295 432	468 000
1972	578 338	n.c.
1980	650 000	930 000
1982	n.c.	1 500 056
1984	n.c.	1 653 812
1991	1 364 300	1 526 887

Source : Metropolitan Kano, 1980 ; Frishman, 1977 : 212ss ; Ajaegbu, 1976 : 32 ; Stren, 1989 : 78 ; Omoluabi, 1994.

Une histoire ancienne

D'après la légende, Kano est fondée peu avant le VII^e siècle de notre ère par un forgeron gaya qui donne son nom à la ville et s'établit près des gisements de fer de la colline de Dala (Willet, 1971 : 368 ; Barkindo, 1983 ; Hogben, 1966 : 184-214). L'endroit est occupé par des Habe, ancêtres des actuels Haoussa et des habitants originels de Kano, les Kanawa. Ceux-ci constituent bientôt une communauté urbaine et autochtone bien plus qu'un groupe ethnique, à l'instar, par exemple, des Sakkwata de Sokoto. Au X^e ou XI^e siècle arrive Baganda, un petit-fils du fameux Bayajidda de Daura de qui sont réputés descendre les sept royaumes habe légitimes. Surnommé Yakano, il est le premier des rois habe de Kano. Selon la chronique, le troisième du titre, Gajemasu, est au pouvoir de 1095 à 1134 et construit la ville avec huit portes : Raria, Mazugi, Adama, Gudan, Waika, Kansakali, Kawungari et Tuji. L'enceinte est complétée vers 1150 par Yusa, cinquième du titre. Kano devient une sorte de cité-État mais doit parfois se soumettre à un ennemi supérieur en nombre, tels les Kanouri du Borno pendant le règne d'Abdullahi Burja, entre 1438 et 1452.

L'islam fait son apparition avec la désintégration de l'empire du Mali au début du XIV^e siècle, quand savants et marchands musulmans viennent prêcher en pays haoussa (Hiskett, 1984 : 73). Sur le trône de 1349 à 1385, le roi Yaji est particulièrement séduit par la nouvelle religion, qui lui apporte

quelques victoires militaires conséquentes. L'urbanisme de Kano acquiert alors les caractéristiques des villes du monde arabe, tout en intégrant les spécificités de la polychromie haoussa, ainsi qu'en témoigne au XVIII^e siècle le savoir-faire d'un Babban Gwani Muhammadu Durugu, sans doute le seul architecte nigérian connu avant l'ère coloniale (Hull, 1976 : 65 ; Isichei, 1983 : 271).

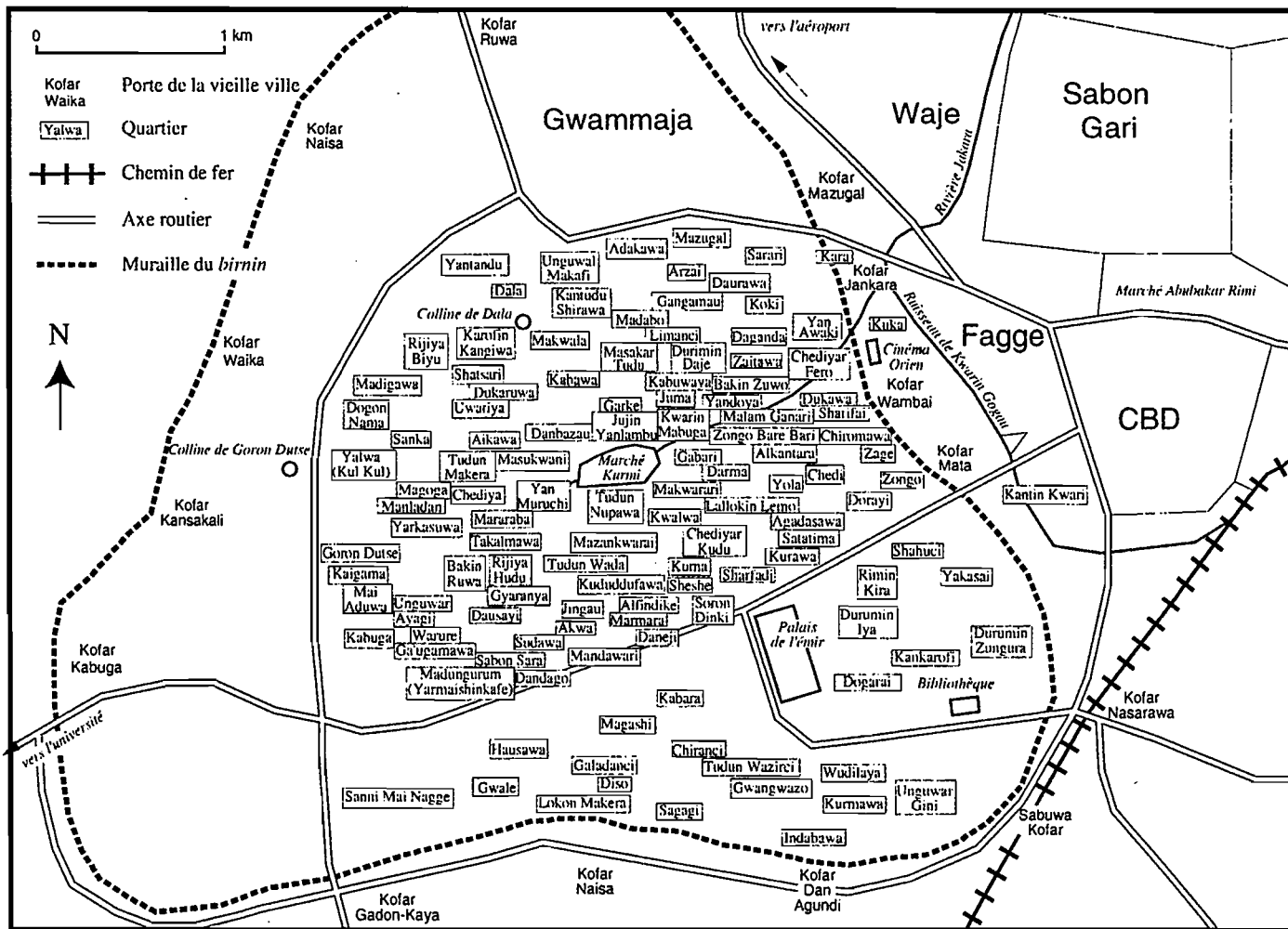
Pendant un temps, les religions anciennes résistent cependant à l'islami-sation en cours. A partir de 1390, le roi Kanajeji se tourne vers les prêtres traditionnels car l'islam ne lui a pas évité des défaites militaires. Son fils Umaru, qui lui succède en 1410, mène au contraire une vie très pieuse et va jusqu'à abdiquer, en 1421, pour se retirer du monde et méditer sur les préceptes du Coran. Au pouvoir de 1463 à 1499, le roi Mohammed Rumfa est le premier à embrasser officiellement l'islam. Il se bâtit un nouveau palais et, dans le quartier Madabo, une mosquée qui l'emporte sur celle du caravansérail Sharifai des marchands nord-africains, les Larabawa, et mandingues, les Wangarawa¹. Il rase par ailleurs les temples païens et installe à la place le marché Kurmi : littéralement « le marché du fourré », toujours très actif aujourd'hui. Abu Bakr Kado, qui gouverne la ville de 1563 à 1573, passe son temps, lui, à prier. Les croyances préislamiques ne disparaissent pas pour autant avec Mohammad Zaki, qui règne de 1582 à 1618. Imprégné de magie, l'islam à Kano reste syncrétique et incorpore les croyances animistes en « habillant » le Coran de peaux de chèvres sacrées (Last, 1988).

Prohibant l'usure, le droit musulman n'en a pas moins une certaine incidence sur le plan foncier. Suivant l'école d'interprétation malékite, enseignée à Kano à la fin du XV^e siècle par Abd al-Karim al-Maghili, la terre en friche appartient à la communauté et la terre cultivée à celui qui la travaille ou y construit ; le *waqf*, domaine du clergé, est réservé à l'emplacement des mosquées (Frishman, 1986 : 473). Les terrains sont transmis à travers l'héritage *gado*, ou *rabawa* en cas de partage. Ils ne peuvent être ni prêtés, ni hypothéqués, ni échangés, ni confiés en attendant le retour du propriétaire ou l'arrivée à l'âge adulte du jeune héritier, pratiques dite *aro*, *jingina*, *musaya* et *amana* ou *riko* en haoussa. A partir du XIX^e siècle, seul le calife de Sokoto peut en principe donner — ou confisquer — un lopin de terre, par exemple pour le non-paiement d'une dette ou d'un impôt (Main, 1987 : 2). Ces restrictions n'empêchent certes pas le développement des transactions privées *sayarwa*, des locations *haya* et des métayages *noma mu raba* (Hill, 1972 : 240).

Au-delà des dispositions religieuses en la matière, l'organisation féodale de Kano répond aussi à des considérations sécuritaires alors que le conseiller du roi suggère de gouverner par la force et d'inspirer la crainte « en enfourchant les chevaux de la résolution sur les selles de la prudence »

1. Cette mosquée s'est effondrée en 1938 et a été remplacée en 1947 par l'actuel bâtiment. Cf. Moody, 1969 : 37-40.

Figure 7 : La vieille ville de Kano



Source : Kano Studies, n° spécial, 1991 ; Paden, 1973 : 22.

© M.-A. de Montclos, IRD

(Maghili, 1932, cité in Kirk-Greene, 1991). La construction d'une nouvelle enceinte murée augmente de 54 % la surface de la ville et englobe les potagers péri-urbains, ce qui permet de tenir un siège (Isichei, 1983 : 267). Ces remparts ont tout à la fois une fonction de défense militaire, de péage et de contrôle des mouvements de population. Kano doit en effet se battre successivement contre l'empire songhaï, le royaume de Katsina, les Joukoun, les Kanouri du Borno, les émirats de Zamfara et Gobir, les rebelles de Ningi, les armées de Maradi et Zinder et le califat de Sokoto au moment de la *djihad* peule d'Ousman dan Fodio (Tukur Sa'ad, 1989 ; Bello, 1979 : 27-36). L'aristocratie *sarakuna*, bien que peule, s'allie à la bourgeoisie marchande haoussa et s'identifie à l'ancien royaume habe au point de faire sécession contre Sokoto en 1893 (Fika, 1978). En 1902, la ville tombe finalement aux mains des Britanniques.

A l'instar d'un Lyautey à Rabat, ces derniers développent une sorte de « ségrégation par défaut » en disant vouloir respecter la tradition et conforter le pouvoir de l'émir. Ils entretiennent notamment le mythe guerrier des Haoussa-Peuls, qu'ils recrutent dans les armées coloniales. A la différence des populations évangélisées dans le Sud, les Haoussa n'ont pas accès à une éducation moderne car les autorités britanniques interdisent l'établissement de missions dans les régions musulmanes du Nord. Ils sont donc attirés par une carrière militaire qui ne demande pas un fort niveau d'instruction et finissent par dominer les échelons supérieurs de la West African Frontier Force, où les Nigériens constituent la majorité des 146 000 hommes qui combattent en Éthiopie ou en Birmanie pendant la seconde guerre mondiale.

Entre-temps, Kano se reconvertit du commerce transsaharien au commerce atlantique, celui-là même qui pose les bases de l'urbanisation des côtes pendant la colonisation. Les fortes densités rurales du pays haoussa facilitent l'intégration à l'économie mondiale. Il faut dire que la grande cité caravanière était déjà une place commerciale d'importance. D'après certaines estimations, elle aurait compté jusqu'à 40 000 habitants en 1824 – dont la moitié d'esclaves – contre 12 000 à Tombouctou en 1828 et 15 000 à Saint-Louis-du-Sénégal en 1865.

La vieille citadelle, le *birmin*, préserve ainsi son organisation traditionnelle. Fermée par seize portes appelées *kofar*, elle comprend quatre districts *fuskoki* : Gabas à l'est, Yamma à l'ouest, Kudu au sud et Arewa au nord. A un niveau plus fin, elle est divisée en 126 quartiers, chacun avec sa mosquée et son marché (figure 7). Beaucoup portent le nom d'une corporation d'artisans, d'un clan, voire d'un chef comme à Zaitawa. Tudun Nufawa est la colline des Noupé, Tudun Waziri celle du vizir, Zangon Barebari le campement des Kanouri, Logon Makera le quartier des forgerons, Agadasawa celui des immigrants d'Agadez, Dandalin Turawa le « terrain de jeu des blancs », c'est-à-dire des Arabes...

La présence incontournable de la vieille ville haoussa structure évidemment l'implantation des *waje*, les nouveaux quartiers peuplés d'étrangers

(Frishman, 1977 b & 1986 : 468 ; Albasu, 1989). A partir de 1903, les Anglais s'établissent vers l'est à Nassarawa, le quartier résidentiel du gouvernement, dit *government residential area* ou GRA. Celui-ci jouxte Bompai, une zone industrielle et commerciale construite en 1907. Les Levantins, de leur côté, vont dans le « champ » du Fagge en bordure du birnin. Ancien caravansérail fondé par des Touaregs, le Fagge se développe en l'occurrence dans les années 30, depuis la vieille ville et l'actuel orient Cinema vers Beirut Road, qui est percée en 1963. Au nord-est, la "nouvelle ville" du Sabon Gari, érigée en 1912, est réservée aux Nigériens du Sud, souvent des chrétiens qui ont été éduqués dans les missions et qui suppléent aux manques de main-d'œuvre qualifiée. Dans les banlieues plus lointaines de Tudun Wada (en 1940), Gwagarawa et Gama (en 1954), les migrants musulmans, eux, sont plutôt des artisans, des petits commerçants, des portefaix ou des soldats retirés des armées coloniales.

Le Sabon Gari, incorporé à la municipalité seulement en 1941, affiche vite les caractéristiques d'un ghetto. Son surpeuplement vient de ce que les terres de la Couronne britannique sont redistribuées par l'émir au détriment des ressortissants du Sud. « L'absence de compétition en matière foncière, remarque John N. Paden, a pour effet d'aggraver les tensions ethniques dans d'autres domaines » (1971 : 130). Les Yorouba, majoritaires dans ce quartier au recensement de 1921, entretenaient depuis longtemps des relations commerciales avec les Haoussa. Mais de nouveaux concurrents, les Ibo, arrivent dans les fourgons du colonisateur lorsque Kano est relié par chemin de fer à Lagos, en 1911, et à Port Harcourt, en 1926. Ils occupent 80 % du Sabon Gari en 1965 au lieu de 60 % en 1954. En pays musulman, leur mode de vie chrétien diffère du tout au tout, ce qui contribue à les enfermer dans un ghetto. Leurs enfants, par exemple, vont à 98 % dans des écoles modernes, contre 5 % de ceux des Haoussa de la vieille ville (Paden, 1971 : 120, 122 & 128 ; Trevallion, 1966 : 85 & 136-7).

A l'indépendance, le Land Tenure Act de 1962 permet d'étendre la surface de la ville et de désengorger un peu le Sabon Gari (Main, 1987 : 3-4). Cette année-là, le plan Trevallion, rédigé par des experts britanniques, prévoit un développement étalé sur deux décennies. Mais l'effort d'aménagement urbain se disperse petit à petit entre huit autorités fédérales et étatiques concurrentes, à l'instar du plan de 1967 pour Kaduna, qui est abandonné après la perte du statut de capitale régionale. Outre que les *local governments* du Nord manquent cruellement de personnel qualifié, surtout après l'expulsion des Ibo en 1966, les différentes institutions en présence ne coordonnent pas leurs actions (Nwaka, 1989 : 56 ; Green, 1975 ; Urquhart, 1977 : 31-3 ; Main, 1987 : 8 ; Zukerman, 1970). Une difficulté supplémentaire est de concilier les impératifs techniques du comité de planification de Kano, issu de la réforme administrative de 1976 mais sans pouvoir, et la résistance des chefs traditionnels, représentés au conseil de la collectivité

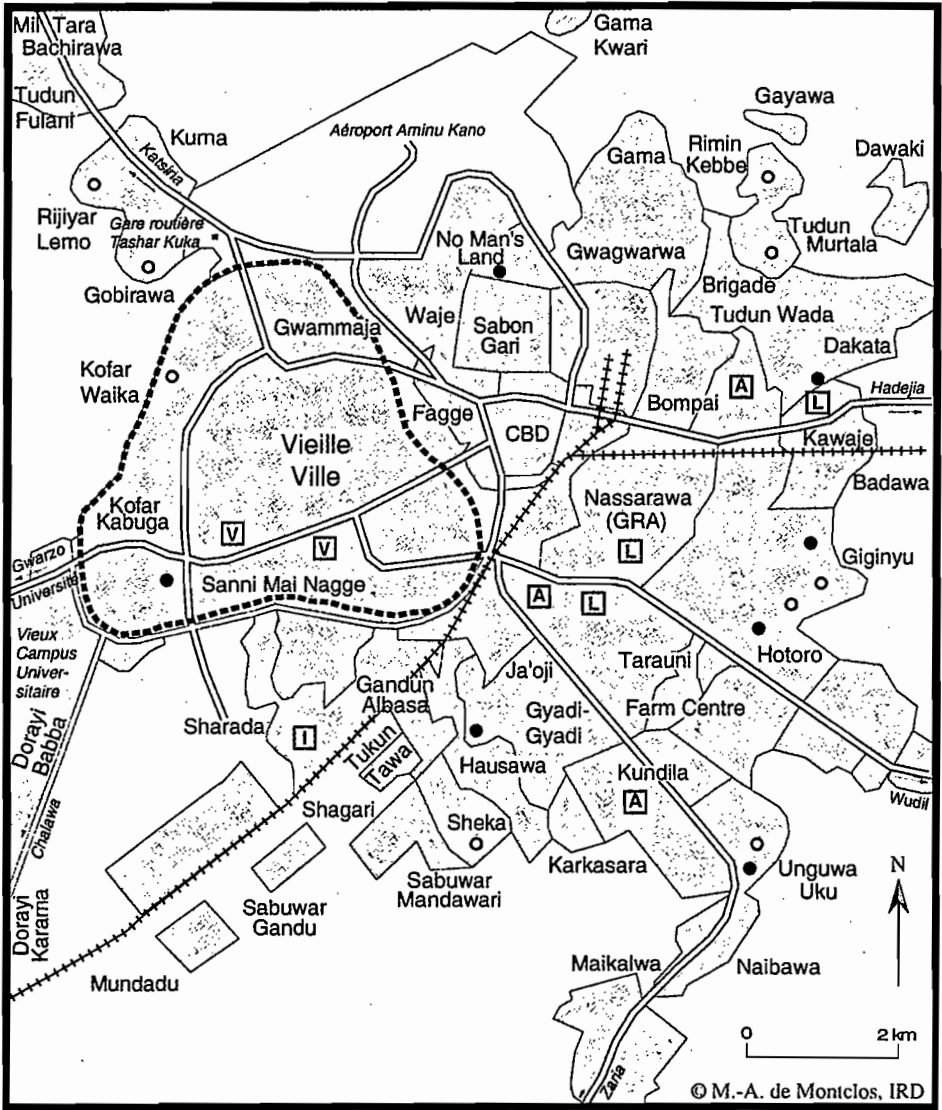
locale et plutôt hostiles aux projets de réaménagement urbain (Home, 1986 : 231 ; O'Donovan, 1992).

Le Land Use Act de 1978 est ainsi contourné par les spéculateurs alors qu'il était censé protéger les petits propriétaires en limitant les domaines fonciers à un demi-hectare. Il alourdit surtout la procédure administrative des transactions, qui requiert l'approbation successive des chefs de sections, de quartiers et de districts. Rares sont les habitants qui se préoccupent de légaliser la tenure du sol, la question étant si sensible que les archives du ministère des Affaires foncières sont incendiées lors d'une émeute pendant la Seconde République (Home, 1986 : 235). Dans des zones d'habitat sauvage comme Tudun Murtala et Kofar Waika, la moitié des propriétaires ne connaissent même pas la procédure (Omusi, 1987 : 110-1 ; Abdu, 1986 : 80). Dans un quartier plus régulier, un sondage montre que 30 % des résidents d'HLM n'ont en principe pas le droit de rester là car leurs revenus sont en moyenne de 20 % supérieurs aux seuils admis (Bonah, 1986).

Les carences des pouvoirs publics sont éclatantes. En vingt ans d'indépendance, ceux-ci ne construisent que 28 078 logements. Le *master plan* de 1980 envisage une expansion sur un axe nord-est et sud-ouest sans prévoir l'urbanisation spontanée qui se produit au nord-ouest vers l'aéroport (figure 8). La Kano State Housing Corporation, créée cette année-là, entreprend de construire des habitations à loyer modéré, avec 827 unités à Kundila sur Zaria Road, 850 à Gyadi-Gyadi sur Zoo Road, 353 à Gwammaja, 120 à Kofar Kabuga et 112 à Ja'oji. L'effort porte aussi sur l'aggrandissement du GRA vers Bompai, la réhabilitation de Sani Mainagge dans la vieille ville et l'aménagement des quartiers en direction de l'aéroport. Mais en dix ans, la Kano State Housing Corporation n'achève que 2 200 logements alors qu'il en aurait fallu 20 000 chaque année. Les constructions ne bénéficient qu'à une minorité de privilégiés. À côté du vieux campus, les 60 maisons de Kabuga sur Gwarzo Road sont ainsi destinées à la magistrature et sont conçues en 1985 avec des normes d'une qualité supérieure (Metropolitan Kano, 1980 ; Kano State, 1988 ; *Triumph*, 21/6/1991 & 3/10/1990 ; *New Nigerian*, 28/10/1988 ; *Satellite*, 20/1/1991 ; *Reporter*, 21/1/1991). De son côté, la Federal Housing Authority ne fait pas mieux et annonce dans l'urgence un projet de 458 logements à Sharada suite à une inondation qui a fait 55 morts (*Guardian*, 27/10/1988). Elle prévoit une trame planifiée à Sheka, entreprend de réaménager Tukun Tawa et construit des HLM pour fonctionnaires, les Shagari Quarters de Zoo Road.

En 1990 est inaugurée la Kano State Urban Planning and Protection Agency, qui hérite de la Kano State Environmental Task Force, lancée en 1987, et du Kano State Urban Development Board, créé par l'édit n° 5 de 1976 (*Nigerian Tribune*, 19/11/1990). Un responsable de cet organisme explique que l'intention est de répondre à une poussée urbaine le long des axes routiers en construisant des rocades pour combler les interstices de cercles concentriques. Le développement des zones industrielles de

Figure 8 : Le Grand Kano



Source : Kano Studies, n° spécial, 1991 ; Main, 1987.

Bidonville *awon igiya*
 Démolition de bidonville (1976-1987)
 Expulsion prévue à des fins :
 de logement,
 d'industrie,
 de voirie
 de construction administrative

-
-
- L
- I
- V
- A

Bompai, Hadejia Road, Challawa, Sharada et Zaria Road est prévu, ainsi qu'un périphérique de trente-neuf kilomètres (*Reporter*, 4/4/1991 ; *Daily Times*, 30/3/1991). Les besoins de voirie et d'adduction sont considérables. Avec la désertification, la ville est menacée de graves pénuries d'eau. Le barrage de la rivière Challawa, construit en 1932, ne suffit plus. Beaucoup de rues sont coupées par de petites tranchées qui viennent pirater les conduites.

De fait, l'afflux de population dépasse largement la capacité des services publics. Malgré des décrets datant de 1959 et 1988, les autorités n'ont jamais réussi à contrôler les mouvements vers la ville, en particulier ceux des étudiants coraniques itinérants, les almajirai, qui vont d'écoles en écoles et mendient pour subvenir à leurs besoins. L'exode rural, en l'occurrence, répond à des motivations diverses. Certains viennent en ville suivre une éducation coranique auprès d'un « professeur » qualifié, un *mallam*. D'autres y cherchent un travail mieux rémunéré... Les paysans des villages alentour, paupérisés par l'expansion urbaine, composent 20 à 30 % de la main-d'œuvre employée en usine (Lubeck, 1977 : 286). Ils viennent d'autant plus facilement travailler en ville que le cycle écologique s'y prête et encourage les migrations saisonnières, avec seulement quatre mois de pluie par an. Sur de plus longues distances, ajoute Guy Nicolas, Kano est « un foyer vers lequel convergent les plus déshérités des déshérités : ceux qui ont fui devant le désert, la guerre, la répression et ne peuvent retourner en arrière » (1981 : 61). Des sondages ont montré que 22 % des migrants débarqués à Kano provenaient de la république du Niger, où la sécheresse de 1973 avait dévasté le milieu rural (Odini, 1993 : 171).

Le fief de l'opposition en pays haoussa

Au-delà des problèmes d'expansion urbaine, Kano connaît également de graves conflits politiques. A l'échelle nationale, la ville apparaît globalement comme un fief de l'opposition et suscite l'ire du pouvoir central. Le chef du NPC, Ahmadu Bello, a ainsi réprimé depuis Kaduna les tendances centrifuges des provinces du Nord alors qu'il était partisan au niveau fédéral d'un centre faible et de régions fortes. Il s'est notamment opposé à un mouvement pour l'État de Kano similaire à celui de Lagos.

A l'échelle locale, la situation est encore compliquée par le fait que la ville connaît un exécutif bicéphale, partagé entre le gouverneur et l'émir, un peu comme au Maroc entre le maire élu et le pacha (tableau 3). A Kano, les deux pouvoirs, l'ancien et le moderne, sont obligés de coopérer sous peine de devoir céder la place, ce qui a été le cas de l'émir Muhammadu Sanusi en 1963 et du gouverneur Abubakar Rimi en 1983.

Autrefois, l'émir régnait sur ses sujets avec un premier ministre, le *waziri*, un ministre de la guerre, le *sarkin yaki*, un juge, l'*alkali*, un trésorier, le *ma'aji*, un administrateur, le *madaki*, et un conseil de notables, le *taron Kano*. Dans la *native authority* établie par les Anglais, le frère cadet de l'émir était responsable de la police, des travaux publics et de la santé tandis que le fils aîné de l'émir avait des fonctions politiques au vu de ses prétentions à la succession. Mais après l'indépendance, l'arrivée au pouvoir de gouvernements élus puis de juntes militaires devaient rogner le pouvoir temporel de l'émir.

Tableau 3 : L'État de Kano, un pouvoir bicéphale

Années de service	Gouverneur (* civil) (État d'origine)	Années de règne	Émir
1966-1975	Police Commissioner Audu Bako (Kaduna)	1953-1963	Muhammadu Sanusi †
1975-1978	Colonel Sani Bello (Niger)	mars 1963- sept. 1963	Mohammed Inuwa Abbas (neveu du précédent)
1978-1979	Air Vice-Marshal Ishaya Aboi Shekarri (Kaduna)		
1979-1983	Mohammed Abubakar Rimi * (PRP/NPP) (Kano)		
mai 1983-août 1983	Abdu Dawakin Tofa * (PRP/PRP) (Kano)	1963-	Ado Bayero (frère de Sanusi et 56 ^e émir de Kano)
août 1983-déc. 1983	Aliyu Sabo Bakin Zuwo * (Kano)		
1984-1985	Air Commodore Hamza Abdullahi (Kano)		
1985-1986	Colonel Ahmad Muhammad Daku (Katsina)		
1986-1988	Wing Commander Mohammed Ndatsu Umaru (Niger)		
1988-1992	Brigadier-General Idris Garba (Niger)		
1992-1993	Kabiru Gaya * (NRC) (Kano)		
1993-1996	Colonel Muhammad Abdullahi Wase (Plateau)		
1996-1998	Colonel Abu Amadu (n.d.)		
1998-1999	Colonel Mamar Kontagora (Niger)		
1999- ?	Dr Rabiou Musa Kwankwaso * (PDP) (Kano)		

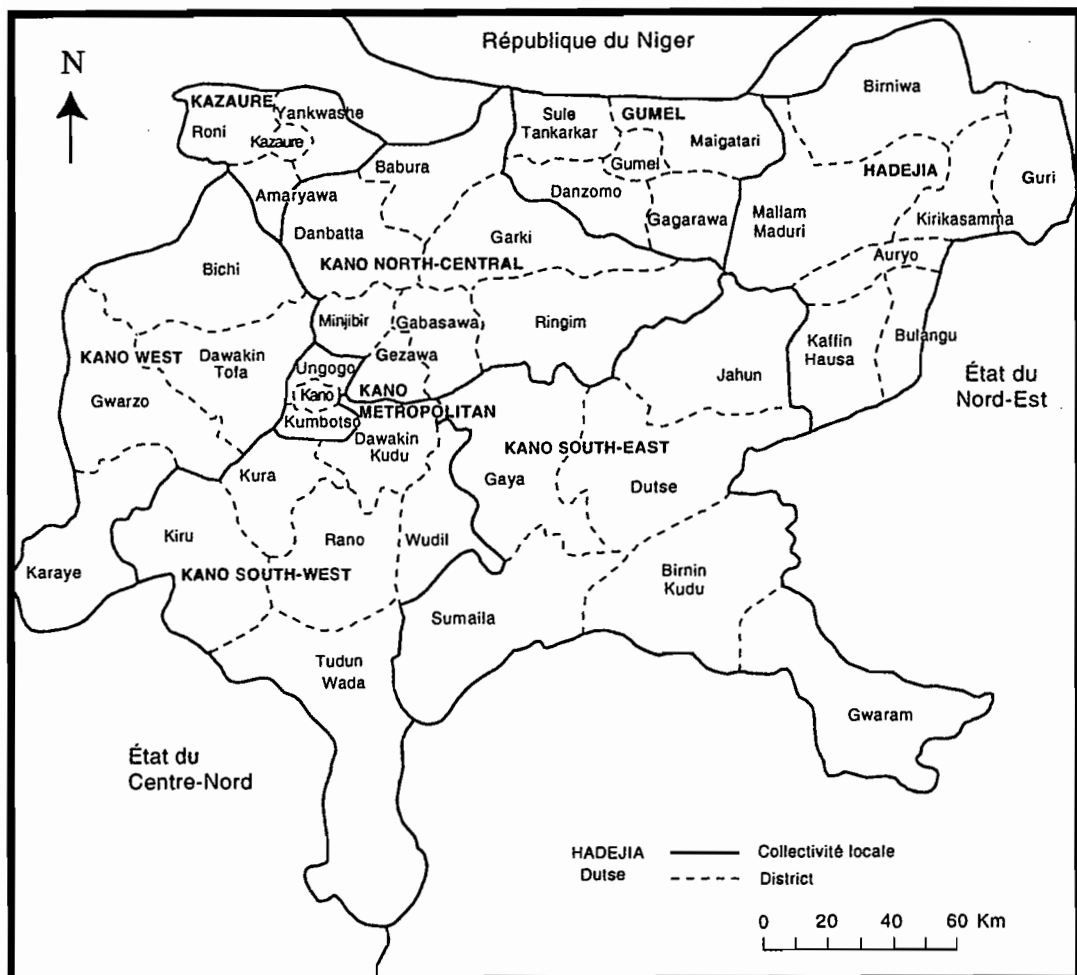
Avec la fragmentation de la fédération au début de la guerre du Biafra en 1967 et avec la naissance de l'État de Kano en 1976, le charcutage administratif a des conséquences variées (figures 9, 10 & 11). Jusqu'en décembre 1968, l'unité de base des collectivités locales demeure la *native authority*, en l'occurrence les quatre émirats de Kano, Hadejia, Gumel et Kazaure. Ceux-ci sont financés à raison de 10 % du montant des taxes communales et des impôts sur le bétail, moins cependant qu'à Katsina ou Zaria. L'année suivante, l'émirat de Kano éclate en cinq entités. En 1976, l'État tout entier s'organise en vingt collectivités locales et place la municipalité de Kano sous sa tutelle. Celle-ci perd en conséquence une bonne partie de son autonomie. Privé de l'impôt sur le bétail en 1976 et de l'impôt de capitation en 1979, son budget dépend de plus en plus des subventions de l'État (Frishtman, 1980).

En 1989, Kano est l'État qui obtient le plus grand nombre de nouvelles collectivités locales : 26 sur 149 unités créées, soit 46 en tout sur un total de 449 à travers le pays (*Triumph*, 6/2/1989 ; *New Nigerian*, 5/5/1989 ; *National Concord*, 12/5/1989). Des projets évoquent à l'époque la possibilité d'un redécoupage en quatre grandes unités : Kano, Jigawa, Hadejia-Gumel et Tigari, amalgame de Tiga et Gari, deux États proposés pendant la Seconde République. Le remodelage de la fédération en 1991 achève alors de démanteler un État qui restait le plus gros du Nigeria en termes de population et de surface. La juridiction de Kano est amputée à l'est de l'État de Jigawa. Les partisans de celui-ci, tel Inuwa Dutse, se plaignaient en effet de n'avoir que deux hôpitaux pour trois millions d'habitants et revendiquaient même les collectivités locales d'Albasu, Sumaila, Takai et Wudil, finalement laissées sous la coupe de Kano (*New Nigerian*, 26/8/1991 : 25 ; *The Guardian*, 6/7/91 : 1-2).

A force de remaniements, l'administration territoriale perd beaucoup de son influence. Au contraire, l'émir de Kano passe à travers les changements de gouvernements et garde une certaine autorité morale et religieuse. Son rôle de coordination dépasse le domaine culturel et vise de près la loi coutumière et les affaires foncières. Il nomme ainsi les chefs de districts après consultation des collectivités locales et approbation du gouverneur militaire (Mousa-Booth, 1987 : 11-6). Les conseils d'émirs sont entièrement financés par l'État, qui prend en charge les salaires du personnel administratif, des gardes du corps, des domestiques et des courtisans. Toutes proportions gardées, le traitement officiel de l'émir de Kano dépasserait celui du chef de l'État à Abuja !

Les luttes partisans entre Ahmadu Bello et Aminu Kano pendant la Première République confirment a posteriori l'importance de l'émir. Ahmadu Bello fait partie du sérail de Sokoto, le siège traditionnel du califat. Il porte le titre de *sardauna*, « maître de guerre », et défend le pouvoir de l'aristocratie peule. Son parti, le NPC, est l'allié de la Qadiriyya, une confrérie soufie orthodoxe. Issu d'une vieille famille de juristes, Aminu Kano est en

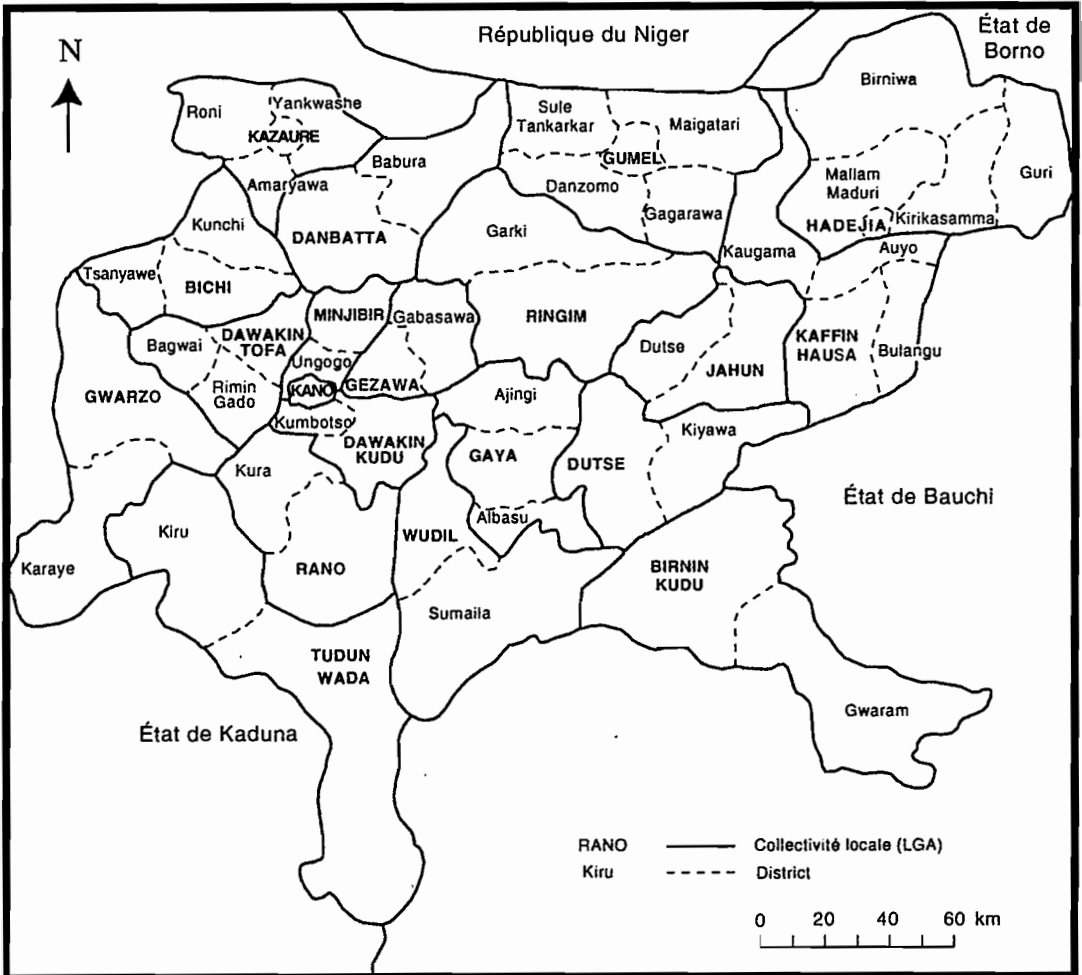
Figure 9 : Les 8 collectivités locales de l'État de Kano en 1967



Source : État de Kano.

© M.-A. de Montclos, IRD

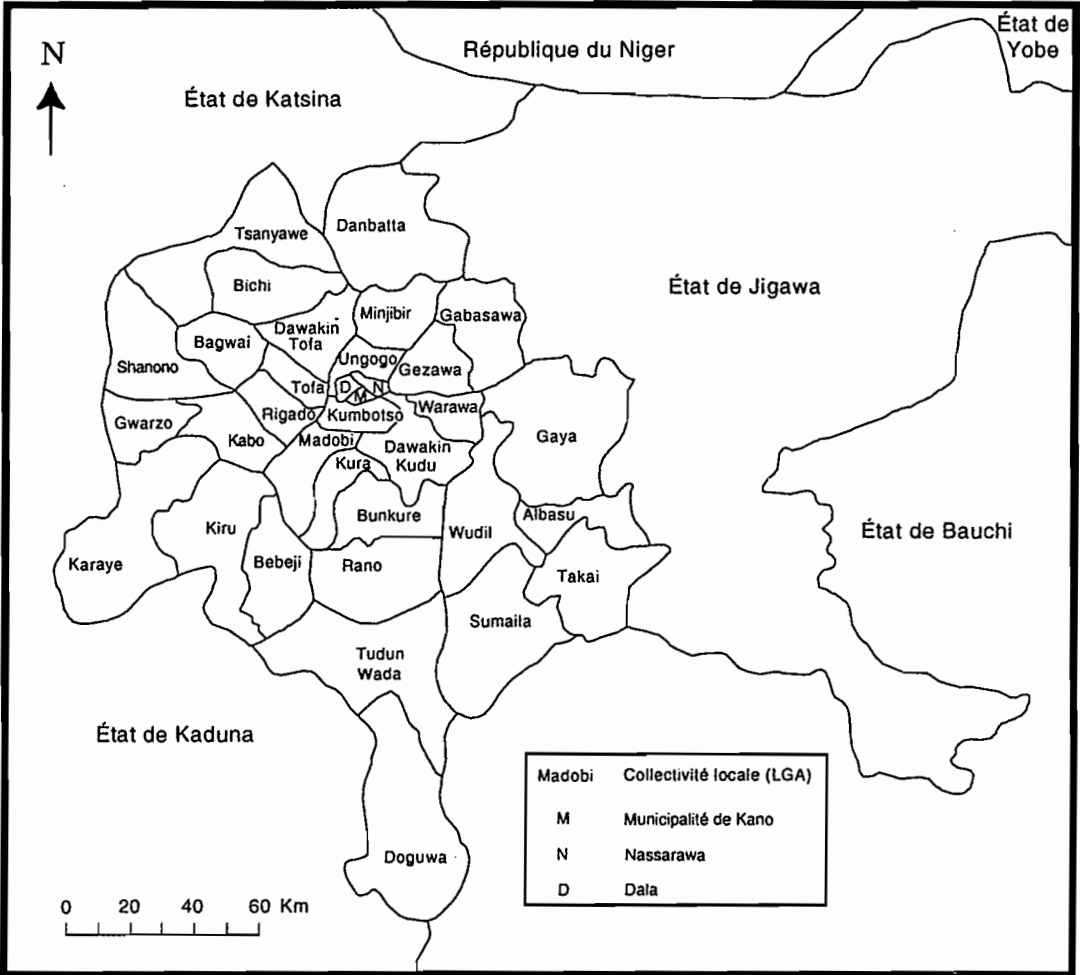
Figure 10 : Les 20 collectivités locales de l'État de Kano en 1976



Source : État de Kano.

© M.-A. de Montclos, IRD

Figure 11 : Les 34 collectivités locales de l'État de Kano en 1991



Source : État de Kano.

© M.-A. de Montclos, IRD

revanche originaire de Kano, le fief ouvrier et marchand de l'opposition haoussa. Connu pour son charisme et son intégrité, il prône l'émancipation des masses *talakawa*, voire la lutte des classes. Son parti, la Northern Elements Progressive Union, ou NEPU, a le soutien de l'aile gauche *yan wazifa* de la Tijaniyya, une confrérie soufie réformiste à laquelle appartiennent tous les émirs de Kano (Feinstein, 1973 ; Paden, 1986 : 155-6 ; Dudley, 1968 : 165).

L'émir Muhammadu Sanusi, raconte un de ses fils, est ainsi chassé du pouvoir en avril 1963 parce qu'il s'oppose aux réformes d'Ahmadu Bello, contre qui il allait déposer une motion de défiance à l'Assemblée régionale. Les deux hommes avaient pourtant fait un bout de chemin ensemble : en 1943, Muhammadu Sanusi avait soutenu Ahmadu Bello, en procès contre le sultan de Sokoto, et celui-ci avait, en retour, appuyé l'accession de son allié à la tête de l'émirat, en 1954. Muhammadu Sanusi était alors devenu un ministre sans portefeuille du gouvernement Bello.

Conservateur, Sanusi entre surtout en conflit avec le leader du NPC à cause de questions de préséance, de son refus d'admettre la tutelle d'un ministre régional et d'une loi de 1962 qui le prive de ses pouvoirs fonciers. Suite aux enquêtes de la commission D.J. Muffett, dont le rapport n'est jamais publié, il est aussi accusé de malversations à propos de l'achat d'une voiture de luxe (Muffett, 1975). Il est donc remplacé par un neveu plus conciliant, Mohammed Inuwa, puis par son frère Ado Bayero. Sa déposition aboutit à la création d'un Kano People's Party par des dissidents du NPC. Par la suite, la NEPU d'Aminu Kano, à laquelle n'appartenait pas Muhammadu Sanusi, récupère l'affaire à son profit en appuyant le Kano People's Party pour soutenir la restauration de l'émir déchu et se gagner les faveurs de la confrérie Tijaniyya. Banni, Sanusi finira ses jours dans la localité de Wudil, à une quarantaine de kilomètres de Kano, et ne pourra revenir visiter sa ville que lorsque le People's Redemption Party, héritier de la NEPU, y prendra le pouvoir en 1979 (Whitaker, 1970 : 279-82 ; *Daily Times*, 29/1/1980).

A cette date, le PRP obtient en effet le contrôle du gouvernement et de l'Assemblée de l'État de Kano. Élu gouverneur, Abubakar Rimi entreprend de s'attaquer aux privilèges de l'aristocratie haoussa-peule. A l'occasion de fêtes musulmanes, il interdit aux notables de rendre hommage à l'émir Ado Bayero, lié au parti présidentiel NPN. Les protestations qui s'ensuivent font deux morts en juillet 1981 (Nicolas, 1981 : 69). Mais les affrontements sont d'abord de nature partisane.

Bien qu'il rejette l'usage de la violence en faveur du jeu parlementaire, le PRP est lui-même partagé en deux principaux courants : une faction « conscienciste », le PRP-Clé derrière Aminu Kano et Samuel Ikoku, et une faction marxisante, le PRP-Aigle (Nicolas, 1983). De fait, la formation du parti en 1978 est un rassemblement hétéroclite de membres de l'Assemblée constituante, en l'occurrence du National Council for Nigerian Understanding, et d'anciens Yorouba progressistes de l'Action Group,

comme Samuel Ikoku et son Mouvement pour la démocratie du peuple. S'y ajoutent aussi les cénacles marxistes des campus d'ABU et BUK à Zaria et Kano, ainsi que le parti travailliste qu'avait tenté de créer le syndicaliste Michael Imoudu, le Nigerian Workers and Peasants Vanguard.

Le premier courant, celui des conservateurs *yantabo*, est rédempteur. Il est incarné par le vieux *mallam* Aminu Kano. Le second, celui des radicaux *yan'santsi*, s'oppose à la « société du fric », la *naira society*. Il est composé de syndicalistes, de marxistes et de la majorité des élus du parti avec Michael Imoudu, Musa Balarabe et Abubakar Rimi. Respectivement gouverneurs de Kaduna et de Kano, ces deux derniers donnent le sentiment d'avoir trahi les idéaux de la base une fois parvenus au pouvoir et ils sont expulsés du parti au printemps 1981. Le nouveau mouvement qu'ils tentent ensuite de lancer est refusé par la commission électorale FEDECO.

A l'heure de la Troisième République en 1992, feu Aminu Kano reste cher aux habitants de Kano (*Vanguard*, 27/4/1991). Accusé d'être responsable de la scission, l'ancien gouverneur Rimi fait figure de dissident et ne parvient pas à regrouper les troupes éparpillées du PRP d'autrefois. Preuve de cette désaffection, le taux de participation électorale, inférieur à 13 %, est le plus bas de tous les États de la fédération, un record (Osaghae, 1997 : 247). A l'instar de ce qui se passe dans un autre fief progressiste comme Lagos, les conservateurs de la National Republican Convention, ou NRC, remportent la direction de l'État à cause des discordes du Social Democratic Party, le SDP. Celui-ci est partagé entre l'ancienne faction Aminu Kano, qui a rejoint le People's Front de Shehu Yar'Adua avec Magaji Abdullahi et Amadu Rufai pour candidats, et la faction Abubakar Rimi, rassemblée derrière le People's Solidarity Party avec Sule Lamido pour candidat (Reno, 1993 : 80-2).

Le retour au pouvoir des militaires sous la coupe du général Sani Abacha fin 1993 entérine ces divisions et destitue le gouverneur élu, un architecte. Malgré quelques mois de prison en 1998, Abubakar Rimi achève de se déconsidérer parce qu'il rejoint momentanément les rangs de la junte, tandis que Shehu Yar'Adua, figure montante de l'opposition dans le Nord, est détenu en prison, où il meurt lors de circonstances mal éclaircies. Dans toute sa brutalité, le régime s'oppose même au calife de Sokoto et s'en prend par contrecoup à l'émir Ado Bayero, qui est poursuivi à propos de banques en faillite et qui est accusé de soutenir les opposants de la National Democratic Coalition, la NADECO. Aussitôt terminée la dictature militaire, les anciens clivages politiques se remettent alors en place dans la perspective des élections présidentielles de février 1999. Parmi les 49 partis enregistrés par la Commission électorale en octobre 1998 réapparaissent des organisations homonymes du PRP d'Aminu Kano, sous la conduite de Balarabe Musa, et du Movement for Democracy and Justice de Shehu Yar'Adua, repris par Mohammed Yusuf (Lewis, 1999 : 225). Bien que ces deux partis ne soient pas retenus pour les élections suivantes, faute de

répondre aux critères fédéraux d'implantation nationale, leur existence prouve la permanence d'une mobilisation progressiste à Kano. Victorieux, le People's Democratic Party du président Obasanjo doit bientôt gérer des tensions de sinistre mémoire entre le gouverneur élu et son adjoint, qui est soutenu par Abubakar Rimi.

Des violences sectaires

Bien entendu, les antagonismes de l'agglomération ne se réduisent pas pour autant à des rivalités de partis et sont aussi d'ordre socio-économique, religieux et ethnique. Le clivage principal des Haoussa semble se situer entre les masses *talakawa* et une noblesse *sarakuna* aujourd'hui constituée de hauts fonctionnaires et d'hommes d'affaires influents, les *alhadji* qui ont fait le pèlerinage à La Mecque et dont la fortune doit beaucoup à la contrebande de pétrole. L'opposition des marchands haoussa de Kano à l'aristocratie peule de Sokoto facilite grandement la genèse de la NEPU, par exemple. Formée par Raji Abdallah à Kano en 1947, la Northern Elements Progressive Association confirme déjà une forte implantation urbaine avant de rejoindre la NEPU en 1950. La base sociale du parti d'Aminu Kano, elle, est fondamentalement progressiste, ce qui explique son alliance avec le NCNC, le National Council for Nigeria and the Cameroons de Nnamdi Azikiwe dans le Sud. L'idéologie aidant, la NEPU peut compter sur un électorat plus fidèle que celui du NPC, même si elle n'obtient qu'un siège aux élections de 1961 contre huit en 1959 (Post, 1963 : 432-4).

Le PRP cultive ensuite les paradoxes de la NEPU en jouant sur plusieurs tableaux, moderne et traditionnel, à la fois. Bien que laïc, le discours de son président, Aminu Kano, fait référence à une « guerre sainte » révolutionnaire, une sorte de *djihad* sociale en faveur des opprimés (Nicolas, 1982). D'une certaine manière, ses arguments théoriques ne sont pas éloignés de ceux qu'utilisa Ousman dan Fodio au XIX^e siècle pour renverser les vieux royaumes haoussa et établir un califat de Sokoto à l'origine, justement, de l'aristocratie vilipendée par le PRP. Aminu Kano fait clairement appel à la tradition en s'inspirant des écrits du frère d'Ousman dan Fodio, Abdullahi, et des velléités réformistes de Mohammed Askia, roi guerrier qui, au XVI^e siècle, usurpa le trône de l'empire médiéval de Songhaï et conquiert Zamfara et Gobir aux Habe (*National Concord*, 11/12/1980 ; Nicolas, 1984).

Ainsi, les divisions de classes et les loyautés politiques affectent en même temps une forte composante religieuse (Paden, 1973 ; Anwar, 1989 ; Ilesanmi, 1997). Kano est le fief de la Tijaniyya. La confrérie a le soutien d'environ 70 % des musulmans de la ville et est relayée dans le *birnin* par des oulémas comme Sani, le fils du cheikh Maihula à Galadanci, Farouk, le fils du cheikh Sani Kafanga à Jakara, et Ismail Ibrahim, le fils du cheikh

Ousman dans le Zongo Barebari. Sa grande rivale, la Qadiriyya, est basée à Sokoto mais n'en a pas moins des ramifications à Kano, où le siège de son représentant, le cheikh Nasiru Kabara, se trouve sur le flanc ouest du palais de l'émir, au cœur de la vieille ville. Le rassemblement annuel de la Qadiriyya, bien qu'interdit par la police à l'approche des élections présidentielles de juin 1993, a normalement lieu dans un bois près de la route de l'aéroport pendant la cérémonie *Eid el-Maloud* qui conclut la grande prière du *sallah* trois mois après la fin du ramadan.

Face à une Tijaniyya dite réformatrice, la Qadiriyya est perçue comme conservatrice. L'une représenterait les masses haoussa, l'autre l'aristocratie peule. Les oppositions entre confréries, qui ont pu donner lieu à des violences dans les années 50, ne se réduisent cependant pas à des clivages de classes. La Tijaniyya compte des membres influents dans la bourgeoisie d'affaires de Kano, tels Aminu Dantata ou Isayaku Rabiou. Les antagonismes proviennent surtout de divergences théologiques et de conflits d'intérêts.

La religion importe en fait autant que l'appartenance de classe, même pour les travailleurs en usine. « Le potentiel de la résistance nationale musulmane, estime Paul Lubeck, s'ajoute à la prolétarianisation, ce qui ne s'était pas produit dans le cas de l'Europe occidentale où le plus souvent les autorités religieuses sanctionnaient la domination du capital sur le travail » (1981 : 38-9). Les grèves sauvages de 1971 débutent ainsi juste avant une importante fête musulmane à l'occasion de laquelle les ouvriers doivent faire des cadeaux à leurs dépendants. L'interdiction de prier en usine au moment convenable, le travail posté, une discipline accrue et de mauvaises conditions de travail déclenchent l'agitation ouvrière. La protestation n'est pas canalisée par des syndicats.

Le boom pétrolier des années 70 précipite les antagonismes. L'inflation aidant, les prix de la nourriture augmentent plus vite que les salaires de l'industrie (Lubeck, 1985 : 381 ; Watts, 1983). Les problèmes s'accumulent, résume Paul Lubeck, avec

« une croissance démographique annuelle de 7 % à 8 % à Kano, une augmentation massive et frauduleuse du revenu et de la consommation de certains individus, la confiscation des terres de la paysannerie alentour par une bureaucratie d'État qui se les attribue ou les redistribue à ses clients, la multiplication des pèlerinages à La Mecque (environ 100 000 *alhadji*) qui symbolisent un enrichissement grâce à la corruption, à la drogue, à la contrebande ou au trafic de devises, l'embourgeoisement capitaliste des chefs de confréries islamiques, qui ont des actions dans les compagnies nigérianes, et une explosion spectaculaire et sans précédent de la délinquance et de la violence urbaines » (1985 : 379).

Dans un tel contexte, le mécontentement des exclus de la croissance n'est pas capté par les organisations ouvrières, les partis politiques, les notables

traditionnels ou les autorités religieuses, tels les cheikhs Mudi Salga, dans le quartier de Goron Dutse, ou Ashin, à la mosquée Juma'at, mais par la secte du prophète Maitatsine, qui recrute quelque 6 000 fanatiques (Nicolas, 1981 ; Christelow, 1986 ; Hiskett, 1987 ; Clarke, 1987 & 1988). Né à Maroua dans un Cameroun du Nord sous influence peule, Maitatsine n'évoque en rien un Ousman dan Fodio mais se rapproche un peu de *mallam* Jibrilla, un populiste de la fin du XIX^e siècle qui a semé la contestation entre Gombe et Borno et qui a été exilé à Lokoja par les Britanniques (Hickey, 1984 : 254). D'inspiration essentiellement locale, le mouvement de Maitatsine repose sur une tradition millénariste et mahdiste (Gambari, 1990). Il n'a pas l'intention d'établir une république islamique à l'iranienne alors que les musulmans du Nigeria sont sunnites et non chiites².

L'ultimatum du gouverneur Rimi en novembre 1980 donne quatorze jours à Maitatsine pour quitter la ville et met le feu aux poudres. Les partisans de la secte se préparent à la confrontation. Leur leader meurt pendant les affrontements qui suivent avec les forces de sécurité. La répression, plus que l'insurrection, fait près de 5 000 morts et les événements suscitent évidemment maintes analyses, certains insistant sur une opposition religieuse à l'establishment, les autres évoquant une révolte des pauvres, notamment des mendiants coraniques *almajirai* ou *gardawa*. La version populaire, elle, s'en tient comme souvent à une histoire de vengeance personnelle. Le journaliste de télévision Nasir Zahradeen (1988 : 26-7) et le cinéaste Sule Umar, qui a tourné en 1988 un film sur Maitatsine avec la collaboration de l'armée et de la police, insistent sur le fait que le fils du prophète avait été tué quelque temps avant l'insurrection lors d'une bagarre dans un bar du Sabon Gari, le quartier chrétien où l'on peut boire de l'alcool³.

De son côté, le PRP, alors aux commandes de l'État, développe une vision très politique de l'affaire. Il accuse le gouvernement fédéral NPN d'avoir retardé l'intervention de l'armée pour embarrasser le gouverneur Rimi et le forcer à déclarer l'état d'urgence, ce qui aurait signifié l'intervention directe du pouvoir central (Kano State, 1981 : 13 & 20 ; Aniagolu, 1981). Le chef de la police à Kano, Muhammadu Dan Madami, était connu pour son hostilité au PRP. Il aurait délibérément ignoré les assassinats de policiers dans les jours précédant l'insurrection alors que les rapports des services de sécurité signalaient des réunions de prêcheurs contestataires dans les quartiers de Kofar Mata, Mazugal, Kofar Wambai et Yan Awaki depuis 1973.

La rébellion de Maitatsine contredit surtout l'analyse du chef spirituel de la Tijaniyya, cheikh Dahiru Bauchi, qui prétend que le fondamentalisme musulman a pris racine dans les villes où n'existaient pas d'institutions tra-

2. Pour une vision insistant plus sur l'influence de Téhéran, voir Sulaiman, 1993 & Algar, 1980.

3. Le film de Sule Umar a diversement été accueilli à sa sortie : les intégristes ont interdit sa projection à Zaria tandis que les spectateurs ont brûlé un cinéma de Kaduna parce qu'ils s'étaient lassés d'attendre l'arrivée du projectionniste !

ditionnelles, comme Kaduna avec Lawal Abubakar – qui a succédé en 1992 au grand *cadi* Abubakar Gumi – ou comme Jos avec Ismail Idriss – qui a initié le mouvement Izala au début des années 70⁴. En fait, les extrémistes Izala sont aussi très présents à Katsina, vieille cité haoussa encadrée par les *mallamai*, des « savants » férus de tradition. A Kano, ils ont réussi à s'implanter dans la vieille ville et le Fagge avec des lieux de culte informels, les *majalis*, ou des mosquées financées par des hommes d'affaires tels que Yusuf Abdullahi, le patron de la compagnie PZ. Concurrencées, les confréries soufies n'ont d'ailleurs pas manqué de réagir en mobilisant la « jeunesse musulmane », Fityan al islam, de Mudi Salga et les « soldats de Dieu », Jundullahi, de Kamaluddeen Adamu Na Ma'aj puis, à sa mort en 1981, de *mallam* Lawal Ma'azu dans le Zango Barebari.

La très radicale Société des étudiants musulmans, la MSS, ne cache pas non plus son hostilité aux confréries, trop modérées à son goût. A Kano, elle s'est scindée en deux courants : Da'wa et Umma, « prosélytisme » et « communauté ». Insistant sur l'éducation plutôt que sur l'excommunication, le mouvement Da'wa, proche des Saoudiens, a rallié les milieux d'affaires qui avaient besoin d'un visa pour aller à Riyad. Il a été fondé par Aminudeen Abubakar, un ancien disciple d'Abubakar Gumi chargé de publier la revue *al-Minbar*, « le minaret » en arabe. Leur mosquée, construite en 1982 avec des fonds koweïtiens et saoudiens, se trouve sur Suleiman Crescent à Badawa en bordure de Nassarawa. Elle a connu un succès certain et le président du mouvement Da'wa depuis 1988, Abdulkarim Daiyyabu, a utilisé ce relais pour évincer son rival, Lawal Abubakar, et prétendre être le porte-parole national des Izala, fonction dont il a cependant été destitué lors d'une visite d'Ismail Idriss à Kano en juin 1990.

Plus favorable à l'Iran et à l'application intégrale de la *sharia*, la tendance Umma, elle, est pareillement divisée en nombreuses factions. Le mouvement Hodaybiya de l'avocat Muzammil Sani Hanga, qui accepte l'existence d'un État laïc, recrute dans les milieux commerçants ; l'Islamic Trust of Nigeria d'Ousman Bugage est basé à Zaria ; les *yan schi'a* d'Ibrahim el-Zakzaky, enfin, sont représentés à Kano par Yusuf Baba Dan Agundi, le fils du chef du district de Gwarzo (Kane, 1990 & 1993). Ces derniers séduisent particulièrement les milieux étudiants et lycéens. La mosquée du vieux campus est un lieu de rencontre et de controverse qui autorise tous les débats car l'université de Kano ne réussit pas à faire taire les prêches d'orateurs enflammés, notamment ceux des Frères musulmans, interdits dans le centre-ville.

En mars 1987, les partisans d'Ibrahim el-Zakzaky manifestent ainsi leur solidarité avec les victimes musulmanes des émeutes de Kafanchan en allant détruire une quarantaine d'églises : des violences qui font 25 morts et 61 blessés. Sous prétexte d'interdire aux filles l'accès des bâtiments

4. Communication personnelle. Cheikh Bauchi, qui vient de Bauchi comme son nom l'indique, s'est lui-même installé à Kaduna pour contrer l'offensive des Izala.

réservés aux garçons, ils obtiennent ensuite l'interdiction d'organisations laïques sur le campus de l'université de Kano, où ils défigurent quatre syndicalistes étudiants avec des jets d'acide en janvier 1995. En février 1997, de nouveau, ils affrontent les musulmans « orthodoxes » et les forces de l'ordre au cours de manifestations qui font quatre morts (Albert, 1997).

Des affrontements communautaires

La crise économique, c'est incontestable, a envenimé ces extrémismes religieux, soit entre musulmans, soit contre les chrétiens. Contenue dans la vieille ville, la révolte Maitatsine s'est essentiellement dirigée contre les « mauvais musulmans » et n'a pas inquiété les chrétiens du Sabon Gari. Mais les émeutes de 1966 ont révélé un caractère ethnique et ont opposé les autochtones haoussa aux migrants ibo. Celles de 1953, 1991 et 1999 ont aussi impliqué des Yorouba, des Tiv et des Idoma (Albert, 1993). Ces affrontements ont tous été portés par une lame de fond politique.

Les émeutes de mai 1953 se sont déroulées en dehors de la vieille ville, dans les quartiers du Fagge et du Sabon Gari peuplés d'immigrants du Sud. Elles ont eu lieu après que des parlementaires du NPC ont été conspués dans les rues de Lagos, traités de « vendeurs de noix de kola » et accusés d'être « la voix de leur maître » parce qu'ils avaient paru servir les intérêts britanniques en refusant de voter une motion de l'Action Group en faveur de l'indépendance. Étant donné les tensions antisudistes, les autorités ont interdit aux leaders de l'Action Group, Awolowo et Akintola, de venir mener leur campagne électorale à Kano. Mais elles ne se sont décidées que trois heures avant l'horaire prévu du rassemblement. Elles s'attendaient en fait à des troubles du côté de Kaduna, où devait se tenir une réunion du NCNC le lendemain. Les partisans d'Awolowo n'ont donc pas été mis au courant de l'annulation du meeting à Kano et ils ont heurté de plein fouet les Haoussa favorables au NPC (Tamuno, 1970 : 234-6). Les affrontements ont duré quatre jours et les trois quarts des victimes ont été des Ibo (Albert, 1993 b : 12 ; Northern Regional Government, 1953). Les troubles ont également visé les « traîtres » de la NEPU qui collaboraient avec les partis du Sud et qui furent chassés par « un groupe de fanatiques », le Jam'iyyar Mahaukata (Dudley, 1968 : 189).

Rétrospectivement appelées *araba* ou *aware*, d'après le slogan des sécessionnistes ibo, « laissez-nous partir », les émeutes de mars, mai et octobre 1966 ont pareillement été de nature politique. Elles ont fait suite au décret d'unification du gouvernement à dominante ibo du général Ironsi, qui avait supprimé les autonomies régionales, et ont été annonciatrices de la guerre du Biafra. Les victimes, toutes ibo, ont surtout été tuées par des soldats

indisciplinés qui étaient rarement originaires de Kano et qui voulaient empêcher la fuite des ressortissants de la région Est vers l'aéroport ou la gare de chemin de fer. La plupart des Ibo chassés par les pogroms n'ont jamais été indemnisés depuis.

Après la victoire des fédéraux et la fin de la guerre du Biafra, les régimes militaires et civils qui se sont succédé au pouvoir n'ont pas réussi non plus à calmer les tensions. En octobre 1991, l'arrivée d'un pasteur allemand, annoncée en fanfare par la Christian Association of Nigeria, a provoqué de nouvelles émeutes alors que les musulmans de Kano s'étaient vus refuser l'entrée dans le pays d'un fondamentaliste détenteur d'un passeport sud-africain (*Daily Champion*, 23/10/1991 : 18 ; *Newswatch*, 28/10/1991 : 15-8). Dix ans auparavant, en avril 1982, la visite de l'archevêque anglican de Canterbury, venu poser la première pierre d'une église, avait déjà ulcéré la MSS de la même façon les intégristes avaient vilipendé les « bâtards » *yan shege* et les « fraudeurs » *yan boko*, c'est-à-dire les adeptes des – fausses – écritures latines ; en octobre, des troubles avaient fait trois morts dans le Sabon Gari et le Fagge (*Daily Champion*, 8/12/1991).

Les affrontements de 1991, qui ont fait plusieurs centaines de morts, n'ont cependant été religieux qu'en surface. Pour le sociologue Auwalu Abdullahi Kawu, ils ont plutôt été une réaction à l'expansion commerciale des Ibo⁵. Les Yorouba de Kano sont spécialisés dans la réparation automobile, les travaux de force, la maçonnerie, le portage et tout ce qui touche à la mécanique. Moins compétitifs que les Ibo, ils entretiennent depuis plus longtemps des relations commerciales avec les Haoussa, qui les appellent *Yarabawa*, ou *Yarabankeejo* en peul. Leur « chef », l'*oba*, a été reconnu et enturbanné par l'émir fin 1974 tandis que son homologue ibo, l'*eze*, n'a été investi qu'en 1986 (Albert, 1993 b : 8 & 10 ; Osaghae, 1994 a : 6-8 & 1994 b : 48). Les Haoussa, eux, tiennent le commerce de détail, en particulier l'alimentation et les cosmétiques. Ils n'ont jamais vraiment réussi à pénétrer les marchés du sud-est nigérian, pas plus qu'ils n'ont réussi à briser la cohésion monopolistique des Ibo sur les ports. Or les importations par bateau sont moins onéreuses que par avion. A Kano, les Ibo tiennent la revente des pièces détachées et des matériaux de construction. Ils ont aussi marqué des points sur le marché aux tissus de Kantin Kwari dans le Fagge, sur le marché d'alimentation de Singer face au Rimi Market et jusqu'au marché Kurmi en plein cœur de la vieille ville.

Les émeutes de 1991 ont en quelque sorte été annoncées par le meurtre deux ans auparavant du « chef » des Ibo, l'*eze* David Obi Okonkwo. Celui-ci a certes été tué par un associé ibo qui lui disputait des biens et qui s'est ensuite suicidé. Mais le désaccord entre les deux partenaires provenait de la location d'un immeuble stratégique à Kantin Kwari. Les Ibo, plus riches que les Haoussa, minent les positions des autochtones. Ils achètent les pro-

5. Communication personnelle, université de Kano.

duits en gros et peuvent se permettre de louer les stands à meilleur prix. L'associé de l'*eze* se proposait ainsi de louer l'immeuble convoité cinq fois le prix payé par son partenaire. La Textile Traders Association, aux mains des Haoussa, a saisi l'affaire pour contrer l'offensive commerciale des Ibo⁶.

La différenciation religieuse en milieu musulman n'est donc pas seule à entrer en ligne de compte. Les chrétiens ibo sont plus souvent victimes de la vindicte populaire que les chrétiens yorouba. Grands commerçants, les Ibo jouent un rôle de créancier alors que le Coran interdit l'usure. Le sens de l'économie des Ibo est proverbial et fait l'objet de nombreuses plaisanteries. Traité de Juif africain, l'Ibo est au Nigérian ce qu'est l'Écossais à l'Anglais ou l'Auvergnat au Parisien. Sa devise est : « Veille au kobo, le naira te le rendra », un kobo équivalant au centième du naira. Les Peuls appellent l'Ibo Kaado et les Haoussa Inyamuri, c'est-à-dire « donne-moi-de-l'eau », en référence aux affamés de la guerre du Biafra.

De fait, les heurts entre Ibo et Haoussa sont amenés à se reproduire régulièrement. Le 26 décembre 1994, les militants de Jaishul Islam, une secte dite « chiite », ont envahi la prison centrale de Kano, où un chrétien ibo allait être libéré faute de preuves. Sous le commandement d'un certain Ahmadu Shaibu, ils décapitèrent le suspect, accusé d'avoir insulté l'islam en torchant un enfant avec les pages d'un Coran, et allèrent ensuite porter sa tête au palais de l'émir Ado Bayero, d'où ils furent promptement chassés. De même le 30 mai 1995, une bagarre entre Ibo et Haoussa à propos d'un vol sur le marché d'Abubakar Rimi a dégénéré en émeute, faisant 93 blessés graves et 25 morts officiellement, 29 selon des sources hospitalières (*African Vision*, 12/6/1995 : 6-11 ; *AM News*, 1/6/1995 : 1-2 ; Albert, 1999). Là encore, les commerçants de France Road ont été les plus touchés. Devant la commission d'enquête qui suivit, présidée par l'ancien ambassadeur Bashir Wali, quatre membres de la secte Jamaatu Tadjdid Islamiya ont alors revendiqué le meurtre de décembre et sommé les chrétiens de quitter Kano. Le vendredi 12 octobre 2001, jour de la prière, des violences ont de nouveau éclaté, cette fois suite à une manifestation de musulmans contre les frappes américaines à Kaboul et les déclarations intempestives du ministre des Affaires étrangères nigérian sur le terrorisme islamique. Les heurts entre Ibo et Haoussa ont provoqué la mort de 13 personnes selon la police, de 204 selon la presse.

Bien qu'une bonne partie d'entre eux soient musulmans, les Yorouba n'ont pas non plus été épargnés. Les 22, 23 et 25 juillet 1999, les Haoussa du quartier de Kurna se sont vengés des attaques que les leurs avaient subi dans le Sud à Shagamu, près de Lagos. Les violences de Shagamu, où les Yorouba avaient bloqué la ville pour organiser des festivités religieuses traditionnelles, ont fait une soixantaine de morts. Lorsque les corps des victimes ont été ramenés à Kano, les représailles ont coûté la vie à une quaran-

6. Il faut savoir que cette association contrôle les prix et la distribution des produits ; elle va jusqu'à décider la mode : les tissus jaunes, par exemple, sont dévolus aux Ibo !

taine de Yorouba et ont obligé le gouverneur à décréter un couvre-feu. Certains y ont vu des manœuvres politiciennes en vue de déstabiliser le gouvernement civil, qui venait d'arriver au pouvoir deux mois auparavant.

Dans tous les cas, les apparences ethniques ou religieuses ne suffisent assurément pas à expliquer la complexité des griefs d'ordre communautaire. Tous les Yorouba et les Ibo ne s'affichent pas comme chrétiens. Il ne faut pas exagérer les différences culturelles, nier les tensions internes au groupe et négliger les processus d'intégration sociale. Une petite communauté musulmane ibo est par exemple en train de naître sous l'égide d'un certain Abdullaziz Ude. Bien qu'accusée d'opportunisme, les conversions suivant le sens des affaires, elle témoigne des enjeux économiques en présence. La tradition ibo, en outre, n'est pas figée. Elle s'est adaptée à la modernité et aux conditions de l'insertion en créant de toutes pièces un titre « coutumier » afin de représenter la population. Intrônisé en juin 1993, le troisième *eze* des Ibo de Kano, N.O. Nnadi, était en l'occurrence un avocat. La communauté ibo, enfin, est loin d'être homogène. Supprimée par la junte Ironsi en 1966 et ressuscitée en 1984 sous la forme d'une Ibo Community Association, la branche locale de l'Union ibo à Kano regroupe ainsi quelque 160 associations communales.

Il n'en reste pas moins que les affrontements de Kano paraissent plus structurés que les violences de droit commun à Lagos. Leur logique religieuse, sociale, économique, politique et spatiale confirme spontanément l'existence d'une enclave chrétienne, à défaut d'un ghetto formalisé sur une base raciale comme en Afrique du Sud. Un tel constat n'évacue certes pas toute dimension criminelle. Kano a ses terroristes *yandaba*, anciens hommes de main des partis politiques qui ont dérivé vers le banditisme. Le développement de la prostitution et des trafics de drogue montre que l'islam n'a pas toujours la fonction d'encadrement social qu'on lui prête parfois avec trop de facilité, au risque de justifier par là les mérites de la *sharia*. Porteur d'une véritable culture citadine, à l'instar des casbahs d'Afrique du Nord, l'islam produit en revanche une violence fondamentalement urbaine et il souscrit à des dynamiques communautaires qui se prêtent bien à des conflits de quartiers.

Une violence importée à Port Harcourt

A la différence de Lagos ou Kano, les formes que la violence prend à Port Harcourt mettent alors en valeur la faible dimension urbaine de cette agglomération du delta du Niger. Les lumières du développement, l'argent facile du pétrole et la ruée sur l'or noir y ont attiré les ruraux des environs, qui se sont donné l'illusion d'être des citoyens parce qu'ils vivaient en ville. Ceux-ci n'en ont pas moins conservé des liens étroits avec leurs campagnes d'origine. Dans les années 60 par exemple, 30 % des foyers avaient encore une maison au village, construite avant même celle de la ville (Wolpe, 1967 : 76 & 86).

Autre signe révélateur : Port Harcourt ne compte pas de cimetières, ou presque, car les familles préfèrent rapatrier les corps au village pour les enterrer « décentement ». L'attachement au pays natal des ancêtres reste viscéral. En ville, les migrants du Sud ont tendance à se regrouper par villages et les ressortissants musulmans du Nord autour des mosquées. Pour Howard Wolpe, l'identité de ces communautés repose sur des sentiments ethniques plus que politiques. Les conflits ne portent pas sur les services municipaux en matière d'adductions d'eau ou de voirie, qui sont indivisibles et profitent à tous, mais sur l'obtention des contrats et des emplois, c'est-à-dire l'accès au pouvoir (1974 : 28-9). Les affrontements liés à la redistribution de la manne pétrolière en témoignent.

Le no man's land

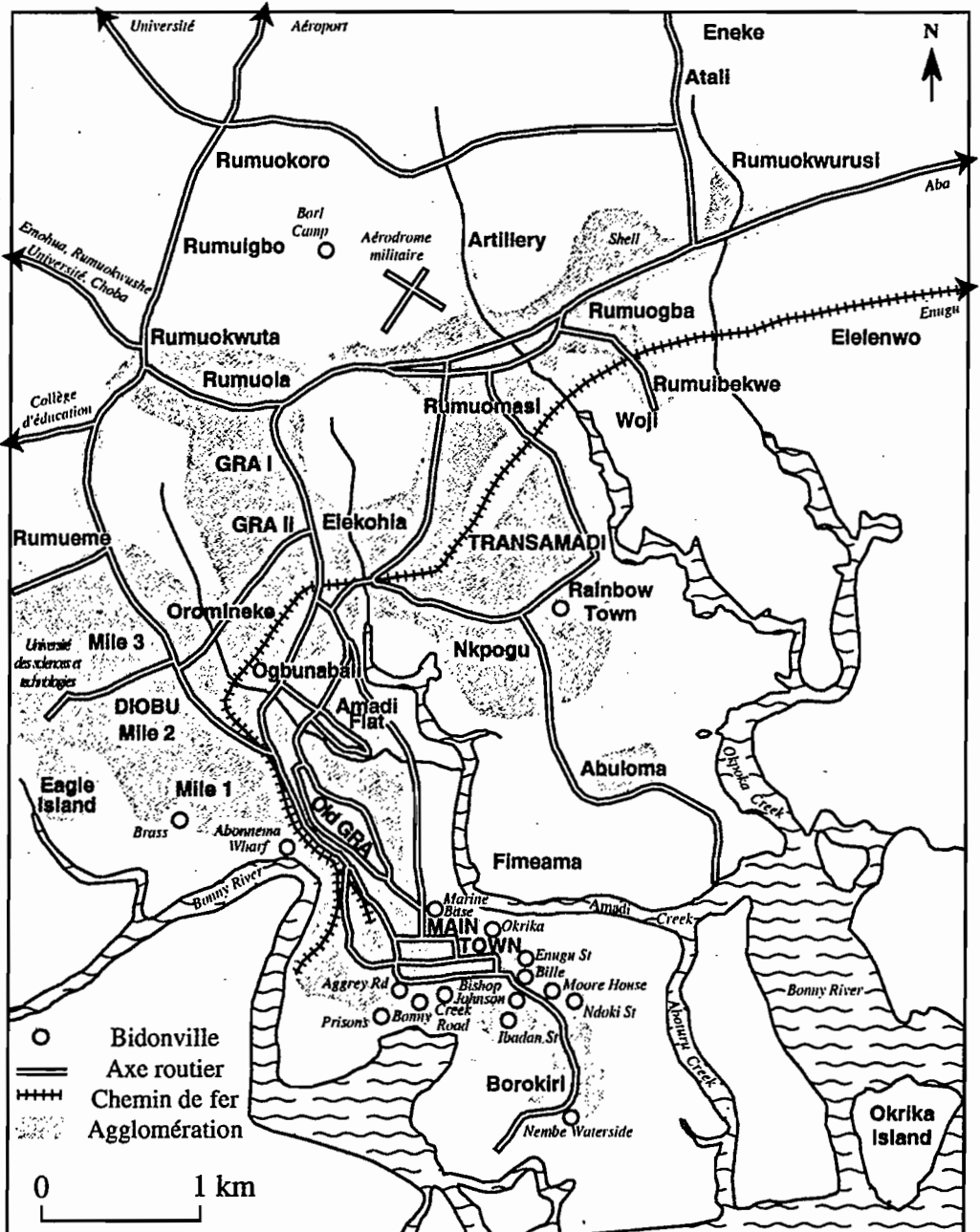
Plus qu'ailleurs au Nigeria, Port Harcourt a la particularité d'être une ville artificielle, peuplée de résidents temporaires. Au début des années 70, seulement 29 % de sa population dit être née sur place et 89 % est locataire de son logement (Port Harcourt, 1975). Les immigrants constituent la grosse majorité des habitants. D'après les études de l'époque, les raisons de l'exode rural sont plutôt économiques pour les hommes – à 50 % – et familiales pour les femmes, dont 83 % sont venues se marier ou rejoindre des parents en ville. Les migrants sont pour la plupart des Ikwerre, des Obio, des Okrika, des Tai et des Eleme qui viennent des campagnes environnantes, retournent très fréquemment dans leur village et s'impliquent peu dans la communauté urbaine. Ce ne sont pas pour autant des déracinés du fait de la proximité de leur lieu de naissance. Bien des locataires ijaw ou ikwerre, en particulier, ont pu devenir propriétaires après la guerre du Biafra et le départ des Ibo de Port Harcourt (Ogionwo, 1979 : 83, 87 & 90).

A la différence de la campagne, d'ailleurs, la maison n'est pas habitée par un seul groupe ethnique ou par une seule famille. La ville brasse les populations et refaçonne les identités traditionnelles. La relation du terroir à l'ethnicité n'est plus la même. L'homogénéité du peuplement de certains quartiers ne doit pas prêter à confusion. Les revendications ne peuvent pas toutes être interprétées en termes ethniques. Des « villages urbains » comme les quartiers d'Ogbunabali, de la cathédrale Saint John et de Rainbow Town ont produit de nouvelles catégories de populations, ni paysannes ni véritablement citadines : des mutants sociaux que, pour reprendre un barbarisme péjoratif du temps de la colonisation, la ville a « détribalisés ».

De fait, le brassage urbain crée des liens de sociabilité qui tiennent au voisinage. Au sein d'une société en voie d'industrialisation, la définition d'une communauté peut finir par reposer sur l'endroit où l'on travaille autant que sur celui où l'on vit. Pour W. Ogionwo, qui a quadrillé la ville par des sondages et des relevés assez précis, « c'est dans un melting-pot urbain comme Port Harcourt que les gens apprennent à devenir Nigériens ». Sur quatorze secteurs étudiés, les « villages urbains » d'Ogbunabali, de Saint John et de Rainbow Town étaient justement ceux où l'on disait avoir plus d'amis à l'intérieur de sa communauté qu'au dehors (figure 12). En revanche, l'intégration avait moins réussi dans des quartiers résidentiels comme GRA I ou la zone industrielle de Trans-Amadi (1979 : 186 & 194).

Globalement, Port Harcourt apparaît comme une ville inachevée où les citadins sont moins attachés à leur environnement qu'à leur milieu d'origine et où, malgré la dispersion spatiale, la conscience de classe ne triomphe pas des sentiments ethniques. Lors de la grève générale de 1964 par exemple, les syndicats nigériens sont mixtes d'un point de vue ethnique. A Port Harcourt, où le chômage touche 21 % de la population active,

Figure 12 : Port Harcourt



Source : Izeogu, 1986 : 118.

© M.-A. de Montclos, IRD

ils ont le soutien des Ibo malgré la présence de leur président Azikiwe au gouvernement. Mais les syndicalistes non ibo n'arrivent pas à s'imposer en candidats d'opposition au NCNC, le parti d'Azikiwe. La grève finie, les anciens clivages politico-ethniques se remettent aussitôt en place (Wolpe, 1971 : 489-90).

A l'analyse, il s'avère que les relations de voisinage urbain restent superficielles à cause de l'extrême mobilité de la population. Lorsqu'on a besoin d'aide, on fait d'abord appel à la famille, puis à l'ami, et en dernier lieu au voisin. Ultime preuve de la faiblesse de l'enracinement citadin, Port Harcourt compte plus d'hommes que de femmes, respectivement 54 % et 46 % en 1991 contre 63 % et 37 % en 1973. Les migrants sont plutôt des célibataires. Ils ne vont en ville que pour travailler. S'ils sont mariés, ils laissent leur femme au village.

Faute d'appartenir à un groupe plus qu'un autre, l'ancienne « cité-jardin » britannique est donc devenue un *no man's land* culturel où personne ne se retrouve, où l'on se côtoie sans se connaître et où se développe finalement un certain malaise social. En témoignent les nombreuses sectes qui fleurissent et dont les enseignes bordent les rues, d'une église de Sion à un temple Hara Krishna. Sur 518 foyers sondés au début des années 70, par exemple, 18 % adhèrent à des sectes. Près de la moitié vont à l'église au moins une fois par mois et un quart y vont au moins une fois par semaine. Les plus pratiquants sont les plus pauvres et la concurrence est forte (Ogionwo, 1979 : 88, 249, 252, 256-7 & 259). Le recensement de 1973 donne 38,4 % d'habitants protestants, 29,9 % de catholiques et 31,7 % qui appartiennent à d'autres confessions. Mais le clivage religieux reste aussi effacé que celui des classes sociales. Il ne donne pas lieu à des affrontements comme à Kano.

L'enjeu pétrolier

Hormis la période exceptionnelle de la guerre civile, entre 1967 et 1970, la violence de Port Harcourt tient surtout à des conflits de nature économique. En effet, l'État des Rivers, dont Port Harcourt est le chef-lieu, constitue un « pôle essentiel de développement du Nigeria » (Mérieux, 1993 : 432). Aussi faut-il comprendre les conflits qui agitent la ville comme de véritables enjeux nationaux. Dès avant la guerre du Biafra, un quart du commerce extérieur transite par Port Harcourt, avec un million et demi de tonnes par an. De 1956 à 1966, la proportion du tonnage national débarqué sur le port passe de 20,6 % à 71 %, avant de s'effondrer à 19 % en 1968 et de remonter à 65,8 % en 1970, contre 19,2 % pour Lagos. A la veille du

boom pétrolier, la ville est le premier port en tonnage de la fédération ; c'est aujourd'hui encore le second.

L'exploitation du pétrole, elle, démarre en 1956 et prend de l'ampleur avec la construction du terminal de Bonny en 1965. Les sites d'extraction, répartis en 159 concessions et 1 481 puits, et les réserves estimées, entre 16 et 22 milliards de barils, sont concentrés dans le delta du Niger. Il en est de même du gaz naturel, qui est encore largement inexploité et dont les réserves, évaluées à 3 475 milliards de mètres cubes, placent le Nigeria au dixième rang mondial. Le pays est désormais le premier producteur africain de pétrole, le sixième exportateur mondial et le cinquième fournisseur des États-Unis, où il écoule 30 % de sa production.

Revers de la médaille, l'argent facile du pétrole enflamme les tensions communautaires. Il a des effets pervers tant sur le plan social, en provoquant une augmentation sensible du banditisme armé, qu'économique, en décourageant les productions agricoles et industrielles justement les plus à même de créer des emplois (Karl, 1997 : 206-8). Au niveau national, en outre, les populations locales se sentent particulièrement lésées parce qu'elles ne bénéficient pas en priorité des retombées d'une manne qui fournit l'essentiel des revenus de la fédération. Au grand dam des régions et des collectivités locales, le gouvernement fédéral a progressivement accaparé les ressources du sous-sol en hydrocarbures et minéraux, dont il est le propriétaire exclusif aux termes des articles 40(3) de la Constitution de 1979, 42(3) de celle de 1989 et 47(3) de celle de 1995. De telles dispositions proviennent à la fois d'un héritage colonial et de pratiques gouvernementales qui ont fait du pétrole la principale source de patronage politique. Autant la Mineral Ordinance de 1914 a accordé un monopole de concessions aux compagnies britanniques jusqu'en 1955, autant la période de nationalisation des années 70 a donné un rôle prépondérant à l'État, sa participation dans les firmes exploitantes passant de 35 % en 1971 à 55 % en 1974 et 60 % en 1979 (Khan, 1994 : 16-8 & 69 ; Pearson, 1970).

Le gouvernement fédéral n'a cependant pas été la seule cible des populations qui demandaient une meilleure redistribution de la manne pétrolière. Celles-ci ont également dirigé leurs protestations contre les compagnies exploitantes et leur combat a dégénéré en compétition avec les autres communautés qui avaient des revendications foncières sur des terres riches en hydrocarbures. Face à des régimes militaires, les minorités de la région ont choisi la voie de la résistance passive et, parfois, du sabotage. Elles étaient trop dispersées pour présenter un front uni et le précédent de la rébellion biafraise, menée par des Ibo autrement plus nombreux, n'était pas pour les encourager à s'engager dans une lutte armée.

Aussi ont-elles préféré essayer de négocier des collectivités locales supplémentaires, des fonds spéciaux et une meilleure représentation à l'échelle nationale. Professeur au Rivers State College of Education à Port Harcourt, l'historien Opubo Daminabo s'est par exemple plaint de ce que la popula-

tion locale n'avait fourni aucun gouverneur au Nigeria pendant les régimes militaires (1990). De 1975 à 1978, le colonel Zamani Lekwot a été le gouverneur de l'État sans qu'aucun ressortissant des Rivers soit nommé à un poste correspondant dans la fédération¹. Même chose pendant la transition en 1979, quand des administrateurs militaires ont remplacé les gouverneurs, ou pendant le régime Buhari en 1984. En décembre 1989, à nouveau, le capitaine Ibim Princewill perdait son poste de gouverneur du Cross River sans être remplacé, dans un autre État de la fédération, par un natif des Rivières (tableau 4).

Tableau 4 : Les gouverneurs de l'État des Rivers

Années de service	Gouverneur (* civil)
1969-1975	Commander Alfred P. Diets-Spiff
1975-1978	Colonel Zamani Lekwot
1978-1979	Navy Commander Suleiman Saidu
1979-1983	Chief Melford O. Okilo * (NPN)
1984-1986	Police Commissioner Fidelis Oyakhilome
1986-1988	Colonel Anthony B.I. Ukpo
1988-1990	Group Captain Ernest O. Adeleye
1990-1991	Colonel Godwin Osagie Abbe
1992-1993	Chief Rufus Ada George * (NRC)
1993-1999	Lieutenant-Colonel Dauda Musa Komo
1999-	Peter Odili * (PDP)

Avec en arrière-plan des revendications autonomistes, voire indépendantistes, le fond de l'argument était que la région n'avait pas tiré parti du pactole pétrolier à hauteur de sa contribution à la richesse nationale. En matière de services publics et de développement, Port Harcourt n'est certes pas la ville la moins bien lotie du pays (Onyeagucha, 1995). Mais elle a connu une dégradation certaine ces quinze dernières années. Quant aux institutions gouvernementales censées satisfaire les besoins spécifiques de la région, tels l'Oil Mineral Producing Areas Development Commission et le Petroleum Special Trust Fund, respectivement créés par les décrets n° 23 de 1992 et n° 25 de 1994, elles n'ont jamais fait leurs preuves. Et les commissions d'enquête menées à ce propos par le juge Alfa Belgore en 1992, le ministre du pétrole Don Etiebet en 1994 et le général Oladayo Popoola en 1999 n'ont pas plus amélioré la situation.

1. Issu de la minorité chrétienne des Kataf dans le Nord, le colonel Zamani Lekwot a ensuite été condamné à mort à cause de son rôle dans le soulèvement de Kafanchan en 1992, puis gracié en 1995.

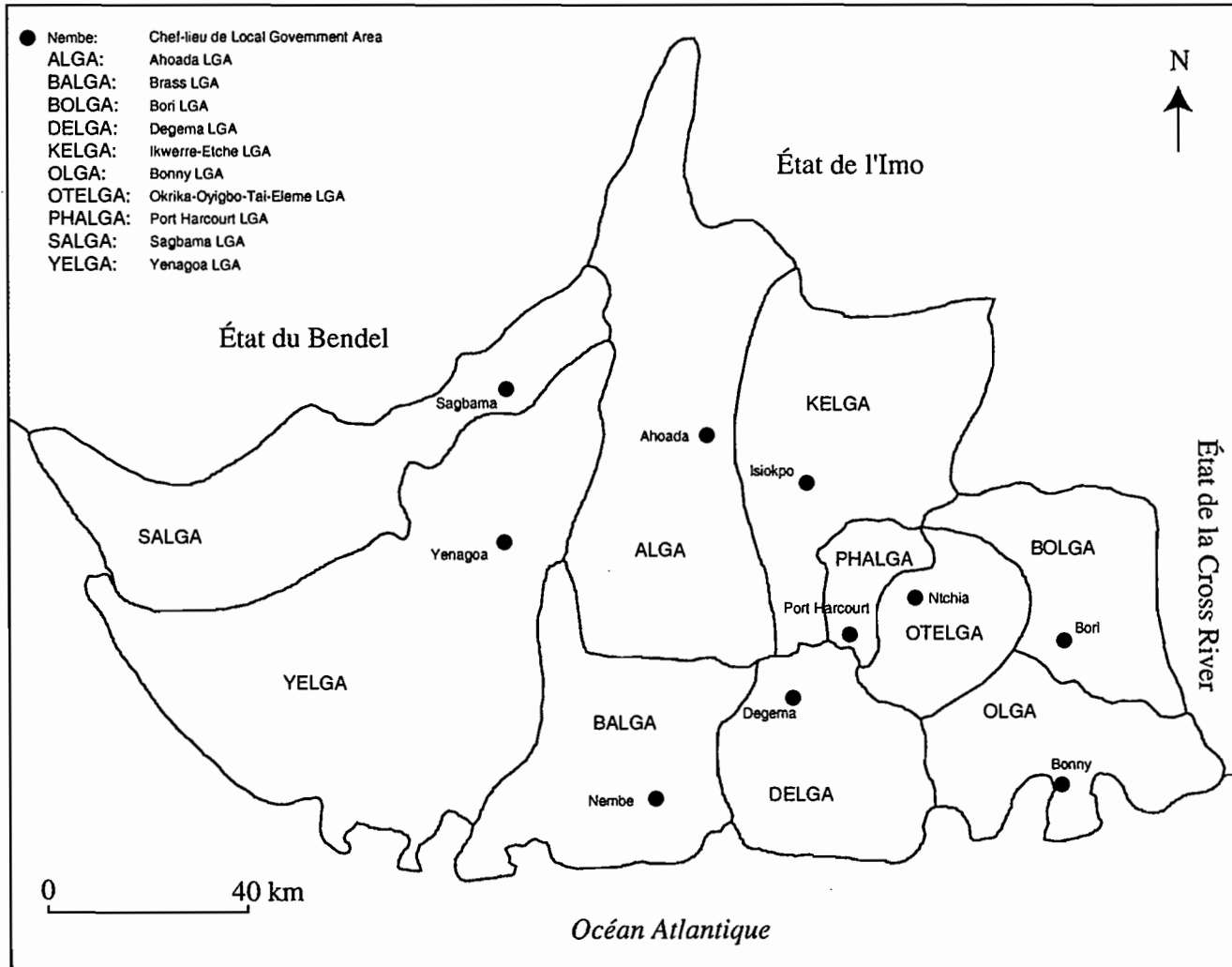
Faute de gouvernement sur qui compter, les protestataires s'en sont donc pris aux compagnies pétrolières. Celles-ci étaient plus faciles à attaquer que les juntas militaires et, vis-à-vis de la communauté internationale, elles avaient en quelque sorte l'obligation morale d'assister les populations sur les terres desquelles elles s'enrichissaient. Des pressions grandissantes ont permis d'obtenir quelques dédommagements financiers. Le montant des programmes sociaux de Shell en faveur des communautés alentour a ainsi décuplé et est passé de 330 000 dollars en 1989 à 36 millions en 1996.

Pour autant, tous les litiges n'ont pas été réglés. Les compagnies pétrolières opérant au Nigeria ont moins pris de précautions que dans d'autres pays pour protéger l'environnement. Et les autochtones ont eu le plus grand mal à prouver qu'elles étaient responsables d'une pollution qui aurait tout aussi bien pu provenir des ordures domestiques ou des engrais. Les dédommagements et les amendes prévus pour de tels dégâts se sont avérés dérisoires car l'inflation a vite rendu insignifiants les montants en nairas. Les canaux traditionnels de médiation ne permettant plus de satisfaire les demandes locales, la violence est alors devenue un mode de revendication banal. Les compagnies pétrolières ont souvent préféré recourir aux tribunaux plutôt que de négocier à l'amiable. Elles avaient en effet plus de chances de débouter les plaignants en utilisant le droit occidental plutôt que la loi coutumière. Le coût et la lenteur des procédures, la partialité et la corruption du système judiciaire, l'ignorance et l'intimidation des communautés concernées : tout ceci est allé dans le sens des multinationales et donc d'une violence accrue (Frynas, 2000).

Le Mouvement pour la survie du peuple ogoni, fondé par l'écrivain Ken Saro-Wiwa, a été un des plus revendicatifs dans ce domaine. Arguant de la pollution occasionnée par l'industrie pétrolière dans la région, le MOSOP a demandé de grosses compensations et a d'abord occupé pacifiquement les sites d'exploitation. Le régime Abacha a fini par pendre son leader en novembre 1995 et la protestation a dégénéré en affrontements entre les manifestants et les militaires, voire entre groupes concurrents, certains armés par leurs alliés au pouvoir afin de mener une « répression par procuration » contre les opposants. Les compagnies pétrolières, elles, ont transporté et financé des forces de sécurité notoirement brutales, justifiant leur coopération active par le fait que le gouvernement était un actionnaire majoritaire et qu'elles en étaient donc le partenaire obligé.

Depuis lors, le discours des pétroliers s'est fait plus subtil car les luttes indigènes ont rencontré un écho favorable sur la scène internationale. En ce qui concerne les expropriations, Shell prétend par exemple n'occuper que 0,3 % de la surface du delta du Niger. Pour ce qui est de la pollution et des fuites dues à des canalisations rouillées, les opérateurs rétorquent que le pétrole nigérian est peu dense et s'évapore rapidement. L'enterrement des conduites est présenté comme une solution, quoique la construction de

Figure 13 : Les 10 collectivités locales de l'État des Rivers en 1976



Source : Alagoa, 1989 : 8 ; Survey Dpt., Ministry of Land and Housing, Port Harcourt.

Figure 14 : Les 14 collectivités locales de l'État des Rivers en 1990

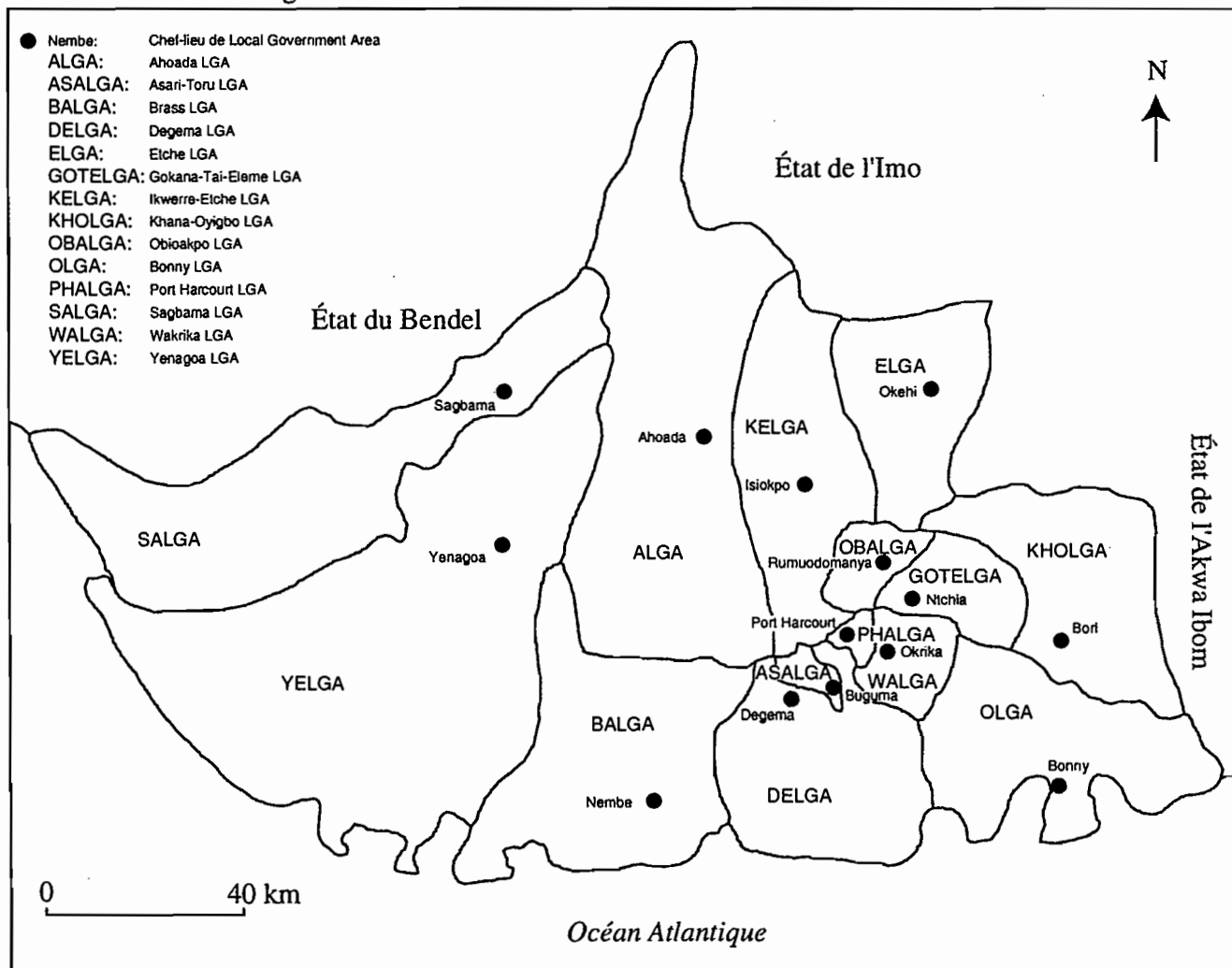
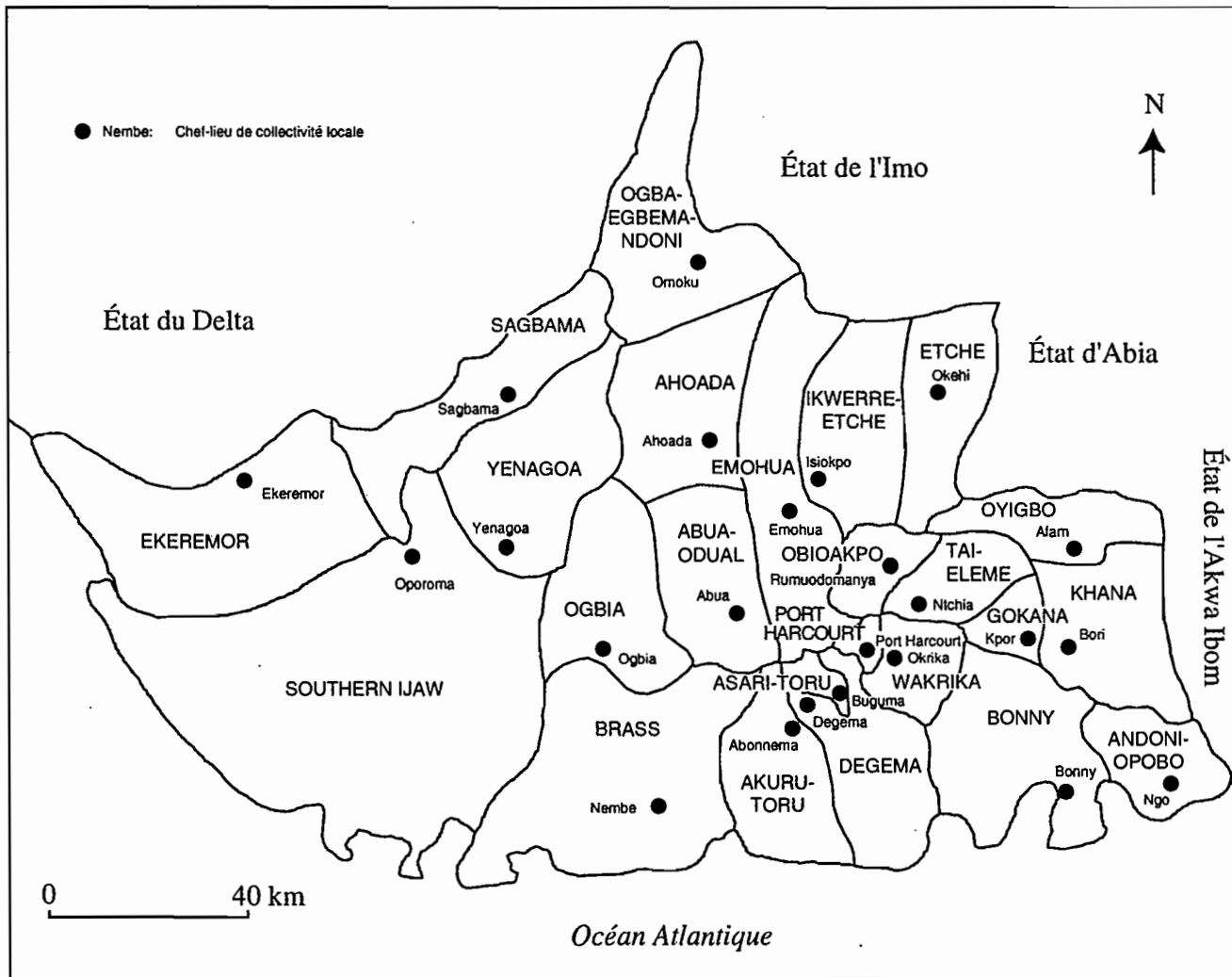


Figure 15 : Les 24 collectivités locales de l'État des Rivers en 1992



Source : Survey Dpt., Ministry of Land and Housing, Port Harcourt.

tranchées soit susceptible de ravager la végétation alentour et de rendre plus difficile la détection des fuites à venir.

L'argumentation des exploitants consiste surtout à souligner la dimension tribale des violences et à mettre la pollution sur le compte des populations autochtones. Ainsi, Shell soutient que 60 % des fuites d'oléoducs en 1996 et 80 % en 1997 ont été provoquées par des sabotages, chiffres que l'on peut comparer aux 4 % répertoriés par le gouvernement à l'échelle du Nigeria entre 1976 et 1990 (Frynas, 1998 : 464-5). Les habitants des environs n'ont pourtant pas intérêt à polluer leur eau potable et à détruire leurs champs. Même s'ils reçoivent ensuite des compensations ou un petit salaire pour réparer les dégâts, ils prennent le risque d'être accusés de complicité avec les saboteurs, tombant alors sous le coup de lois extrêmement dures comme les décrets n° 35 de 1975 et n° 20 de 1984, qui punissent les coupables respectivement de la peine de mort ou de la prison à vie !

Dans cette affaire, c'est d'abord la répression de l'État qui a fait violence, plutôt que les protestations en tant que telles. Remarquons alors que les conflits se sont essentiellement déroulés en brousse et non en ville. L'inventaire du tableau 5 montre que Port Harcourt n'a été qu'une cible parmi d'autres et qu'elle n'a certainement pas été la plus visée. Le MOSOP avait beau avoir son siège dans la capitale de l'État des Rivers, ses actions se déroulaient en milieu rural, dans le pays ogoni (figure 13, 14 & 15). De même, c'est indirectement que la petite communauté ikwerre de Rumubiani s'est jointe aux protestations des Ogoni lorsqu'un matin à l'aube, femmes et enfants se sont allongés sur la route menant aux bureaux de Shell à Port Harcourt et qu'il a fallu l'intervention des unités anti-émeutes pour les déloger.

Tableau 5 : Les conflits pétroliers de l'État des Rivers (et Bayelsa) depuis 1986.

Date	Lieu (collectivité locale)	Victimes & dégâts	Protagonistes	Revendications
16/5/2000	Olo	fermeture de la station de pompage	Elele / Elf	demande d'emplois
17/4/2000	K'dere	10 blessés, 80 maisons incendiées	Ogoni / police	tracé d'une route en construction
15/3/2000	Port Harcourt	6 morts	Okrika / Eleme	propriété foncière autour de la raffinerie
4/3/2000	Tunu & Opukushi (Bayelsa)	32 otages du secteur pétrolier	Jeunes / commandos de la marine	compensations
11/11/1999	Carrefourentre Mbiama & Bomadi	10 soldats tués, dont 4 décapités	Milices Egbesu / police	riposte aux brutalités policières
4-20/11/1999	Odi (Bayelsa)	12 policiers tués	Jeunes / police puis armée	représailles suite à la répression des Ijaw d'Ajgunle à Lagos une semaine avant
1/11/1999	Egbema (Ogba)	10 arrestations	Ogbogu/police & Ponticallis, sous-traitant d'Elf	compensations
29/10/1999	Choba (Port Harcourt)	5 morts, 50 blessés	Ikwerre/Wilbros	demande d'emplois
4/10/1999	Port Harcourt	10 morts	Orkrina/Eleme	propriété foncière autour de la raffinerie
30/6/1999	Enhwe	enlèvement de 2 pilotes	Groupuscule Enough is Enough / Bristol Helicopters, sous-traitant de Shell	rançon
19/4/1999	Ikebiri	8 morts & fermeture de puits	Autochtones / police & Agip	compensations
13/1/1999	Omuku (Ogba)	1 arrestation	Egi Youth Organization / police	ultimatum
4/1/1999	Okpoama-Ewoama (Brass)	40 maisons détruites	Ijaw / armée & Agip	compensations
1/1/1999	Kaiama, Odi & Mbiama Junction (Yenagoa)	100 morts	Ijaw / police, armée & paramilitaires	ultimatum
30-31/12/1998	Yenagoa (Yenagoa)	7 & 16 morts, dont 3 soldats, & 12 arrestations	2 000 Ijaw / police, armée & paramilitaires de l'Operation Salvage, créée en août 1997	déclaration de Kaiama du 11/12/1998, qui fonde un Ijaw Youth Council et pose un ultimatum pour le départ des compagnies pétrolières

7-10/1998	Nembe (Brass)	fermeture de la station de Nun River puis interruption des exportations	Nembe / Shell & Agip	compensations
21/9/1998	Obite (Ogba)	1 mort, plusieurs blessés & 21 arrestations	2 000 Ogbah-Egi / police & Elf	protestations contre les services de sécurité d'Elf
6-8/1998	Brass (Brass)	interruption des exportations	Ijaw / Agip & police	compensations
3/1998	Nembe (Brass)	fermeture de la station de Tora	Nembe / Shell	compensations
10/1997	Odeama	fermeture de la station	Autochtones / Shell	demande de 50 emplois
9/1997	Peremabiri	fermeture de la station de Diebu	Autochtones / Shell	compensations
8/1997	Iyokiri	fermeture de 3 stations	Autochtones / Shell	compensations
7/1997	Igwuruta (Ikwerre)	n.c.	2 factions ikwerre rivales	obtention d'un contrat avec Shell
7/1997	Edagberi (Ahoada)	10 arrestations	Ijaw / police & Alcon Engineering, sous-traitant de Shell	compensations
7/1997	Opuama (Yenagoa ?)	1 mort	Ijaw / police & Chevron	compensations
1/1997	Ahia, près de Rumudioga (Ikwerre-Etche)	12 arrestations & tortures	Ikwerre / police & Shell	demandes de route, électricité et eau
26/6/1996	Egbema (Ogba)	destructions de véhicules & 20 arrestations	Egbema / police & Agip	demande d'un générateur
3/1996	Yenezue-Gene, près de Gbaran (Yenagoa)	tortures	Ijaw / police, armée & Mife Construction, sous-traitant de Shell	demande d'emplois
10/1994	Clough Creek, près d'Egbema-Angalabiri (Ogba)	1 mort	Egbema / Shell & Agip	compensations
21/2/1994	Rumubiakani (Port Harcourt)	2 blessés	Ikwerre / Shell et unités anti-émeutes	compensations

12-13/12/1993	Captain Aman-gala et Ndoki Waterfronts puis Enugu, Creek Road et Ibadan Waterfronts (Port Harcourt)	61 morts	Okrika / Ogoni	propriété foncière
4/10/1993	Obagi (Ogba)	\$127,5 millions pour Elf & \$27,06 millions pour Agip	17 villages Ogbah-Egi / Elf & Agip	compensations
5-6/8 & 15-16/9/1993	Kaa, Eeken et Kpean (Khana)	245 morts	Andoni & l'armée / Ogoni	propriété foncière
15/7/1993	Khana (Khana)	132 morts	Andoni / Ogoni	propriété foncière
5/1993	Onowa (Khana)	1 mort	Ogoni / militaires	compensations
5/10/1992-19/12/1993	Brass (Brass)	18 morts et 32 blessés	Nembe / Kalabari	propriété d'une terre riche en pétrole
1992	Rumudioga (Ikwerre-Etche)	30 arrestations	2 000 Ikwerre / Shell	compensations
8/1992	Gbaran (Southern Ijaw)	30 morts	Ijaw / Shell	compensations
30-31/10/1990	Umuchem (Kholga)	495 maisons endommagées et 46 à 80 morts dont le chef local, l'eze A.A. Ordu	20 000 Ogoni / 100 gardes mobiles & Shell	compensations
10/1990	Etche (Elga)	80 morts	Etche / Shell & police anti-émeute	compensations
1987	Egbema (Alga)	n.c.	Egbema / Shell	compensations
29-30/3/1986	Bonny (Olga)	occupation pacifique du terminal pétrolier et de l'héliport	400 Ibani / Shell	rétablissement de la liberté de circuler & protestation contre le personnel de sécurité de Shell

Source : *Guardian*, 11/11/1995 : 7 ; *Times Week*, 21/2/1994 : p. 21 ; *Tell*, 31/1/1994 : 13 & 10/4/1995 : 18-9 ; *Vanguard*, 4/4/1986 : 1 ; *National Concord*, 22/2/1994 : 24 ; Saro-Wiwa, 1995 : 92 ; CLO, 1994 ; CDHR, 1993 : 3 & 8 ; *West Africa*, 24/1/1994 : 128 ; MOSOP, 1993 ; HRW, 1995 & 1999

C'est aussi par rebondissement que le combat des Ogoni contre les compagnies pétrolières a fini par s'étendre sur Port Harcourt en décembre 1993, avec le massacre des quartiers lagunaires où les partisans du MOSOP

étaient censés habiter. L'arme utilisée, en l'occurrence la dynamite des pêcheurs okrika, désigne les coupables sans aucun doute possible. Les graffitis sur les ruines des bidonvilles en témoignent à leur façon : « Je suis okrika : épargnez ma maison ». Mais les conclusions de la commission d'enquête du major Paul Taiwo font plus partager les torts. Très influents dans une ville qui s'est développée sur leurs terres, les Okrika partagent évidemment ce point de vue.

Parmi eux, D. Denni-Fiberesima, un docteur distingué à la tête d'une clinique d'ophtalmologie, résume la position okrika². Selon lui, le MOSOP a fait monter la tension en faisant croire aux Ogoni qu'ils étaient invincibles et protégés par l'ONU. Les Okrika avaient à l'époque élu un des leurs à la tête de l'État des Rivers, R. Ada George. Mais celui-ci dut céder la place avec le coup d'État militaire du général Abacha en novembre 1993. Les Ogoni auraient alors adopté une attitude offensive, dansant autour d'un cercueil censé contenir le cadavre d'Ada George. Des femmes okrika, de retour de la pêche, auraient été molestées peu avant à Orupolo Waterfront. Surtout, les immigrants ogoni se seraient permis de vendre des portions de terre dans les bidonvilles qu'ils occupaient avec les autochtones okrika. Ceux-ci, qu'aucun gouvernement légitime ne retenait plus, se sont vengés. Ils ont aussi subi des pertes : 32 morts, d'après eux (Port Harcourt Aborigines, 1994 : 8-10 & 13).

Historiquement, les Ogoni ne revendiquaient pourtant pas de droits fonciers sur Port Harcourt et il est tentant de voir dans ce massacre une manœuvre politique de l'État pour se débarrasser d'opposants (*African Guardian*, 31/1/1994 : 11 ; Chiefs and People of Okrika, 1994 : 5 ; Saro-Wiwa, 1994). Certes en 1946 à Mboli, dans les environs, le clan ogoni des Eleme avait pu affronter le clan ijaw des Okrika à propos de terres données à ces derniers par les Britanniques au moment de la fondation de Port Harcourt en 1912 ; la construction d'une route en 1993 a d'ailleurs relancé les tensions foncières, qui ont débouché sur des violences autour de la raffinerie au début de l'année 2000. Mais fondamentalement, les Ogoni sont des paysans que rien ne prédestinait à venir s'installer en ville. Proches des Ibibio de l'Akwa Ibom, ils tireraient d'ailleurs leur nom du terme *igoni* qui, en ijaw, signifie « étranger ».

Les pêcheurs okrika, eux, sont un sous-groupe ijaw dont les conflits ont essentiellement été d'ordre interne. Leur roi, Fidika, avait signé un traité de paix avec les Kalabari en 1871 et son successeur, Ibanichuka, avait conclu un traité de protection avec les Britanniques en 1888. Mais en 1896, ce dernier a été déporté et remplacé par un régent plus conciliant à l'égard du colonisateur, Daniel Oju Kalio (Tamuno, 1980). Deux factions rivales ont en conséquence prétendu au trône laissé vacant : les pêcheurs *koniju* et les commerçants *tuboniju*. Au moment de l'indépendance, les luttes pour le

2. Communication personnelle.

pouvoir ont relancé le débat, en particulier en 1958, quand il a été question d'envoyer un représentant okrika à l'assemblée des chefs à Enugu, la capitale régionale de l'époque. Influencé par les manœuvres du député NCNC d'Okrika l'année suivante, le rapport non publié de la commission d'enquête Uwechia a prévu une rotation entre les deux familles revendiquant le titre royal, à savoir les Addo et les Oputibeya. Le système a fait le jeu du NCNC, qui a interféré dans les règles de succession en empêchant l'*amanyanabo* Addo VII d'aller siéger à l'assemblée d'Enugu et en faisant nommer à sa place le leader des *koniju*.

Remportées par la faction *tuboniju*, les élections d'avril 1961 ont alors rallumé le conflit. Suite aux violences, le gouvernement a plutôt donné raison aux légitimistes de la famille Addo afin d'éviter la division de l'île d'Okrika en deux quartiers antagonistes (Graham, 1963). La politique politicienne, cependant, a eu raison des appels à l'unité. Aux élections fédérales de 1964, le Niger Delta Congress, un parti local, a soutenu les *koniju* et les revendications de la famille Oputibeya. La Seconde République a reproduit des alliances de ce type puisque les *koniju* ont voté pour le National Party of Nigeria tandis que les *tuboniju* accordaient leurs faveurs au Great Nigerian People's Party. Les autorités ont certes interdit la concurrence d'institutions traditionnelles dans une même circonscription, avec le Rivers State Chieftaincy Edict (Amendment) n° 2 de 1979. Mais il a fallu attendre 1986 pour que les militaires, revenus au pouvoir, suppriment le conseil des chefs *koniju*.

Selon Charles Ogan, un représentant de la maison royale Addo, de telles rivalités ont considérablement retardé l'équipement de la communauté okrika en ponts, électricité, facilités portuaires, routes et eau potable (1988 : 33-9 & 45-7). La division est allée si loin que les *koniju* et les *tuboniju* ont fêté le festival traditionnel *iria* à deux périodes différentes de l'année. Ces luttes intestines expliqueraient notamment l'érosion des droits coutumiers okrika sur les quartiers sud de Port Harcourt et l'incapacité à revendiquer des compensations financières auprès des compagnies pétrolières. Le résultat, en ce qui nous concerne, est que les problèmes des citadins okrika ont révélé une forte dimension rurale.

De même, les pogroms anti-ogoni de Port Harcourt n'ont d'urbain que le lieu où ils se sont produits. Ils ont certes mis en jeu des conflits citadins, en l'occurrence fonciers, mais ils s'inscrivaient surtout dans une perspective régionale contre les compagnies pétrolières, accusées d'avoir poussé en sous-main à l'affrontement afin de réduire la résistance ogoni. Ils se sont par ailleurs produits dans un contexte de recrudescence du banditisme, favorisé par les élections de 1993³. Dans une très large mesure, ces violences communautaires ont été importées de la campagne. D'une certaine manière, un tel constat se rapproche finalement des conclusions de Maurice Goldring à propos de Belfast, quand celui-ci écrit qu'aucun « ingrédient de

la violence urbaine n'est spécifique à la ville », la question nationale irlandaise donnant au conflit sa logique et sa cohérence (1989 : 220). La différence, à Port Harcourt, tient essentiellement au faible enracinement citadin des habitants et aux prolongements ruraux des hostilités. Pour le reste, les troubles proviennent effectivement d'une dynamique de protestation plus générale contre les dégâts de l'industrie pétrolière et la répression des forces gouvernementales.

3. La police, selon son porte-parole dans le Rivers, avait recensé 67 meurtres en 1993 contre 66 en 1992 et 21 en 1991 ; elle se vantait également d'avoir arrêté 138 bandits armés et d'en avoir tué 46 en 1993, contre 97 et 23 en 1992.

Conclusion

Les quatre cercles d'analyse composant les quatre parties de cet ouvrage ont finalement montré la complexité d'une violence urbaine qui doit être replacée dans un contexte à la fois mondial, africain, régional et macro. Au vu de la diversité des situations, pousser l'analyse à un niveau toujours plus fin empêche les généralisations abusives. Il serait présomptueux d'élaborer un traité à partir des quelques exemples choisis. La genèse de la violence des villes en Afrique subsaharienne se dégage difficilement d'un vaste ensemble de causalités. Plutôt que d'insister sur des aspects culturalistes, tout juste peut-on essayer de rappeler quelques caractéristiques communes au continent et fondatrices d'une spécificité quant aux manifestations de cette violence, du ghetto au bidonville.

Informe, hideuse même, mais colorée, odorante, la ville d'Afrique noire s'impose à sa façon en inventant de nouvelles formes de croissance dans un contexte de crise. Sur un sous-continent qui comptait parmi les moins urbanisés du monde et qui a rattrapé son retard de façon exceptionnellement rapide, elle déroge « aux règles d'organisation et de fonctionnement du modèle urbain fondamental, historique et social ». Comme le dit Robert Escallier, elle est

« l'expression de la plus authentique vitalité de sociétés urbaines en formation capables de relativiser les situations les plus conflictuelles, d'acquérir l'élasticité remarquable qui leur permet de s'adapter aux conditions d'une urbanisation sans fondement économique, [et ce tout en étant] l'expression transitoire d'un système fragilisé qui rencontre de plus en plus de "rigidités" : saturation du marché de l'emploi, habitat précaire, dysfonc-

tionnements divers [...] qui conduisent à des points de ruptures obligés » (1988 : 177).

De ce point de vue, la ville africaine est moins écrasée par le nombre qu'il n'y paraît de prime abord. Sa surpopulation n'est pas la conséquence d'une « sur-urbanisation » à l'échelle du pays mais plutôt d'une « sous-urbanisation » en termes de logements décentes et d'opportunités économiques. Si « sur-urbanisation » il y a, celle-ci se juge par rapport à la faiblesse de l'industrialisation et du marché de l'emploi en ville. Le mode de développement urbain qu'a pu connaître l'Europe, pendant la révolution industrielle au XIX^e siècle, n'a pas son équivalent dans les grosses agglomérations du continent. A bien des égards, la ville-potager d'Afrique noire ne correspond d'ailleurs pas du tout aux paramètres de définition de la cité en Occident.

Cette divergence n'est certes pas exclusive de l'existence d'une culture urbaine. Elle est porteuse de modernité, brasse les identités ethniques, forge de nouvelles pratiques politiques et débouche, au final, sur une « urbanité » bien différente de la « sociabilité » du terroir rural. De cette originalité, on a envie de tirer des leçons. Ce n'est pas tant la débrouillardise du secteur informel qui est séduisante que la capacité des populations à s'autogérer. On aimerait parfois retrouver la solidarité et la vitalité associative des communautés urbaines d'Afrique noire dans les banlieues « de couleur » des grandes villes françaises. L'urbanisation au sud du Sahara, pour spécifique qu'elle soit au regard de la ville webérienne en Occident, ne peut pas être envisagée qu'en termes d'échec. Face à la mondialisation, la cité d'Afrique noire est un champ d'expérimentation, l'inventivité de ses habitants le prouve au quotidien.

Cependant, les spécificités de l'urbanisation du continent entretiennent également une relation de cause à effet avec la violence. Elles en régissent la forme et les symptômes. Au Nigeria, par exemple, la vieille cité haoussa n'est pas moins violente que l'agglomération plus récente du pays ibo ou ijaw. Mais elle l'est différemment. De même, les villes du pays yorouba, qui existaient déjà avant l'arrivée des Britanniques, connaissent un degré de violence qui n'a rien à envier à celui de l'Afrique du Sud, où la cité africaine est une pure fabrication coloniale. Mais les manifestations et les registres de la violence y sont totalement dissemblables.

A cet égard, Lagos, Kano et Port Harcourt composent un trio représentatif de l'histoire des villes en Afrique noire, entre une mégalopole dont la croissance a été stimulée par le colonisateur à partir d'un terrain yorouba favorable à l'urbanisation, une vieille cité haoussa convertie du commerce transsaharien à l'économie de marché moderne et une création *ex nihilo* des Britanniques au début du XX^e siècle. L'éruption religieuse de Kano, l'agressivité latente de Port Harcourt et l'ultra-violence de Lagos – la plus peuplée

des villes au sud du Sahara – constituent trois formes de turbulences urbaines.

Il ne nous est pas pour autant possible d'affirmer qu'un cas relève plus de la criminalité et l'autre de la politique, même s'il est tentant de penser que les formes de banditisme sont liées à la durée de l'enracinement citadin, avec la formation à long terme d'une pègre professionnelle « raisonnable » et l'apparition à court terme d'une délinquance incontrôlée car déracinée. La confusion classique entre violence politique et violence de droit commun ne facilite pas l'analyse et va souvent de pair avec un autre travers du genre, qui privilégie systématiquement la dimension nationale et mondiale de ces phénomènes.

La « théorie du complot permanent » voit en l'occurrence dans la violence urbaine le résultat de manipulations extérieures et plus ou moins occultes, qu'il s'agisse de la « mafia de Kaduna » au Nigeria, de la « troisième force » en Afrique du Sud ou, à l'échelle internationale, de multinationales « diaboliques ». Ces réseaux criminel tireraient les ficelles de la scène politique, provoqueraient des émeutes, attiseraient des guerres civiles et exploiteraient les conflits à leur avantage en armant les protagonistes et en assurant la logistique nécessaire à l'embrasement des troubles. On ne peut en effet pas nier que les organisations politiques et les lobbies économiques viennent se greffer sur les problèmes existant. Mais imaginer qu'ils puissent créer les conflits de toutes pièces, c'est nier la force des dynamiques locales et la capacité des Africains à produire du politique.

Il faut en réalité s'enfoncer dans les méandres d'un quartier pour comprendre sa violence latente et décrypter l'étincelle qui met le feu aux poudres. Une optique « macro » permet de remonter aux racines structurelles du problème. Sans combattants, il n'y aurait pas de combats. Et sans tensions locales, l'intervention d'acteurs extérieurs ne pourrait pas jouer à plein. Mafias, diasporas, entreprises multinationales, services secrets et autres comploteurs professionnels ne peuvent qu'exacerber les conflits, à la rigueur les susciter, mais certainement pas les inventer depuis l'arrière-boutique de quelque place boursière, officine de renseignements ou bunker militaire.

Il est vrai que l'imbrication de la ville africaine avec la campagne vient brouiller les spécificités de la violence urbaine et diluer les facteurs locaux dans un vaste chaudron où « mijotent » tous les ingrédients susceptibles de déclencher l'explosion. A Port Harcourt, c'est justement dans une agglomération très perméable à sa périphérie rurale que les conflits pétroliers ont connu un prolongement urbain. On pourrait d'ailleurs multiplier les exemples dans des agglomérations autrement plus peuplées. Ainsi, à Durban, le colonisateur britannique avait entretenu la spécificité culturelle et guerrière des Zoulous dans des réserves africaines à proximité, en l'occurrence le homeland rural du KwaZulu. Résultat, les partis politiques noirs ont eu le loisir de s'y affronter en dehors du champ de juridiction de la police sud-

africaine. Au cœur de la bataille du Natal entre l'Inkatha et le Congrès national africain dans les années 80, des conflits très locaux ont alors pris une ampleur nationale (Montclos, 1999 b).

En d'autres termes, une analyse fouillée oblige à revenir sur la singularité des divers cas de violence urbaine. Exagérée par les fantasmes du voyeur et le sensationnalisme des médias, celle-ci est fréquemment « gonflée » par des instruments de mesure concentrés en ville. Pour autant, le citoyen africain n'est pas génétiquement plus violent que le paysan. En fin de compte, on ne sait pas si la « ville paysanne » est plus meurtrière que le « village urbain ». Gardons-nous donc de généraliser à partir des exemples les plus extrêmes de violence urbaine sur le continent. Chaque ville mérite d'être étudiée au cas par cas. La complexité du phénomène explique son incompréhension.

Bibliographie

- Abdu, S.A., *Squatter settlement control in Metropolitan Kano*, Kano, BUK, thèse, département de géographie, 1986.
- Abrams, Charles, « Squatting and Squatters », in Abu-Lughod, 1977.
- Abu-Lughod, Janet L., *Rabat. Urban Apartheid in Morocco*, New Jersey, Princeton University Press, 1980.
- Abu-Lughod, Janet L. & Hay, Richard Jr. (éd.), *Third World Urbanization*. New York, Methuen, 1977.
- Aderibigbe, A.B. (éd.), *Lagos : the development of an African city*, Lagos, Longman, 1975. 276 p.
- Afigbo, A.E., *The Warrant Chiefs*, Londres, Longman, 1972.
- Aïchoune, Farid, *Nés en banlieue*, Paris, Ramsey, 1991.
- Ajaegbu, H.I., *Urban and Rural development in Nigeria*, Londres, Heinemann, 1976. 112 p.
- Akinsemoyin, Kunle & Vaughan-Richards, Alan, *Building Lagos*, Lagos, F & A Services, 1976, 76 p.
- Akpan, Monday, « The Practice of Indirect Rule in Liberia : The Laying of the Foundations, 1822-1915 », in Hinzen, Eckhard & Kappel, Robert (éd.), *Dependence, Underdevelopment and Persistent Conflict : On the Political Economy of Liberia*, Brême, Übersee-Museum, Africa Archives, vol. 11, 1980, pp. 57-167.
- Alabaster, E., *Notes and Commentaries on Chinese Criminal Law*, Londres, Luzac, 1899.
- Alagoa, E.J. & Tamuno, T.N. (éd.), *Land and People of Nigeria : Rivers State*, Port Harcourt, Riverside Communications, 1989.

- Albasu, Sabo Abdullahi, *The Lebanese in Kano : An Immigrant Community in a Hausa Muslim Society in Colonial and Post Colonial Period*. Kano, BUK, doctorat d'histoire, 1989, 526 p.
- Albert, Isaac Olawale, « Ethnic and Religious Conflicts in kano », in Albert, Isaac Olawale & Otite, Onigu (éd.), *Community Conflicts in Nigéria*, Ibandan, Spectrum Books, 1999, pp. 274-309.
- Albert, Isaac Olawale, « Inter-ethnic Relations in a Nigerian City : The Historical Perspective of the Hausa-Igbo Conflicts in Kano, 1953-1991 », *IFRA Newsletter*, vol. 2, n° 3, 1993, pp. 6-8.
- Albert, Isaac Olawale, *Inter-ethnic Relations in a Nigerian City : A Historical Perspective of the Hausa-Igbo Conflicts in Kano, 1953-1991*, Ibandan, IFRA Occasional Publication n° 2, 1993 b, 19 p.
- Albert, Isaac Olawale : « Kano : Religious Fundamentalism and Violence », in Hérault, G. & Adesanmi, P. (éd.), *Jeunes de la rue et Violence urbaines en Afrique : Actes du Symposium international d'Abidjan, 5-7 mai 1997*, Ibandan, IFRA, 1997 : pp.285-325.
- Albertyn, Cathi, « Drugs and moral panic », in Davis, 1985, pp. 106-24.
- Algar, H., *The Islamic Revolution in Iran*, Zaria, Gaskiya Corp., 1980.
- Allen, T., « Understanding Alice : Uganda's Holy Spirit Movement in Context », *Africa*, vol. 61, 1991.
- Almeida-Topor (d'), Hélène, Coquery-Vidrovitch, Catherine, Goerg, Odile & Guitart, Françoise (éd.), *Les jeunes en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1992, 2 vol.
- Alonge, M.D., « The progress of the conservation of historic architecture in Lagos, Nigeria : a critical observation », *Open House International*, vol. 17, n° 3-4, 1992, pp. 41-5.
- Alonso, William, *Location and Land Use : toward a general theory of land rent*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1964.
- ALTERSIA, ENSIA-GRET, CERED, CERNEA, MSA, ORSTOM (éd.), *Nourrir les villes en Afrique subsaharienne*. Paris, L'Harmattan, Villes et entreprises, 1985, 421 p.
- Amin, Samir, « Underdevelopment and Dependence in Black Africa. Origins and Contemporary Forms », in Abu-Lughod, 1977, pp. 140-50.
- Amis, Philip, « Squatters or tenants : the commercialization of unauthorized housing in Nairobi ». *World development*, vol. 12, 1984, pp. 87-96.
- Amselle, Jean Loup, *Logiques métisses. Anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*, Paris, Payot, 1990.
- Amselle, Jean Loup, *Au cœur de l'ethnie : ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, 1985.
- Aniagolu, A.N., *Report of the Commission of Inquiry into Kano Religious Disturbance*, Lagos, Federal Government of Nigeria, 1981.

- Antoine, Philippe, « Comportements démographiques et urbanisation à Abidjan », *Espace, Populations, Sociétés*, n° 2, 1988, pp. 227-43.
- Antoine, Philippe, Dubresson, Alain & Manou-Savina, Annie, *Abidjan côté cours*, Paris, Karthala-ORSTOM, 1987. 247 p.
- Anwar, Auwalu, *Struggle for influence and identity : The Ulama in Kano, 1937-1987*, University of Maiduguri, mémoire de maîtrise d'histoire, 1989, 379 p.
- Apter, David E., *Pour l'État contre l'État*, Paris, Economica, 1988, 287 p.
- ARDU-EAMAU (Association pour la recherche et le développement en urbanisme-École africaine et mauricienne d'architecture et d'urbanisme), *Économie de la construction à Lomé*, Paris, L'Harmattan, 1987.
- Arens, William (éd.), *A Century of Change in Eastern Africa*, La Haye, Mouton, 1976, 309 p.
- Armand, M., « Tissu social, tissu urbain : stratégies antagonistes d'occupation de l'espace à Abidjan », in Haeringer, Ph. & David, J.C. (éd.), *Anthropologie et sociologie de l'espace urbain*, Lyon, GLYSY-ORSTOM-IRMAC, Programme « Citadinités », dossier n° 2, 1986.
- Audibert, Dominique, « Le far west africain », *Le Point*, n° 1175, 25/3/1995, pp. 68-73.
- Bâ, Amadou Hampaté, *L'étrange destin de Wangrin ou les roueries d'un interprète africain*, Paris, Christian Bourgeois, 10/18, 1992, 454 p.
- Balandier, Georges, *Le désordre. Eloge du mouvement*, Paris, Fayard, 1988.
- Balandier, Georges, *Sociologie des Brazzavilles noires*, Paris, FNSP, 1985 (1^{re} éd. 1955), 306 p.
- Balandier, Georges, *Anthropologie politique*, Paris, Presses universitaires de France, 1969.
- Bambote, M., *Nouvelles de Bangui*, Montréal, Presses universitaires de Montréal, 1980.
- Bandura, A., « Psychological Mechanisms of Aggression », in Green, R.G. & Donnerstein, E.J. (éd.), New York, Academic Press, 1983.
- Banton, Michael, « Social Alignment and Identity in a West African City », in Kuper, 1965, pp. 131-47.
- Barkindo, B.M. (éd.), *Studies in the History of Kano*, Londres, Heinemann, 1983, 214 p.
- Barry Riddel, J., *The spatial Dynamics of Modernization in Sierra Leone : structure, diffusion and response*. Evanston, Northwestern University Press, 1970.
- Bartol, C.R. & A.M., *Criminal Behaviour. A Psychosocial Approach*, Englewood Cliffs, Prentice Hall Inc., 1986.
- Bayart, J.-F., Ellis, S. & Hibou, B., *La criminalisation de l'État en Afrique*, Bruxelles, Complexe, 1997, 167 p.

- Bayart, Jean-François, Mbembe, Achille & Toulabor, Comi, *Le politique par le bas en Afrique noire. Contributions à une problématique de la démocratie*, Paris, Karthala, 1992, 268 p.
- Bayart, Jean-François, *L'État en Afrique*, Paris, Fayard, 1989, 438 p.
- Beattie, J., « Sorcery in Bunyoro », in Middleton, J. & Winter, E.H. (éd.), *Witchcraft and Sorcery in East Africa*, Londres, Routledge & Kegan Paul, 1963.
- Behrend, Heike, « The Holy Spirit Movements of Alice Lakwena, Severino Lukoya & Joseph Kony (1986-1997) », in Clapham, Christopher (éd.), *African Guerrillas*, Oxford, James Currey, 1998, pp. 107-18.
- Behrend, H., *La guerre des esprits en Ouganda, 1985-1996*, Paris, L'Harmattan, 1997, 288 p.
- Behrend, Heike, « Violence dans le nord de l'Ouganda. Le mouvement du Saint-Esprit (1986-1987) », *Politique africaine*, n° 48, déc. 1992, pp. 103-15.
- Bekker, Simon (éd.), « Capturing the event. Conflict Trends in the Natal region, 1986-1992 », *Indicator South Africa*, n° spécial, 1992, 76 p.
- Bello, Sule, « The Birnin Kano and the Kasar Kano to 1804 A.D. », in *The Nigeria Magazine* (éd.), *Cities of the Savannah*, Lagos, ministère fédéral de l'Information, dept. de la culture, 1979 (?), pp. 27-36.
- Berkowitz, Leonard, *Aggression : A Social Psychological Analysis*, New York, Mac Graw Hill, 1962.
- Berlan, E., *Addis Abeba, la plus haute ville d'Afrique*, Étude géographique, Grenoble, Allier, 1963.
- Berry, Brian Joe Lobley (éd.), *Urbanization and Counter-urbanization*, Beverly Hills (Californie), Sage, Urban Affairs Annual Reviews, vol. 11, 1976, 334 p.
- Berry, Sara S., *Fathers work for their Sons : Accumulation, Mobility and Class Formation in an Extended Yoruba Community*, Berkeley, Los Angeles, University of California Press, 1985.
- Bertrand, Michel-Jean, *Géographie de l'administration. L'impact du pouvoir exécutif dans les capitales nationales*, Paris, M.-Th. Génin, 1974.
- Beyhum, Nabil, « Beyrouth, histoire de deux villes où tuer est une compulsion qui se répète », in Hannoyer, Jean (éd.), *Guerres civiles*, Paris, Karthala, 1999, pp. 123-38.
- Bienen, Henry S. & Foltz, William J., *Arms and the African : military influences on Africa's international relations*, New Haven, Conn., Yale University Press, 1985, 221 p.
- Bienen, H.S. & Gersovitz, M., « Economic Stabilization, Conditionality and Political Stability », *International Organization*, vol. 39, n° 4, automne 1985, pp. 729-53.

- Bigo, Didier, « Contestation populaire et émeutes urbaines. Les jeux du politique et de la transnationalité », *Cultures et Conflits*, n° 5, printemps, 1992, pp. 7-22.
- Bigo, Didier, *Pouvoir et obéissance en Centrafrique*, Paris, Karthala, 1989a.
- Bigo, Didier, « Ngaragba, l'impossible prison », *Revue française de science politique*, vol. 39, n° 6, 1989b, pp. 867-85.
- Birmingham, David, « Youth and war in Angola », in Ameida-Topor *et al.*, 1992, vol. 2, pp. 259-66.
- Birnbaum, Pierre & Chazel, François, *Sociologie politique*, Paris, Armand Colin, 1971, 2 vol.
- Bitheghé, Moïse N'Solé, *Échec aux militaires au Gabon en 1964*, Paris, L'Harmattan, 1990, 190 p.
- Boadi-Siaw, S.Y., « Brazilian Returnees of West Africa », in Harris J.E. (éd.), *Global dimensions of the African diaspora*, Washington DC, Howard University Press, 1982, pp. 291-308.
- Body-Gendrot, Sophie & Carré, Jacques (éd.), *Ville et violence dans le monde anglophone. Actes du colloque de Clermont-Ferrand, 20 et 21 janv. 1989*, Clermont-Ferrand, Observatoire de la ville anglo-saxonne, Université Blaise-Pascal, 1989.
- Bogue, D.J., *The structure of the Metropolitan Community. A study of Dominance and Sub-dominance*, Ann Arbor, University of Michigan, 1950.
- Bohannon, Paul James (éd.), *African Homicide and Suicide*, Princeton, Princeton University Press, 1960, 270 p.
- Bonah, L., *Intra-urban residential mobility in Kano Metropolitan*, Kano, BUK, thèse, département de géographie, 1986.
- Bonnassieux, Alain, *L'autre Abidjan, chronique d'un quartier oublié*, Paris, Karthala, 1987.
- Bottin, Jacques & Calabi, Donatella (éd.), *Les étrangers dans la ville. Minorités et espace urbain du bas Moyen Age à l'époque moderne*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1999, 486 p.
- Boucaud, André & Louis, *Burma's Golden Triangle. On the Trail of Opium Warlords*, Hong Kong, Asia 2000, 1992.
- Bourdillon, M.F.C., « Street Children in Harare », *Africa*, vol. 64, n° 4, 1994, pp. 516-32.
- Bourmaud, D., *Histoire politique du Kenya*, Paris, Karthala, 1988, 326 p.
- Boute, Joseph, « La violence ordinaire dans les villes subsahariennes », in *Cahiers de l'UCAC*, n° 3, *Violences urbaines en Afrique subsaharienne*, Yaoundé, Université catholique de l'Afrique centrale, 1998, pp. 39-60.

- Bozeman, Adda Bruemmer (éd.), *Conflict in Africa. Concepts and Realities*, New Jersey, Princeton University Press, 1976, 429 p.
- Bozzoli, Belinda (éd.), *Class, Community and Conflict : South African Perspectives*, Johannesburg, Ravan Press, 1987, 573 p.
- Brand, R., « The spatial organization of residential areas in Accra, Ghana, with particular reference to aspects of modernization », *Economic Geography*, vol. 48, juillet 1972, pp. 284-98.
- Braudel, F., *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Armand Colin, 1966.
- Brillon, Yves, *Ethnocriminologie de l'Afrique noire*, Paris, J. Vrin et Montréal, Presses universitaires de Montréal, 1980, 368 p.
- Brillon, Yves, *Évolution de la criminalité en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Institut de criminologie, 1973.
- Brillon, Yves, « La délinquance juvénile en Afrique noire : une augmentation réelle en voie de régression apparente », *Revue internationale de criminologie et de police technique*, vol. 33, n° 2, avril 1980, pp. 149-62.
- Bruneau, Jean-Claude, « Les quartiers de Lubumbashi (Zaire) », *Travaux et Documents de géographie tropicale*, n° 58, juillet 1987, pp. 1-48.
- Bruneau, Jean-Claude, « La croissance urbaine dans les pays tropicaux : Ziguinchor en Casamance, une ville moyenne du Sénégal », *Travaux et Documents de géographie tropicale*, n° 36, mars 1979.
- Bryant, Coralie, « Squatters, Collective Action and Participation : Learning from Lusaka », *World Development*, vol. 8, 1980, pp. 73-85.
- Buell, R.L., *The Native Problem in Africa*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1928.
- Bula, Jorge, *Violence, démocratie et développement dans le Tiers-monde*, L'Harmattan, Paris, 1990, 333 p.
- Cahen, Michel (éd.), *Bourgs et villes en Afrique lusophone*, Paris, L'Harmattan, villes et entreprises, 1989.
- Cahen, Michel, « Syndicalisme urbain, luttes ouvrières et question ethnique à Luanda, 1974-77 », in Cahen, 1989 b : pp. 200-79.
- Caillé, Jacques, *La ville de Rabat jusqu'au protectorat français*, Paris, Vanoest Éditions d'Art et d'Histoire, 1949, 2 vol.
- Calas, Bernard, *Kampala, la ville et la violence*, Paris, Karthala, 1998, 440 p.
- Calas, Bernard, « La violence et ses conséquences urbaines à Kampala », *Politique africaine*, n° 42, juin 1991, pp. 28-39.
- Callaway, A., « School Leavers and the Developing Economy of Nigeria », in Tilman, R.O. & Coleman, T. (éd.), *The Nigerian Political Scene*, Durham (Caroline du Nord), Duke University Press, Londres, Oxford University Press, 1962, pp. 220-38.

- Callaway, Barbara, « Local Politics in Ho and Aba », in Goldsmith, Jack & Gunderson, Gil (éd.), *Comparative Local Politics. A systems-function approach*, Boston, Holbrook Press, 1973.
- Camilleri, Gérard & Lazerges, Christine, *Atlas de la criminalité en France*, Paris, Reclus-La Documentation française, 1992.
- Castells, Manuel, *Luttes urbaines et pouvoir politique*, Paris, Cahiers libres 244, Maspero, 1973.
- Castells, Manuel, *The City and the Grassroots, a cross-cultural theory of urban social movements*, Berkeley, University of California Press, 1983.
- Caulk, Richard, « "Black Snake, white snake" : Bâhta Hagos and his revolt against Italian overrule in Eritrea, 1894 », in Crummey, 1986, pp. 293-309.
- Cavicchi, E., *Problems of change in Kikuyu tribal society*, Bologne, EMI, 1977.
- Cazamajor, Philippe, *Avocatier : naissance, évolution et destruction d'un quartier spontané d'Abidjan*, Abidjan, ORSTOM, 1981, 50 p.
- CDHR, *Victims*, Lagos, Committee for the Defence of Human Rights, vol. 4, n° 2, juin 1993.
- Central Province, *Annual Report*, Nairobi, Government's Printer, 1947.
- Chabal, Patrick, « Pouvoir et violence en Afrique post-coloniale », *Politique africaine*, n° 42, juin 1991, pp. 51-64.
- Chabal, Patrick & Daloz, Jean-Pascal, *L'Afrique est partie ! Du désordre comme instrument politique*, Paris, Economica, 1999, 196 p.
- Chaigneau, Pascal, « Les deux super-grands et l'Afrique. Leurs politiques comparées des transferts d'armements », *Cultures et Développement*, vol. 16, n° 3-4, 1984, pp. 855-74.
- Chalk, Frank, « Hate Radio in Rwanda », in Adelman, Howard & Suhrke, Astri (éd.), *The Path of a Genocide. The Rwanda Crisis from Uganda to Zaire*, New Brunswick (NJ), Transaction Publishers, 1999, pp. 93-110.
- Chalmin, Philippe, « La voie de l'ajustement », *Le Monde*, 27/10/1992, p. 40.
- Champagne, Patrick, « La manifestation, la production de l'événement politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 52-3, juin 1984, pp. 18-41.
- Chazan, Naomi, *Politics and Society in contemporary Africa*, Boulder (Colorado), Rienner, 1992.
- Chazan, Naomi & Harbeson, John Willis, *Civil Society and the State in Africa*, Boulder (Colorado), Rienner, 1993.
- Chege, M., « A Tale of Two Slums : Electoral Politics in Mathare and Dagoretti », *Review of African Political Economy*, n° 20, novembre 1981.

- Chemain, Roger, *La ville dans le roman africain*, Paris, L'Harmattan, 1981.
- Chevalier, Louis, *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du 19^e siècle*, Paris, Plon, 1958, 567 p.
- Chiefs and People of Okrika Clan, *Memorandum submitted to the commission of inquiry into the disturbances at the water-fronts in Port Harcourt*, Port Harcourt, polycopé, 6/1/1994.
- Chombard de Lauwe, P., *Famille et habitation*, Paris, CNRS, 1959.
- Chrétien, Jean-Pierre, « Les racines de la violence contemporaine en Afrique », *Politique africaine*, n° 42, juin 1991, pp. 15-27.
- Christelow, Allan, « The Yan Tatsine Disturbances in Kano. A Search for Perspective », *The Muslim World*, vol. 77, n° 1, janvier 1986, pp. 1-15.
- Clarence-Smith, W.-G., *Slaves, peasants and capitalists in Southern Angola, 1840-1926*, Londres, Cambridge University Press, 1979.
- Clarke, Peter, « The Maitatsine Movement in Northern Nigeria in Historical and Current Perspective », in Hackett, Rosalind I.J. (éd.), *New Religious Movements in Nigeria*, Lewisport, NY, Mellen, 1987.
- Clarke, Peter, « Islamic Reform in contemporary Nigeria : Methods and Aims », *Third World Quarterly*, vol. 10, n° 2, avril 1988, pp. 519-38.
- Claudot-Hawad, Hélène, « Bandits, rebelles et partisans : vision plurielle des événements touaregs, 1990-92 », *Politique africaine*, n° 46, juin 1992, pp. 143-9.
- Claval, Paul, *La logique des villes. Essai d'urbanologie*, Paris, Librairies techniques, 1981.
- Clifford, William, « Crime and Culture in Lusaka. An African Study », *Canadian Journal of Corrections*, vol. 8, n° 3, 1966, pp. 157-66.
- Clifford, William, « The African View of Crime », *The British Journal of Criminology*, vol. 4, n° 5, juillet 1964a, pp. 477-86.
- Clifford, William, *Profiles in Crime*, Lusaka, Ministry of Housing and Social Development, Social Welfare Research Monograph n° 3, 1964 b.
- Clinard, Marshall Barron & Abbott, Daniel J., *Crime in Developing Countries : a comparative perspective*, Londres, J. Wiley, 1973, 319 p.
- CLO, *Annual Report*, Lagos, Civil Liberties Organisation, 1994.
- Clyde Mitchell, J., « Distance, Transportation and Urban Involvement in Zambia », in Southall, 1973, pp. 287-314.
- Cobb, Richard, *La protestation populaire en France (1789-1820)*, Paris, Calmann-Lévy, 1975.
- Cohen, Jean-Louis & Eleb, Monique, *Casablanca. Mythes et figures d'une aventure urbaine*, Paris, Hazan, 1999, 480 p.
- Cohen, Michael A., *Urban policy and political conflict in Africa. A study of the Ivory Coast*, Chicago, The University of Chicago Press, 1974, 262 p.

- Collier, D., *Squatters and Oligarchs, Authoritarian Rule and Policy Change in Peru*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1976.
- Colombart Prout, M., Rolland, O. & Titecat, M. (éd.), *Économie de la construction à Abidjan*, Paris, L'Harmattan, 1987, 151 p.
- Constantin, François, « L'Afrique, ajustement et conditionnalité », in Laïdi, Zaki (éd.), *L'ordre mondial relâché*, Paris, Presses de la FNSP, 1992.
- Cooper, Frederick, *The Dialectics of Decolonization, Nationalism and Labor Movements in Post-War Africa*, Paris, compterendu ronéotypé d'une séance du CERI, 24/3/1992.
- Cooper, Frederick, *On the African Waterfront. Urban Disorder and the Transformation of Work in Colonial Mombassa*, New Haven, Yale University Press, 1987, 290 p.
- Cooper, Frederick (éd.), *Struggle for the City. Migrant labour, Capital and the State in Urban Africa*, Beverly Hills, Californie, Sage, 1983, 318 p.
- Coplan, David Bellin, *In Township Tonight ! Musique et théâtre dans les villes noires d'Afrique du Sud*, Paris, Karthala, CREU, Nairobi, 1992, 450 p.
- Coquery-Vidrovitch, Catherine, « La ville coloniale, "lieu de colonisation" et de métissage culturel », *Afrique contemporaine* n° 168, octobre 1993 a, pp. 11-22.
- Coquery-Vidrovitch, Catherine, *Histoire des villes d'Afrique noire des origines à la colonisation*, Paris, Albin Michel, 1993 b, 412 p.
- Coquery-Vidrovitch, Catherine (éd.), *Processus d'urbanisation en Afrique*, Paris, L'Harmattan, Villes et entreprises, 1988, 2 vol.
- Coquery-Vidrovitch, Catherine, *Rébellions et révolutions au Zaïre, 1963-65*, Paris, L'Harmattan, Racines du Présent, 1987, 2 vol. 237 & 207 pp.
- Cornevin, Robert, *Le Togo, des origines à nos jours*, Paris, Académie des Sciences d'Outre-mer, 1987.
- Costa, Jean-Paul, *Les libertés publiques en France et dans le monde*, Paris, STH, 1986.
- Cruise O'Brien, Donald B., « Le "contrat social" sénégalais à l'épreuve », *Politique africaine*, n° 45, mars 1992, pp. 9-20.
- Crummey, David (éd.), *Banditry, rebellion and social protest in Africa*, Londres, Heinemann, 1986, 404 p.
- Currie, Kate & Ray, Larry, « State and class in Kenya », *Journal of Modern African Studies*, vol. 22, 1984.
- Da Matta, Roberto, *Carnavals, bandits et héros : ambiguïtés de la société brésilienne*, Paris, Seuil, 1983, 311 p.
- Daminabo, Opubo, « Echoes of Niger Delta Republic », *The Guardian*, 18/9/1990.

- Da Mota, Teixeira, *A Guiné Portuguesa*, Lisbonne, A.G. Colónia, 1954, 2 vol.
- Dan-Asabe, Abdulkarim Umar, Yandaba, « The "terrorists" of Kano Metropolitan ? », *Kano Studies*, n° spécial, 1991, pp. 85-111.
- Darch, Colin, « Are there Warlords in Provincial Mozambique ? Questions of the social base of MNR Banditry », *Review of African Political Economy*, n° 45, 1989, pp. 34-49.
- Dauch, G., « Le Kenya en 1980 : Paix, Amour et Unité », *Annuaire des pays de l'océan Indien*, vol. 7, 1980.
- Davidson, Basil, *The People's Cause : A History of Guerrillas in Africa*, Harlow (Essex), Longman, 1981, 210 p.
- Davies, E.R.St.A., *Municipal Native Affairs Officer's Report*, Nairobi, 18/8/1939.
- Davis, Dennis & Slabbert, Mana (éd.), *Crime and Power in South Africa*. Le Cap, David Philip, 1985, 138 p.
- Deblé, Isabelle & Hugon, Philippe, *Vivre et survivre dans les villes africaines*, Paris, IEDES, PUF, 1982.
- Decalo, Samuel, *Coups and Army Rule in Africa : Studies in Military Style*, New Haven, Yale University Press, 1976.
- Delis, Ph. & Girard, Ch., *Économie de la construction à Kinshasa*, Paris, L'Harmattan, 1988, 134 p.
- Delumeau, Jean, *Rassurer et protéger : le sentiment de sécurité dans l'Occident d'autrefois*, Paris, Fayard, 1989.
- Dent, J.M., « A Minority Party, the UMBC », in Mackintosh, John P. (éd.), *Nigerian Government and Politics*, Londres, George Allen & Unwin, 1966, pp. 461-508.
- Deutsch, Karl Wolfgang, *Nationalism and social communication. An inquiry into the foundations of nationality*, Cambridge (Mass.), MIT Press, 1969 (1^{re} éd., 1953).
- Deutsch, Karl Wolfgang, *The Nerves of Government*, New York, Free Press of Glencoe, 1963.
- Deutsch, Karl Wolfgang, « Social Mobilization and Political Development », *American Political Science Review*, vol. 55, n° 3, 1961.
- D'Hont, Olivier, « La population des quartiers spontanés de Nouakchott ou "Kébé" », *Cahiers d'Outre-mer*, vol. 42, n° 165, mars 1989, pp. 73-95.
- Diakite, Sidiki, *Violence technologique et développement*, Paris, L'Harmattan, 1985, 155 p.
- Diamond, A.S., *Primitive Law*, Londres, Longmans, New York, Green, 1935.

- Dogan, Mattei & Kasarda, John D. (éd.), *The Metropolis Era*, Newbury Park, Californie, Sage, 1988. 2 vol., I. *A world of giant cities*, 394 p., II. *Mega Cities*, 322 p.
- Dolbeau, Jean-Michel, « Églises chrétiennes et démocratisation en Afrique du Sud », *Autrepart*, n° 10, 1999, pp. 91-103.
- Dollard, John, *Frustration and Aggression*, New Haven, Yale University Press, 1939.
- Donzelot, Jacques, *Face à l'exclusion : le modèle français*, Paris, Éditions Esprit, 1991.
- Dozon, Jean-Pierre, « Les métamorphoses urbaines d'un "double" vil-lageois », *Cahiers d'études africaines*, vol. 21, n° 1-3, 1981.
- Drechsler, Horst, « *Let us die fighting* », *The Struggle of the Herero and the Nama against German Imperialism (1884-1915)*, Londres, Zed Press, 1980.
- Dresch, J., « Villes congolaises. Étude de géographie urbaine et sociale », *La Revue de géographie humaine et d'ethnologie*, vol. 3, 1948, pp. 3-24.
- Ducreux, M., *Étude socio-démographique de Kinshasa*, Paris, Sofred, 1967.
- Dudley, Billy Joseph, *Instability and Political Order : Politics and Crisis in Nigeria*, Ibadan, Ibadan University Press, 1973, 265 p.
- Dudley, Billy Joseph, *Parties and Politics in Northern Nigeria*, Londres, Frank Cass & Co. Ltd., 1968.
- Dulucq, Sophie & Goerg, Odile, *Les investissements publics dans les villes africaines, 1930-85, habitat et transports*, Paris, L'Harmattan, Villes et entreprises, 1989, 222 p.
- Durand-Lasserve, Alain, *L'exclusion des pauvres dans les pays du Tiers Monde*, Paris, L'Harmattan, 1986, 198 p.
- Egg, Johnny, in ALTERSIA, 1985, pp. 347-56.
- Eisenstadt, S.N. & Lemarchand, R., *Political Clientelism, Patronage and Development*, Beverly Hills, Sage, 1981.
- Eisenstadt, S.N., *Modernization : Protest and Change*, Englewood Cliffs (New Jersey), Prentice Hall, 1966, 166 p.
- Elegbede-Fernandez, Abiola Dosumu, *Lagos : A Legacy of Honour, 1861-1991*, Lagos, Spectrum, 1992, 203 p.
- Elliott, Brian & McCrone, David, *The City : patterns of domination and conflict*, Londres, Macmillan, 1982, 173 p.
- Engels, Friedrich, *The Condition of the Working Class in England, 1844. From Personal Observations and Authentic Sources*, Londres, Panther Books, 1969.

- Escallier, Robert, « La croissance des populations urbaines en Afrique », *Espace, populations, sociétés*, n° 2, 1988.
- Etherton, David (éd.), *Mathare Valley : a case study of uncontrolled settlement in Nairobi*, University of Nairobi, Housing Research and Development Unit, 1971.
- Evans, E.B., « Secondary Education, Unemployment and Crime in Kenya », *Journal of Modern African Studies*, vol. 13, 1975, pp. 55-66.
- Fadayomi, T.O., Titilola, S.O., Oni, B. & Fapohunda, J., « Migrations et politiques de développement au Nigeria », in Touré, M. & Fadayomi, T.O. (éd.), *Migrations et urbanisation au sud du Sahara. Quels impacts sur les politiques de population et de développement ?*, Dakar, Codesria, Paris, Karthala, 1993.
- Fainstein, Norman I. & Susan S., *Urban political movements. The search for power by minority groups in American cities*, Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice-Hall Inc., 1974.
- Falola, Toyin, *Development Planning and Decolonization in Nigeria*, Gainesville, University of Florida Press, 1996, 215 p.
- Falola Toyin & Adebayo, Akanmu : *Culture, Politics, and Money Among the Yoruba*, New Brunswick (NJ), Transaction Publishers, 2000. 378 p
- Fapohunda, Olanrewaju J. & Lubell, Harold, *Lagos. Urban development and employment*, Genève, World Employment Programme, International Labour Office, 1978.
- Farah, Nuruddin, *Yesterday, Tomorrow. Voices from the Somali Diaspora*, Londres, Cassell, 2000, 198 p.
- Farge, Arlette, *La vie fragile, violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1986, 355 p.
- Farge, Arlette, *Vivre dans la rue à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, Julliard, collection Archives, 1979, 249 p.
- Fargues, Philippe, « Urbanisation et transition démographique, quelles interrelations en Afrique ? », *Espace, populations, sociétés*, n° 2, 1988.
- Faulkner, Donald, *Social Welfare and juvenile delinquency in Lagos*, Londres, Howard League for Penal Reform, 1949, 7 p.
- Favre, Pierre (éd.), *La manifestation*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1990, 391 p.
- Fawzy, Didar, « Le Parti communiste soudanais », in Lavergne, Marc (éd.), *Le Soudan contemporain*, Paris, Karthala, 1989, pp. 307-58.
- Feinstein, Alan, *African Revolutionary : The Life and Times of Nigeria's Aminu Kano*, New York, Davison Publ. Books, 1973.
- Fernyhough, Timothy, « Social mobility and dissident elites in northern Ethiopia : the role of banditry, 1900-69 », in Crummey, 1986.
- Fetter, B., *The Creation of Elisabethville 1910-40*, Stanford University, Hoover Institution Press, 1976.

- Feuerbach, Ludwig Andreas, *Sämtliche Werke* (oeuvres complètes), Stuttgart, Frommann Holzboog, 1959-1986 (1^{re} éd. 1903-1911), 12 vol.
- Fika, Adamu Mohammed, *The Kano Civil War and British Over-rule : 1822-1940*, Oxford, Oxford University Press, 1978.
- Finer, S.E., *The Man on Horseback : The Role of the Military in Politics*, Harmondsworth, Penguin, 1975.
- First, Ruth, *The Barrel of the Gun : Political Power in Africa and the Coup d'État*, Harmondsworth, Penguin, 1979.
- Fogel, Jean-François, *Le testament de Pablo Escobar*, Paris, Grasset, 1994, 206 p.
- Folami, Takiu, *A History of Lagos, Nigeria*, New York, Exposition Press, Smithtown, 1982.
- Fottorino, Eric, Guillemin, Christophe & Orsenna, Erik, *Besoin d'Afrique*. Paris, Fayard, 1992.
- Foucault, Michel, « La gouvernementalité », *Magazine littéraire*, n° 269, 1989.
- Fougeyrollas, P., « Le devenir des valeurs et des attitudes », in Sankalé, 1968, pp. 441-60.
- Fralon, José-Alain, « Moscou la violente », *Le Monde*, 24/7/1993, p. 6.
- Franqueville, André, *Yaoundé, construire une capitale*, Paris, ORSTOM, Études urbaines, 1984, 192 p.
- Frederico da Silveira, Joel, « La spatialisation d'un rapport colonial : Bissau, 1900-60 », in Cahen, 1989.
- Freed, Louis Franklin, *Crime in South Africa, an integralist approach*, Le Cap, Juta, 1963, 423 p.
- Freeman, D.B., *A City of Farmers : Informal Urban Agriculture in the Open Spaces of Nairobi, Kenya*, Montréal, McGill-Queen's University Press. 1991, 159 p.
- Friedmann, John et Wulff, Robert, *The Urban Transition, comparative studies of newly industrializing societies*, Londres, Edward Arnold, 1975.
- Frishman, Alan, « The Impact of Islam on the Urban Structure and Economy of Kano, Nigeria », *Journal of the Institute of Muslim Minority Affairs*, vol. 7, n° 2, juillet 1986, pp. 464-75.
- Frishman, Alan, « The changing revenue base and budget crisis of the Kano Metropolitan Local Government », *African Urban Studies*, n° 8, 1980, pp. 11-20.
- Frishman, A., « The Population Growth of Kano, Nigeria », *African Historical Demography*, 1977.
- Frishman, A., *The spatial growth and residential location pattern of Kano*, Northwestern University, thèse d'économie, 1977 b, 427 p.

- Frynas, Jędrzej Georg, *Oil in Nigeria. Conflict and Litigation between Oil Companies and Village Communities*, Londres, Lit Verlag, 2000, 263 p.
- Frynas, Jędrzej Georg, « Political Instability and Business : Focus on Shell in Nigeria », *Third World Quarterly*, vol. 19, n° 3, septembre 1998, pp. 457-78.
- Furedi, F., *The Mau Mau War in perspective*, Londres, James Currey, 1989. 239 p.
- Furedi, F., « The social composition of the Mau Mau Movement in the White Highlands », *Journal of Peasant Studies*, vol. 1, n° 4, 1974, pp. 486-505.
- Furlong, W.L., « Hunger, Poverty and Political Stability », in Wennergren, E.B., Plucknett, D.L., Smith, J.H., Furlong, W.L. & Joshi, J.H. (éd.), *The United States and World Poverty. A Survey of the History, Current Operations and Issues of the US Foreign Assistance program*, Washington DC, Seven Locks Press, 1989, pp. 129-51.
- Gale, T.S., « Segregation in British West Africa », *Cahiers d'études africaines*, vol. 20, n° 4, 1980, pp. 495-507.
- Gallais, Jean, *Le delta intérieur du Niger*, Dakar, IFAN, 1967, 2 vol.
- Gambari, Ibrahim A., « Islamism Revivalism in Nigeria., Homegrown or Externally Induced », in Esposito, John L. (éd.), *The Iranian Revolution : its global impact*, Miami, Florida International University Press, 1990, pp. 302-316.
- Gamble, D.P., « The Temne family in a modern town in Sierra Leone », *Africa*, vol. 33, n° 3, 1963.
- Gandoulou, Justin Danie, *Dandies à Bacongo*, Paris, L'Harmattan, 1989.
- Gans, H.J., *The Urban Villagers*, New York, The Free Press of Glencoe, 1962.
- Gapyisi, Emmanuel, *Le défi urbain en Afrique*, Paris, L'Harmattan, Villes et entreprises, 1989, 128 p.
- Gautron, Jean-Claude, *L'administration sénégalaise*, Paris, Berger-Levrault, Institut international d'administration publique, 1971.
- Gbabendu Engunduka, A. & Efolo Ngobaasu, E., *Volonté de changement au Zaïre*, Paris, L'Harmattan, 1991, 2 vol.
- Geffray, Christian, *La cause des armes au Mozambique. Anthropologie d'une guerre civile*, Paris, Karthala, 1990, 264 p.
- Gefu, J.O., « Part-Time Farming as an Urban Survival Strategy in Zaria », in Baker, J. & Pedersen, P.O. (éd.), *The rural-urban interface in Africa*. Stockholm, Scandinavian Institute of African Studies, 1992, pp. 295-302.
- Gellar, Sheldon, « State-Building and Nation-Building in West Africa », in Rokkan, S., 1973, vol. 1, pp. 384-426.
- Gellner, Ernest, *Nations et nationalisme*, Paris, Payot, 1984.

- Gibbal, Jean-Marie, *Citadins et paysans dans la ville africaine : l'exemple d'Abidjan*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, Paris, Maspero, 1974, 398 p.
- Giddens, Anthony, *The Consequences of Modernity*, Stanford University Press, Californie, 1990.
- Giddens, Anthony, *A contemporary critique of historical materialism. Power, property and the State*, Londres, MacMillan, 1981, vol. 1, 294 p.
- Gide, André, *Retour du Tchad*, Paris, Gallimard, 1928.
- Gide, André, *Voyage au Congo*, Paris, Gallimard, 1927.
- Girard, René, *La violence et le sacré*, Paris, Grasset, 1972, 451 p.
- Girling, F.K., *The Acholi of Uganda*, Londres, 1960.
- Glazer, Nathan & Moynihan, Daniel, *Ethnicity. Theory and Experience*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1975.
- Goerg, Odile, « From Hill Station (Freetown) to Downtown Conakry (First Ward), Comparing French and British Approaches to Segregation in Colonial Cities at the Beginning of the Twentieth Century », *Revue canadienne des études africaines*, vol. 32, n° 1, 1998, pp. 1-31.
- Goerg, Odile, « Conakry : un modèle de ville coloniale française ? Règlements fonciers et urbanismes, de 1885 aux années 1920 », in Coquery-Vidrovitch, 1988, pp. 62-85.
- Goldring, Maurice, « Violence urbaine : l'exemple de Belfast », in Body-Gendrot, 1989, pp. 211-22.
- Goldstone Commission, *Interim Report into Train Violence*, Pretoria, photocopé, 8/7/1992.
- Gonidec, P.-F, *L'État africain, évolution, fédéralisme, centralisation et décentralisation*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1985.
- Gordon, Robert, « Bushman banditry in XXth century Namibia », in Crumey, 1986.
- Gouellain, René, *Douala, ville et histoire*, Paris, Musée de l'Homme, 1975, 402 p.
- Govea, Rodger M. & Holm, John D., « Crisis, violence and political succession in Africa », *Third World Quarterly*, vol. 19, n° 1, mars 1998, pp. 129-48.
- Graham, R.J., *Commission of Inquiry into Outbreaks of Violence at Okrika*, Enugu, The Government Printer, 1963.
- Gramsci, Antonio, *Cahiers de prison*, Paris, Gallimard, 1983, vol. 2, cahier 6.
- Graybill, L.S., *Religion and Resistance Politics in South Africa*, Westport, Praeger, 1995, 157 p.
- Green, H.A., « Managing a metropolis : the case of Kano », *Quarterly Journal of Administration*, vol. 9, n° 3, 1975.

- Green, L. & Milone, V., *Urbanization in Nigeria : A planning commentary*, New York, Ford Foundation, 1972.
- Griaule, Marcel, *Masques dogons*, Paris, Institut d'ethnologie, 1963.
- Grindle, Meri Lee S., *Politics and policy implementation in the Third World*, New Jersey, Princeton University Press, 1980.
- Grohs, G.C., « Frantz Fanon and the African Revolution », *Journal of Modern African Studies*, vol. 6, n° 4, décembre 1968, pp. 543-56.
- Guedes, A., « The caniços of Mozambique », in Oliver, P. (éd.), *Shelter in Africa*, Londres, Barrie & Jenkins, 1971.
- Guerandel, Gérard, « Les cultures maraîchères à Kinshasa », *Travaux et documents de géographie tropicale*, n° 58, juillet 1987, pp. 51-97.
- Gu-Konu, E.Y., *Déguerpissement et urbanisation : signification profonde d'une pratique urbaine*, Lomé, Université du Bénin, polycopé, 1984.
- Guth, Jean-Michel, « Quelques aspects de la criminalité à Madagascar : le problème de la délinquance juvénile », *Revue internationale de criminologie et de police technique*, vol. 15, n° 4, octobre 1961, pp. 257-68.
- Guth, Jean-Michel, « Quelques aspects de la criminalité à Madagascar », *Revue internationale de criminologie et de police technique*, vol. 14, n° 4, octobre 1960, pp. 245-55.
- Gutkind, Peter C.W., « African Urban Chiefs : Agents of Stability or Change ? », in Meadows, P. & Mizruchi, E.H. (éd.), *Urbanism, Urbanization and Change*, Reading (Mass.), Addison-Wesley, 1969.
- Gutkind, Peter C.W., *The Royal Capital of Buganda : A Study of Internal Conflict and External Ambiguity*, La Haye, Mouton, 1963.
- Gutteridge, W., *Military Regimes in Africa*, Londres, Richard Clay, 1975.
- Guyotat, Régis, « Les nouvelles clés du Triangle d'or », *Le Monde*, 12/12/1992.
- Haeringer, Philippe (éd.), « Abidjan au coin de la rue : éléments de la vie citadine dans la métropole ivoirienne », *Cahiers des sciences humaines*, vol. 19, n° 4, 1983, pp. 363-589.
- Haeringer, Philippe, « Stratégies populaires pour l'accès au sol dans la ville africaine : une grande partie de dés dans la banlieue d'Abidjan (ou l'impossible débat avec l'État) », in Le Bris, 1982, pp. 341-59.
- Hake, Andrew, *African metropolis : Nairobi's self-help city*, Londres, Sussex University Press, 1977, 284 p.
- Hall, E.T., *La dimension cachée*, Paris, Seuil, 1978.
- Hall, Stuart, Critcher, Chas, Jefferson, Tony, Clarke, John & Roberts, Brian, *Policing the Crisis. Mugging, the State, and law and order*, Londres, McMillan, 1978, 425 p.

- Hanlon, Joseph, *Beggar your Neighbours : Apartheid Power in Southern Africa*, Londres, James Currey, Catholic Institute for International Relations, 1986, 352 p.
- Hansen, H.B., *Ethnicity and Military Rule in Uganda*, Uppsala, 1977.
- Hansen, Karen Tranberg, « Lusaka's squatters : past and present », *African Studies Review*, vol. 25, n° 2/3, juin 1982, pp. 117-136.
- Harris, Nigel, « Les données de la question urbaine », *Le Courrier Afrique-Caraïbes-Pacifique / Communauté européenne*, n° 131, janvier 1992.
- Harris, Richard, « Nigeria : Crisis and Compromise », *Africa Report*, mars 1965.
- Haski, Pierre, « Lagos bloquée », *Autrement*, hors-série n° 9, octobre 1984.
- Hassan, G., « Lagos, capitale de la contrebande », *Le Journal de l'économie africaine*, n° 25, mai 1986.
- Hay, Richard, « Patterns of Urbanization and Socio-Economic Development in the Third World : an Overview », in Abu-Lughod, 1977.
- Heald, Suzette, *Controlling Anger. The sociology of Gisu violence*, Manchester University Press, 1989.
- Heller, Yves, « Les bandits-patriotes prennent du galon », *Le Monde*, 13/10/1992.
- Henderson, J.W., *Décongestion et aménagement du centre de Lagos*, Nairobi, Conférence interafricaine sur le logement et l'urbanisation, 2^e session, polycopié, 1959, 5 p.
- Herd, Norman, 1922. *The Revolt on the Rand*, Johannesburg, Blue Crane Books, 1966, 210 p.
- Hermet, Guy, *Le peuple contre la démocratie*, Paris, Fayard, 1989.
- Herzhaft, Yvette, « Le problème du cambriolage en Grande Bretagne », in Body-Gendrot, S., 1989.
- Hill, P., *Rural Hausa, a village and a setting*, Cambridge, Cambridge University Press, 1972.
- Hiskett, Mervyn, « The Maitatsine Riots in Kano, 1980, An Assessment », *Journal of Religion in Africa*, vol. 17, n° 3, 1987, pp. 209-23.
- Hiskett, Mervyn, *The development of Islam in West Africa*, Londres, Longman, 1984, 353 p.
- Hickey, Raymond, « The 1982 Maitatsine uprising in Nigeria : a note », *African affairs*, vol. 83, n° 331, avril 1984, pp. 251-256.
- Hobsbawm, E.J., *Les bandits*, Paris, Maspero, 1972.
- Hobsbawm, E.J., *Les primitifs de la révolte dans l'Europe moderne*, Paris, Fayard, 1966.

- Hochet, Jean, *Inadaptation sociale et délinquance juvénile en Haute Volta*, Paris, CNRS, Ouagadougou, CVRS, Recherches voltaïques, n° 9, 1968, 199 p.
- Hogben, S.J. & Kirk-Greene, A.H.M., *The Emirates of Northern Nigeria : a preliminary survey of their historical traditions*, Londres, Oxford University Press, 1966.
- Holloway, R., « Street Boys in Addis Abeba », *Community Development Journal*, vol. 5, n° 3, 1970, pp. 139-44.
- Home, R.K., « Urban Development Boards in Nigeria : The Case of Kano », *Cities*, vol. 3, n° 3, 1986, pp. 228-36.
- Homet, Marcel, *Afrique noire, terre inquiète. Garderons-nous nos colonies d'Afrique ? AOF, Cameroun, AEF*, Paris, J. Peyronnet & Cie, Collection Outre-mer, 1938, 286 p.
- Homet, Marcel, *Congo, terre de souffrances*, Paris, Montaigne, 1932, 253 p.
- Houchon, G., « Les mécanismes criminogènes dans une société urbaine africaine », *Revue internationale de criminologie et de police technique*, vol. 21, n° 4, octobre 1967, pp. 271-92.
- HRW, *The Price of Oil. Corporate Responsibility and Human Rights Violations in Nigeria's Oil Producing Communities*, New York, Human Rights Watch Africa, janvier 1999, 202 p.
- HRW, *The Ogoni Crisis : A Case Study of Military Repression in Southeastern Nigeria*. New York, Human Rights Watch Africa, juillet 1995.
- Hubrecht, Hubert G., « Le droit français de la manifestation », in Favre, 1990, pp. 181-206.
- Hull, Richard W., *African Cities and Towns Before the European Conquest*, New York, W.W. Norton & cie, 1976.
- Huntington, Samuel P., *Political Order in Changing Societies*, New Haven, Yale University Press, 1968.
- Huntington, Samuel P., *The Soldier and the State*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1967.
- Hyden, G., *No Shortcuts to Progress, African Management in Perspective*, Londres, Heinemann, 1983.
- Ibrahim, Jibrin, « The Politics of Religion in Nigeria : The Parameters of the 1987 Crisis in Kaduna State », *Review of African Political Economy*, n° 45, 1989.
- IFRA, *Urban Management and Urban Violence in Africa*, Ibadan, IFRA, 1994, 2 vol., 344 p. & 439 p.
- Ilesanmi, Simeon, *Religious Pluralism and the Nigerian State*, Athens, Ohio University Centre for International Studies, 1997, 299 p.
- Iliffe, John, *The African Poor, a History*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987.

- Illife, John, *A Modern History of Tanganyika*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979.
- Ilyasu, A. & Last, M., « The presentation of mental illness at the Goron-dutse Psychiatric Hospital, Kano », *Kano Studies*, n° spécial, 1991, pp. 41-70.
- Inciyan, Erich & Plenel, Edwy, « Insécurité à deux vitesses », *Le Monde*, 13/5/1992, p. 9.
- Inkeles, Alex, « Participant Citizenship in 6 Developing Countries », *American Political Science Review*, vol. 63, n° 4, décembre 1969.
- International Labour Office, *A basic needs oriented development strategy for Tanzania*, Addis-Abeba, Jobs and Skills Programme for Africa, 1982.
- Isaacman, Allen, « Social Banditry in Zimbabwe (Rhodesia) and Mozambique, 1894-1907 : An Expression of Early Peasant Protest », *Journal of Southern African Studies*, vol. 4, n° 1, 1977, pp. 3-30.
- Isichei, Elizabeth, *A History of Nigeria*, New York, Longman, 1983, 517 p.
- Ishumi, Abel G.M., *The Urban jobless in Eastern Africa : a study of the unemployed population in the growing urban centres, with special reference to Tanzania*, Uppsala, Scandinavian Institute of African Studies, 1984, 112 p.
- Izeogu, Chukudi V., « Who Benefits from the Government land-servicing program for Urban Housing Development in Nigeria », *African Urban Quarterly*, vol. 1, n° 2, mai 1986.
- Jackson, Robert H. & Rosberg, Carl G., *Personal Rule in Black Africa : Prince, Autocrat, Prophet, Tyrant*, Berkeley, University of California Press, 1982.
- Janowitz, Morris, *Military Institutions and Coercion in the Developing Nations*, Illinois, University of Chicago Press, 1977.
- Jeffries, Richard D., *Class, Power and Ideology in Ghana : The railwaymen of Sekondi*, Cambridge, Cambridge University Press, 1978, 244 p.
- Jeffries, Richard D., « Populist tendencies in the Ghanaian Trade Union Movement », in Sandbrook, 1975.
- Jenkins, George, « Government and Politics in Ibadan », in Lloyd, 1969, pp. 213-33.
- Jenkins, George, « Urban Violence in Africa », *African Urban Notes*, vol. 2, n° 5, décembre 1967, pp. 36-42.
- Jenkins, P., « Urban redevelopment : The right plan ? », *West Africa*, 23/6/1975, p. 709.
- Johnson, John J., *The Role of the Military in Underdeveloped Societies*, New Jersey, Princeton University Press, 1962.
- Johnston, H., *The Uganda protectorate*, Londres, Hutchinsons, 1902.

- Joseph, Richard (éd.), *State, Conflict, and Democracy in Africa*, Boulder (Colorado), Lynne Rienner, 1999, 525 p.
- Kabagambe, D. & Moughtin, C., « Housing the poor. A case study in Nairobi », *Third World Planning Review*, vol. 5, n° 3, août 1983.
- Kane, Ousmane, *Les mouvements islamiques et le champ politique au nord du Nigeria : le cas du mouvement Izala à Kano*, Paris, IEP, thèse de doctorat, 1993, 438 p.
- Kane, Ousmane, « Les Mouvements religieux et le champ politique au Nigeria septentrional : le cas du réformisme musulman à Kano », *Islam et Sociétés au sud du Sahara*, n° 4, novembre 1990, pp. 7-24.
- Kano State Government, *The Views and Comments on the Report of the Kano Disturbances Tribunal of Inquiry*, Kano, Kano State, 1981.
- Kano State Housing Corporation, *Annual Report*. Kano, KSHC, 1988, 24 p.
- Karl, Terry Lynn, *The Paradox of Plenty : Oil Booms and Petro-States*, Berkeley, University of California Press, 1997.
- Kayiira, Lutakome A., *Violence in kondoism : the rise and nature of violent crime in Uganda*, Albany, State University of New York, thèse, 1977.
- Kea, Ray A., « Bandits and Banditry in the pre-nineteenth century Gold Coast », in Crummey, 1986, pp. 109-32.
- Keller, Edmond J., « A twentieth century model : the Mau Mau transformation from social banditry to social rebellion », *Kenya Historical Review*, vol. 1, n° 2, 1973.
- Kenya Land Commission, *Report*, Nairobi, Government's Printer, 1933. 2 vol.
- Khan, Sarah Ahmed, *Nigeria, the Political Economy of Oil*, Oxford, Oxford University Press, 1994.
- KHRC, *The Forgotten People. Human Rights Violations in Moyale and Marsabit Districts*, Nairobi, Kenya Human Rights Commission, 1997.
- Kibuka, E.P., « La délinquance dans les pays africains », *Revue internationale de politique criminelle*, vol. 35, 1979.
- Killingray, David, « Africans in the United Kingdom, an introduction », *Immigrants and Minorities*, vol. 12, n° 3, novembre 1993, pp. 2-27.
- Kimambo, I.N. & Temu, A.J. (éd.), *A History of Tanzania*, Nairobi, East African Publishing House, 1969.
- King, A.P., *Colonial Urban Development : Culture, Society Power and Environment*, Londres, Routledge & Kegan Paul, 1976.
- King, Kenneth, *Jobless in Kenya : A Case Study of the Educated Unemployed*, University of Nairobi, Bureau of Educational Research, Faculty of Education, Monograph Series n° 1, octobre 1976 b.

- Kinghorn, J., « Social Cosmology, Religion and Afrikaner Ethnicity », *Journal of Modern African Studies*, vol. 20, n° 3, 1994, pp. 308-24.
- Kingsley, Mary H., *Travels in West Africa*, Londres, Virago, 1982 (1^{re} éd. 1897).
- Kipré, Pierre, *Villes de Côte d'Ivoire (1893-1940)*. T.1 : *Fondation des villes coloniales en Côte d'Ivoire*. T.2 : *Économie et société urbaine*, Abidjan, Dakar, Lomé, Nouvelles éditions africaines, 1985, 238 & 290 p.
- Kirk-Greene, A.H.M., « His Eternity, His Eccentricity or His Exemplarity ? », *African Affairs*, vol. 90, 1991, pp. 163-87.
- Kirson Weinberg, S., « Urbanization and Male Delinquency in Ghana », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 2, 1965, pp. 85-94.
- Kirson Weinberg, S., « Juvenile Delinquency in Ghana : A Comparative Analysis of Delinquents and Non-Delinquents », *Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science*, vol. 55, décembre 1964.
- Klein, Axel, « Nigeria and the Drugs War », *Review of African Political Economy*, vol. 26, n° 79, mars 1999, pp. 51-73.
- Kobo, Pierre & Prouzet, Michel, « L'urbanisme du bulldozer », *Autrement hors série* 9, octobre 1984, pp. 54-60.
- Konrad, György & Szelenyi, Ivan, « Social Conflicts of Underurbanization », in Harloe, Michael (éd.), *Captive Cities*, Londres, John Wiley & Sons, 1977.
- Korbin, J., « The Cultural Context of Child Abuse and Neglect », *Child Abuse and Neglect*, vol. 4, 1980, pp. 3-13.
- Kuper, L. & Smith, M.G., *Pluralism in Africa*, Berkeley, University of California Press, 1969.
- Kuper, Hilda (éd.), *Urbanization and Migration in West Africa*, Berkeley, University of California Press, 1965, 227 p.
- Labinjoh, Justin, *Modernity and Tradition in the Politics of Ibadan, 1900-1975*, Ibadan, Fountain, 1991, 225 p.
- Labrousse, Ernest, *La crise de l'économie française à la fin de l'Ancien Régime et au début de la Révolution*, Paris, PUF, 1990, 664 p.
- Lambert, H.E., *Kikuyu Social and Political Institutions*, Londres, Oxford University Press, 1956.
- Lancaster, C., « The Lagos Three : Economic Regionalism in Sub-Saharan Africa », in Harbeson, J. & Rothchild, D. (éd.), *Africa in World Politics*, Boulder, Westview, 1991, pp. 249-67.
- Lanne, Bernard, « Rébellion et guerre civile au Tchad (1965-83) », *Cultures et Développement*, vol. 16, n° 3-4, 1984.

- Laqueur, Walter, *The Age of Terrorism*, Londres, Weidenfeld & Nicholson, 1987.
- Laqueur, Walter, *Le Terrorisme*, Paris, PUF, 1979.
- Lasserre, Guy, *Libreville, la ville et sa région, Gabon, AEF : étude de géographie humaine*, Paris, A. Colin, 1958, 347 p.
- Last, Murray, « Adolescents in a Muslim City : the cultural context of danger and risk », *Kano Studies*, n° spécial, 1991, pp. 1-21.
- Last, Murray, « Charisma and Medicine in Northern Nigeria », in Cruise O'Brien, Donald & Coulon, Christian (éd.), *Charisma and Brotherhood in African Islam*, Oxford, Clarendon, 1998, pp. 183-204.
- Le Bris, Emile, Marie, Alain, Osmont, Annik & Sinou, Alain (éd.), *Famille et résidence dans les villes africaines. Dakar-Bamako-Saint Louis-Lomé*, Paris, L'Harmattan, 1987, 268 p.
- Le Bris, Emile, Le Roy, Etienne & Leimdorfer, François (éd.), *Enjeux fonciers en Afrique noire*, Paris, ORSTOM-Karthala, 1982, 425 p.
- Lecouturier, Henri, *Paris incompatible avec la République. Plan d'un nouveau Paris où les révolutions seront impossibles*, Paris, Desloges, 1848, 108 p.
- Lefevre, C., *Pays Dogon*, Paris, Société Nouvelle des Éditions du Chêne, 1972.
- Lefort, René, *Ethiopie, la révolution hérétique*, Paris, 1981.
- Leighton, Alexander Hamilton & Lambo, T. Adeoye, *Psychiatric Disorder among the Yoruba*, Ithaca, Cornell University Press, 1963, 413 p.
- Leiris, Michel, *L'Afrique fantôme, de Dakar à Djibouti, 1931-1933*, Paris, Gallimard, 1968, 536 p.
- Lemarchand, René, « Un génocide sélectif au Burundi », *Le Monde*, 4/10/1992, p. 2.
- Lerner, Daniel & Pevsner, Lucille W., *The passing of traditional society : modernizing the Middle East*, New York, The Free Press of Glencoe, 1964.
- Lévy, Bernard-Henry, « In and Out of Africa », *Le Point*, n° 1024, 2/5/1992, pp. 54-8.
- Lewis, Bernard, *Le retour de l'islam*, Paris, Gallimard, 1985, 426 p.
- Lewis, Oscar, *La Vida*, New York, Random House, 1965.
- Lewis, Oscar, *The Children of Sanchez*, New York, Random House, 1961.
- Lewis, Peter, « Nigeria, from despair to expectation », *Current History*, vol. 98, n° 628, mai 1999, pp. 223-7.
- Ley, Albert, « L'expérience ivoirienne », in Le Bris, 1982, pp. 135-41.
- Limam, Zyad, « Démocratie cherche démocrates », *Jeune Afrique*, n° 1625, 27/2/1992, pp. 7-9.

- Little, Kenneth, *Urbanization as a Social Process. An Essay on Movement and Change in Contemporary Africa*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1974, 153 p.
- Little, Kenneth, *West African Urbanization : A Study of Voluntary Association in Social Change*, Cambridge, Cambridge University Press, 1965, 179 p.
- Lloyd, Peter Cutt, Mabogunje, Akin & Awe, Bolanle (éd.), *The City of Ibadan*, Londres, Cambridge University Press, 1969, 280 p.
- Logan, J.R. & Molotch, H.L., *Urban Fortunes. The political economy of place*, Berkeley, University of California Press, 1987.
- Lonsdale, John & Berman, Bruce J., *Unhappy Valley : Conflict in Kenya and Africa*, Londres, Currey, 1992, 504 p.
- Lonsdale, John & Berman, Bruce, « Coping with the Contradictions : The Development of the Colonial State in Kenya », *Journal of African History*, vol. 20, 1979, pp. 487-506.
- Lonsdale, J.M., « When did the Gusii (or any other group) become a tribe ? », *Kenya Historical Review*, vol. 5, 1977, pp. 123-33.
- López-Rey, Manuel, *Crime : An analytical appraisal*, New York, Praeger, Londres, Routledge & Kegan Paul, 1970.
- Losi, J.B., *History of Lagos*, Lagos, African Education Press, 1967.
- Loveless, Jeremy, *Displaced Populations in Khartoum : a Study of Social and Economic Conditions, sept. 1998-apr. 1999*, Londres, Save the Children Denmark, polycopé, 1999, 85 p.
- Lubeck, Paul M., « Islamic Protest under Semi-Industrial Capitalism : "Yan Tatsine explained" », *Africa*, vol. 55, n° 4, 1985, pp. 369-89.
- Lubeck, Paul M., « Conscience de classe et nationalisme islamique à Kano », *Politique africaine*, n° 4, novembre 1981, pp. 31-46.
- Lubeck, Paul M., *Contrasts and Continuity in a Dependent City : Kano, Nigeria*, in Abu-Lughod, 1977, pp. 281-92.
- Luckham, R., *Political and Social Problems of Development in Africa, South of the Sahara*, Londres, Europa Publications, 1988.
- Lyautey, Louis Hubert, *Lyautey l'Africain*, Paris, Plon, 1953, 2 vol.
- Mabogunje, Akin L., *Urbanization in Nigeria*, Londres, University of London Press, 1968.
- MacCarthy, Jeff J. & Swilling, Mark, « South Africa's emerging politics of bus transportation », *Political Geography Quarterly*, vol. 4, n° 3, juillet 1985, pp. 235-49.
- MacCracken, John, « Authority and legitimacy in Malawi : policing and politics in a colonial state », in Anderson, David & Killingray, David (éd.), *Policing and Decolonisation : politics, nationalism and the police, 1917-65*, Manchester, Manchester University Press, 1992, pp. 158-86.

- Macharia, Kinuthia, « Slum Clearance and the Informal Economy in Nairobi », *Journal of Modern African Studies*, vol. 30, n° 2, juin 1992, pp. 221-36.
- MacNulty, Michael & Adalemo, Isaac Ayinde, « Lagos », in Dogan, 1988, II, 212-34.
- Maghili (el), Muhammad, *The Obligations of Princes*, Beyrouth, trad. de T.H. Baldwin, 1932.
- Mahabir, Cynthia, *Crime and Nation-Building in the Caribbean : the legacy of legal barriers*, Cambridge (Mass.), Schenkman, 1985, 276 p.
- Mahn-Lot, Marianne, *Bartolomé de Las Casas. Une théologie pour le Nouveau Monde*, Paris, Desclée de Brouwer, 1991.
- Main, H.A.C., *Housing Problems and Squatting Solutions in Metropolitan Kano*, Kano, BUK, département de géographie, polycopé, 1987, 10 p.
- Mainet, Guy, *Douala, croissance et servitudes*, Paris, L'Harmattan, Villes et entreprises, 1985, 611 p.
- Mair, L., *Primitive Government. A Study of Traditional Political Systems in Eastern Africa*, Londres, Penguin Books, 1964.
- Malan, Rian, *Mon coeur de traître : le drame d'un Afrikaner*, Paris, Plon, 1991, 391 p.
- Malaparte, Curzio, *Technique du coup d'État*, Paris, Grasset, 1966.
- Malinowski, B., *Crime and Custom in Savage Society*, Londres, Routledge & Kegan Paul, 1970 (1^{re} éd. 1926).
- Mandel, J.J., « Série B sur le Wouri », *Autrement*, hors série 9, octobre 1984, pp. 158-71.
- Marchal, Roland, « Forms Of Violence And Ways To Control It In An Urban War Zone : The Mooryaan in Mogadishu », in Adam, Hussein Mohamed & Ford, Richard (éd.), *Mending Rips in the Sky. Options for Somali Communities in the 21st Century*, Lawrenceville (NJ), Red Sea Press, 1997, pp. 194-207.
- Marchal, Roland, « Surveillance et répression en post-colonie », *Politique africaine*, n° 42, juin 1991, pp. 40-50.
- Marenin, Otwin, « The Anini Saga : Armed Robbery and the Reproduction of Ideology in Nigeria », *The Journal of Modern African Studies*, vol. 25, n° 2, 1987, pp. 259-81.
- Marguerat, Yves, « Les migrations en Afrique noire », in Marguerat, Yves (éd.), *Populations, migrations, urbanisation au Togo et en Afrique noire*, Lomé, Presses de l'Université du Bénin, 1994, pp. 203-26.
- Marguerat, Yves, « Les *smallvi* ne sont pas des *gbouvovi* : éléments pour une histoire de la marginalité juvénile à Lomé, Togo », in Almeida-Topor *et al.*, 1992, vol. 1, pp. 130-54.

- Marguerat, Yves, « Capitales en ballade. Remarques historico-géographiques sur les changements de capitale en Afrique noire », *Cahiers d'Outre mer*, septembre 1991, pp. 217-42.
- Marguerat, Yves, « Harbel, Yekepa, Kapata, Buchanan et les autres : histoire sociale, vie politique et urbanisation au Libéria », *Politique africaine*, n° 17, 1985, pp. 121-34.
- Marguerat, Y., « Les gamins de Lomé », *Autrement*, hors série 9, octobre 1984, pp. 214-9.
- Marguerat, Yves, *Le capitalisme perversi, ou 100 ans de production de l'espace urbain à Lomé*, Saint Riquier, Colloque sur les pratiques foncières locales en Afrique noire, polycopé, décembre 1974.
- Maringues, Michèle, « Lagos la violente », *Le Monde*, 5/1/1996.
- Marks, Shula & Rathbone, Richard, *Industrialisation and Social change in South Africa. African Class Formation, Culture and Consciousness, 1870-1930*, Londres-New York, Longman, 1982.
- Marris, Peter, *Family and social change in an African city. A Study of rehousing in Lagos*, Londres, Routledge & Kegan Paul, 1961, 180 p.
- Martin, Denis-Constant, *La politique en Afrique. Pouvoir, compétition, invention*, Paris, études du CERI, mai 1989.
- Mashabela, Harry, *Townships of the PWV*, Johannesburg, SAIRR, 1988, 184 p.
- Maughan Brown, D.A., « Social banditry : Hobsbawm's model and "Mau Mau" », *African Studies*, vol. 39, n° 1, 1980.
- Maximy (de), René, *Kinshasa, ville en suspens. Dynamique de la croissance et problèmes d'urbanisme. Approche socio-politique*, Paris, ORSTOM, 1984.
- Maxwell, D. & Zziwa, S., *Urban Agriculture. A case study of Kampala*, Kampala, Makerere Institute of Social Research, 1990.
- Mazrui, Ali Al'Amin, *Soldiers and Kinsmen in Uganda. The Making of a Military Ethnocracy*, Beverly Hills, Sage, 1975, 325 p.
- Mazrui, Ali, « Violent Contiguity and the Politics of Retribalization in Africa », *Journal of International Affairs*, vol. 23, n° 1, 1969.
- Mbembe, Joseph Achille, « Pouvoir, violence et accumulation », *Politique africaine*, n° 39, septembre 1990, pp. 7-24.
- Mbembe, Joseph Achille, *Les jeunes et l'ordre politique en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, Logiques sociales, 1985, 247 p.
- Médard, J.-F., *L'État sous-développé en Afrique noire : clientélisme politique ou néo-patrimonialisme ?*, Bordeaux, CEAN, Travaux et Documents n° 1, 1982, 36 p.
- Médard, J.-F., « L'État patrimonialisé », *Politique africaine*, n° 39, septembre 1990, pp. 25-36.

- Melone, S., *Les grandes orientations actuelles de la législation pénale en Afrique : le cas du Cameroun*, Paris, A. Pedone, Archives de politique criminelle 1, 1975.
- Melson, Robert & Wolpe, Howard (éd.), *Nigeria : modernization and the politics of communalism*, East Lansing, Michigan State University Press, 1971, 680 p.
- Mendes, Maria Clara, « Les répercussions de l'indépendance sur la ville de Maputo », in Cahen, 1989.
- Mény, Yves, *Politique comparée*, Paris, Montchrestien, 1988.
- Mérieux, Antoine, « L'économie nigériane et ses enjeux pour la France et les pays voisins », in Michaïlof, Serge (éd.), *La France et l'Afrique*, Paris, Karthala, 1993, pp. 431-7.
- Messiant, Christine, « Angola, les voies de l'ethnisation et de la décomposition », *Lusotopie*, n° 1, 1994, pp. 155-210.
- Messiant, Christine, « Luanda (1945-61) : Colonisés, société coloniale et engagement nationaliste », in Cahen, 1989.
- Metropolitan Kano, *2 000 Master Plan*, Kano, 1980.
- Middendorf, Wolf, *New Forms of Juvenile Delinquency : Their Origin, Prevention and Treatment. General Report*, New York, UN Department of Economical and Social Affairs, 2nd UN Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders, 1960.
- Migdal, Joel S., *Strong Societies and Weak States. State-Society relations and State capabilities in the Third World*, New Jersey, Princeton University Press, 1988.
- Midgley, James, Steyn, Jan H. & Graser, Roland (éd.), *Crime and Punishment in South Africa*, Johannesburg, McGraw Hill, 1975.
- Miner, Horace Mitchell, *The City in Modern Africa*, Londres, Pall Mall Press, 1967, 364 p.
- Minnaar, Anthony, *Conflict and violence in Natal/Kwazulu : historical perspectives*, Pretoria, HSRC, 1991, 97 p.
- Minnaar, Anthony, « Hostels on the Reef », *Indicator SA*, vol. 10, n° 2, automne 1993, pp. 63-71.
- Miras (de), C., « De la formation du capital privé à l'économie populaire spontanée, itinéraire d'une recherche en milieu urbain africain », *Politique africaine*, n° 14, 1984, pp. 92-109.
- Miti, Katabaro, « L'opération Nguvu Kazi à Dar es Salam. Ardeur au travail et contrôle de l'espace urbain », *Politique africaine*, n° 17, mars 1985, pp. 88-104.
- Mokoena, Steve, *The Era of the Jackrollers : Contextualising the Rise of Youth Gangs in Soweto*, Johannesburg, Project for the Study of Violence, University of the Witwatersrand, 1991, 30 p.

- Momoh, Abubakar [2001], *The Political Dimension Of Urban Youth Crisis : The case Of The Area Boys In Lagos*, Paper Presented A The International Conference On « Security, Segregation And Social Networks In West African Cities », University d'Ibadan, IFRA, polycop.
- Montclos (de), Marc-Antoine, « La ville à la pointe des changements ? Lagos entre opposition et diversion », *Autrepart*, n° 10, 1999 a, pp. 59-76.
- Montclos (Pérouse de), Marc-Antoine, « La violence urbaine à Johannesburg et Durban, de la révolte du ghetto à la criminalité », in Onana, Jean-Baptiste (éd.), *Questions urbaines en Afrique du Sud*, Paris, L'Harmattan, 1999 b, pp. 195-299.
- Montclos (de), Marc-Antoine, *Violence et sécurité urbaines en Afrique du Sud et au Nigeria, un essai de privatisation*, Paris, L'Harmattan, Coll. Logiques politiques, 1997, 2 vol., 303 p. & 479 p.
- Montclos (Pérouse de), Marc-Antoine & Brown, Daniel, « Lagos ou les mirages de la lagune », *Le Monde diplomatique*, mai 1996, p. 26-7.
- Montclos (de), Marc-Antoine, *Le Nigeria*, Paris, Karthala, Ibadan, IFRA, 1994, 323 p.
- Monteil, Charles, *Une cité soudanaise : Djenné*, Paris, Anthropos, Londres, Institut international africain, 1971 (1^{re} éd. 1932).
- Moody, H.L.B., *The Walls and Gates of Kano City*, Lagos, Federal Department of Antiquities, 1969.
- Morice, Alain, « Commerce parallèle et troc à Luanda », *Politique africaine*, n° 17, mars 1985, pp. 105-20.
- Morris, Alan, « Xénophobie à Johannesburg. L'expérience des Congolais et des Nigériens », in Bouillon, A. (éd.), *Immigration africaine en Afrique du Sud. Les migrants francophones des années 90*, Paris, Karthala, 1999, pp. 75-102.
- Morrison, Minion K.C. & Gutkind, Peter C.W., *Housing the Urban Poor in Africa*, New York, Maxwell Scholl of Citizenship and Public Affairs, Syracuse University, 1982, 118 p.
- MOSOP, *Briefing Note*, Port Harcourt, Movement for the Survival of Ogoni People, novembre 1993.
- Mougeot, Luc (éd.), *Urban Agriculture in Africa*, Nairobi, African Urban Quarterly, vol. 11, n° 2-3, mai 1996, 283 p.
- Mousa-Booth, Mohammed, *This is Kano State*, Kano, Ministry of Information, 1987.
- Muffett, D.J.M. : « Legitimacy and Deference in a Tradition-Oriented Society : Observations Arising from and Examination of Some Aspects of a Case Study Associated with the Abdication of the Emir of Kano in 1963 », *African Studies Review* vol. 18, n° 2, sept. 1975 : pp. 101-15.

- Muga, Erasto, *Crime and Delinquency in Kenya*, Nairobi, East African Bureau, 1975, 158 p.
- Muller, Jean-Claude, « Banlieusards un jour, agriculteurs toujours. Les Rukuba et la ville de Jos (Nigeria Central) », in Pétonnet, C. & Delaporte, Y. (éd.), *Ferveurs contemporaines. Textes d'anthropologie urbaine offerts à Jacques Gutwirth*, Paris, L'Harmattan, 1993, pp. 269-83.
- Murdock, G.P., *Africa : Its Peoples and their Culture History*, New York, McGraw Hill, 1959.
- National Commission for Museums and Monuments, « *The Story of Old Calabar; A Guide To The National Museum at The Old Residency* », Lagos, Linksters Ltd, 1986, 228 p.
- Ndione Seyni, E., *L'économie urbaine en Afrique, le don et le recours*, Paris, Karthala, 1994.
- Neal, Frank, « Sectarian violence in Victorian Liverpool », in Body-Gendrot, 1989, pp. 45-61.
- Negash, Tekeste, *Eritrea and Ethiopia, the Federal experience*, New Brunswick, Transaction, 1997.
- Nelson, Joan M., *Access to Power. Politics and the urban poor in developing nations*, New Jersey, Princeton university Press, 1979.
- Nelson, Nici, « How women and men get by : the sexual division of labour in the informal sector of a Nairobi squatter settlement », in Bromley, Ray & Gerry, Chris (éd.), *Casual work and poverty in Third World cities*, Chichester, John Wiley & Sons, 1979 b.
- Newman, O., *Defensible Space : Crime Prevention Through Urban Design*, New York, McMillan, 1972.
- Ngadjui, Nicolas, « La politique du ventre », *Jeune Afrique*, n° 1625, 27/2/1992, p. 54.
- Ngoba, J.E., « Les municipalités urbaines au Kenya : une crise sans issue », *Cités africaines*, n° 1, 1984, pp. 46-9.
- N'Guessan, Kouamé, « Devant et derrière les murs », in Haeringer, 1983.
- N'Guessan, François Kouakou, « Les "Maquis" d'Abidjan : nourritures du terroir et fraternité citadine, ou la conscience de classe autour d'un fou-tou d'igname », in Haeringer, 1983 b.
- Nicolas, Guy, « Le modèle mobilisateur du "Jihad" dans les conflits du Soudan central », *Cultures et Développement*, vol. 16, n° 3-4, 1984, pp. 583-610.
- Nicolas, Guy, « Dieu, Marx et les modèles de la "guerre sainte" et du sacrifice en Nigeria », *Archives de Sciences sociales des religions*, vol. 56, n° 1, juillet 1983, pp. 123-46.
- Nicolas, Guy, « Contradictions d'un parti révolutionnaire. Le PRP nigérian », *Politique africaine*, n° 8, décembre 1982, pp. 74-102.

- Nicolas, Guy, « "Guerre sainte" à Kano », *Politique africaine*, n° 4, novembre 1981, pp. 47-70.
- Nordlinger, Eric, *Soldiers in Politics : Military Camps and Governments*, Englewood Cliffs, Practice Hall, 1977.
- Nortey, D.N.A., « Crime Trends in Ghana », *Ghana Social Scientific Journal*, vol. 7, n° 1, 1977, pp. 102-16.
- Northern Regional Government, *Report on the Kano Disturbances 16-19th May 1953*, Lagos & Kaduna, Government Printers, 1953.
- Northern Rhodesia, *Social Welfare Report, 1964*, Lusaka, Government Printers, 1965.
- Nwaka, G.I., « Doubts and Directions in Nigerian Urban Policy », *Public Administration and Development*, vol. 9, n° 1, janvier 1989, pp. 49-63.
- Nzuzi, Lelo, *Urbanisation et aménagement en Afrique noire*, Paris, SEDES, 1989.
- Oberai, A.S., « Démographie, emploi et pauvreté dans les grandes villes du Tiers-monde », *Le Courrier Afrique-Caraïbes-Pacifique / Communauté européenne*, n° 131, janvier-février 1992.
- Oberschall, Anthony, *Social Conflict and Social Movements*, Englewood Cliffs, Practice Hall, 1973.
- O'Connor, Anthony Michael, *The African City*, Londres, Hutchinson, 1983, 359 p.
- Odekunle, Femi, « Bilan des connaissances en Afrique », in Robert, 1991, pp. 174-90.
- Odini, J., « Nigeria-Niger Transborder Crossings During Environmental Crisis : Towards Planning for Disaster Mitigation », in Asiwaju, A.I. & Barkindo, B.M. (éd.), *The Nigeria-Niger Transborder Cooperation*, Lagos, Malthouse Press, 1993, pp. 169-77.
- O'Donovan, Ita, « Management and change in northern Nigerian local governments », *Public Administration and Development*, vol. 12, n° 4, octobre 1992, pp. 355-71.
- Oestereich, Jürgen, « Les nouveaux habitants des métropoles du Sud », *Le Courrier Afrique-Caraïbes-Pacifique / Communauté européenne*, n° 131, janvier-février 1992.
- Ogan, Charles, *Unity of a People : Search for Peace in Okrika, Rivers State, Nigeria*, Port Harcourt, C. Ogan, 1988.
- Ogionwo, W., *A social survey of Port Harcourt*, Ibadan, Heinemann Educational Books, 1979.
- Ogot, B.A., « Kingship and Statelessness among the Nilotes », in Vansina, J., Mauny, R. & Thomas, L.V. (éd.), *The Historian in Tropical Africa*, Londres, International African Institute, Oxford University Press, 1964.

- Oladapo, O.O., *Report*, Lagos State, Sewerage and Drainage Scheme Committee, 1970.
- Olinto, A., *The Water House*, Londres, Rex Collins, 1970.
- Oliveira Marques (de), A.H., *Histoire du Portugal et de son empire colonial*, Paris, Karthala, 1998, 615 p.
- Olivier, Johan L., « Political Conflict in South Africa. A Resource Mobilisation Approach », in Bekker, S., 1992, pp. 1-14.
- Ollawa, P.E., *Participatory Democracy in Zambia*, Lifracombe, Arthur H. Stockwell Ltd, 1979.
- Oloruntimehin, O., « A study of Juvenile Delinquency in a Nigerian City », *British Journal of Criminology*, vol. 13, n° 2, 1973, pp. 157-69.
- Olowu, Dele, « Urban Local Government Finance in Nigeria : the Case of Lagos Municipal Area », *Public Administration and Development*, vol. 12, n° 1, février 1992, pp. 19-38.
- Olowu, Dele, *Lagos State. Governance, Society & Economy*, Lagos, Malthouse Press, 1990, 177 p.
- Olson, Mancur, « Rapid Growth as a Destabilizing Force », *Journal of Economic History*, vol. 23, décembre 1967, pp. 529-52.
- Olukoju, Ayodeji, « The Cost of Living in Lagos, 1914-45 », in Anderson, David & Rathbone, Richard (éd.), *Africa's Urban Past*, Londres, James Currey, 2000, pp. 126-43.
- Omara-Otunno, A., *Politics and Military in Uganda, 1890-1985*, Hampshire, 1987.
- Omoluabi, Elisabeth, *Données de base sur la population, Nigeria*, Paris, CEPED, 1994, 11 p.
- Omusi, M.C., *Spontaneous settlement in Tudun Murtala, Metropolitan Kano : need for change in government attitude*, Kano, BUK, thèse de géographie, 1987.
- Onyeagucha, Uche, Douglas, Oronto & Ashton-Jones, Nick, *The Human Habitat of Port Harcourt*, Benin City, Environmental Rights Action, 1995.
- Oppenheimer, Martin : « Urbanization and Violence », in Goldsmith, Jack & Gunderson, Gil (éd.) : *Comparative Local Politics. A systems-function approach*. Boston, Holbrook Press, 1973 : pp. 437-66.
- Ortiques, M.C., « La délinquance juvénile à Dakar : Étude psychologique de 14 cas », *Psychopathologie africaine*, vol. 1, n° 1, 1965, pp. 85-129.
- Osaghae, Eghosa E., « The National Essembly Elections of 1992 », in Diamond, Larry Jay, Kirk-Greene, Anthony & Oyediran, Oyeley (éd.), *Transition Without End : Nigeria Politics and Civil Society Under Babangida*, Boulder, L. Rienner, 1997, pp. 237-56.

- Osaghae, Eghosa E., « Migrant Ethnic Empires in Nigerian Cities : The Case of Kano Igbo », *IFRA Newsletter*, vol. 3, n° 1, 1994 a, pp. 6-8.
- Osaghae, Eghosa E., *Trends in Migrant Political Organizations in Nigeria : The Igbo in Kano*, Ibadan, IFRA, 1994 b. 90 p.
- Otayek, René & Toulabor, Comi, « Innovation et contestations religieuses », *Politique africaine*, n° 39, septembre 1990.
- Ottaway, Marina & David, *Ethiopia, Empire in Revolution*, New York, Africana Publishing, 1978.
- Owens-Ibie, Noma, « Television Technology and Urban Violence in Nigeria », in IFRA, 1994, vol. 2, pp. 355-62.
- Oyemakinde, Wale, « The Nigerian General Strike of 1945 », *Journal of the Historical Society of Nigeria*, vol. 7, n° 4, juin 1975, pp. 693-710.
- Paden, John N., *Values and leadership in Nigeria : Ahmadu Bello, Sar-dauna of Sokoto*, Zaria, Hudahuda Publishing Company, 1986.
- Paden, John N., *Religion and Political Culture in Kano*, Berkeley, Los Angeles, Londres, University of California Press, 1973.
- Paden, John N., *Communal competition, conflict and violence in Kano*, in Melson, 1971, pp. 113-44.
- Pain, Marc, *Kinshasa, la ville et la cité*, Paris, ORSTOM, 1984.
- Parkin, David J., *The Cultural Definition of Political Response. Lineal Destiny Among the Luo*, Londres, Academic Press, 1978, 347 p.
- Parkin, David J., « Migration, Settlement and the Politics of Unemployment : a Nairobi Case Study », in Parkin, David J. (éd.), *Town and Country in Central and East Africa*, Londres, Oxford University Press, 1975.
- Parkin, David J., *Neighbors and Nationals in an African City Ward*, Berkeley, University of California Press, 1969.
- Pasteur, D., *The Management of Squatter Upgrading*, Farnborough, Saxon House, 1979.
- Patel, D.H. & Adams, R.J., *Chirambahuyo : A Case study in Low-income housing*, Gwelo (Zimbabwe), Mambo Press, 1981, 99 p.
- Pateman, Roy, « Intelligence Agencies in Africa : a Preliminary Assessment », *Journal of Modern African Studies*, vol. 30, n° 4, octobre 1992, pp. 569-85.
- Pearson, Scott R., *Petroleum and the Nigerian Economy*, Stanford, University of California Press, 1970.
- Penvenne, Jeanne, « Here Everyone Walked with Fear. The Mozambican Labor System and the Workers of Lourenço Marques, 1945-62 », in Cooper, 1983, pp. 131-66.
- Peil, Margaret, *Lagos : The City is the People*, Londres, Belhaven Press, 1991.

- Peil, Margaret & Sada Pios O., *African Urban Society*, Chichester, John Wiley & Sons, 1984, 392 p.
- Peil, Margaret, *Nigerian Politics, The People's View*, Londres, Cassell, 1976, 209 p.
- Peyrefitte, Alain, *Réponses à la violence*, Paris, Presses Pocket, 1977.
- Pierre, E., Flamand, J.P. & Collomb, H., « La délinquance juvénile à Dakar », *International Review of Criminal Policy*, vol. 20, décembre 1962, pp. 27-35.
- Pinnock, Don, « Stone's Boys and the Making of Cape Flats Mafia », in Bozzoli, 1987.
- Piot, Olivier, « Abidjan, crise au pays de cocagne », *Le Monde*, 24/10/1992, p. 25.
- Poinsot, J., Sinou, A. & Sternadel, J., *Les villes d'Afrique noire entre 1650 et 1960. Politiques et opérations d'urbanisme et d'habitat*, Paris, Documentation française, Ministère de la Coopération et du Développement, 1989.
- Poitou, Danièle, *Un exemple d'urbanisation sauvage : le quartier Talladjé à Nyamey (Niger)*, Paris, Colloque sur les stratégies urbaines dans les pays en voie de développement, polycopé, 25-28/9/1985.
- Poitou, Danièle, *La délinquance juvénile au Niger*, Niamey, Institut de Recherches en Sciences Sociales, Études nigériennes, n° 41, 1978, 219 p.
- Pons, Valdo, *Stanleyville : an African Urban Community under Belgian Administration*, New York, Oxford University Press, 1969.
- Pontié, Danielle, « Les Moba de Lomé », *Cahiers d'études africaines*, vol. 21, n° 1-3, 1981, pp. 53-65.
- Port Harcourt, *Master Plan*, Port Harcourt, 1975.
- Port Harcourt Aborigines (Wakirike), *Memorandum submitted to the commission of inquiry into the communal clashes in the polos of Captain Amangala, Orupolo, Baptist/Enugu, Bishop Johnson/Ibadan Waterfronts and the burning of Creek Road Abo-ama/Sekeni-ama Market, Port Harcourt Local Government Area*, Port Harcourt, polycopé, 6/1/1994.
- Post, K.W.J. & Jenkins, G.D., *The Price of Liberty : Personality and Politics in Colonial Nigeria*, Cambridge, Cambridge University Press, 1973.
- Post, K.W.J., *The Nigerian Federal Election of 1959*, Londres, Oxford University Press pour Nigerian Institute of Social and Economic Research, 1963.
- Pretorius, H. & Jafta, L., « A Branch springs out : African Initiated Churches », in Elphick, R. & Davenport, L. (éd.), *Christianity in South Africa : a Political, Social and Cultural History*, Le Cap, David Philip, 1997, pp. 211-26.

- Prunier, Gérard, « Violence et pouvoir en Afrique ». *Politique africaine*, n° 42, juin 1991, pp. 9-14.
- Prunier, Gérard, « Tanzania's Ambiguous Ugandan Victory », *Cultures et Développement*, vol. 16, n° 3-4, 1984, pp. 735-56.
- Pye, Lucian, *Aspects of Political Development*, Boston, Little Brown, 1966.
- Radoki, Carole, « La politique du logement pour les bas revenus à Lusaka, Zambie », *Pratiques urbaines*, n° 2 : Le logement, l'État et les pauvres dans les villes du Tiers monde, Bordeaux, CNRS-CEGET, 1984, pp. 155-72.
- Radoki, Carole, « Participation in Squatter Upgrading in Lusaka, Zambia », in Radoki, Carole & Schlyter, Ann (éd.), *Upgrading in Lusaka : Participation and Physical Change*, Gärlé, National Swedish Institute for Building Research, 1981, pp. 55-80.
- Ranger, Terence, « Bandits and guerillas : the case of Zimbabwe », in Crummey, 1986.
- Ranger, Terence, « The Invention of Tradition in Colonial Africa », in Hobsbawm, Eric & Ranger, Terence (éd.), *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983, pp. 211-62.
- Raymaekers, Paul, *L'organisation des zones de squatting. Élément de résorption du chômage structurel dans les milieux urbains des pays en voie de développement : application au milieu urbain de Léopoldville*, Paris, Éditions universitaires, 1964, 283 p.
- Raymaekers, Paul, « Pre-Delinquency and Delinquency in Leopoldville », *International Review of Criminal Policy*, vol. 20, décembre 1962, pp. 53-8.
- Reed, Daniel, *Beloved Country : South Africa's Silent Wars*, Johannesburg, Jonathan Ball, 1994, 210 p.
- Reno, William, « Old Brigades, Money Bags, New Breeds, and the Ironies of Reform in Nigeria », *Canadian Journal of African Studies*, vol. 27, n° 1, 1993, pp. 66-87.
- Djibouti (de), République, *Schéma directeur de Djibouti et identification des projets prioritaires*, Paris, Groupe Huit, 1998.
- Riby-Williams, James, « The Treatment of Juvenile Delinquency in the Gold Coast of West Africa », *International Review of Criminal Policy*, vol. 6, n° 7, juillet 1954.
- Robert, Anne Françoise, « Nigeria : la capitale entame ses grands travaux d'adduction d'eau », *Hydro*, n° 3, février 1989, pp. 44-7.
- Robert, Philippe (éd.), *Les politiques de prévention de la délinquance à l'aune de la recherche : un bilan international*, Paris, L'Harmattan, 1991, 248 p.
- Roberts, Andrew, *A History of Zambia*, Londres, Heinemann, 1976.
- Roberts, Bryan, *Cities of Peasants. The Political Economy of Urbanization in the Third World*, Londres, Edward Arnold, 1978.

- Roche-gude, Alain, « L'expérience malienne », in Le Bris, 1982, pp. 141-8.
- Rodriguez-Torres, D., « Le gang Serena : origine et production d'une contre-société de la rue à Nairobi », *Politique africaine*, n° 63, octobre 1996, pp. 61-71.
- Rokkan, S. & Eisenstadt, S.N. (éd.), *Building States and Nations*, Beverly Hills & Londres, Sage, 1973, 2 vol.
- Rosberg, C.G. & Nottingham, J., *The myth of Mau Mau. Nationalism in Kenya*, New York, Meridan, 1970, 427 p.
- Rose, R. & Urwin, D., *Regional differentiation and political unity in western nations*, Londres, Sage, Professional papers in Contemporary Political Sociology, 1975.
- Ross, Marc H., *The Political integration of Urban squatters*, Evanston (Illinois), Northwestern University Press, 1973.
- Rotchild, Donald, « Ethnicity and Conflict Resolution », *World Politics*, vol. 22, n° 4, 1970.
- Roth, Guenther, « Personal Rulership, Patrimonialism and Empire-Building in the New States », *World Politics*, vol. 20, n° 2, 1968, pp. 194-206.
- Roucloux, J.C. et Kakese, K., « Essai de définition du centre des affaires de Lubumbashi », *Bulletin de la Société géographique de Liège*, vol. 15, 1979, pp. 47-64.
- Rouland, Norbert, *L'anthropologie juridique*, Paris, PUF, Que sais-je, n° 2528, 1990, 127 p.
- Royer, Jean, *L'urbanisme aux colonies et dans les pays tropicaux*, vol. 1, La Charité sur Loire, Delayance, 1932, vol. 2, Paris, Les Éditions d'Urbanisme, 1935.
- Rudé, George, *The Crowd in History. A Study of Popular Disturbances in France and England. 1730-1848*, New York, John Wiley & sons, Inc., 1964.
- Rudé, George, *The Crowd in the French Revolution*, Oxford, Clarendon Press, 1959.
- Sada, P.O. & Adefolalu, A.A., « Urbanization and Problems of Urban Development », in Aderibigbe, 1975.
- Salem, Gérard, « Crise urbaine et contrôle social à Pikine. Bornes-fontaines et clientélisme », *Politique africaine*, n° 45, mars 1992, pp. 21-36.
- Sandbrook Richard & Arn, Jack (éd.), *The Politics of Basic Needs : Urban Aspects of Assaulting Poverty in Africa*, Londres, Heinemann, 1982, 250 p.
- Sandbrook, Richard, « The political potential of African urban workers ». *Canadian Journal of African Studies*, vol. 11, n° 3, 1977, pp. 411-33.
- Sandbrook, Richard, *The labouring poor and urban class formation : the case of greater Accra*, Montréal, McGill University Press, 1977 b, 86 p.

- Sandbrook, Richard & Cohen, Robin (éd.), *The Development of an African Working Class : studies in class formation and action*, Londres & Toronto, Longman & University of Toronto Press, 1975, 320 p.
- Sankalé, Marc (éd.), *Dakar en devenir*, Paris, Groupe d'études dakaroises, Présence africaine, 1968, 517 p.
- Santamaria, Y., « Afrocommunismes : Éthiopie, Angola, Mozambique », in Courtois, S., Werth, N., Panné, J.-L., Paczkowski, A., Bartosek, K. & Margolin, J.-L. (éd.), *Le Livre noir du communisme. Crimes, terreur, répression*, Paris, Robert Laffont, 1997, pp. 743-67.
- Saro-Wiwa, Ken, *A Month and a Day. A Detention Diary*, Londres, Penguin, 1995, 238 p.
- Saro-Wiwa, Ken, *Memorandum to the commission of inquiry into the disturbances at the Captain Amangala Waterfront*, Port Harcourt, polycopé, 16/1/1994, 5 p.
- Satgé, P., « Le problème des jeunes », in Sankalé, M., 1968.
- Saunders, Christopher, *Studies in the history of Cape Town*, Le Cap, University of Cape Town, 5 vol., 1983-4. 230 p., 210 p., 179 p., 220 p. & 236 p.
- Schildkrout, Enid, « Strangers and Local Government in Kumasi », *Journal of Modern African Studies*, vol. 8, n° 2, juillet 1970, pp. 251-69.
- Schilter, Christine, *L'agriculture urbaine à Lomé*, Paris, Karthala, 1991, 320 p.
- Schlemmer, L., Fourie, C., Gumede, A. & V., & Coughlin, T., *Informal Communities in Greater Durban*, Durban, Inkatha Institute, 1985.
- Schlyter, Ann & Thomas, *George : the development of a squatter settlement in Lusaka, Zambia*, Gävle, Stockholm, Swedish Council for Building Research, 1979.
- Schmidt, Steffen X., Gausti, Laura, Lande, Carl H. & Scott, James C., *Friends, Followers and Factions : A Reader in Political Clientelism*, Berkeley, University of California Press, 1977.
- Schoffeleers, M., « Acquiescence : the Case of the Zionist Churches in Southern Africa », *Africa*, vol. 61, n° 1, 1991.
- Schumpeter, J.A., *Capitalism, Socialism and Democracy*, New York, Harper, 1950, 431 p.
- Schumpeter, J.A., *The theory of economic development : an inquiry into profits, capital, credit, interests and the business cycle*, New York, Oxford University Press, 1934, 255 p.
- Sebulela, Theledi Ernest, « The role of rumours in generating consternation in leading to possible conflict », in Minnaar, Anthony (éd.), *Communities in isolation : Perspectives on hostels in South Africa*, Pretoria, HSRC, 1993.

- Segal, Lauren, « The Human Face of Violence : Hostel Dwellers Speak », *Journal of Southern African Studies*, vol. 18, n° 1, mars 1991, pp. 191-231.
- Seidman, R.B., « Law and economic development in independant, english speaking, sub-Sahara Africa », in Hutchinson, T.W. (éd.), *African Law. Developing legal systems in African Commonwealth nations*, Madison, The University of Wisconsin Press, 1968, pp. 3-75.
- Serote, Mongane Wally, *Alexandra, mon amour, ma colère*, Paris, Messidor, 1988.
- Sévilla, Jean-Jacques, « Les gosses des rues à l'assaut des plages de Rio », *Libération*, 4/11/1992, p. 21.
- Shack, William, « Urban Ethnicity and the Cultural process of Urbanization in Ethiopia », in Southall, 1973, pp. 251-85.
- Shorter, Edward & Tilly, Charles, « Les vagues de grève en France, 1860-1968 », *Annales ESC*, vol. 4, 1973.
- Sinou, Alain, « Habiter à Bamako et à Saint-Louis », in Le Bris, 1987, pp. 71-114.
- Skinner, Elliott Percival, *African urban life : the transformation of Ouagadougou*, New Jersey, Princeton University Press, 1974, 487 p.
- Slabbert, Mana, « Violence on cinema and TV and in the streets », in Davis, 1985, pp. 90-6.
- Slater, D., « Colonialism and the Spatial Structure of Underdevelopment : Outlines of an Alternative Approach, with Special Reference to Tanzania », in Abu-Lughod, 1977.
- Smith, R.S., *The Lagos Consulate, 1851-1861*, Londres & Basingstroke, McMillan, 1978, 188 p.
- Soedjatmoko, « Violence in the Third World », in Vayrynen, R. (éd.), *The Quest for Peace. Transcending collective violence and war among societies, cultures and states*, Californie, International Social Science Council, Sage, 1987.
- Soja, Edward W., *Spatial Inequality in Africa*, Los Angeles, University of California School of Architecture and Urban Planning, Comparative Urbanization Studies, 1976.
- Soja, Edward W. & Weaver, Clyde E., « Urbanization and Underdevelopment in East Africa », in Berry, 1976.
- Southall, Aidan W., « Forms of Ethnic Linkage between Town and Country », in Arens, 1976.
- Southall, Aidan W. (éd.), *Urban Anthropology. Cross-cultural studies of urbanization*, New York, Oxford University Press, 1973, 489 p.
- Southall, Aidan W., « Kampala-Mengo », in Miner, 1967, pp. 297-332.
- Southall, Aidan W., *Social Change in Modern Africa*, Londres, Oxford University Press pour International African Institute, 1961.

- Southall, Aidan W. & Gutkind, Peter C.W., *Townsmen in the making : Kampala and its suburbs*, Kampala, East African Institute of Social Research, East African Studies, n° 9, 1956.
- Soyinka, Wole, *From Zia with Love / A scourge of hyacinths*, Londres, Methuen Drama, 1992, 155p. (trad. fr. : *Le maléfice des jacinthes*, Genève, Zoé, 1999, 123 p.)
- Stren, Richard E. & White, Rodney R., *African Cities in Crisis. Managing Rapid Urban Growth*, Boulder (Colorado), Westview Press, 1989, 335 p. (trad. fr. : *Villes africaines en crise*, Paris, L'Harmattan, 1993, 342 p.).
- Stren, Richard E., « Underdevelopment, Urban Squatting, and the State Bureaucracy : a case study of Tanzania », *Canadian Journal of African studies*, vol. 16, n° 1, 1982, pp. 67-91.
- Stren, Richard E., *Housing the Urban Poor in Africa : Policy, Politics, and Bureaucracy in Mombasa*, Berkeley, Institute of International Studies, University of California, 1978, 330 p.
- Sulaiman, Muhammad Dahiru, « Shiaism and the Islamic Movement in Nigeria, 1979-1991 », *Islam et Sociétés au sud du Sahara*, n° 7, novembre 1993, pp. 5-16.
- Sumner, Colin (éd.), *Crime, Justice and Underdevelopment*, Londres, Heinemann, 1982, 345 p.
- Swan, Maureen, « Ideology in Organised Indian Politics, 1891-1948 », in Marks, Shula & Trapido, Stanley (éd.), *The Politics of Race, Class and Nationalism in Twentieth Century South African*, Londres, Longmans, 1987.
- Swartz, M., « Religious courts, community and ethnicity among the Swahili of Mombasa : an historical study of social boundaries », *Africa*, vol. 49, n° 1, 1979, pp. 29-41.
- Switzer, Les (éd.), *South Africa's Alternative Press : Voices of Protest and Resistance, 1880's-1960's*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, 400 p.
- Taha, Mahmoud Mohamed, *The Second Message of Islam*, Syracuse, Syracuse University Press, 1987.
- Tamuno, T.N., « Chief Daniel Oju Kalio of Okrika », in Tamuno, T.N. & Alagoa, E.J., *Eminent Nigerians of the Rivers State*, Ibadan, Heinemann, 1980, pp. 147-58.
- Tamuno, Tekena Nitonye, *The Police in Modern Nigeria 1861-1965 : Origins, development and role*, Ibadan, Ibadan University Press, 1970, 332 p.
- Tanner, R.E.S., *Three Studies in East African Criminology*, Uppsala, Scandinavian Institute of African Studies, 1970.
- Terray, Emmanuel, « Le débat politique dans les royaumes de l'Afrique de l'Ouest. Enjeux et réformes », *Revue française de science politique*, vol. 38, n° 5, 1988.

- Tesfaye, Andargatchew, « The social consequences of urbanization : the Addis Ababa experience », *Ethiopian Journal of Development Research* (Addis Ababa University) vol. 14, n° 1, avril 1992, pp. 1-43.
- Tesfaye, Andargatchew, « Patterns and Trends of Crime in Ethiopia : A Comparative Analysis of the Crime Problem in Pre and Post-Revolution Periods », *Indian Journal of Criminology*, vol. 14, n° 1, 1986.
- Theunynck, Serge & Widmer, Nicolas, *Économie de la construction à Nouakchott*, Paris, L'Harmattan, Villes et entreprises, 1987, 224 p.
- Thioub, Ibrahima, « Marginalité juvénile et enfermement à l'époque coloniale : les premières écoles pénitentiaires du Sénégal, 1888-1927 », in Bernault, Florence (éd.), *Enfermement, prison et châtiments en Afrique, du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Karthala, 1999, pp. 205-26.
- Thioub, Ibrahima, « Banditisme social et ordre colonial : Yaadikkoon 1922-1984 », *Annales de la faculté des lettres et sciences humaines de Dakar*, vol. 22, 1992, pp. 161-73.
- Thornton-White, L.W., Silberman, L. & Anderson, P.R., *Nairobi : Master Plan for a colonial capital*, Londres, 1948.
- Throup, David, « Crime, politics and the police in colonial Kenya, 1939-63 », in Anderson, David & Killingray, David (éd.), *Policing and Decolonisation : politics, nationalism and the police, 1917-65*, Manchester, Manchester University Press, 1992, pp. 127-57.
- Tilly, Charles, *La France conteste : de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986, 622 p.
- Tiwari, R.C., « The Origin, Growth and the Functional Structure of the Central Business Districts (CBD) of Nairobi », in Obudho, R.A. (éd.), *Urbanization and Development Planning in Kenya*, Nairobi, Kenya Literature Bureau, 1981, pp. 123-48.
- Torres, Adelino, « Le processus d'urbanisation de l'Angola pendant la période coloniale, 1940-70 », in Cahen, 1989, pp. 98-117.
- Toulabor, C.M., *Le Togo sous Eyadéma*, Paris, Karthala, 1986.
- Trager, Lillian, « Home-town linkages and local development in south-western Nigeria : whose agenda ? What impact ? », *Africa*, vol. 68, n° 3, 1998, pp. 360-82.
- Trevallion, B.A.W., *Metropolitan Kano : report on the 20-year development plan 1963-1983*, Londres, Newman Neame, 1966, 160 p.
- Trincas, Pierre-Xavier, « Colonisation et régionalisme. Ziguinchor en Casamance », *Travaux et documents*, n° 172, Paris, ORSTOM, 1984.
- Tukur Sa'ad, Hamman, « Continuity and change in Kano traditional architecture », in Barkindo, B.M. (éd.), *Kano and some of her neighbours*, Zaria, Ahmadu Bello University Press, 1989, pp. 59-77.

- Tuquoi, Jean-Pierre, « L'enlèvement de l'Afrique », *Le Monde*, 30/6/1993, pp. 1-2.
- Urquhart, A.W., *Planning Urban Landscape of Northern Nigeria*, Zaria, ABU Press, 1977.
- Uvin, Peter, *L'aide complice ? Coopération internationale et violence au Rwanda*, Paris, L'Harmattan, 1999, 289 p.
- Van Dantzig, Albert, *Forts and Castles of Ghana*, Tema, Sedco Publishing Limited, 1980, 96 p.
- Van Den Berghe, P.L., *Race and Ethnicity in Africa*, Nairobi, East Africa Publishing House, 1975.
- Vauthrin, Jak, *Villes africaines, Anarchie et raison d'une architecture*, Paris, L'Harmattan, 1989, 223 p.
- Verdier, R. (éd.), *La vengeance*, Paris, Cujas, 1981-1984 : 4 vol., 831 p.
- Verhaegen, Benoît, *Rébellions au Congo*, Kinshasa-Bruxelles, Centre de recherches et d'information socio-politiques, 1966 et 1969. 2 vol., 568 p. et 830 p.
- Verniere, Marc, *Volontarisme d'État et spontanéisme populaire dans l'urbanisation du Tiers monde. Dakar et son double : Dagoudane Pikine*, Paris, Bibliothèque nationale, 1977.
- Von der Mehden, Fred R., *Comparative Political Violence*, Englewood Cliffs (New Jersey), Prentice Hall, 1973.
- Von Sperber, K.W., *Public Administration in Tanzania*, Munich, Weltforum Verlag, 1970.
- Walshe, Peter, « Christianity and Democratization in South Africa : the Prophetic Voice within Phlegmatic Churches », in Gifford, Paul (éd.), *The Christian Churches and the Democratization in Africa*, New York, E.J. Brill, 1995, pp. 74-94.
- Walther, E., *Terror and Resistance. A study of Political Violence*, New York, Oxford University Press, 1969.
- Watts, M., *Silent Violence : food, famine and peasantry in Northern Nigeria*, Berkeley, University of California Press, 1983.
- Wauthier, Claude, « Lagos, jungle urbaine disparate, surpeuplée », *Le Monde diplomatique*, mars 1991, p. 18-9.
- Weber, Max, *La ville*, Paris, Aubier, Mouton, 1982.
- Weisner, Thomas S., « Kariobangi : The Case History of a Squatter Resettlement Scheme in Kenya », in Arens, 1976, pp. 77-99.
- Werlin, H.H., *Governing an African City. A Study of Nairobi*, New York, Africana Publishing Company, 1974.
- Werlin, H.H., « The Nairobi City Council. A Study in Comparative Local Government », *Comparative Studies in Society and History*, vol. 8, janvier 1966, pp. 181-98.

- Whitaker, C.S. Jr., *The Politics of Tradition : Continuity and Change in Northern Nigeria, 1946-1966*, Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 1970.
- White, L., *The Comforts of Home. Prostitution in Colonial Nairobi*, Chicago, 1990.
- Willet, F., « A Survey of Recent Results in the Radiocarbon Chronology of Western and Northern Africa », *Journal of African History*, vol. 12, n° 3, 1971.
- Wioland, F., « Les langues parlées », in Sankalé, 1968.
- Willame, Jean-Claude, *L'automne d'un despotisme. Pouvoir, argent et obéissance dans le Zaïre des années quatre-vingt*, Paris, Karthala, 1992.
- Williams, Babatunde Abraham & Walsh, Annmarie Hauck, *Urban Government for Metropolitan Lagos*, New York, Praeger, 1968, 183 p.
- Wiredu, Kwasi, *Philosophy and African Culture*, Cambridge, Cambridge University Press, 1980.
- Wiseman, J., « Leadership and Personal Danger in African Politics », *Journal of Modern African Studies*, vol. 31, n° 4, déc. 1993, pp. 657-60.
- Wolpe, Howard Eliot, *Urban Politics in Nigeria : a study of Port Harcourt*. Berkeley, University of California Press, 1974.
- Wolpe, Howard Eliot, « Port Harcourt : Ibo politics in microcosm », in Melson, 1971, pp. 483-513.
- Wolpe, Howard Eliot, *Port Harcourt : a community of strangers*, Cambridge, Massachusetts, Thèse, MIT, 1967.
- Yai, Olabiyi Babalola, « Les "Aguda" (Afro-Brésiliens) du Golfe du Bénin », in Lusotopie (éd.), *Idéologies coloniales et identités nationales dans les mondes lusophones*, Paris, Karthala, 1997, pp. 275-84.
- Yates, Aubrey, *Frustration and Conflict*, Londres, Methuen, 1962.
- Zack-Williams, Alfred B., « African Diaspora Conditioning. The Case of Liverpool », *Journal of Black Studies*, vol. 27, n° 4, mars 1997, pp. 528-42.
- Zahradeen, Nasir B., *The Maitatsine Saga*, Zaria, Hudahuda, 1988.
- Zarr, Gerald H., « Liberia », in Milner, Alan (éd.), *African Penal Systems*, Londres, Routledge & Kegan Paul, 1969.
- Zeghidour, Slimane, *Le Monde*, 30/5/1992.
- Zolberg, Aristide R., *Creating Political Order : The Party-States of West Africa*, Chicago, Rand McNally, 1966.
- Zukerman, M.E., « Crisis in Nigeria : The Economic impact on the North », *Journal of Modern African Studies*, vol. 8, n° 1, avril 1970, pp. 37-54.

Zwanenberg, R., « History and Theory of Urban Poverty in Nairobi : the problem of slum development », *Journal of East African Research and Development*, vol. 2, 1972, pp. 167-203.

PRESSE

African Guardian, Lagos
African Vision, Lagos
AM News, Lagos
Daily Champion, Enugu
Daily Service, Lagos
Daily Times, Lagos
Eastern African Standard, Nairobi
Fraternité-Matin, Abidjan
The Guardian, Lagos.
Nation, Nairobi
National Concord, Lagos
The New Citizen (édition française), Freetown.
New Nigerian, Kaduna
Newswatch, Lagos
Nigerian Tribune, Ibadan
People, Nairobi
The Reporter, Kaduna
Satellite, Kaduna
Tell, Lagos
Time Magazine, Londres
Times Week, Lagos
Triumph, Kano
Uhuru, Dar es-Salaam
Vanguard, Lagos
West Africa, Londres

Cartes et tableaux

Figures

Fig. 1 : Lagos	206
Fig. 2 : Les 5 collectivités locales de l'État de Lagos en 1968.	209
Fig. 3 : Les 7 collectivités locales de l'État de Lagos en 1972.	210
Fig. 4 : Les 8 collectivités locales de l'État de Lagos en 1976.	211
Fig. 5 : Les 12 collectivités locales de l'État de Lagos en 1985.	212
Fig. 6 : Les 15 collectivités locales de l'État de Lagos en 1992.	213
Fig. 7 : La vieille ville de Kano	222
Fig. 8 : Le Grand Kano	226
Fig. 9 : Les 8 collectivités locales de l'État de Kano en 1967	230
Fig. 10 : Les 20 collectivités locales de l'État de Kano en 1976	231
Fig. 11 : Les 34 collectivités locales de l'État de Kano en 1991	232
Fig. 12 : Port Harcourt	245
Fig. 13 : Les 10 collectivités locales de l'État de Kano en 1976	250
Fig. 14 : Les 14 collectivités locales de l'État de Kano en 1990	251
Fig. 15 : Les 24 collectivités locales de l'État de Kano en 1992	252

Tableaux

Tab. 1 : La population de Lagos	204
Tab. 2 : La population de Kano.	220
Tab. 3 : L'État de Kano, un pouvoir bicéphale	228
Tab. 4 : Le gouverneurs de l'État des Rivers	248
Tab. 5 : Les conflits pétroliers de l'État des Rivers (et Bayelsa) depuis 1986	255

Table des matières

Introduction	5
---------------------------	---

PREMIÈRE PARTIE

LES CAUSES DE LA VIOLENCE, LA VILLE, L'AFRIQUE, LE MONDE ET L'ÉTAT

1. La ville	15
Criminalité urbaine et délinquance juvénile	15
La ville au centre des contestations	21
La modernisation urbaine et l'inadaptation	24
L'importance du contexte rural	26
2. L'Afrique	31
Le tribalisme sur la sellette	32
L'influence religieuse	35
La sorcellerie	41
La tradition barbare	45
3. Le monde	51
Le rôle des médias et des moyens de communication	51
La théorie des dominos	56
L'Afrique et la mondialisation	63
4. L'État	67
La violence inhérente au pouvoir	67
Du terrorisme en Afrique	68
De la répression étatique	74
Banditisme et politique	80

DEUXIÈME PARTIE

LES SPÉCIFICITÉS D'UNE URBANISATION
PRODUCTRICE DE VIOLENCE

5. La construction historique	97
Un modèle en grande partie importé	98
Un phénomène fragile	101
Des municipalités sans pouvoir	104
Une urbanisation récente	110
6. Les particularités morphologiques	113
L'impression d'anarchie d'une urbanisation spontanée	113
Un marché foncier sous surveillance	118
La crise du logement	123
7. La différenciation économique	127
Des villes de paysans	128
La puissance du secteur informel	130
La ville misérable : une sécurité sociale par le bas	133
8. La dynamique culturelle	141
Le poids du fait tribal	141
La persistance d'une chefferie coutumière	145
Le creuset urbain	147
L'évolution du comportement citadin. l'alimentation, l'habillement, le mariage, la mortalité	149

TROISIÈME PARTIE

LES FORMES DE LA VIOLENCE URBAINE,
DU GHETTO AU BIDONVILLE

9. L'urbanisation coloniale et la ségrégation	159
Variations sur un même thème	159
<i>La ségrégation britannique</i>	160
<i>La sélection française</i>	163
<i>Le « paternalisme » belge</i>	168
<i>Le « lusotropicalisme » portugais</i>	170
<i>Essais allemands, italiens, espagnols et américains</i>	173
L'héritage colonial	174
10. Le bidonville	181
Une fausse dualité	181
La relation du bidonville à l'autorité	185
Le potentiel politique des zones informelles	190
La récupération par l'État	193

QUATRIÈME PARTIE

**LES TRAJECTOIRES DE LA VIOLENCE
À LAGOS, KANO ET PORT HARCOURT**

11. La violence de la démesure à Lagos.	203
De l'esclavage à la destitution urbaine.	203
Des services publics inexistantes et une tension permanente	208
12. La violence du ghetto à Kano.	219
Une histoire ancienne.	220
Le fief de l'opposition en pays haoussa.	227
Des violences sectaires	235
Des affrontements communautaires.	239
13. Une violence importée à Port Harcourt.	243
Le no man's land	244
L'enjeu pétrolier.	246
Conclusion	261
Bibliographie	265
Cartes et tableaux	307
Table des matières	309

Achévé d'imprimer en mars 2002
sur les presses de la Nouvelle Imprimerie Laballery
58500 Clamecy
Dépôt légal : mars 2002
Numéro d'impression : 202138

Imprimé en France

La violence urbaine est multiforme, du banditisme armé à la délinquance juvénile en passant par la psychopathologie quotidienne du citoyen stressé. En Afrique subsaharienne, il s'agit d'un phénomène encore peu étudié, pour la simple raison que le développement urbain a connu toute son ampleur après la période des Indépendances. Désormais, le continent compte des mégalo-poles dont la taille n'a rien à envier au gigantisme des agglomérations d'Amérique latine ou d'Asie. Mais sa violence urbaine reste difficile à appréhender. On a notamment du mal à distinguer la violence se produisant en ville, par exemple à Mogadiscio dans un pays en guerre, de la violence produite par la ville comme à Lagos ou Kano, deux des cas étudiés dans cet ouvrage.

L'objectif du présent essai est justement d'analyser le rapport de la violence à la croissance urbaine. Il y est démontré que la violence accompagne toujours le développement urbain et qu'elle en fait même intrinsèquement partie, mettant en évidence une forte corrélation avec la taille des villes. Le problème n'est d'ailleurs pas propre à l'Afrique, quoiqu'il en ait adapté certaines spécificités dans le contexte d'une dilution de l'autorité politique, d'un relâchement du contrôle social et, parfois, d'une inadaptation à la modernité du cosmopolitisme citadin. Fondamentalement, la question plonge ses racines dans des dynamiques locales dont il ne faut pas négliger la puissance au profit d'une optique par trop mondialisée. Si une approche globale a ses mérites, la théorie du complot n'aide guère à comprendre la complexité des procédures sociales, politiques, économiques et spatiales d'une violence produite par la ville.

Marc-Antoine Pérouse de Montclos est politologue et chercheur à l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Après avoir travaillé deux ans pour l'Ambassade de France au Nigeria, il a séjourné à plusieurs reprises en Afrique du Sud et est parti en expatriation à Nairobi dans le cadre d'un programme de recherches de l'IRD sur les réfugiés en Afrique de l'Est, entre 1996 et 1998. Revenu à Paris, il est actuellement basé au Centre français sur la population et le développement (CEPED), où il poursuit ses travaux sur les conflits armés et leurs conséquences migratoires. Il a soutenu sa thèse doctorale à l'Institut d'études politiques de Paris. Celle-ci, publiée chez L'Harmattan, portait sur la violence et la sécurité urbaines en Afrique du Sud et au Nigeria.

Collection dirigée par Jean Copans



ISBN (KARTHALA) : 2-84586-168-0
ISBN (IRD) : 2-7099-1479-4